

# ENTREPRENEURS RELIGIEUX

---

## LES CAODAÏSTES

### NAISSANCE D'UNE RELIGION EN COCHINCHINE

## Ngô Minh Chiêu, l'inventeur

par Nguyễn Trâ An Huân <sup>1</sup>

[453] Ngô Minh Chiêu était né le 28 février 1878 à Bình-Tây, un des faubourgs de la ville de Cholon, d'une famille pauvre, qui vivait près d'un temple dédié à Quan-De (le fameux Turenne chinois Kouan-Ti, bien connu par le *Roman des Trois Royaumes*). Il fut nourri uniquement avec de l'eau de riz. Son père mourut quand il avait trois ans. Il fut ensuite confié à sa tante qui l'envoya au collège de My-Tho pour achever ses études primaires. Reçu à vingt et un ans au concours des secrétaires, il fut nommé au Service de l'immigration à Saïgon. Il fut ensuite reçu au concours des fonctionnaires du Cadre supérieur des services civils et affecté à l'inspection du district de Tân-An au Viêt-nam du Sud.

Profondément croyant, il étudia les doctrines des religions existant dans le pays, sans préjugé ni parti pris. Dans son for intérieur, il avait formé le vœu de ne se faire initier à la Voie que par un Maître Immortel. En 1919, il fut affecté comme chef de district à Dúông-Dông, chef-lieu de l'île de Phú-Quốc. En cette qualité, il eut souvent l'occasion de visiter l'unique montagne de l'île pour invoquer les Esprits par le truchement de la « corbeille à bec » (instrument servant à transcrire les messages des esprits). Au cours des années 1899 à 1902, il avait assisté plusieurs fois à des séances de spiritisme. Et en 1902, à Thu-Dau-Mot, province qui forme, avec Tây-Ninh, le territoire fertile de l'entre-deux-fleuves (le Mékong et le Donai), un Esprit supérieur se manifesta et, après lui avoir révélé sa prochaine mission religieuse, l'exhorta à pratiquer sans tarder la Voie (le *Tao*, en chinois). Entre-temps, Chiêu lisait beaucoup de livres français sur le spiritisme et l'occultisme de Camille Flammarion, Léon Denis, Allan Kardec, Henri Durville, etc.

Le 8 février 1921, Chiêu commença à suivre le régime [454] végétarien intégral et fut initié pour la première fois à « l'alchimie céleste » (pratique du yoga, peut-être ?). En même temps, il lui fut expressément recommandé par l'Esprit supérieur de garder le secret à ce sujet jusqu'au jour de la révélation officielle de la foi nouvelle.

Un soir, se promenant seul sur la plage déserte, il vit apparaître sur les flots de magnifiques paysages qui se succédèrent rapidement. Cette vision, qui dura à peine un quart d'heure, le plongea dans une extase indescriptible. Au cours d'une autre séance, l'Esprit supérieur lui fit connaître que ces paysages faisaient partie du séjour des Bienheureux. Dans le courant de cette même année 1921, alors qu'il était assis tranquillement chez lui sur un hamac, il vit soudain apparaître, à quelques mètres de lui, un œil énorme, grand ouvert et resplendissant de lumière. Effrayé, il ferma les yeux. Lentement, l'œil s'estompa, puis disparut. Quelque temps après, l'Esprit supérieur se

---

<sup>1</sup> Les sectes religieuses au Viet-nam *in* Histoire des religions, t. III (1976), Encyclopédie de la pléiade.

révéla à lui sous le nom de Cao-Dài Tiên Ong (l'Immortel Cao-Dài) et l'invita à l'adorer sous la forme d'un Œil entouré de rayons solaires.

À propos de l'Œil divin, le président de la « Section de propagande et de vulgarisation du caodaïsme » nous a laissé quelques détails intéressants.

Bien que Chiêu se considère comme disciple de l'Ange (le dieu Cao-Dai), il n'installe pas encore l'autel divin en son honneur car il ignore le rituel selon lequel devrait se faire son culte. Un jour, l'Ange lui ordonna de créer un symbole particulier sous lequel se pratiquera son culte. Il choisit la Croix. L'Ange lui dit que « la Croix va bien, mais qu'elle a déjà été choisie par une religion existante ... Méditez bien et cherchez bien ce symbole, l'Ange vous y aidera ». Il demanda une semaine pour réfléchir. À l'expiration du délai, il n'avait rien découvert. Un matin, vers huit heures, assis sur son hamac, il vit soudain apparaître devant lui, à une distance de deux mètres, un œil énorme, éblouissant de vie et de spiritualité. Tremblant de peur, il se cacha les yeux avec ses mains, n'osant plus regarder cet œil. Deux minutes après, il rouvrit les yeux et retrouva toujours l'œil lumineux, de plus en plus éblouissant comme le soleil. Les mains jointes, il pria ainsi : « Mon Archange, votre disciple s'est pénétré de votre pouvoir surnaturel. Il vous prie de ne plus l'apeurer de la sorte. Si vous voulez que le culte se pratique sous ce symbole, faites [455] disparaître cet Œil éblouissant. » La prière faite, l'Œil se ternit peu à peu et disparut.

Et c'est ainsi que l'Œil divin fait son apparition dans le culte caodaïque.

Le 30 juillet 1924, Chiêu fut de nouveau affecté à Saïgon pour servir au cabinet du gouverneur de la Cochinchine. À partir de cette date, il chercha à propager la nouvelle doctrine et d'y convertir ses amis et connaissances, entre autres, Vũông Quang Ky, Nguyễn Văn Hoài, Võ Văn Sang, Đoàn Văn Bàn, etc., qui sont tous des fonctionnaires.

---

## Lê Văn Trung <sup>2</sup>, le premier pape

par Nguyễn Trà An Huân

À la même époque, un groupe de fonctionnaires des Douanes à Saïgon, qui n'avait pas de rapport avec Chiêu, s'adonnait tous les soirs, en guise de passe-temps, au jeu de la table tournante, nouvellement importée d'Europe. Ce groupe put ainsi converser d'abord avec les membres défunts de leur famille, puis avec d'autres esprits, tant inférieurs que supérieurs. Un jour, l'un d'eux se donna pour nom, les trois premières lettres de l'alphabet vietnamien. A, A, A, faisant ainsi allusion à la Trinité, insoupçonnée jusqu'alors. L'Esprit A, A, A, amusa fort l'assistance par ses saillies et ses boutades. Dans la nuit du 24 décembre 1925, alors que dans toutes les églises de Saïgon, les cloches sonnaient à toute volée, une séance spirite fut organisée comme de coutume. Un Esprit supérieur s'annonça sous le nom de « Ngoc Hoàng Thúông-De viêt Cao Dài, giáo đạo Nam Phúông » (Dieu de jade, surnommé Cao-Dài, venant enseigner la Voie au Viêt-nam). L'Esprit supérieur en question fit connaître aussi qu'il était le Créateur, Dieu le Père, qu'il venait enseigner la Vérité au Viêt-nam, que l'Esprit A, A, A,, était lui-même, qu'il avait dû emprunter cet anonymat pour ne pas effrayer les assistants et que ces derniers devraient se purifier en vue d'une grande mission spirituelle imminente. Le

---

<sup>2</sup> Philippe Devillers présente Lê Văn Trung comme entrepreneur de travaux publics (*Histoire du Viêt-nam de 1940 à 1952*, Paris, Seuil, 1952, p. 69).

Pour notre part, nous l'avons rencontré comme administrateur délégué d'un canard boiteux, la [Manufacture cochinchinoise de papier](#) à Cholon (*L'Écho annamite*, 10 janvier-10 juin 1920, publicités).

nouveau groupe spirite comprenait alors, entre autres, Pham Công Tac, Cao Quỳnh Cú, Cao Hoài Sang, Trúông Húu Duc, Nguyễn Trung Hau, etc.

Bientôt ce groupe reçut l'ordre d'aller trouver Chiêu Pour se faire expliquer l'adoration de Dieu sous la forme d'un Œil et de fusionner avec le groupe de Chiêu pour propager en commun la foi nouvelle. Par ordre du Divin [456] Maître, Chiêu fut reconnu chef (le Frère aîné) du nouveau groupe unifié. Dès lors par le truchement de la corbeille à bec, le Divin Maître put attirer à la religion nouvelle un grand nombre de personnalités, dont Nguyễn Ngọc Thó (qui sera plus tard président de la République du Viêt-nam du Sud, après la chute de Ngô Đình Diem en 1963), Nguyễn Ngọc Túông, Lê Bá Trang, etc. Peu après, ce fut le tour de Lê Văn Trung, ancien membre du conseil colonial de Cochinchine et du conseil supérieur de l'Indochine, qui fut touché par la grâce caodaïste.

En janvier 1926, le nombre de disciples était de douze avec à leur tête Ngô Minh Chiêu. Bientôt le nombre des néophytes augmenta considérablement et la situation exigea une reconnaissance officielle et légale du groupe. Lê Văn Trung fut désigné par le Maître Chiêu, à la tête du mouvement religieux. Trung avait alors de nombreux appuis dans les milieux politiques français. Et le 7 octobre 1926, une déclaration portant deux cent quarante-sept signatures fut officiellement présentée à M. Le Fol <sup>3</sup>, alors gouverneur de la Cochinchine, pour informer le représentant de la France, de la naissance de la nouvelle secte : le caodaïsme. On peut diviser les premiers adeptes du caodaïsme en deux catégories principales : la classe des fonctionnaires, secrétaires, interprètes, professeurs, préfets et sous-préfets ; la classe des propriétaires fonciers, très riches.

Il y avait aussi de nombreux préfets naturalisés français, attachés au Service des contributions directes de Saïgon, ou encore ayant vaillamment combattu pour la France pendant la guerre de 1914-1918.

Les médiums — par l'intermédiaire desquels se transmettent les messages de Dieu — se recrutaient parmi les petits fonctionnaires et secrétaires subalternes. La masse des croyants était formée de paysans, d'ouvriers et d'employés de banque, d'étudiants et d'élèves sans compter quelques Français de la métropole.

---

## Fondation de l'Église caodaïste

Dai-Dao 3<sup>e</sup> amnistie de Dieu  
(*L'Écho annamite*, 15, 16 et 17 novembre 1926)

On nous prie d'insérer :

Au nom du bouddhisme indochinois, je vous invite à venir le 18 novembre 1926 à 11 heures du soir, à la pagode Tu-Lâm-Tu, sise à 4 kilomètres de Tâyninh, pour assister à la cérémonie d'inauguration de cette pagode et des cultes donnés à l'occasion de la formation du sacerdoce.

Cholon, le 14 novembre 1926

Lê-van-Trung,

---

<sup>3</sup> Aristide Le Fol (1878-1967) : gouverneur de la Cochinchine p.i. en 1926 entre Cognacq et Blanchard de La Brosse, puis résident de France au Cambodge et résident supérieur en Annam. Officier de la Légion d'honneur (1929).

ancien membre du conseil de gouvernement <sup>4</sup>,  
chevalier de la Légion d'honneur.

---

TAYNINH  
Le bouddhisme indochinois  
par P. C.  
(*L'Écho annamite*, 19 novembre 1926)

(De notre correspondant particulier)

Nous ignorons — et nombreux sont les compatriotes qui ignorent — ce qu'est le bouddhisme indochinois.

Existe-t-il donc un bouddhisme indochinois, et bientôt un protestantisme ou un catholicisme indochinois ?

C'est pourtant au nom de ce bouddhisme indochinois que M. Lê-van-Trung invite les Européens et certaines notabilités indigènes du poste à assister à l'inauguration de la pagode Tu-Lâm- Tu, siège de cette nouvelle religion, qui aura lieu le 18 courant à 23 heures.

Cette pagode, bâtie sur le Go Ken, à la manière d'une église catholique paroissiale, se trouve sur la route Tâyninh-Saïgon, à 5 km. du chef-lieu de Tâyninh. Entourée de nombreuses dépendances, dont 2 en tuiles, qui servent d'abris aux adeptes du Dai-Dao, elle occupe tout un îlot, l'îlot Ken, d'une superficie d'environ 5 hectares.

Les uns disent que les fonds consacrés à l'édification de cette pagode appartiennent au bonze Giao-hai, de Cholon, les autres prétendent que c'est Mme Huyên Xây, de Vungliêm, qui aurait avancé vingt mille piastres pour ces constructions. Ce ne sont là que des « on dit »...

Détail frappant et humiliant pour notre pauvre ville de Tâyninh : tandis qu'on éclaire là-bas à l'électricité, Tâyninh, avec ses nombreux projets étudiés depuis de longues années, en est encore à la vieille mode de l'éclairage au pétrole, et quel éclairage !

Mais revenons à la pagode. Nous remarquons, en franchissant la porte de l'enceinte, une statue équestre, en plâtre, de Çakia-Mouni, sur un socle en béton armé. La statue, d'une grandeur double de la naturelle, est peinte en blanc.

L'intérieur de la pagode est orné simplement d'un petit autel, sur lequel se trouvent trois bouddhas, au foulard rouge, haut de 30 centimètres, assis derrière un brûle-parfum et une assiette de fruits.

Plus au fond, est un globe suspendu, représentant, dit-on, le firmament. Ce globe, diamètre de plus de 3 mètres, est en toile, peint en blanc et à l'huile. Sur ce globe sont dessinés un ciel et plus de 3 milles étoiles de toutes grandeurs. « C'est l'œil du Maître », nous dit le gardien de la pagode ; nous avons confectionné ce globe en toile et

---

<sup>4</sup> Le conseil de gouvernement était une instance consultative dont les membres étaient choisis par le gouverneur général dans les cinq pays de l'Union indochinoise. Il fut remplacé en 1929 par le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers, dont certains membres étaient nommés et d'autres élus.

Lê-van-Trung était déjà membre du conseil de gouvernement en 1916 et il l'était encore fin 1924. Il fut membre en 1921 du comité d'initiative pour l'érection du Temple du souvenir annamite construit dans le Jardin botanique de Saïgon à la mémoire des morts de la Grande Guerre (*L'Écho annamite*, 28 juin 1921) mais n'y fut guère assidu. Lors de la venue du maréchal Joffre en Indochine, c'est lui qui prononça le discours d'accueil au nom des notabilités indigènes de Cochinchine (*L'Écho annamite*, 13 décembre 1921). Puis, il présida le sous-comité de propagande de l'emprunt destiné à financer de grands travaux en Indochine (*L'Écho annamite*, 28 février 1922). On le retrouve membre du Conseil de l'enseignement, ce qui lui vaut d'être critiqué par la presse indigène pour n'y avoir fait qu'une courte apparition à une seule séance (*L'Écho annamite*, 9 décembre 1924, qui cite le *Progrès annamite*). Son ancien secrétaire explique un peu plus tard que la vieillesse empêche Lê-van-trung de continuer une vie politique active (*L'Écho annamite*, 5 juin 1926).

représenté les étoiles suivant ses instructions. Tout ce que nous faisons, ajouta-t-il, ne vient pas de nous, mais de ce Maître, de ce dieu que nous adorons.

— Et cet escalier à plusieurs marches, au-dessous du globe, à quoi servira-t-il ? demandâmes-nous au gardien.

— C'est toujours par ordre du Maître.

Sur les marches de l'escalier reposeront, le jour de l'inauguration, des statues de Çakia Mouni, Mahomet, etc. Jésus de Nazareth aura également sa place, mais sur la troisième marche seulement » (!)

Nous quittâmes le gardien sur ces paroles, en nous promettant de revenir le 18, aux cérémonies d'inauguration. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces cérémonies.

---

UNE INITIATIVE RELIGIEUSE ANNAMITE  
EN BUTTE  
À LA PRESSE COLONIALE,  
À L'ÉGLISE CATHOLIQUE  
ET À L'ADMINISTRATION

EH BIEN ! OUI ; JE SUIS SPIRITE  
ET APRÈS ?

par Nguyễn-Phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1927)

Il y a deux semaines environ, renouvelant ses attaques contre la nouvelle religion spirite, le caodaïsme, qui jouissait, et jouit encore, parmi la population indigène, d'une vogue immense qui s'est étendue jusqu'au Cambodge, d'où venait un nombre considérable de pèlerins, le *Progrès annamite* prétendit sans l'ombre d'une preuve que ce mouvement mystique était suscité dans un but politique et, naturellement, anti-français, par certains des adversaires de son directeur. Et il dénonça des fonctionnaires indigènes parmi les promoteurs de ce culte nouveau, qu'il accusa sans ambages d'être les complices de ces derniers.

[Des fonctionnaires indigènes déplacés]

Ces braves gens, innocents de ce dont on les accusait, ont été déplacés après une enquête sommaire qui n'avait relevé à leur charge d'autre crime que celui de témoigner pour la religion nouvelle d'une foi et d'un zèle jugés incompatibles avec leur qualité de fonctionnaires.

Fier d'avoir déclenché les foudres administratives sur la tête de fonctionnaires irréprochables, le *Progrès annamite* railla la disgrâce dont l'une de ses victimes venait d'être frappée grâce à lui. Poursuivant sa besogne de bas policier, M. Lê-quang-Trinh<sup>5</sup> écrivait dans le même numéro de son journal que j'avais fondé une association spirite qui existait peut-être encore, disait-il, et insinua que cette association constituait le noyau d'où s'était élancé le caodaïsme.

Ces insinuations manifestement malveillantes ont visiblement pour but de me nuire dans l'esprit du gouvernement. Seulement M. Lê-quang-Trinh oublie que je ne suis pas lié envers celui-ci par les liens d'une étroite subordination comme un fonctionnaire indigène insuffisamment protégé contre les fantaisies d'une administration toute-puissante par un statut ne comportant aucune garantie effective contre l'arbitraire.

---

<sup>5</sup> Jean Lê-quang-Trinh : médecin, élu conseil colonial de Sadec en 1922, plusieurs fois réélu.

Simple particulier, je suis justiciable des tribunaux, qui ne sauraient me condamner sur des soupçons éveillés par une campagne de presse perfide.

[Le miracle de la feuille de papier dans une enveloppe suspendue au plafond]

Je ne fais donc aucune difficulté pour dire que je fais du spiritisme deux ou trois fois l'an, avec un petit nombre d'amis, parmi lesquels — tout le monde le sait — n'a jamais figuré M. Cao-Ghanh, que M. Lê-quang-Trinh prétend être un des membres de l'association, qui n'existe, du reste, que dans son imagination. À quoi bon, en effet, former une association destinée à se réunir seulement à de longs intervalles, au gré des loisirs de gens qui, sans idée de prosélytisme, pour satisfaire leur seule curiosité, se retrouvent de temps en temps comme pour une partie de plaisir ?

J'avoue que, curieux de ma nature, je suis attiré vers l'étude des phénomènes occultes, qui, depuis quelques années, cessent d'être l'apanage des charlatans pour devenir une annexe de la psychologie. C'est ainsi que j'organise de loin en loin une séance de spiritisme où ne sont admis que quelques amis. Ces séances n'ont rien de mystérieux, car nos esprits, détachés pour un moment des choses de la terre, y entrent en conversation avec d'autres esprits que nous ne voyons pas mais qui se manifestent de façon indubitable. Au cours d'une de ces séances, j'ai obtenu un message de ces entités invisibles dans des circonstances qui méritent d'être rapportées, car c'est un phénomène, extrêmement rare, d'écriture spontanée. J'avais pris une grande demi-feuille de papier blanc. Sous mes yeux et ceux de quelques autres assistants, elle avait été pliée en quatre et mise dans une enveloppe dont nous nous étions assurés qu'elle ne contenait rien d'autre. L'enveloppe fermée avait été suspendue au plafond par une ficelle. Au bout de vingt minutes environ, le médium monta sur une chaise pour reprendre l'enveloppe. Au moment où il toucha celle-ci, il eut comme une secousse. Nous crûmes sur le moment qu'il avait touché par mégarde un fil électrique. L'enveloppe ouverte, nous trouvâmes sur la feuille de papier, tout à l'heure vierge de toute écriture, deux poèmes complets et un troisième inachevé, tous trois, écrits comme avec un morceau de charbon fin, en caractères chinois. Le dernier finissait brusquement par un long paraphe qui, touchant jusqu'au bord de la feuille, marquait la fuite du fluide mystérieux qui s'était échappé au contact de la main du médium.

D'où la secousse ressentie par celui-ci.

Malgré de nombreuses tentatives ultérieures, le phénomène ne se reproduisit pas. Les railleurs et les sceptiques reprochent précisément aux phénomènes occultes de ne pouvoir se manifester à volonté comme les phénomènes scientifiques, qui ne manquent pas de se produire toutes les fois que les lois auxquelles ils sont soumis entrent en jeu.

J'ajoute que c'est la seule expérience qui m'ait absolument convaincu parce qu'elle eut lieu en dehors de toute intervention humaine et qu'un contrôle rigoureux en avait écarté toute possibilité de fraude ou de truquage. C'est dire que j'apporte dans l'étude du spiritisme une grande circonspection et un sens critique toujours en éveil. C'est dire encore que les expériences de ce genre ne sont possibles que dans le recueillement et non au milieu d'une grande affluence.

La Sûreté, que M. Lê-quang-Trinh semble prendre à tâche de renseigner, sait sans doute que je ne fais partie à aucun titre, même de façon occulte, du comité directeur de la religion de Cao Dai.

Mais j'ai fait du spiritisme, et j'en ferai.

Je serais curieux de savoir au nom de quoi on me le défend. Aux termes du traité signé entre la France et l'Empire d'Annam, le gouvernement français s'est engagé à garantir la liberté des cultes<sup>6</sup>. Toute mesure tendant à entraver cette liberté est entachée d'excès de pouvoir et peut être déférée comme telle au Conseil d'État.

---

<sup>6</sup> En réalité, le traité ne visait qu'à garantir la liberté d'exercice du culte catholique. Voir ci-dessous *L'Écho annamite*, 25 février et 6 mars 1928.

### [Soupçons]

Ah, oui ! On soupçonne les promoteurs du caodaïsme de se livrer, sous le couvert d'une propagande religieuse, à des menées politiques de nature à troubler la tranquillité du pays. L'accusation est vite lancée ; mais qu'on en prouve le bien fondé.

Quoi qu'il en soit, M Lê-quang-Trinh fait là une bien triste besogne de délateur Je le plains — il va dire qu'il n'en a cure — ; mais je le plains sincèrement parce que, dominé par ses passions, il cherche à faire du mal à ses compatriotes maintenant qu'il est déchu, comme il leur en a causé au temps de sa puissance. Les critiques amères, les attaques incessantes par lesquelles il essaie d'assouvir sa rancune à l'égard de ses adversaires, prouvent qu'il est constamment tourmenté par un esprit inquiet et plein de rancœur.

M. Lê-quang-Trinh se rend ainsi malheureux comme à plaisir. Ayant souffert, ayant été, selon l'expression du poète latin, humilié par la vie, il n'a donc rien appris, à son âge, pour attacher encore tant de prix à de vains honneurs ? Il n'a donc jamais goûté la douceur d'une bonne action, ni senti le besoin d'un idéal ? Et c'est pourquoi je le plains.

---

Est-ce encore un effet de la défaveur qui s'attache aux indigènes ?

par Nguyễn-Phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1927)

Au temps où il était encore étudiant en droit, Gambetta, qui devait illustrer la troisième République, avait parié avec ses camarades que, quelle que fût la question qui lui serait posée à l'examen, il commencerait toujours par citer l'article 12 du code pénal : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

En effet, à l'examineur, qui lui demandait de dire ce qu'il savait sur la mitoyenneté, le facétieux candidat, imperturbable, servit tout de go le fameux article en guise d'exorde, puis, sans laisser à son interlocuteur, sidéré, le temps de revenir de sa surprise, il s'empressa d'ajouter :

— Mais ceci n'a rien à voir avec la question de la mitoyenneté. Et sans désespérer, il se mit à exposer en détail la théorie de la mitoyenneté, et obtint un brillant succès.

On dirait qu'en Cochinchine, à l'instar de Gambetta et avec ce même sens de l'opportunité qui a condamné l'effigie du grand tribun au port perpétuel d'une lourde pelisse sous le ciel tropical, les autorités administrative et judiciaire ont fait la gageure d'invoquer à tout propos et hors de propos les articles 291 et suivants du code pénal, concernant les associations.

### [Autorisation préalable pour les réunions de plus de 20 personnes]

Alors que la tutelle que la France a imposée aux Annamites comporte, outre la protection de leur personne et de leurs biens, le respect du culte ; alors que l'un des principes fondamentaux de la République est la liberté de conscience, alors que les missions catholiques jouissent, malgré la séparation de l'Église et de l'État, de la sympathie déférente et, souvent, agissante de nos gouvernants, et que la mission évangélique même, venant d'Amérique, bénéficie de la part de ces derniers d'une large tolérance, l'Administration locale, faisant état de racontars ineptes ou d'accusations intéressées, dont il lui serait facile de découvrir la source, apporte de sérieuses entraves aux pratiques de la nouvelle religion spirite Cao-Dai. Par excès de zèle, et peut-être à l'insu du gouverneur, dans certaines provinces, notamment à Tâyninh, les mesures prises contre le caodaïsme sont étendues indistinctement à toutes les pratiques religieuses des indigènes. À telles enseignes qu'à l'heure actuelle, la célébration d'un simple anniversaire y donne lieu à de multiples démarches sans résultat. Excipant de

l'article 291 qui interdit les réunions non expressément autorisées, de plus de 20 personnes, on oblige les intéressés à se munir pour la circonstance d'une autorisation spéciale. Pour cela, ces derniers s'adressent d'abord aux autorités communales, qui les renvoient au chef de canton, lequel les renvoie au délégué administratif, lequel les renvoie à son tour à l'administrateur, lequel les renvoie enfin aux autorités communales. À ce petit jeu où ils font office de balles que les partenaires s'amuse à se renvoyer, les malheureux nhàqué, complètement ahuris, perdent finalement la tête.

À part cette petite formalité, la liberté des cultes est absolument respectée chez les indigènes. Mais elle est indispensable ; faute de la remplir, ceux-ci s'exposent aux foudres incluses dans l'article 291, qu'on prend soin de leur rappeler constamment pour qu'ils n'en perdent pas le salutaire souvenir.

#### [La Ligue des droits de l'homme tracassée à son tour]

De leur côté, les autorités judiciaires, piquées sans doute d'émulation, se sont également avisées d'appliquer l'article 231 aux Français résidant en Cochinchine. Dernièrement, sans aucun acte qui pût motiver une pareille sanction, le procureur de la République à Saïgon menaçait la section cochinchinoise de la Ligue des droits de l'homme, qui fonctionne depuis vingt ans sans autorisation, de poursuites et de dissolution par application des articles 291 et suivants du code pénal, abrogés pourtant en ce qui concerne les citoyens français, par la loi de 1901 sur les associations.

Il est vrai que cette loi n'a pas été promulguée en Indochine. Toutefois, il convient de remarquer que les associations républicaines sont seules visées et que la section cochinchinoise de la Ligue des droits de l'homme a été régulièrement déclarée par le comité central de la Ligue, à Paris, à la préfecture de police de la Seine.

Faut-il chercher l'obligation d'une demande d'autorisation à laquelle le procureur de la République prétend astreindre cette section dans le fait que, seule de tous les groupements similaires de l'Indochine, elle admet les Annamites sur le même pied d'égalité que les Européens et qu'elle en compte plusieurs dizaines parmi ses membres ? Cette obligation serait-elle, dans l'esprit de ceux qui l'édictent, destinée à fournir le prétexte de l'exclusion des Annamites de la Ligue des droits de l'homme ?

Si tels sont bien les véritables motifs des difficultés suscitées à la section cochinchinoise de la Ligue des droits de l'homme, il faudra reconnaître que les Annamites sont des êtres tellement impurs que leur simple contact suffit à faire même des Français qui se commettent avec eux, des citoyens diminués indignes de bénéficier des libertés républicaines et des conquêtes de la démocratie.

---

#### [UNE RELIGION CONSOLATRICE FAVORABLE À LA PAIX SOCIALE]

À PROPOS DU « CAODAISME »  
(*L'Écho annamite*, 9 mai 1927)

Dans l'article ci-joint, un lecteur attribue la vogue de la nouvelle religion de Cao-Dai à un sentiment de déception chez les Annamites, qui, selon lui, se tournent vers le mysticisme pour y trouver les consolations que leur refuse le monde ambiant

Cette hypothèse ne manque pas de vraisemblance. On a observé le même besoin de croire chez le peuple français après le grand bouleversement social et politique de 1789. Les œuvres de Chateaubriand, qui virent le jour vers cette époque, portent l'empreinte indéniable de cette résurrection de la foi, à laquelle elles aidèrent d'ailleurs puissamment. Et nous ne sachions pas que le gouvernement d'alors y apportât la moindre entrave, bien loin de là, car il trouva dans ce retour à la religiosité un élément utile pour la consolidation de la société nouvelle issue de la révolution.



Nous aimons à croire que, s'inspirant de cet exemple, le gouvernement local adoptera une attitude de stricte neutralité vis-à-vis du caodaïsme. qui, en détournant les espérances de ses adeptes dont le nombre déjà considérable va croissant tous les jours de toutes visées politiques et en leur apportant la paix de l'âme, contribuera à la tranquillité publique. Qu'il soit sans pitié pour les aigrefins qui s'autorisent de la religion nouvelle pour exploiter la crédulité publique, tout le monde y applaudira. Mais qu'il n'englobe pas dans la même suspicion les croyants et les charlatans : la religion la plus pure est exposée à ces avatars de la part d'individus sans scrupules qui cherchent à en faire un trafic sacrilège..

*L'Écho annamite.*

À l'occasion d'une étude sur Pierre Loti, Anatole France constatait chez ses compatriotes une tristesse générale dont il définissait ainsi les causes :

« Noyés dans l'océan du temps et de l'espace, nous. avons vu que nous n'étions rien, et cela nous a désolés. Dans notre orgueil, nous n'avons voulu rien dire, mais nous avons pâli. Le plus grand mal, c'est qu'avec la bonne ignorance, la foi s'en est allée. Nous n'avons plus d'espérances, et nous ce croyons plus à ce qui consolait nos pères. Cela surtout nous est pénible Car il était doux de croire, même à l'enfer.

Enfin, pour comble de misère, les conditions de la vie matérielle sont devenues plus pénibles qu'autrefois.

La société nouvelle, en autorisant toutes les espérances, excite toutes les énergies. Le combat pour l'existence est plus acharné que jamais, la victoire plus insolente, la défaite plus inexorable. Avec la foi et l'espérance, nous avons perdu la charité. »

Cette tristesse générale constatée par le grand maître ne paraît pas avoir épargné les Annamites de la nouvelle génération. À cet égard, certains signes sont symptomatiques. La musique, en effet, qui, de toutes les manifestations de l'art, reflète le mieux l'état d'âme populaire, n'a jamais exprimé chez nous qu'une profonde mélancolie. La vogue du « cai-luons », à un moment donné, n'eut assurément pas d'autre cause que cette même mélancolie commune à la majorité de nos compatriotes. Si ceux-ci sympathisent volontiers avec les personnages qui, sur la scène, gémissent et se lamentent sous les coups du sort, c'est qu'eux-mêmes éprouvent le besoin de gémir et de se lamenter, et, par la pensée, s'identifient à ces personnages.

Nul doute que cette tristesse vient de ce que nos compatriotes ont perdu cette foi à la vertu qui faisait le bonheur de nos pères dont la conviction ferme était que les bonnes actions pouvaient seules amener les biens désirés des humains ; honneurs, richesses, santé. Cette conviction n'était pas exempte, certes, de naïveté. Mais elle était sincère ; et nos pères qui s'en inspiraient dans leur conduite, vivaient heureux. Aujourd'hui, elle est fortement ébranlée. Il y a de quoi. Il faut bien se rendre compte que les hommes méchants ne se portent pas plus mal que les autres pourvu qu'ils observent les règles de l'hygiène. Et puis, les richesses s'acquièrent par des procédés où, le plus souvent, la vertu n'a rien à voir. Enfin, les honneurs, ces vanités des vanités, s'obtiennent par des moyens qui répugnent parfois à une honnête conscience.

Tout contribue à faire douter nos compatriotes de cet idéal de justice et de perfection morale que la pratique du confucianisme a inculqué aux générations passées et dont il n'est même plus question dans les écoles où notre jeunesse est éduquée. Aussi bien, les Annamites résistent-ils mal à la nostalgie de ce bons vieux temps où, avec moins de bien-être, on était plus heureux.

Ils sont tristes et ne trouvent pas de la consolation autour d'eux.

C'est dans ces circonstances qu'est né le « caodaïsme », lequel promet cette consolation. Nombre de nos compatriotes ont embrassé la nouvelle religion spirite cochinchinoise. Ont-ils tort ou raison ? C'est leur affaire. Nous, les profanes,

impuissants à leur donner le bien qu'ils demandent, nous ne pouvons que respecter leurs convictions.

Mais, alors, pourquoi l'Administration voudrait-elle s'en mêler, elle dont le rôle se borne à assurer la paix publique, qui n'est nullement menacée ici ?

De grâce, laissez au moins à nos compatriotes leurs innocentes illusions, qui en leur donnant la paix de l'âme, assurent la tranquillité publique et la douceur des mœurs.

TA-DIEN.

---

Cao-Dai a bon dos  
(*L'Écho annamite*, 21 mai 1927)

Nous relevons cette phrase dans *Saïgon-Républicain* d'hier à propos de l'échauffourée de Ninh-Thanh-Loi :

« D'accord avec la thèse admise par le gouvernement, nous avons émis quelques doutes quant à l'influence du caodaïsme sur ces incidents dramatiques. »

Cher confrère, vous pouvez dire hardiment que le reporter de *l'Impartial* s'est enfoncé le doigt dans l'œil jusqu'au coude ou qu'il a donné une violente entorse à la vérité. Voici, en une phrase comme en cent, à quoi se réduit l'affaire : des Cambodgiens qui avaient été victimes de spoliations de terres fomentaient une rébellion pour se venger de notables annamites qui les avaient dépouillés du fruit de leur labeur. D'autres Cambodgiens qui avaient souffert d'agissements du même genre de la part de l'ex-conseiller colonial Ngo-khac-Man, au village d'An-Trach à Camau, et dont la plupart, malgré leurs réclamations réitérées, n'ont pas encore obtenu réparation du préjudice qui leur a été causé, se sont joints à leurs congénères de Rachgia.

Il n'y avait là-dedans qu'un mobile fort terre à terre ; c'est le cas d'employer l'expression. Cao Dai n'y est pour rien.

Décidément, Cao Dai a bon dos.

Dernièrement, le *Courrier saïgonnais* relatait le suicide d'un jeune indigène en l'attribuant aux pratiques du caodaïsme. Or, d'après le père même du mort, celui-ci avait eu des troubles mentaux. L'ayant fait soigner par un docteur français qui l'avait déclaré guéri, son père l'avait marié et l'avait envoyé à l'école. En rentrant chez son père, il fut pris en route d'un accès subit et piqua vivement une tête dans l'eau.

À quoi rimaient donc ces imputations tendancieuses sur le rôle du caodaïsme dans la vie des indigènes ?

Les journalistes qui font métier de renseigner le public ont le droit de se désintéresser, voire se moquer de tous les cultes ; mais il en est un qu'ils doivent tous respecter sans distinction de croyance religieuse : celui de la vérité.

---

À TRAVERS LA PRESSE  
Les libertés d'opinion et de conscience nous sont-elles refusées ?  
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1927)

[sale, nb corr.]

De *l'Ère nouvelle* [journal annamite de Saïgon].

Le « caodaïsme » fait parler de lui.

Cette religion nouvelle n'a pas les faveurs du gouvernement colonial, et, dès sa naissance, il est en butte à une méfiance injustifiée de la part de ce dernier.

Pourquoi ?

Mystère et Administration !

Mystère aussi insondable que la Sainte Trinité, car nous avons beau chercher à comprendre les desseins de l'Administration indochinoise sur ce chapitre, nous n'y arrivons pas.

Les desseins de l'Administration indochinoise sont profonds autant que ceux de Dieu-le-Père !

Et comme devant ceux de Dieu-le-Père, nous n'avons que le droit de nous incliner devant les desseins profonds de l'Administration indochinoise, en murmurant, avec ferveur et conviction : « Amen ! Credo ! »

Des mauvaises langues prétendent bien que le « caodaïsme » se mêle de politique, à l'ombre de l'autel, derrière le rideau de la religion.

Cette allégation tient debout autant que l'explication de la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, sous les espèces du pain et du vin.

Profanes et mécréants que nous sommes, nous préférons avouer, sans fausse honte, notre ignorance crasse en la matière.

Un gouvernement qui dispose de soldats et de canons aurait peur de quelques milliers de bigots et d'illuminés adorateurs de Çakia-Mouni ?

Allons donc ! Quelle plaisanterie !

#### [Une liste noire]

Pourtant, les caodaïstes, à en croire la rumeur publique, seraient tous proprement couchés sur la liste noire des suspects et catalogués avec soin et numéros d'ordre comme des révolutionnaires à pendre à la première occasion.

Ils seraient étiquetés comme anti-français notoires !

À notre sens, ils ne mériteraient ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Qu'on leur fiche la paix comme aux adeptes du Pape, du Bouddha et de Confucius, c'est encore ce que le gouvernement a de mieux à faire à leur endroit.

La liberté de conscience a-t-elle cessé d'être un bien moral reconnu aux « protégés » par les traités franco-annamites ?

Non, sans doute.

Alors, pourquoi les fonctionnaires indigènes n'en jouissent-ils pas, comme, d'ailleurs, de la liberté de pensée en politique ?

Pourquoi ceux d'entre eux signalés comme de « dangereux caodaïstes » se voient-ils brimés de cinquante manières ?

N'ont-ils pas été victimes, dernièrement, d'un déplacement inexplicable et injustifié, revêtant nettement le caractère d'une sanction disciplinaire camouflée ?

Eh bien ! ce sont là des agissements odieux, que nous ne saurions trop condamner.

Nous revendiquons hautement, énergiquement pour la masse de nos compatriotes le droit de servir comme ils l'entendent l'Être Suprême ou le « Ma Qui » !

Cela appartient au domaine privé, où l'Administration n'a que faire de fourrer son vilain nez !

Que le fonctionnaire remplisse consciencieusement son devoir de budgétivore, pour lequel il est payé, et qu'il a délibérément accepté ; en dehors de cela, qu'il soit libre comme le reste des citoyens, car il n'est pas, que nous sachions, un citoyen diminué, un citoyen de trente sixième zone !

D'ailleurs, pourquoi faut-il qu'il pense comme ses supérieurs hiérarchiques ; lesquels ne détiennent nullement, à notre connaissance, le monopole de l'infaillibilité ?

Évidemment, en tant que serviteur de l'État, il est tenu à une certaine réserve, mais c'est tout, et quiconque serait mal avisé s'il exigeait de lui autre chose.

Et ce sont là des conseils d'élémentaire sagesse, que nous nous permettons de soumettre à l'attention de nos gouvernants, dans l'espoir qu'ils y conformeront strictement leurs paroles et leurs actes.

Il ne servirait de rien de créer inutilement des mécontentements et des rancœurs, en torturant, par dessus le marché, la légalité dont le gouvernement doit être le premier à se montrer respectueux, afin d'en imposer aussi le respect à l'ensemble des contribuables et des justiciables.

Où irions-nous, Seigneur, si l'on venait à nous enlever le seul bien que nous laisse notre statut de conquis : la liberté de conscience et d'opinion ?.

---

LA FOI DEVANT LA SCIENCE  
par Nguyễn-Phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 27 mai 1927)

À la suite de l'entrefilet *Cao-Dai a bon dos*, paru dans *l'Écho* du 21 courant, *Saïgon républicain*<sup>7</sup> a porté sur la nouvelle religion spirite ce jugement aussi péremptoire que sommaire : « Le Cao-Dai est un tissu de grossières superstitions indignes d'un esprit touché par là culture scientifique du XX<sup>e</sup> siècle. Nous estimons qu'il est du devoir des leaders annamites d'empêcher, par tous les moyens, la propagation de pareilles folies parmi les masses ignorantes.

Si l'élite annamite veut être digne de la civilisation dont elle se revendique, elle ne doit pas tolérer que quelques-uns de ses membres, si peu nombreux fussent-ils, se fassent les adeptes et les propagateurs d'une doctrine (?) incohérente qui ne peut conduire qu'à un fanatisme stupide, absolument incompatible avec tout progrès. »

[Plaidoyer *pro domo* en faveur du spiritisme]

Par ailleurs, dans le même numéro, le même confrère, sous la signature de *Viator*, pseudonyme du sympathique M. Camille Délong, s'est étonné, après m'avoir décerné de trop vifs éloges, que je me fusse déclaré publiquement adepte de la science (?) — le point d'interrogation ironique est de lui — chère à feu Allan Kardec.

M. Camille Délong a rappelé l'histoire que j'ai contée d'une feuille de papier blanc placée sous enveloppe et pendue au plafond par une ficelle, sur laquelle une main mystérieuse et invisible traça, sans ouvrir l'enveloppe, une communication de l'au-delà. Mon aimable mais trop sceptique confrère affectait de voir dans ce phénomène un vulgaire tour de passe-passe. Et au nom de la science et de la raison, M. Camille Délong condamne sans autre forme de procès l'action des occultistes qu'il considère comme néfaste à la société.

Mon confrère montre dans ce verdict sans indulgence une sérénité d'âme que je lui envie. Sollicité par une nature foncièrement curieuse, je suis, au regard des sciences occultes en général et du spiritisme en particulier, non pas un croyant ni un convaincu, mais simplement un homme qu'intéresse tout ce qui touche les hommes mais qui n'accepte rien sans bénéfice d'inventaire. Cette considération suffirait à elle seule — soit dit en passant — à défaut d'autres, pour me faire tenir à l'écart du caodaïsme qui, faisant du prosélytisme, va à la foule, à laquelle il impose un credo dont tout contrôle et toute controverse sont bannis. J'ajoute que, débarrassé des exagérations, et surtout des calomnies intéressées de ses détracteurs, ce credo forme une doctrine très cohérente et parfaitement morale. Sans doute a-t-il, aux yeux des libres penseurs, le grave défaut de se donner pour un dogme révélé. Mais le même reproche ne peut-il être fait à la religion catholique, sur laquelle l'Europe vit depuis dix-neuf siècles et qui a fait sa grandeur ? À admettre même que le caodaïsme renferme des absurdités, combien n'en relève-t-on pas dans la Bible qui sont pour les chrétiens articles de foi ?

---

<sup>7</sup> Journal de tendance radical-socialiste créé par l'imprimeur Ardin.

Je sais bien que, quand on parle d'histoires de l' « autre monde », il est de mode en ce siècle de rationalisme, parmi les civilisés, de les traiter de billevesées, de superstitions. De peur de passer pour un esprit faible, on affiche à leur endroit un scepticisme railleur, un air de dédain supérieur.

C'est une attitude ; ce n'est pas un argument.

Ah, oui ! on invoque la raison, la science ! Parlons-en ! La science, appuyée sur la raison, a nié des vérités évidentes aujourd'hui mais qui, au moment de leur découverte, heurtaient les opinions admises. Faut-il rappeler les accusations portées contre Pasteur par ceux qu'on appelait les sommités de la science, qui accusaient l'illustre savant d'inoculer la rage à des innocents, tout simplement ? Faut-il évoquer les querelles comiques que suscita la présentation du premier phonographe fabriqué par Edison ?

S'érigeant en oracles de la science, des membres de l'Institut soutenaient à grand renfort d'affirmations péremptoires, que la reproduction de la voix humaine était absolument impossible et que les sons qu'émettait l'appareil provenaient d'un ventriloque mystificateur.

La science ? Mais des savants illustres, tels que Sir Oliver Lodge, William Crookes, Camille Flammarion, pouvaient s'en réclamer hautement qui ont, pourtant, proclamé leur croyance à l'existence de phénomènes occultes après des expériences multiples et concluantes.

Je ne fais que suivre leurs traces et si je me trompe, c'est en bonne, je peux même dire, en honorable compagnie.

De quel droit prétend-on me l'interdire du moment que, faisant de temps à autre, des expériences avec un petit nombre d'amis dont je suis parfaitement sûr parce qu'ils n'ont aucun intérêt à se livrer à des truquages ou à des fraudes, je recherche mon instruction personnelle et ne tente de convertir personne ?

Que fait-on donc de la liberté de conscience et de la tolérance en matière politique et religieuse inscrites au programme républicain ?

À aller au fond des choses, au-dessus des doctrines, toutes les libertés qu'on revendique pour l'homme ne se résolvent-elles pas, en dernière analyse, en celle-ci : l'affranchissement de l'intelligence, sa libre adhésion à tout ce qu'elle reconnaît pour juste ou bon ?

À se renfermer dans des formules, à s'attacher à des idées préconçues, on risque d'en devenir le prisonnier et d'aller avec des œillères dans la vie ondoyante et diverse dans son perpétuel renouvellement.

---

Encore à propos du caodaïsme

---

Informations de source suspecte  
par Nguyễn-Phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 13 juin 1927)

Veuillent mes lecteurs m'excuser de revenir encore sur le caodaïsme. Mais, dans *Saïgon républicain*, M. Camille Délong a commis à mon endroit, à ce sujet, des erreurs que je n'ai pas eu le loisir de redresser plus tôt.

En effet, dans le numéro du 4 courant de ce journal, M. Camille Délong écrivait : « Notre confrère l'*Impartial* affirmait naguère que les bonzes et dignitaires du Cao-Dai ont des traits annamites. Un de nos correspondants nous affirme au contraire que le bonze le plus influent est un vieux Chinois septuagénaire fixé en Indochine, depuis quelques années seulement. Le digne bonze possède, dit-on, des secrets merveilleux et époustoufle les fidèles de Cao-Dai à l'aide de miracles fort habiles et dont l'un des principaux nous fut conté par M. Nguyen-phan-Long dans l'*Écho annamite*. »

Il s'agit, on s'en souvient, d'une enveloppe fermée contenant une feuille de papier blanc et suspendue au plafond par une ficelle. Après les incantations nécessaires, on détache l'enveloppe et l'on s'aperçoit qu'une main mystérieuse a écrit sur le papier blanc la réponse de l'au-delà aux questions anxieuses du fidèle.

M. Camille Délong croit voir là un vulgaire tour de passe-passe par lequel un habile escamoteur substitue au papier blanc une feuille écrite à l'avance. Il convient toutefois que la substitution est quelque peu malaisée, mais n'en est pas moins persuadé que c'est une simple affaire d'habileté.

J'avoue que j'ai, jusqu'ici, ignoré l'existence de ce Chinois, et je serai fort obligé au correspondant de mon confrère de m'indiquer son nom et son adresse, « pour que j'y coure ».

Quoi qu'il en soit, ce Chinois — que je n'ai, encore un coup, jamais rencontré — est tout à fait étranger au phénomène que j'ai cité. J'ai fait l'expérience avec quatre amis de la bonne foi de qui je répons comme de la mienne : ils n'avaient aucun intérêt à me tromper puisqu'ils n'en tiraient aucun profit personnel. La meilleure preuve de leur loyauté réside dans ce fait que l'expérience, par deux fois renouvelée dans les mêmes conditions de contrôle et de milieu, n'a donné aucun résultat. S'il y avait eu truquage ou fraude, le médium aurait pu reproduire le phénomène à volonté puisque cela n'aurait dépendu que de lui.

M'était livré à une étude assez avancée de l'occultisme, je ne suis pas sans connaître les impostures retentissantes de certains médiums notoires et l'ouvrage dans lequel M. Paul Heuzé, l'auteur, dévoile les procédés des fakirs de l'Inde... ou d'ailleurs. Je ne suis donc pas le gobe-mouches qu'on pense.

Le deuxième indice en faveur de la sincérité du médium est que, bien qu'il ignorât complètement les caractères chinois, les poèmes transcrits spontanément en cette langue sur le papier étaient de toute beauté. Un bon lettré eût mis plusieurs heures à les composer — encore est-il fort douteux qu'il les eût faits aussi bien — alors qu'il a fallu seulement 20 minutes pour qu'ils apparussent sur le papier.

Par ailleurs, il eût été impossible au médium de préparer d'avance la substitution étant donné que les questions écrites à l'insu du médium et des assistants et connues de leur seul auteur, étaient renfermées dans une enveloppe qui fut brûlée avec son contenu au début de la séance.

#### [L'Œil de Cao-Dài et l'Œil de Moscou]

Dans le même article, M. Camille Délong se demandait ce que venait faire sur le tableau sacré cet Œil, divin sans doute, qui observe les prosternations des fidèles. D'aucuns, ajoutait-il, se prétendant bien informés, affirment que cet œil est celui de Moscou et que, derrière la superstition caodaïque, se cachent de malins meneurs, désireux seulement de créer une petite armée de fanatiques, qui, à leur tour, « noyauteraient » les masses dans un but probablement xénophobe et correspondant, en Indochine, aux divers mouvements mi-religieux, mi-sociaux qui troublent actuellement l'Asie.

D'autre part, la *Presse indochinoise*, dans son numéro d'hier, s'est fait l'écho d'un bruit qui court avec persistance que le 15 juin doit avoir lieu à Tâyninh une grande réunion des fidèles.

Cette réunion sera-t-elle — se demande-t-elle — strictement religieuse ? On dit que la politique sera aussi à l'ordre du jour. On parle même du « Grand Soir ». Et des circulaires portant l'Œil fatidique et rituel ont été envoyées aux fidèles avec des instructions impératives.

Je mets mes confrères en garde contre les racontars de mystificateurs et les histoires inventées de toutes pièces par les détracteurs intéressés du caodaïsme qui, pour mieux les induire en erreur, se camouflent sous le masque de correspondants bénévoles. Je me suis fait du respect des convictions religieuses ou politiques de mes contemporains une

règle inflexible ; mais force m'est, en raison des circonstances, de dévoiler la vérité pour éclairer la religion de confrères de bonne foi sur les mobiles de ceux qui les incitent à une campagne de presse contre le caodaïsme.

Le culte nouveau se donne pour la quintessence de toutes les croyances ; il honore les fondateurs de toutes les religions. Ses fidèles adorent en même temps Çakya-Mouni, Jésus-Christ, Confucius, Lao-Tseu, etc., etc., sauf Mahomet. Cet éclectisme est-il dicté par les Esprits inspireurs des fondateurs, tous Annamites, à ma connaissance ? Ou bien est-ce simplement l'effet d'un habile calcul de la part de ces derniers ? Je ne sais. Toujours est-il que, grâce à cette large tolérance, le caodaïsme a connu, dès ses débuts, une vogue extraordinaire. Le nombre de ses adeptes s'élève, dit-on, actuellement à 100.000.

De nombreux catholiques s'y sont convertis. C'est dans ce fait qu'il faut chercher les raisons des attaques passionnées et des calomnies persistantes auxquelles est en butte le caodaïsme, dont les progrès commencent à inquiéter, semble-t-il, les catholiques demeurés fidèles à la doctrine du Christ.

Quant à l'œil qui semble hypnotiser mes confrères, c'est une plaisanterie de prétendre qu'il est l'œil de Moscou. Je pourrais tout aussi bien dire qu'il représente l'œil dans lequel les personnes trop crédules se mettent symboliquement le doigt.

Pour ce qui est de sa véritable signification, il faut être parmi les initiés pour le savoir. Mais je présume que cet œil de cyclope évoque la présence permanente de l'Être omniscient et tout-puissant qui perçoit tout ce qui se passe dans l'Univers et à qui les actes des chétifs humains n'échappent point. Je ne suis pas éloigné de voir dans cet œil un symbole semblable à celui de la Conscience poursuivant Caïn, assassin de son frère, dans la *Légende des siècles* de Victor Hugo :

Caïn, ne dormant pas, songeait au pied des monts.  
Ayant levé la tête, au fond des cieus funèbres,  
Il vit un œil, tout grand ouvert dans les ténèbres,  
Et qui le regardait dans l'ombre fixement.

.....  
On fit donc une fosse, et Caïn dit : C'est bien !  
Puis il descendit seul sous cette voûte sombre.  
Quand il se fut assis sur sa chaise dans l'ombre  
Et qu'on eut sur son front fermé le souterrain,  
L'Œil était dans la tombe et regardait Caïn.

En fait de légende, on est train d'en tisser insidieusement une autour du caodaïsme. Comme toutes les légendes, celle-là est faite de fictions qui n'ont pas précisément pour but de l'embellir. C'est pour rétablir la vérité et empêcher une injustice que j'ai donné ces quelques explications auxquelles je regrette de ne pouvoir, n'étant pas au nombre des adeptes, donner toute la netteté et toute l'ampleur désirables.

J'estime en effet que le caodaïsme, comme d'ailleurs toutes les religions, comporte un credo que ma raison se refuse à admettre sans contrôle et dont il est, au surplus, fort difficile de vérifier les affirmations au milieu de l'atmosphère peu favorable d'une foule. Je m'en tiens, quant à moi, à mes expériences personnelles avec un petit nombre dont je suis parfaitement sûr. Le spiritisme est pour moi, jusqu'à nouvel ordre, un objet d'études et non d'adoration.

---

Toujours à propos du caodaïsme  
par Nguyễn-Phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 23 juin 1927)

MM. Monribot [de la *Presse indo-chinoise*] et Camille Délong marquent une hostilité tenace à l'endroit du caodaïsme. C'est leur droit absolu. Et volontiers je laisserais ces confrères s'escrimer de la plume contre les « esprits », qui n'existent pas, d'ailleurs, pour eux. Dans mon for intérieur, je m'amuserais — sans le dire ni surtout l'écrire pour ne pas attraper par ricochet les coups destinés aux caodaïstes — de l'héroïsme inutile de Don Quichotte partant en guerre contre des moulins à vent. Mais mes confrères — encore qu'ils montrent une courtoise indulgence pour ce qu'ils considèrent sans doute chez moi comme une marque de débilité d'esprit — citent mon nom toutes les fois qu'ils parlent du caodaïsme.

Qu'ils me permettent de leur déclarer, une fois de plus, que je ne suis mêlé ni de près ni de loin aux agissements des promoteurs du caodaïsme. Assez répandu dans le monde indigène pour connaître ces derniers en tant que particuliers, je ne suis au courant que par ouï-dire de ce qu'ils font en tant que caodaïstes.

La raison en est bien simple : j'estime que le spiritisme, comme tout ce qui frappe l'imagination, doit être étudié loin des foules, dont le contact rabaisse, en les dénaturant, les doctrines et les religions les plus élevées, les plus pures.

L'expérience du morceau de papier mis sous enveloppe, à laquelle M. Camille Délong fait allusion avec une persistance un tantinet malicieuse, a été faite par moi, avec quatre ou cinq amis, en 1923, alors que le nom de Cao Dai même était inconnu. La dernière explication qu'a tenté d'en donner le rédacteur en chef de *Saïgon républicain* par l'usage d'encre sympathique ne résiste pas à l'examen. L'enveloppe se trouvait suspendue à 2 m. 50 ou 3 mètres du sol. La pièce où l'expérience avait lieu était éclairée à l'électricité. Il n'y avait, en dehors des deux ampoules qui s'y trouvaient, aucune autre source de lumière ou de chaleur, pas même un bâtonnet d'encens. Le temps qu'a duré la suspension de l'enveloppe fut de 20 minutes environ. Tous les assistants, y compris le médium, ignoraient la nature de la question que j'avais écrite moi-même et qui, mise sous enveloppe par mes soins, avait été brûlée au début de la séance. La réponse qui devait y être faite et qui le fut en effet, ne pouvait donc être préparée d'avance.

Il faut ajouter à ces circonstances que les deux poèmes complets contenus dans le message mystérieux, le troisième restant inachevé, étaient composés en fort beaux vers. Il serait difficile de trouver aujourd'hui en Cochinchine où l'étude des caractères est presque abandonnée, un lettré capable, non pas de les faire, mais de les expliquer de façon satisfaisante. Par des combinaisons subtiles qui eussent fait la joie d'un lettré de race, une fois les caractères décomposés en leurs éléments et ces éléments rassemblés pour en former d'autres, on obtenait le nom de l'auteur des poèmes. Ces combinaisons de traits ressemblent, de loin, à celles par quoi on forme les anagrammes de noms français, avec cette différence que chaque caractère étant composé de nombreux traits et se prêtant, par conséquent, à des combinaisons multiples, il est beaucoup plus difficile de résoudre le rébus.

Enfin, l'expérience, deux fois renouvelée dans les mêmes conditions, ne donna pas de résultat. Quelle meilleure garantie de la bonne foi du médium et de la loyauté de l'expérience ?

M. Camille Délong professe que ceux qui se livrent aux expériences d'occultisme se divisent en deux catégories : les imbéciles et les aigrefins. Voilà une opinion bien tranchante qui frise la témérité. Des princes de la science, des sommités médicales n'ont pas jugé indigne d'eux l'étude des phénomènes métapsychiques. Il existe à Paris un institut consacré à ces études et qui est dirigé par un docteur dont le nom est respecté dans le monde médical, le Dr Osty.

[Au Cambodge]



M. Monribot agit sagement en réservant son opinion définitive. Prenant plus nettement position contre le caodaïsme, il a annoncé que S. M. Sisowath aurait demandé (le conditionnel est de mon confrère) aux bonzes de rester fidèles au bouddhisme. Il me semble que le roi du Cambodge a engagé — si tant est qu'il l'ait fait — son autorité temporelle dans une question où, seul, le Pape des bonzes de Phnom-Penh, détenteur de l'autorité spirituelle dans le royaume voisin, est qualifié pour intervenir. Du reste, le caodaïsme s'accommode fort bien du bouddhisme, à telle enseigne que de nombreux bonzes cambodgiens l'ont embrassé en même temps que des milliers de Khmers. Si S. M. Sisowath a bien lancé l'excommunication contre ceux de ses sujets qui se sont convertis ou se convertiront au caodaïsme, il a commis un acte impolitique dont les répercussions peuvent être graves, car il s'expose à provoquer par des mesures imprudentes l'explosion du fanatisme religieux parmi une population attachée au culte de ses divinités.

#### [Nécessité d'une meilleure organisation caodaïste]

M. Camille Délong a fait, à son tour, un sort aux racontars qu'on lui a rapportés sur la façon dont les promoteurs du caodaïsme exploiteraient à leur profit la doctrine qu'ils propagent.

Je ne suis pas en mesure de juger du bien-fondé de ces griefs. Aussi bien n'est-ce pas à moi à défendre le caodaïsme et ses adeptes.

Mais, devant ce mouvement d'hostilité qui se dessine contre le caodaïsme et la nécessité qui en découle pour lui de se mettre à l'abri des critiques, je m'étonne que, parmi ses nombreux zéloteurs, il ne se lève pas des personnalités honorables pour former un conseil d'administration susceptible de prendre ses responsabilités et d'empêcher les abus.

On est, pour le moment, en présence d'une multitude grossissante d'adeptes livrés à leurs seules inspirations et dont aucune personnalité qualifiée n'assume la direction spirituelle.

Il va sans dire que pour écarter éventuellement toute discussion ou manœuvre d'ordre politique le conseil d'administration ne comprendra dans son sein aucune personnalité investie d'un mandat électif ni aucun membre de la presse annamite.

Par ailleurs, en autorisant officiellement la libre pratique du caodaïsme, le gouvernement s'assurera le contrôle d'un mouvement religieux qui paraît l'inquiéter en raison de son ampleur et des circonstances actuelles et pourra situer, le cas échéant, les responsabilités. Il sortira ainsi d'une situation équivoque dont les pêcheurs en eau trouble pourraient être tentés de profiter.

---

Encore Cao-Dai  
par Nguyễn-Phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 29 juin 1927)

Depuis quelque temps, Cao-Dai fournit à plusieurs journaux le sujet de chroniques où il est généralement malmené.

Dans *Saïgon républicain*, M. Camille Délong a porté aux auteurs du « miracle de l'enveloppe » le défi suivant :

L'expérience sera renouvelée dans un local désigné d'accord, en présence de six personnes, désignées également d'accord, et dont les connaissances scientifiques et le caractère offrent toutes garanties de sécurité. Les six contrôleurs, dont M. C. Délong fera naturellement partie, auront le droit de visiter, local, papier, enveloppe et tous accessoires, quels qu'ils soient, servant à l'expérience.

La question à laquelle doit répondre l'esprit sera posée par l'un des contrôleurs et la feuille de papier sur laquelle sera écrite cette question sera brûlée par l'un d'eux, sous le contrôle du public.

On pourra renouveler l'expérience autant de fois que l'on voudra, dans les mêmes conditions de contrôle bien entendu.

J'ai dit et répété que l'expérience dont il s'agit, par deux fois renouvelée dans les mêmes conditions, n'avait pas donné de résultat. J'ai dit encore que le phénomène obtenu était excessivement rare et que précédemment, il ne s'était produit qu'une seule fois, à ma connaissance, à l'observatoire de Juvisy, où Camille Flammarion se livrait à ses expériences d'occultisme en même temps qu'à ses travaux d'astronomie. Il est donc plus que probable qu'il ne se renouvellera pas pour l'édification de M. Camille Délong, qui ne manquera pas de faire état du résultat négatif des expériences pour conclure à l'impossibilité du phénomène tel que je l'ai décrit.

En parlant des deux expériences infructueuses tentées à la suite du premier et unique succès obtenu, j'ai reconnu que l'impossibilité de provoquer à volonté les phénomènes d'occultisme fournit à leurs négateurs l'argument le plus fort contre eux.

### [Combat contre la supercherie ou liberté de culte ?]

Par ailleurs, dans le même article, M. Camille Délong a reconnu avec moi l'intérêt qu'il y a pour le gouvernement à autoriser officiellement la libre pratique du caodaïsme afin de s'en assurer le contrôle, mais sous la réserve que si la moindre supercherie vient à être dévoilée à l'actif des prêtres et serviteurs de Cao Dai, ceux-ci doivent être immédiatement déférés à la Justice. Cela va de soi car, pour avoir embrassé le caodaïsme, ils ne sauraient émettre la prétention de vivre en marge du code. Reste à savoir ce qu'il faut entendre par supercherie. Il serait nécessaire d'en définir nettement le sens pour prévenir les applications abusives ou les interprétations tendancieuses. Comment, en effet, démontrer les supercheries ? Faut-il considérer comme telle toute affirmation non prouvée et non reconnue par la science ? L'abus serait manifeste car, à ce compte, l'immaculée conception, par exemple, qui est un article de foi pour les catholiques, serait réputée une supercherie puisque c'est proprement un de ces miracles que M. Camille Délong nie au nom de la raison et de la science.

Pour ma part, je crois que ce sera beaucoup pour le gouvernement de pouvoir — au moyen d'un contrôle librement accepté par un conseil d'administration responsable et régulièrement constitué au foyer du caodaïsme — empêcher éventuellement les abus tombant sous les coups de la loi et les manœuvres de nature à troubler la tranquillité publique. Là devra se borner son rôle ; il ne saurait aller au-delà sans violer la liberté de conscience, qui compte au nombre des principes fondamentaux de la démocratie, et qui est un des articles les plus importants de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui forme la charte de la République française.

Ce contrôle présente l'avantage considérable d'une efficacité certaine car, placé au cœur même du nouveau culte, d'où émanent les instructions et les directives transmises aux fidèles, il est susceptible d'étouffer, le cas échéant, dans l'œuf et à temps les manœuvres suspectes. Il permettra en outre aux autorités de juger des tendances et du but du caodaïsme d'après la personnalité de ceux qui en assument la direction doctrinale et pratique.

Dans l'état actuel des choses, la surveillance, si vigilante soit-elle, est pratiquement illusoire car elle s'éparpille sur 100.000 adeptes disséminés sur toute l'étendue de la Cochinchine et du Cambodge.

Élection du chef du canton de Hoà-Ninh  
(*L'Écho annamite*, 19 juillet 1927)

Nous avons dit, à propos de l'élection du chef du canton de Hoà-Ninh, que certains candidats à ce poste envié paieraient aux électeurs 5 à 10 \$ 00 le bulletin de vote.

Nous ne nous sommes pas trompé !

Un indiscret nous a rapporté, en effet, que M. X. a emprunté, rue Sohier, 5.000 \$ destinées exclusivement à arroser les électeurs dociles.

Ce sera donc une élection à coup de piastres, comme, hélas ! beaucoup d'autres.

Nous engageons les électeurs à voter pour le candidat qui jouit de leur estime, et partant susceptible de faire un chef de canton honnête, juste, intègre, et non pour celui qui prête un œuf dans l'espoir d'encaisser un bœuf.

Cela ne veut pas dire que vous devrez refuser l'argent qu'on vous offrira pour votre dérangement !

Faites votre devoir d'électeur consciencieux, tout en profitant des largesses des candidats roublards ou imbéciles !

Et ce sera tant pis pour eux s'ils ont à payer, au taux de 24 %, les dettes contractées chez le chetty pour vous arroser !

Vos parents et vous-mêmes, vous serez sûrs au moins de n'avoir pas à payer les dettes des candidats que vous aurez balayés.

[Dénonciation de caodaïstes imaginaires]

D'autre part, le bruit court qu'un certain candidat. pour s'attirer de l'Administration une bonne note de moralité, n'a pas hésité à englober ses adversaires dans le caodaïsme, et comme il ne pouvait fournir aucune preuve contre eux, il a vite fait de dire qu'ils pratiquaient la nouvelle religion en cachette !

Ah ! il est malin, celui-là !

M. Roger, qui connaît les Annamites, pour avoir vécu parmi eux plus de vingt ans, ne se laissera pas influencer par ce candidat, pour qui tous les moyens — y compris celui de trahir ceux qu'il appelle ses amis — sont bons, pourvu qu'il arrive au but qu'il se propose.

Contrairement à ce que nous avons annoncé, M. le *huong ca* Th., qui a 59 ans, n'a pas dépassé l'âge prévu par le règlement pour les élections de chef de canton.

Il est donc candidat. avec les *huong ca* Th. et Ph. et MM. Tr. v. M., ex-conseiller de province, et Ng. v. Th., sus-nommé.

NHU-TAM.

---

Chronique des provinces  
TAYNINH  
L'homme à deux faces  
(*L'Écho annamite*, 29 juillet 1927)

J'ai dit, dans ma dernière chronique au sujet des élections de Hoà-Ninh, que M. Nguyễn-van-Th., pour avoir une protection, s'était enrôlé dans la Sûreté, à titre purement bénévole, et les premières victimes qu'il avait immolées sur l'autel de son chef, l'inspecteur G., avaient été plusieurs de ses amis et connaissances.

Un autre but que visait M. Th. était de réduire à l'impuissance ses adversaires, candidats au poste de chef du canton de Hoà-Ninh, en signalant mensongèrement que MM. le Dai, *huong ca* T., le conseiller provincial M., etc., pratiquaient, en cachette, le caodaïsme.

Le chef de la province, le sympathique M. Royer, est là pour dire à M. Th. qu'il a menti.

J'ai eu à m'occuper de la nouvelle religion. J'ai dit ce que j'en pensais, tout en rendant, en passant, hommage à l'esprit de clairvoyance des populations du chef-lieu de Tâyninh, « anticaodaïstes », à l'exception de quelques-uns, qui suivaient le mouvement dans un but d'intérêt purement personnel.

Ces quelques-uns ne sont ni le *huong-ca* T., ni l'ex-conseiller T. v-M, qui n'ont pas besoin de se défendre contre les calomnies de M. Th.

M. Th., en s'enrôlant dans la Secrète, visait également à l'obtention d'une bonne note de moralité, qui sera donnée, à l'issue des votes, par l'Administrateur (chef de la province), persuadé que celui-ci se laissera influencer par l'inspecteur G., le chef hiérarchique et occasionnel du nouveau flic bénévole.

M. Th. s'est trompé lourdement dans ses calculs : car, entre M. Royer et l'agent G., il y a un gouffre. L'un est chef, l'autre subordonné, et nous connaissons assez le caractère indépendant de l'actuel chef de la province pour prévoir qu'il n'écouterait, dans le choix du nouveau chef de canton, que la voix de sa conscience, et non des suggestions intéressées, qui, au cas où ils les écouterait, l'abaisseraient dans l'estime de ses administrés.

Quant aux électeurs, ils savent ce qu'ils ont à faire : accepter les largesses des candidats, et ne voter que pour le digne, c'est-à-dire celui qu'ils savent juste, bon, et surtout intègre.

Boycottez sans pitié le candidat-chetty, l'homme à deux faces, comme l'a dit si justement un haut fonctionnaire européen du poste, et vous aurez, électeurs, fait votre devoir !

P. C.

---

#### AU PALAIS

---

Correctionnelle indigène  
(*L'Écho annamite*, 23 août 1927)

Président : M. Noël.

Ministère public : M. Le Brault.

Où il est question de Cao-Dài

Les nommés Hung et An invitèrent le cultivateur My à adhérer à la nouvelle « religion internationale » dénommée caodaïsme.

Sur le refus catégorique de My, une discussion orageuse éclata.

Ils s'insultèrent copieusement et en vinrent aux mains.

My fut mis en piteux état.

M<sup>e</sup> Cancellieri, constitué par les prévenus, fait le procès du caodaïsme, qui englobe parmi ses adeptes des fumistes, des escrocs, etc.

Les deux accusés sont condamnés, à 1 mois de prison chacun, avec sursis, et 50 p. de dommage-intérêt.

---

Les résultats d'une campagne de presse  
par Nguyễn phan Long  
(*L'Écho annamite*, 14 septembre 1927)

M. Camille Délong poursuit, dans *Saïgon républicain*, sa campagne contre les caodaïstes et les spirites. Il met les uns et les autres dans le même sac.

Mon confrère fait état de l'approbation sans réserve de M. Paul Heuzé, auteur d'un livre où il dévoile les trucs des fakirs, pour condamner sans appel l'occultisme et ceux qui s'y adonnent. Et il s'étonne que je ne discute plus là-dessus avec lui, en affectant de voir dans mon silence l'aveu implicite d'une défaite

Ce silence n'est que l'effet de la conviction où je suis maintenant de ne pouvoir faire renoncer mon contradicteur à ses préventions contre les caodaïstes, dont je ne suis pas mais au nombre desquels il me met malgré moi, car je ne suis que spirite, et je ne rougis pas de l'être.

#### [Interdiction du spiritisme, du magnétisme et de l'hypnotisme]

M. Camille Délong peut donc tout à loisir triompher dans ses articles, qui ont eu le plus grand succès. Grâce à sa campagne et aux mesures sévères qu'elle a suscitées de la part des autorités locales, qui ont interdit toute pratique de spiritisme, de magnétisme ou d'hypnotisme, le caodaïsme prend figure de persécuté, ce qui le rend encore plus populaire. On dit que le nombre de ses adeptes atteint 600.000. Aucune donnée précise ne permet d'infirmier ce chiffre qui me paraît exagéré ; mais un fait demeure certain, c'est que le chiffre de 150.000 fidèles d'il y a six mois est, à cette heure, largement dépassé. Et ce n'est pas fini.

La campagne de M. Camille Délong a encore eu ce résultat de démontrer aux dirigeants du caodaïsme la nécessité d'une organisation où les responsabilités soient nettement déterminées et où le rôle de chacun soit précisé pour mettre un terme aux critiques et aux soupçons.

Elle aura donc, somme toute, fait du bien à ceux-là mêmes auxquelles elle s'en prend. En les incitant à un travail d'organisation et de mise au point, elle leur a rendu un service qu'ils auraient mauvaise grâce à ne pas reconnaître.

#### [Le caodaïsme abandonne la corbeille à bec]

Quant à moi, je suis et reste spirite. Mais je ne saurais, comme tel, prendre à mon compte les attaques et les critiques qui s'adressent au caodaïsme, lequel, par suite de l'interdiction de l'usage de la corbeille, n'a plus rien de commun avec le spiritisme qui est connu depuis longtemps en pays d'Annam. Il se borne maintenant à la célébration des rites à certains jours, tout comme le catholicisme ou toute autre religion et ne revêt plus cet aspect mystérieux qui semblait inquiéter tant M. Délong.

AU surplus, à quoi bon continuer une controverse dans laquelle chacun des adversaires est décidé d'avance à ne pas céder un pouce de terrain et qui risquerait de lasser la patience des lecteurs ?

---

Un Grand Inquisiteur laïque et républicain  
par Nguyễn phan Long  
(*L'Écho annamite*, 17 septembre 1927)

Voilà une association de mots peu banale. Et pourtant l'homme qu'elle désigne existe bel et bien : c'est M. Camille Délong, rédacteur en chef de *Saïgon républicain*, l'ennemi acharné des spirites et des caodoïstes.

Depuis plusieurs mois, M. Camille Délong mène une violente campagne contre le caodaïsme et ses adeptes et me prend à partie, par ricochet, à l'occasion de ces attaques. J'ai été amené par le souci de la vérité et de la justice à lui répondre pour remettre les choses au point. Tout en affirmant mon adhésion au spiritisme — ce qui était mon droit —, j'ai tenu à préciser que je ne m'intéressais pas au caodaïsme et que

je ne pouvais, par suite, juger du bien-fondé des accusations portées contre cette religion nouvelle.

Mon contradicteur n'en persistait pas moins à articuler les griefs les plus graves contre les caodoïsites, à qui il imputait des agissements nettement répréhensibles aussi bien au regard de la loi que vis-à-vis de la morale. Avec non moins d'obstination, il continuait à accoler mon nom au caodaïsme.

J'étais, ma foi, fort surpris d'un tel acharnement. Il me venait aussi des scrupules, car je me disais qu'en prenant la défense de gens qui ne m'avaient jamais demandé de prendre leur cause en mains, je risquais peut être de contrarier leur désir de paix et de silence. En outre, je craignais de lasser l'attention des lecteurs en prolongeant une polémique à laquelle M. Camille Délong semblait vouloir donner un caractère personnel.

Mû par ces diverses considérations, j'ai renoncé à une controverse que j'estimais, au surplus, oiseuse. Et M. Camille Délong de proclamer son triomphe ; mais il le fait avec une insistance telle que les gens les moins avertis s'aperçoivent qu'il n'en est pas lui-même convaincu.

Le rédacteur en chef de *Saïgon républicain* est si peu sûr de m'accabler sous le poids des aveux qu'il prend la peine de formuler à ma place et pour mon compte qu'il y est revenu encore hier.

Pour mieux faire comprendre l'état d'esprit de M. Camille Délong, je me sers d'une comparaison dont, je l'espère, celui-ci ce s'offusquera pas.

Le contempteur de Co Dai affecte d'être satisfait des résultats de sa campagne. Il le dit, il le répète, il le crie sur les toits. Mais il laisse percer l'inquiétude d'un cavalier qui se sent peu rassuré sur une monture mal assagée et dont il redoute quelque lubie intempestive. L'homme a beau brandir sa cravache, il a toujours une main à portée du cou de l'animal capricieux pour pouvoir l'embrasser d'une vigoureuse étreinte à la moindre velléité d'indépendance de la bête, annonciatrice de cabrioles attentatoires à sa dignité et à l'intégrité de sa personne. M. Camille Délong fait songer encore à ces personnages de vaudeville qui se déclarent en proie à la jubilation la plus intense et qui sanglotent comme des Madeleines.

Donc, M. Camille Délong est inquiet. Il flaire le mystère ; mais il dédaigne d'avoir recours à la corbeille à bec pour l'éclaircir ; il n'a de confiance qu'en son intelligence et en sa raison, et se sert de ces deux instruments d'analyse et de déduction pour me sonder le cœur et les reins. Et, décidé à obtenir la lumière à tout prix, il sent s'éveiller en son âme de républicain la sévérité implacable d'un grand inquisiteur. Si les supplices n'étaient pas abolis, il n'hésiterait pas à me mettre à la question pour m'arracher des aveux. Mais, faute de mieux, il se contente de ceux qu'il me prête avec une générosité sans mesure. Je laisse de côté ceux qu'il impute aux caodaïstes, dont je ne suis pas (il pourra s'en assurer auprès de ses informateurs) et qu'il traite d'escrocs et de charlatans. J'en ai, malgré moi, trop à mon actif pour que j'endosse bénévolement ceux des autres. Ils sont, en effet, plusieurs, aux dires de M. Camille Délong.

#### [Le caodaïsme renforcé par la répression]

J'éprouve une satisfaction visible de l'extension de la superstition caodaïste. Mon Dieu ! je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que je suis, de ma nature, taquin, voire frondeur. Comme pas mal de mes contemporains, je ressens une gaieté perverse à voir Guignol rosser le commissaire. Or, en l'espèce, c'est mon confrère qui assume le rôle du commissaire ; il instruit le procès du spiritisme et du caodaïsme, dresse le réquisitoire, dénonce les coupables aux autorités et à l'opinion publique. Mais, patatras ! le massacre, au figuré, bien entendu, des caodaïstes déclenche une avalanche de nouveaux adeptes ! Alors — c'est plus fort que moi — je ne puis me retenir de rire. Que M. Camille Délong me laisse rire tout mon saoul ; il pourra me pendre ensuite si le cœur lui en dit.

Du reste, toujours d'après M. Camille Délong, il y a largement de quoi me faire envoyer au gibet. Mon attitude constitue un second aveu en ce sens qu'elle décèle chez moi le dédain de la science occidentale et de ses certitudes rationnelles ainsi que ma préférence indiscutable pour les « fumeuses inepties » du spiritisme.

M. Camille Délong attribue ce dédain et cette préférence à une lourde hérédité de superstition. Pour rappeler mon contradicteur à une plus juste appréciation de la science et de la raison, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de mettre sous ses yeux cette pensée du docteur Lebon, un savant notoire qui jouit d'une autorité particulière dans le domaine de la psychologie : « La science est obligée d'avouer, non seulement, qu'elle ne connaît pas la première raison des choses, mais qu'elle n'entrevoit même aucun moyen de la connaître. »

Un autre savant de notoriété mondiale, sir Oliver Lodge, n'a pas craint d'affirmer ses convictions spirites. Des écrivains célèbres, morts ou vivants, tels que Victor Hugo et Conan Doyle, professèrent ou professent la doctrine chère à Allan Kardec.

L'exemple de ces grands savants et de ces hommes de haute culture montre que les cultes de la science et le plus noble emploi de l'intelligence ne sont pas incompatibles avec la foi dans le spiritisme, bien au contraire.

Il est bien aisé à M. Camille Délong de parler, à propos des spirites, d'aberrés et de simulateurs ; mais quand on voit des hommes d'esprit élevé comme M. Léon Denis, mort récemment, consacrer leur vie à la propagande spirite, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration et de respect pour leur noble désintéressement.

Quoi qu'il en soit, je resterai spirite avec ou sans la permission de M. Camille Délong. Je ne cherche à convertir personne, pas plus lui que quiconque. Mais je garde mes convictions politiques ou religieuses, et je dénie à n'importe qui le droit de me faire là dessus un procès de tendance tant qu'elles ne troubleront pas l'ordre et la tranquillité publique.

Ah ! je sais bien que, en m'attaquant avec une âpreté qui surprend au premier abord, M. Camille Délong a une arrière-pensée qu'il laisse deviner lorsqu'il m'impute à crime la « satisfaction éprouvée par le directeur de l'*Écho annamite* de voir se grouper, s'organiser un peu partout en ce pays, des noyaux de mystiques fanatisés, conduits aveuglément par des charlatans sans scrupule, auxquels il sera facile, pense-t-on, de donner au moment opportun les directives que l'on voudra. »

Que M. Camille Délong ne le disait-il plus tôt. Il se serait épargné la peine de tourner des mois durant autour du pot. Mais à vouloir regarder trop loin, on risque de choir dans des puits qui ne sont pas hélas ! de science. Certain astronome en fit la désagréable expérience.

L'accusation toute gratuite de M. Camille Délong me laisse froid tant elle est absurde. Elle dénote chez lui un état d'esprit plus dangereux pour celui qui en est affligé que pour celui qu'elle vise, car elle conduit tout droit à cette folie sous l'empire de laquelle Don Quichotte, le chevalier à la triste figure, partit en guerre contre les moulins à vent. M. Camille Délong s'escrime, lui, de la plume contre les esprits. Il est vrai que derrière ces esprits, auxquels il ne croit pas, il essaie d'atteindre l'astucieux disciple de Machiavel qu'il pense découvrir en moi.

Pour m'ôter un prestige dont je pourrais être tenté de mésuser, M. Camille Délong, faisant état de mes aveux réitérés d'adhésion au spiritisme, décrète que je me suis aliéné, dans l'esprit des gens raisonnables et cultivés, tout droit à me prétendre un conducteur d'hommes, un guide intellectuel ou politique.

Et me voilà, sans autre forme de procès, cassé de mon grade par le caporalisme intellectuel d'un confrère qui se réclame des principes républicains les plus purs ! Je sors de l'aventure, non pas mari, mais en proie à une douce gaieté.

Le grand-prêtre occulte des caodaïstes préparant dans l'ombre un formidable soulèvement pour régner au temporel sur la multitude de ses fidèles fanatisés ! Ah ! mes enfants, quel beau sujet pour un film à épisodes à l'américaine ! M'est avis qu'avec

son talent et sa fertile imagination M. Camille Délong tient là, tout prêt, un succès plus certain que celui qu'il s'évertue à remporter contre le chétif adversaire que je suis, sur qui il s'acharne et qui n'en peut mais...

---

SI LES CAODAÏSTES LE FAISAIENT VENIR ?  
(*L'Écho annamite*, 25 octobre 1927)

Les caodaïstes, comme d'ailleurs tous les adeptes du spiritisme en Indochine, ne connaissent, pour leurs communications avec l'au-delà, que l'usage de la corbeille à bec. En outre, l'intervention dans ces communications de médiums pris parmi eux rend suspectes les révélations faites par le truchement de ces derniers.

En Europe et en Amérique, il existe des médiums qui provoquent des phénomènes occultes variés et singulièrement troublants. pour les incrédules et les négateurs des manifestations spirites. L'un d'eux en particulier défraye depuis plusieurs mois la chronique des publications spirites des deux mondes. C'est le brésilien Carlos Mirabelli.

.....

---

TAYNINH  
Une grande fête chez les caodaïstes  
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1927)

Les caodaïstes célébraient, le 14 du 10<sup>e</sup> mois annamite (7 novembre courant), leur plus grande fête de l'année, fête à laquelle assistaient plusieurs milliers de Cambodgiens et d'Annamites.

La corbeille à bec ayant été supprimée, par ordre de l'Autorité supérieure, paraît-il, les cérémonies de la fête consistaient en prières et offrandes de fruits et d'encens

Nous avons remarqué que tout n'était que provisoire dans la nouvelle installation de leur pagode, sur la route Haute Saïgon-Tây ninh. La pagode et les dépendances, qui sont en paillote, vont être remplacées, dit-on, par de grands monuments en maçonnerie, qui coûteraient quelque trois cent mille piastres !

[Les Cambodgiens à l'amende]

Les adeptes de la nouvelle religion sont actuellement au nombre de 600.000 dont les 2/3 Cambodgiens. Ceux-ci, malgré toutes les misères qu'on leur fait, viennent en masse à Tây ninh, où ils acceptent de payer chacun 2 \$ 00 d'amende pour défaut de titre d'identité.

On parlait d'un grand soulèvement pour le 8 novembre, — que n'a-t-on pas inventé, à propos du caodaïsme ! — mais tout s'est passé dans la paix la plus absolue. Cela n'a pas empêché les Sûretés cambodgienne et cochinchinoise de déléguer leurs hommes sur les lieux.

Un haut dignitaire cambodgien — le ministre de la guerre, dit-on, — se trouvait, ce soir-là, à la pagode, où, en bras de chemise et en sampot traditionnel, il parlait, doucement, doucement, aux enfants du royaume khmer, groupée autour de sa chaise.

N. T. [Nhu Tâm, alias P. Cua]

---

TAYNINH  
La fête caodaïste



(L'Écho annamite, 16 novembre 1927)

Nous avons remarqué, le 9 courant, vers 17 heures, près des institutions du caodaïsme, de très hautes personnalités administratives, dont M. le gouverneur de la Cochinchine, des dignitaires de la Cour du Cambodge.

Les Cambodgiens, pour ne parler que d'eux, rencontrent les plus insurmontables difficultés pour se rendre à la nouvelle pagode.

Ne parlons pas des Annamites, fonctionnaires surtout, qui sont couchés sur des fiches dès qu'ils parlent de caodaïsme ou qu'ils approchent de la pagode de Cao-Dai.

Les Cambodgiens sont frappés ; on leur inflige des amendes très fortes.

Beaucoup d'entre eux ont porté plainte contre des agents de la gendarmerie locale.

Nous avons vu des auxiliaires de la gendarmerie poursuivre, à coups de bâton, des Cambodgiens, dans les rues de Tâyninh-Ville.

---

L'affaire du Ninh-Thanh-Loi aux assises de Càntho

Audience du mardi 22 novembre

(L'Écho annamite, 25 novembre 1927)

Déposition de M. Mézin [du [Domaine agricole de l'Ouest](#)]

En tournée du côté de Vinh-Phong, le 2 mai au soir, M. Émery rencontra une quarantaine de Cambodgiens, occupés à leurs prières.

À son retour, le 5 mai, il apprit que plusieurs de ses fermiers cambodgiens avaient suivi la bande des révoltés et qu'un bonze était venu, soi-disant envoyé de Bouddha, pour faire de la propagande.

M. Émery attribue l'origine du mouvement au fanatisme religieux et révèle au tribunal qu'aujourd'hui encore, des conférences ont lieu, très fréquemment, dans la région, dans un but ignoré de lui.

Les Cambodgiens ont demandé à élever une pagode, sur l'emplacement même de la première réunion, qu'il a vue le 2 mai.

Déposition de M. Mézin [Domaine agricole de l'Ouest\*]

La déposition de M. Mézin est à peu près analogue à celle de M. Émery.

Il prétend, en outre, qu'une nouvelle religion, s'appuyant sur le communisme (sic), prend naissance dans la région, et que très nombreux sont ses fermiers qui vont à des réunions soi-disant caodaïstes.

D'autre part, il a été saisi d'une demande, signée par ses fermiers, mais rédigée par deux bonzes propagandistes, en vue de construire une pagode à l'emplacement exact où a eu lieu la première réunion vue par M. Émery.

---

TAYNINH

Gendarmes et caodaïstes

(L'Écho annamite, 1<sup>er</sup> décembre 1927)

Dans deux petits filets, parus récemment sous cette rubrique, un *Témoin écœuré* a critiqué, à propos d'une fête chez les caodaïstes, l'attitude des auxiliaires de la gendarmerie, et particulièrement leur chef, M. Andrieu, maréchal des logis faisant fonction de commissaire de police à Tâyninh.

Le *Témoin écœuré* affirme avoir vu des auxiliaires de la gendarmerie poursuivre les Cambodgiens se rendant à la nouvelle pagode, à coups de bâton, de pied et de poing.

La réalité était tout autre.

M. Andrieu, pour avoir demandé l'exhibition de leurs cartes d'identité et personnelle, a été, le 8 octobre dernier, victime des violences d'un nommé Men-lch, qui a été condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel.

D'autre part, M. Andrieu aurait, sans motif, traité un Européen du poste de menteur et de fumiste.

À en croire le *Témoin écœuré*, le margis-chef de gendarmerie de Tâyninh doit être un homme bien terrible.

Sans crainte de démenti, nous affirmons, cependant, que, comme ses prédécesseurs, MM. Thibaud, Nazat, Saint-Martin, auxquels nous rendons hommage en passant, M. Andrieu est très estimé de la population de Tâyninh.

Nous avons voulu, dans les lignes qui précèdent, redresser les erreurs débitées par le *Témoin écœuré*, erreurs dictées par une rancune personnelle.

P. C[ua].

---

### La Tragédie de Ninh-Thanh-Loi.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1928)

.....  
À divers signes, les populations cambodgiennes semblent inquiètes et les esprits travaillent. Il importe de se livrer à une enquête très minutieuse qui ne devra être confiée qu'à des spécialistes éprouvés. M. Roland Meyer, par exemple, est tout désigné pour conduire une telle enquête en Cochinchine (l'arrêt royal qui l'exila du Cambodge après la publication de Saramani, a-t-il été rapporté ?) et pour éclaircir la question troublante de Caodaï. Mais pourquoi garde-t-on à Vientiane ou à Hanoï le seul Français qui parle cambodgien avec une telle perfection qu'il abuse les indigènes eux-mêmes ?  
.....

---

### LA COCHINCHINE TOURISTIQUE ET GIBOYEUSE

—○—

À TAYNINH

(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1928)

III

.....  
Caodaï et la « petite colonisation » ont provoqué, à Tâyninh, une crise de domestiques et de coolies journaliers. D'une part, les caodaïstes jeûnent et ne travaillent pas. D'autre part, on cherche à s'embaucher chez les planteurs, pour soixante, cinquante ou quarante cents par jour.  
.....

À présent, nous voilà sur le traditionnel lit de camp à nous remettre des fatigues de la journée, en attendant de consacrer la matinée du lendemain à la visite de la ville, de la source Séville et de la nouvelle pagode de Cao-Daï.  
.....

---

Tribune de nos lecteurs

—=x=—

Cao-Dai est-il dangereux ?  
(*L'Écho annamite*, 10 janvier 1928)

Un mien ami m'a montré un exemplaire de la *Presse indochinoise* du 19 novembre 1927, où il est parlé de Cao-Dai, nanti du don mystérieux d'inspirer une sainte frousse à certains journalistes, dont MM. Maurice Monribot et Camille Délong.

L'auteur de l'article *Cao-Dài devient dangereux*, qui ne l'a pas signé, se déclare mieux renseigné que son jeune confrère *Saïgon-Dimanche* et proclame son « devoir de dire la vérité ».

En outre, il garantit l'authenticité des affirmations de « son témoin ».

Il a un témoin.

Moi, j'étais présent à la cérémonie, comme spectateur *curieux et désintéressé*.

Mon devoir consiste également à dire la vérité, mais la vérité vraie, car je ne me soucie point de défendre Cao-Dài, qui n'en a pas besoin, d'ailleurs.

J'ai constaté, de mes propres yeux, que les caodaïstes célébraient leur cérémonie dans un calme impeccable, leur intention étant strictement, purement religieuse.

C'était le 15<sup>e</sup> jour du 10<sup>e</sup> mois (*Hanguyên*), grande solennité bouddhique, mais non jour de manœuvre militaire et anti-coloniale !

Il était naturel que, ce jour-là, les Cambodgiens vinrent en nombre à Tâyninh.

La *Presse indochinoise* les évalue tantôt à dix mille, tantôt à six mille, preuve de la sûreté de ses statistiques !

Au reste, le chiffre importe peu.

[Mitrailleuses contre coupe-coupe]

Voici l'essentiel : ils étaient armés jusqu'aux dents, sur pied de guerre.

Brr ! Songez donc : coupe-coupe, hachettes, arcs, carquois garnis de flèches — empoisonnées sans doute ? — et même provisions de riz sec, c'est à faire frémir... et dresser les cheveux sur les crânes les plus chauves !

Pour rassurer les gens, je m'empresse de leur dire, tout bas, à l'oreille, que ces Cambodgiens étaient venus de loin, qu'ils avaient passé par des endroits dangereux, infestés de fauves, et que, pour leur sécurité, ils avaient dû emporter chacun un bâton.

Quant aux coupe-coupe et hachettes, ils n'étaient point destinés au massacre des Français, qui, eux, avaient leurs *mitrailleuses*. C'étaient moins des armes que des instruments de travail, les pèlerins cambodgiens ayant la pieuse intention de défricher et déblayer le terrain sur lequel sera bâtie la grande pagode de Cao-Dài.

Pauvres, ils n'avaient d'autre présent à offrir à leur dieu que le travail de leurs bras.

Or, pour séjourner plusieurs jours à Tâyninh, ils devaient songer à leur nourriture, Cao-Dài ne nourrissant point ses fidèles de la manne céleste, à l'encontre de ce que fit Jéhovah pour son peuple dans les déserts.

D'où les provisions de riz sec, car, économes par nécessité et sobres de nature et par tempérament, les Cambodgiens n'avaient pas l'idée de faire ripaille dans les marchés ou restaurants.

L'arrivée des troupes, sur 6 camions, n'eut point pour résultat la remise à une date ultérieure de l'attaque des prétendus guerriers. Inutiles étaient ce déploiement des forces armées et l'arrivée précipitée à Tâyninh de M. de la Brosse; bref, cet affolement était risible, puisque ceux auxquels on discernait le titre terrible de guerriers, n'étaient que de paisibles paysans, célébrant le culte de leur religion.

H. C.

---

[Basse diffamation]

Caodaïsme  
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1928)

Macédoine de religions, le caodaïsme fait beaucoup parler de lui en Cochinchine. Ses adeptes sont-ils nombreux ? Sans doute, car le grand prêtre caodaïste Lê-Van-Trung n'a pas l'air mécontent de ses affaires, puisqu'il s'est décidé à plaquer ses fidèles pour venir en France. Nous le verrons donc peut-être place Pigalle caodaïsant les petites femmes qui sont généralement infidèles de ce côté-là.

---

## DIFFÉRENCES DU CAODAÏSME ET DU BOUDDHISME

Tribune Libre  
L'actuel mouvement religieux indochinois  
CAODAÏSME ET MINHLYÏSME  
par Cao Chanh  
(*L'Écho annamite*, 10 février 1928)

L'association Minh Ly a édité, en un volume, ses « premiers enseignements », dans l'espoir de les propager dans les milieux annamites.

À la lecture de cette publication, on est frappé par les analogies que présente avec le caodaïsme la doctrine du groupement religieux sus-désigné.

Au reste, caodaïsme et minhlyïsme ont même origine.

Leurs adeptes suivent les enseignements du même maître, Cao Dai, émanant des Esprits par l'intermédiaire des médiums.

Mais, tandis que le caodaïsme tend à atteindre la grande masse, l'humanité entière, — d'où son nom de *Religion Universelle (Dai-Dao)*, — le *Minh Ly* ou *Religion de la Raison*, ne vise qu'à former, lentement mais sûrement, des noyaux d'ascètes exemplaires ; chez lui, la quantité importe moins que la qualité, qui y supplée, dans une certaine mesure.

De cette différence de tendance, découlent des différences de détail, d'ailleurs de peu d'importance, dans les pratiques rituelles et les méthodes d'organisation.

Les détracteurs partiels peuvent ne voir, dans le grand mouvement religieux qui se prépare, qu'un vaste enfantillage, qu'une immense tartufferie, ou qu'un complot savamment ourdi. C'est leur droit !

Pour le penseur qui poursuit patiemment la vérité, il y a là ample matière à réflexions.

Que sont, en réalité, les nouvelles religions, somme toute jumelles ?

Pourquoi font-elles si rapidement tant d'adeptes, même, et peut-être surtout, dans les classes instruites indigènes ?

Pourquoi attirent-elles tant de sympathies étrangères : cambodgiennes, chinoises voire françaises ?

D'aucuns prétendent que la nouvelle doctrine n'est qu'une simple copie, ou une réforme du bouddhisme.

Cette hypothèse paraît invraisemblable à quiconque connaît le dédain qu'affiche pour les bouddhistes l'élite indigène qui accourt aujourd'hui au caodaïsme.

Les sympathies des spiritistes vont volontiers aux caodaïstes, ceux-ci comme ceux-là ont recours aux procédés médiumniques.

### [La grande différence]

Une grande différence est à noter cependant entre caodaïstes et spiritistes

Le caodaïsme est une sorte de synthèse d'amalgame de l'essence des doctrines religieuses et morales connues à ce jour.

Son rapide et considérable succès vient de ce qu'il s'assimile les principes brahmaniques, bouddhiques, chrétiens, taoïques, confucianiques, dans ce qu'ils ont de plus élevé.

Il prend les idées compatibles de ces anciennes doctrines pour en faire la base d'une nouvelle morale altruiste, répondant aux exigences et nécessités sociales actuelles.

Il est comme un ensemble harmonieux des grandes religions et philosophies. Mais il ne ressemble en rien à chacune d'elles prise en particulier.

Bref, c'est une religion nouvelle dont les méthodes d'expérimentation sont empruntées au spiritisme.

Le caodaïsme est scientifique.

Comme le kardecisme, il n'admet pas *a priori* l'existence de l'âme ni la survivance de l'Être, lignes essentielles de ses principes fondamentaux.

Il est brahmanique, car il admet l'existence de nombreux dieux, dont plusieurs n'ont d'autre origine que celle que leur attribue le panthéisme hindou.

Il est bouddhique, chrétien, confucianiste, parce qu'il prêche l'amour des êtres vivants et les devoirs humanitaires.

Taoïste, il préconise le calme et la méditation profonde (*huon-hu*). On comprend dès lors pourquoi ses adeptes se rencontrent dans toutes les classes sociales.

Le plus ignorant des indigènes embrasse cette doctrine démocratique avec le même enthousiasme que le plus instruit. La perspective des récompenses et des punitions futures satisfait aux croyances primitives du premier, tandis que le second se complait dans une religion qui n'impose point de dogmes.

Ainsi, un vaste mouvement religieux, sans précédent dans nos annales, se dessine en Indochine, où à un bouddhisme de façade, que nous déplorons tous, succède une foi nouvelle, vivifiante, enthousiaste.

L'ascète caodaïste, à la différence du bonze bouddhiste, n'est pas un être vivant en marge de la société pour s'adonner à des méditations égoïstes et négatives.

Le caodaïste rêve un *Nirvana réel*, qu'il comprend parfaitement, à l'encontre du bouddhiste moderne — car le bouddhisme déformé d'aujourd'hui ne ressemble en rien au bouddhisme primitif, qui est une haute philosophie scientifique et morale — qu'il est nécessaire, pour son *élévation* (et non *délivrance*, but du bouddhisme), de travailler au bien de ses semblables.

Le bouddhiste part de cette idée que la vie n'est pas que douleur.

S'il jeûne, s'il s'impose des privations, c'est pour se rendre insensible aux voluptés aussi bien qu'aux souffrances.

Le caodaïste, lui, se soumet surtout au régime végétarien, favorable à sa santé. S'il subit des privations, c'est surtout parce qu'elles lui sont salutaires, physiquement et spirituellement.

On voit par cette esquisse, forcément sommaire, la supériorité de la Nouvelle Religion.

Elle vient à son heure combler les lacunes laissées par la décadence de notre enseignement traditionaliste.

---

Fins secrètes du caodaïsme  
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1928)

Porteur de la bonne parole caodaïste, un jeune Annamite prêchait la région de Baria. Afin de mieux recruter ses adeptes, il tint aux paysans des discours incendiaires, leur demandant d'adopter la nouvelle religion dont la fin immédiate était de bouter les Français hors de ce pays.

Lê-van-Trung et consorts ne nous avaient pas encore fait part de cette intention.

Le bon apôtre a été arrêté.

---

[LE CAS DE L'ANNAM]

Ah ! ce fameux traité de 1884 !...  
par Nguyễn-Phan-Long  
(L'Écho annamite, 25 février 1928)

Que ne lui fait-on pas dire, quand on ne juge pas plus commode de s'asseoir dessus pour le faire taire ?

Mais, à Hué, le *comât* enfonce tous les exégètes, chartistes et déchiffreurs de parchemins passés, présents et à venir en y découvrant que la religion catholique est la seule permise dans le royaume d'Annam !

Cet aréopage d'augures vient, en effet, de lancer une circulaire aux termes de laquelle, en vertu de l'article 13 du traité de 1884, la propagande de la religion catholique est seule autorisée dans le pays. En conséquence, les évêques, missionnaires et cathécumènes de l'Église apostolique et romaine ont seuls le droit de prêcher cette religion. Or, depuis quelque temps, de nouvelles religions, la Mission évangélique et le caodaïsme, se répandent dans toute la Cochinchine et s'étendent jusqu'aux provinces du Sud-Annam. Si ces deux religions se propagent et font de nombreux adeptes, les fauteurs de troubles en profiteront pour susciter des désordres dans le pays et feront beaucoup de dupes parmi la population. C'est ainsi qu'autrefois, Vo-Truc, Tran-cao-Van et consorts, sous prétexte de prosélytisme religieux, fomentèrent des révoltes et causèrent le malheur du peuple.!

[Interdiction des évangélistes et des caodaïstes]

Cet exemple est encore là, devant nos yeux. C'est pourquoi la propagande de la Mission évangélique et du caodaïsme est interdite sur le territoire de l'Annam. Ceux qui ne se conformeront pas à cette prohibition seront punis conformément à la loi. Après en avoir référé à M. le résident supérieur, le *comât* lance cette circulaire pour que tout le monde le sache.

\*  
\* \*

Le *comât* a été bien imprudent d'invoquer en la circonstance l'article 13 du traité de 1884. Voyons un peu ce que dit cet article. Textuellement ceci :

« Les citoyens ou protégés français pourront, dans toute l'étendue du Tonkin et dans les ports ouverts de l'Annam, circuler librement, faire le commerce, acquérir des biens meubles et immeubles et en disposer, S. M. le roi d'Annam confirme expressément les garanties stipulées par le traité du 15 mars 1874, en faveur des missionnaires et des chrétiens. »

Reportons-nous maintenant au traité du 15 mars 1874 susvisé. Nous y lisons l'article 9 ainsi conçu ;

Sa Majesté le roi de l'Annam, reconnaissant que la religion catholique enseigne aux hommes à faire le bien, révoque et annule toutes les prohibitions portées contre cette religion et accorde à tous ses sujets la permission de l'embrasser et de la pratiquer librement.

En conséquence, les chrétiens du royaume d'Annam pourront se réunir dans les églises en nombre illimité pour les exercices de leur culte. Ils ne seront plus obligés, sous aucun prétexte, à des actes contraires à leur religion, ni soumis à des recensements

particuliers. Ils seront admis à tous les concours et aux emplois publics sans être tenus pour cela à aucun acte prohibé par la religion.

Sa Majesté s'engage à faire détruire les registres de dénombrement des chrétiens faits depuis quinze ans et à les traiter, quant aux recensements et impôts, exactement comme tous ses autres sujets. Elle s'engage en outre à renouveler la défense, si sagement portée par elle, d'employer dans le langage ou dans les écrits des termes injurieux pour la religion et à faire corriger les articles du Thâp Diêu dans lesquels de semblables termes sont employés.

Les évêques et missionnaires pourront librement entrer dans le royaume et circuler dans leurs diocèses avec un passeport du gouverneur de la Cochinchine visé par le ministre des Rites ou par le gouverneur de la province. Ils pourront prêcher en tous lieux la doctrine catholique. ils ne seront soumis à aucune surveillance particulière, et les villages ne seront plus tenus de déclarer aux mandarins ni leur arrivée, ni leur présence, ni leur départ.

Les prêtres annamites exerceront librement, comme les missionnaires leur ministère. Si leur conduite est répréhensible et si aux termes de la loi, la faute par eux commise est passible de la peine du bâton ou du rotin, cette peine sera commuée en une punition équivalente.

Les évêques, les missionnaires et les prêtres annamites auront le droit d'acheter et de louer des terres et des maisons, de bâtir des églises, hôpitaux, écoles, orphelinats et tous autres édifices destinés au service de leur culte.

Les biens enlevés aux chrétiens pour fait de religion, qui se trouvent encore sous séquestre, leur seront restitués.

Toutes les dispositions précédentes, sans exception, s'appliquent aux missionnaires espagnols aussi bien qu'aux Français

Un édit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications, proclamera dans toutes les communes la liberté accordée par Sa Majesté aux chrétiens de son royaume. »

Passons à l'article 10, libellé comme suit :

« Le gouvernement annamite aura la faculté d'ouvrir à Saïgon un collège placé sous la surveillance du directeur de l'intérieur, et dans lequel rien de contraire à la morale et à l'exercice de l'autorité française ne pourra être enseigné. Le culte y sera entièrement libre.

En cas de contravention, le professeur qui aura enfreint ces prescriptions sera renvoyé dans son pays, et même, si la gravité du cas l'exige, le collège pourra être fermé. »

\*

\* \*

Pour éviter toute équivoque et prévenir toute accusation d'interprétation tendancieuse ou erronée à la faveur de textes tronqués, j'ai consciencieusement transcrit toutes les clauses de document concernant l'exercice du culte.

[La liberté accordée au catholicisme  
signifie-t-elle l'interdiction des autres religions ?]

En rapprochant les textes ci-dessus de la circulaire du *comât*, on s'aperçoit que celui-ci a invoqué une fausse référence. Erreur involontaire ou voulue ? Je laisse au public le soin de se prononcer, en faisant remarquer que l'erreur — si erreur il y a — aurait dû être corrigée par le résident supérieur en Annam, à qui la circulaire a été soumise, et qui l'a peut-être même inspirée, voire dictée au *comât*.

C'est jouer sur les mots que de prétendre que, du fait que le roi d'Annam, mettant fin aux persécutions contre les catholiques, leur accorda la liberté du culte, il s'ensuit que toute religion autre que la religion catholique doit être interdite.

Une pareille candeur n'est pas admissible chez des hommes d'âge et d'expérience, instruits des affaires de l'État et habitués à lire les documents officiels.

Donc, aucune disposition prohibant les religions autres que la doctrine catholique, dans les traités passés entre la France et l'Empire d'Annam.

Il y a, en outre, certain article de la Déclaration des droits de l'Homme et de la Constitution de la République française qui assure aux citoyens la liberté de conscience. Pour être des citoyens diminués, les Annamites n'en vivent pas moins sous l'égide de la France républicaine, et peuvent à bon droit se réclamer des grands principes qui la régissent.

Que pense de cette interprétation fantaisiste du traité de 1884 par M. Friès, M. le gouverneur général p. i. de l'Indochine Monguillot, qui est un républicain bon teint en même temps que le plus haut représentant de la France en Indochine et qui doit, à ce titre, veiller au respect des traités et à l'application des lois ?

---

La liberté de conscience en Annam  
par VO-DAO  
(*L'Écho annamite*, 6 mars 1928)

L'Annam est le pire des mondes.

Les Annamites sont les plus malheureux des hommes.

[Persécutions politiques]

Depuis deux ans, la justice mandarinale sévit. On arrête, on condamne, on perquisitionne, on interdit, et les geôles se garnissent de prisonniers politiques. Les juges sont débordés, les *linh*<sup>8</sup> se fatiguent.

Tenir des propos amers contre la Cour, dénoncer les abus des mandarins, paraître avoir la « tête dure », lire des journaux d'opposition ; vous êtes *ipso facto* sacré révolutionnaire et traduit devant la Justice, pour rébellion et manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique.

C'est si facile d'être révolutionnaire en pays d'Annam ! À notre place, les communistes auraient tous la tête tranchée !

On décrète l'interdiction des ouvrages subversifs. Ils le sont presque tous aux jeux de ces messieurs les « père et mère du peuple » et la mesure, une fois prise, est appliquée sur-le-champ. sans aucune espèce de publicité préalable. Vous devez être constamment informé. Par quelle voie ? Débrouillez-vous. Si, par malheur, vous possédez une brochure frappée à votre insu d'interdiction, tant pis pour vous ! On vous arrête, et, charitablement, on vous gratifie de quelques années de travail pénible.

Surveillez-vous ! Faites la police dans votre maison et autour de votre maison, prenez garde aux visiteurs, cas si quelque malin, en quête d'un brin d'honneur ou d'une prime, s'avise de fourrer dans un coin de votre demeure un ouvrage interdit, la porte de la prison vous accueillera à battants ouverts. Cependant, la Cour, dans le constant souci de veiller à « l'ordre » et à la « sécurité » du pays, régleme également les affaires de culte et de religion.

Les mânes de notre grand patriote Phan-châu-Trinh en ont subi l'affront. Les manifestations cultuelles à l'occasion de l'anniversaire de sa mort sont interdites, sous peine de prison.

---

<sup>8</sup> *Linh* : miliciens de la Garde indochinoise.



[Persécutions religieuses]

Tout récemment, une circulaire du comât interdit la propagande du protestantisme et du caodaïsme sur le territoire de l'Annam.

Cette circulaire mentionne un article du Traité du 6 juin 1884 : fausse référence, comme l'a justement fait remarquer M. Nguyen-phan-Long, dans *l'Écho annamite* du 25 février.

Le *comât* prétend qu'en vertu de ce traité, la propagande de la religion catholique est seule autorisée dans ce pays. En conséquence, les évêques, missionnaires et catéchumènes de l'Église apostolique et romaine ont seuls le droit de prêcher leur religion.

Après avoir évoqué le souvenir des Vo-Truc, Trân-cao-Vân et consorts, le Conseil suprême de l'empire termine sa circulaire par une menace : ceux qui se ne conformeront pas à cette prohibition seront, dit-il, punis conformément à la loi.

Supposons que l'article incriminé par M. Long soit bien ce qu'en pense le *comât* ; nous nous permettrions d'adresser alors à celui-ci nos respectueuses félicitations, car il aurait veillé, en la matière qui nous occupe, à l'application stricte et scrupuleuse du traité de 1884. Mais nous nous demandons pourquoi la convention du 6 novembre 1975, signée par le même conseil, constitue-t-elle une violation flagrante du traité dont il s'agit ?

Discutant sur le fond même de la circulaire, tout lecteur en conclurait à une mesure nettement arbitraire.

Je ne suis ni catholique, ni protestant, ni bouddhiste, ni caodaïste. Bref, je n'appartiens à aucune religion, et je ne prêche, par conséquent, ni pour Jésus, ni pour Çakya-Mouni, ni pour Cao-Dai, ni pour personne.

À mon avis, chaque religion a ses dogmes et ses fidèles, et tout le monde est libre de prêcher pour son Saint.

Pourquoi admettre telle religion, plutôt que telle autre ?

Décréter pareille mesure, n'est-ce pas imposer, sans en avoir l'air, le catholicisme à tous les Annamites, en vertu de l'article 13 du traité de 1884 ?

Dans ces conditions, pour être logique jusqu'au bout, pourquoi ne pas interdire le bouddhisme et supprimer les pagodes (il y en a une centaine environ à Huè, avec leurs bonzes).

Après les condamnations pour délits politiques, assisterions-nous bientôt à des persécutions religieuses?.

---

TAYNINH  
Chez les caodaïstes  
(*L'Écho annamite*, 7 mars 1928)

On parle d'une grande fête dans la nouvelle religion.

On y honore, paraît-il, le 14<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois, le Duc-Thai-Thuorg un des dieux du bouddhisme.

Rendez-vous à Tâyninh, ce jour-là des grands dignitaires et des adeptes du caodaïsme, les uns habillés de couleurs, les autres de blanc.

[Ils sont environ un millier.](#)

Peu de curieux, pour ne pas dire aucun.

Les cérémonies commencent à 23 heures et demie précises.

Elles diffèrent, du tout au tout, de celles auxquelles nous avons assisté, il y a un an, à la pagode Tu-Lâm-Tu.

Plus de corbeille. Plus de chants. Mais des prières, accompagnées de musique ou du tam-tam.

L'ordre est parfait.

Tout le monde se recueille, médite et prie silencieusement.

Le temple est trop petit pour contenir la foule de fidèles.

Nombreux sont ceux qui s'agenouillent devant la pagode et aux alentours.

[Persécution des adeptes cambodgiens]

Que serait-ce si les Cambodgiens étaient là !

À remarquer : pas l'ombre d'un fils du royaume khmer, mais seulement la silhouette d'un gros Chinois, se faufilant parmi nos caodaïstes !

Des punitions sévères, croyons-nous savoir, seront infligées aux Cambodgiens surpris à la pagode.

Ceux de Tâyninh même fuient leur idole d'hier.

Pratiquent-ils la nouvelle religion chez eux ?

C'est le secret de Cao Dài !

N. T.

---

L'impiété des caodaïstes  
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1928)

Au 15 du mois annamite, a eu lieu à Tâyninh (Cochinchine), la grande fête annuelle du caodaïsme.

Tous les fervents avaient été convoqués et l'on s'attendait à une nombreuse affluence.

Deux cents personnes tout au plus assistaient à la cérémonie.

Est-ce que cela signifie que le caodaïsme a fait son temps. La dernière poire cueillie, n'est-ce pas, les autres ne tardent pas à tomber ?

Espérons.

---

## QUAND LES SPIRITES CHARENTAIS CONSEILLAIENT LES CAODAÏSTES

UN MESSAGE SPIRITE SUR LE CAODAÏSME  
(*L'Écho annamite*, 5 avril 1928)

En France, à Rochefort, existe un cercle Allan Kardec, qui donne, le premier dimanche de chaque mois, des séances spirites publiques.

Un lecteur nous a communiqué un message spirite sur le caodaïsme, par incorporation, au cours de la séance du 3 février dernier.

Les adeptes du caodaïsme y trouveront, en même temps qu'un encouragement, des directives dont ils pourront s'inspirer utilement dans la fixation et la propagation de leur doctrine.

Séance du 3 février 1928  
Médium : mademoiselle Brasseaud

MESSAGE DE L'ESPRIT DE LÉON DENIS  
RELATIF À MADAME ET MONSIEUR X., APOTRES DE CAODAÏSME EN COCHINCHINE

(NOUS AVIONS MIS SUR LA TABLE DES SÉANCES LES PHOTOGRAPHIES DE MADAME  
ET MONSIEUR X.

*L'Esprit nous dit :*

Me voici près de vous, mes amis. Je viens, selon ma promesse, vous parler de ces frères d'Asie qui ont pris un contact spirituel avec vous.

Oui, nous sommes allés vers ces Frères, près de ces âmes d'élite qui n'ont qu'un désir : s'élever davantage dans la spiritualité tout en aidant à l'élévation de leurs frères. Elles sont belles ces âmes que nous avons visitées. Par leur foi, par leurs actes, elles sont supérieures à certains êtres de ce pays de France qui se croient de vrais spirites et qui ne mettent pas toujours en harmonie leurs actes avec les élans de leurs prières. Aussi je tiens à vous parler de ces frères éloignés, âmes d'élite ; je désire semer entre eux et vous, dans vos cœurs, des pensées de fraternité.

Les Esprits se sont groupés pour aller près de ces frères d'Asie et Allan Kardec, missionnaire toujours de la vérité spirite, n'a que le désir d'actionner les âmes disposées à recevoir la force d'En-Haut.

Par ce contact, j'ai vu que ces âmes par leur abnégation, par leurs aspirations pouvaient atteindre un but élevé. Il est des êtres, qui désirent parfois réaliser une action marquante, mais qui hésitent à l'entreprendre craignant des difficultés sérieuses et ils délaissent la voie entrevue, sans avoir donné la moindre action inspirée par ce désir puissant de se dévouer à ses frères.

Nous avons été émerveillés des pensées spirituelles si pures conçues par ces âmes ; elles ne sont pas de votre race, mais elles ont un grand désir de fraterniser avec leurs frères spiritualistes. Comme elles le pensent avec raison, l'action et l'union des êtres permettent que, malgré de grandes distances les séparant, des âmes fraternelles, dévouées au Bien peuvent travailler à une même œuvre humanitaire. Ces âmes animées d'une même foi spiritualiste, d'un même dévouement, d'un même amour fraternel, peuvent, en suivant une même voie spirituelle, travailler à rallier leurs frères à une même croyance synthétisant toutes les croyances, c'est-à-dire enseignent l'Amour du Bien.

Et n'est ce pas là le seul but auquel doivent travailler tous les spiritualistes ?

J'ai donc vu ces âmes disposées à créer cette œuvre admirable, grandiose : rapprocher les cœurs, leurs frères dans un même idéal spirituel. Elles sèmeront le bon grain prêt à la germination, elles enseigneront à leurs frères l'amour universel, un bien et du vrai, base de toutes les religions.

Nous avons lu dans ces cœurs sincères comme dans un livre ouvert. Puissent-ils atteindre leur but si noble, car des difficultés pourront entraver leur action. Dans ce pays d'Asie, différentes religions se coudoient : il faudra savoir en extraire les principes purs, communs à toutes croyances, c'est-à-dire les enseignements utiles à l'éducation de l'esprit, à son évolution spirituelle. Mais nous avons senti que, là-bas, la spiritualité est dans l'air, dans les cœurs.

Il sera nécessaire de fonder différents groupements pour que le rayonnement spirituel soit plus étendu. Je conseille à ceux qui en prendront l'initiative de procéder prudemment, avec tact. pour que le travail soit fructueux : Je dirai en langage terrien « qu'il ne faudra pas prendre le taureau par les cornes. »

[Convaincre d'abord les intellectuels]

Ces frères devront d'abord attirer l'attention de leurs frères sur la beauté, la pureté, la vérité de leur idéal spirituel. Qu'ils s'adressent d'abord aux intellectuels, plus accessibles par leur intelligence et leurs connaissances à comprendre leurs enseignements. Les intellectuels, devenus adeptes de la doctrine nouvelle, seront à leur tour des collaborateurs pour les chefs de ce mouvement. Il faut aussi que les pionniers de cette doctrine s'instruisent parfaitement pour pouvoir répondre clairement à toute

objection posée. Ils enseigneront avec douceur, avec fraternité, mais aussi avec clarté et documents à l'appui. Il faudra choisir les ouvrages les plus favorables à leur cause.

#### [Multiplier les conférences]

Les adeptes intellectuels pourront faire des conférences, moyen le plus efficace pour répondre des idées, pour instruire la masse.

Les conférences furent bien à la base de mon enseignement spirite, au début de mon apostolat. Je préférais les conférences avec contradictions, car ce genre d'action remuait davantage les idées et les esprits. Que nos frères d'Asie s'attachent donc à cette œuvre des conférences, s'ils veulent enseigner plus efficacement leur doctrine à tous. Mais que les conférenciers soient suffisamment préparés, instruits.

Ceux qui veulent prendre la tête de ce mouvement spiritualiste ont une belle âme, une grande foi, une intellectualité étendue. Ils seront soutenus par les Invisibles. Si une action harmonique peut s'établir entre tous les pionniers de la doctrine, l'esprit d'Allan Kardec ira leur porter sa force spirituelle puissante, ses intuitions pour favoriser les conférences. Et moi-même, n'ai-je pas promis de porter vers ce pays, vers ceux que j'y ai visités, une action de lumière et de paix, lorsque les pionniers auront déjà préparé l'union de certaines âmes pour une même foi spirituelle. Et ce n'est pas là une utopie croyez-le.

#### [Prêchez par l'exemple]

Mais faut-il dans un apostolat, dans une telle action spirituelle que ceux qui cherchent à convertir leurs frères soient eux-mêmes des « initiés », de véritables apôtres : cette harmonie est essentielle pour le succès de l'action. Et pour qu'il y ait harmonie, il faut que les pionniers prêchent d'exemple, qu'ils mènent une vie exempte de passions, d'injustice surtout. On gagne plus les cœurs par l'exemple que par la parole. Le Christ n'a-t-il pas cherché à évangéliser tous les peuples ? Il a dit dans ses prédications : Appelez à vous et tout ce que vous demanderez au Père (Dieu) vous le recevrez si vous avez un cœur pur.

Ainsi ces frères d'Asie pourront atteindre leur but non seulement par leurs enseignements purs, mais aussi par la pureté de leur âme, par la force de l'exemple en pratiquant fidèlement la doctrine nouvelle. L'exemple en impose aux âmes, il les touche plus profondément que les plus beaux discours.

Aussi je souhaite que les êtres qui vont prêcher cette doctrine soient de véritables apôtres, dignes disciples de leurs maîtres spirituels. La matière nous rend faibles sur la terre ; il faut donc se surveiller constamment pour ne pas faiblir devant ses devoirs, pour mettre toujours à la base de sa vie : la charité, la justice.

Le moment peut être venu de chercher à unifier les croyances, mais je ne dis pas que tous les êtres se rallieront à cette idée, si pure cependant.

Les chefs de ce mouvement religieux pourraient espérer la victoire s'ils pratiquent sincèrement eux-mêmes l'amour, la justice envers tous leurs frères.

#### [La réincarnation]

Dans les pays d'Asie, on a le culte des disparus, on peut donc montrer aux êtres que tout se lie : vie terrestre et bonheur spirituel après des incarnations nombreuses, il faudra retenir l'attention sur ce qu'il y a d'éternel dans la croyance à la réincarnation. Certains, dans ce pays, croient à cette loi d'évolution qu'il faut répandre de plus en plus, car elle explique parfaitement les inégalités entre les âmes.

Cette loi divine doit nous faire bons et justes envers tous, elle doit nous pousser à aider nos frères à s'élever dans la voie spirituelle.

En terminant je dis encore à ces âmes nobles que j'ai visitées : adressez-vous d'abord aux intellectuels, certains adeptes deviendront vos collaborateurs.

Présentez leur la Doctrine d'une façon rationnelle, puis vous vous adresserez ensuite à la masse avec leur concours et par des conférences : c'est là, dans le peuple, qu'il faut porter beaucoup de consolations, de conseils et d'amour.

(suite et fin)  
(*L'Écho annamite*, 6 avril 1928)

Prenant sur la table la belle photographie de Madame X., celle où elle est assise, où la position de face permet d'admirer la belle et bonne physionomie, l'esprit Léon Denis dit en regardant l'image :

[Élection de la prêtresse éclairée et charitable]

À vous, sœur que j'ai approchée et dont j'ai vu le rayonnement pur et puissant s'étendre dans ce lieu somptueux où vous habitez. J'ai senti votre cœur bon, charitable, j'ai vu la beauté de votre âme, j'ai lu en vous ce désir noble de faciliter ce mouvement spirituel entre les âmes d'aider vos frères à s'élever jusqu'au Très-Haut, ou Tout-Puissant.

Je vous ai vue dans un moment de recueillement ; votre âme, par ses hautes aspirations, rayonnait loin de vos appartements magnifiques. Votre fluide perceait les murailles qui vous entouraient. Je vous ai entendu formuler une prière ardente, demandant au Très Haut, à Celui qui dirige tout sur la terre et dans les cieux, que tous les êtres puissent l'aimer et s'élever jusqu'à Lui.

J'ai vu votre rayonnement lumineux inonder de lumière toute votre demeure, car votre âme rayonne sur tous ceux qui rapprochent. Vous saurez être pour tous la sœur, l'amie, la prêtresse afin de favoriser ce mouvement spirituel.

Vous avez les qualités du cœur et de la l'âme nécessaire pour cette action spirituelle. Oui, vous serez pour vos frères, la prêtresse éclairée et charitable, mais approchez vous surtout des humbles, des petits, favorisez cet élan des âmes vers Dieu, dans toute la mesure de votre cœur. La femme, par son cœur, va souvent plus loin que l'homme dans l'action.

Dans un cœur de femme, il est des tendresses, des délicatesses qu'on trouve plus rarement dans le cœur de l'homme. Ainsi vous aiderez ce Grand Frère, votre compagnon si noble et si bon, et tous les deux, vous vous unirez pour travailler à l'évolution spirituelle de votre pays.

L'esprit prenant à ce moment la photographie de Monsieur X déposée sur la table, dit encore :

« À celui qui se trouve également présent ici par l'image et que nous avons approché particulièrement, j'ai le devoir d'adresser quelques pensées.

Votre ambition, Frère, est louable, elle est noble, pure, puisque vous voulez aider les âmes à s'élever jusqu'à Dieu. Cette belle action vous attirera peut-être quelques souffrances, des injustices pourront faire souffrir votre cœur. Mais, Haut les cœurs pour les braves, pour les apôtres d'une idée pure ! Ne craignez pas les obstacles quand on a un cœur pur comme le vôtre. Marchez donc avec courage, avec force, dans ce chemin de l'amour et du bien. Vous y trouverez beaucoup de ronces, mais votre action s'étendra sur les âmes. Permettez-moi de vous offrir en ce jour ce qu'il y a de plus pur en mon esprit. Je revis dans votre projet spirituel, les premiers moments de mon enthousiasme, de mon ardeur à soutenir la doctrine d'Allan Kardec, taxée par l'Église de superstition. Il fallut que ce maître éminent étudie toutes les questions psychiques pour projeter sur les êtres une lumière plus pure que celle enseignée par les Églises.

[Offre de service de l'Esprit aux caodaïstes]

Et vous, nouvel Allan Kardec, dans votre pays, vous voulez essayer de fusionner les croyances pour en extraire la pensée la plus pure que vous enseignerez. Mais avant d'enseigner cette doctrine, approfondissez-la bien dans ses moindres pensées, analysez-la, pénétrez-vous bien de son pur idéal.

Instruisez-vous donc tout en priant vos guides spirituels de venir vous soutenir dans l'action. Unissez-vous ainsi à vos frères de l'Au-delà et je vous promets, dès ce jour, la force de mon esprit.

Unissez-vous ainsi à vos frères de l'Au-delà et je vous promets, dès ce jour, la force de mon Esprit, puisque, maintenant, je vous connais. Marchez donc avec confiance, en espérant des événements favorables. Ne perdez pas de vue l'éducation de la masse après vous être adressé à vos frères intellectuels et, peu à peu, vous gagnerez ainsi tous les cœurs.

Qu'en votre esprit, pionniers de ce mouvement religieux, une seule pensée vous domine : la vérité spirituelle.

Cette vérité, vous la recevrez par parcelles pour la communiquer à vos frères. Avancez avec prudence pour mieux atteindre votre but. Je vous dis encore mon frère : vous serez aidé parce que vous avez le cœur pur. »

---

Le caodaïsme en Indochine  
par Édouard Néron,  
sénateur de la Haute-Loire,  
vice-président de la commission des douanes  
(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1928)  
[italiques]

Le caodaïsme, dont la presse de Cochinchine s'est occupée l'année dernière et auquel semblent vouloir s'intéresser les journaux de la métropole, est une véritable farce que des aigrefins plus préoccupés de faire des recettes que de moraliser des populations ont qualifiée de religion en faisant une mixture informe de toutes celles existant déjà en Indochine.

C'est à Tâyninh, en Cochinchine, que la farce a été conçue et c'est à Ninh-Thân-Loi, dans la province de Cântho, que le caodaïsme a été rendu macabre par des prosélytes cambodgiens fanatisés et qui, convaincus d'invulnérabilité, ont été massacrés.

Pour donner de l'extension à la nouvelle secte, des énergumènes ont mis à profit le mécontentement des cultivateurs indigènes, les nha-quê, auxquels on a enlevé des terres mises déjà en valeur par eux pour en faire bénéficier de nouveaux concessionnaires.

D'après un usage fort ancien, le gouvernement de la Cochinchine tolérait que les terrains en brousse, sans propriétaires, fussent occupés par des indigènes qui les défrichaient et en faisaient des rizières dont ils tiraient tout le parti qu'ils pouvaient sans avoir aucun titre pour en justifier la possession. En 1925, beaucoup de ces terrains furent demandés en concession. Le gouverneur les accorda et ceux qui les occupaient durent les abandonner. On comprendra facilement le mécontentement qui s'ensuivit. Il y eut des morts et des condamnés !

Ce mécontentement permit aux exploiters du caodaïsme de faire des prosélytes et beaucoup de personnes sont convaincues en Cochinchine que l'insurrection des Cambodgiens de Ninh-Thân-Loi et leur fanatisme devaient être attribués à la crainte qu'avaient ces cultivateurs de se voir enlever les terres sur lesquelles ils vivaient.

En réunissant toutes les doctrines et toutes les religions, le fondateur du caodaïsme semblait vouloir établir un culte unique qui aurait mis d'accord les préceptes de Bouddah, de Confucius, de Jésus-Christ, de Mahomet.

Il établit le siège de son entreprise à Tâyninh, à proximité des principales races de l'Indochine : Annamites, Cambodgiens et Laotiens. Une pagode provisoire y fut construite et une abondante distribution de brochures et de tracts fit connaître la nouvelle religion. Des adeptes furent d'abord recherchés parmi les fonctionnaires indigènes et les notables pour constituer des cadres qui devaient entraîner les paysans. Des places de dignitaires furent réservées aux Européens. Mais ceux-ci n'ont assisté qu'en curieux aux cérémonies du nouveau culte qui devait amener l'émancipation universelle. C'est au Cambodge que le caodaïsme a trouvé le plus grand nombre d'adeptes. Des pèlerins cambodgiens sont venus à Tâyninh par milliers de tous les points du Cambodge.

#### [Bonzes cambodgiens contre Cao-Dài]

Les Annamites, méfiants, se sont montrés réservés et les Laotiens, indifférents, n'ont pas été convaincus. De nombreux bonzes du Cambodge étaient devenus des adeptes de la nouvelle religion, tout en continuant le culte bouddhique. Mais, comme les prêtres caodaïstes annonçaient toujours des jours meilleurs et que des pratiques devenaient suspectes (telles que la vente d'une eau ayant des propriétés mystérieuses pouvant guérir tous les maux, la lèpre comprise, ou un système d'offrandes obtenues par des moyens relevant beaucoup plus de la police correctionnelle que de la foi des donateurs), le chef des bonzes de Phnom-Penh interdit à ses ressortissants de se rendre à Tâyninh, où le but moralisateur et désintéressé du fondateur avait été remplacé par des buts plus intéressés et plus lucratifs. Cette mesure enraya le recrutement des adeptes et les dirigeants caodaïstes durent trouver de nouveaux moyens pour frapper les esprits simples et naïfs. À cet effet, ils ont organisé, à côté de la pagode, une maison où se tiennent des séances de spiritisme et où les initiés sont seuls admis.

Le caodaïsme est actuellement dirigé par le haut dignitaire Lê-Van-Trung et un nommé Cao-Huynh-Cu, auquel un de ses parents sert de médium.

#### [Le goucoch à Tayninh]

Dans ces derniers temps, les ministres du nouveau culte ayant annoncé qu'un nouveau roi devait apparaître aux Cambodgiens à Tâyninh, ceux-ci arrivèrent en grand nombre : près de dix mille hommes armés de sabres. Le gouverneur de la Cochinchine, M. de la Brosse, s'y est rendu avec un représentant du roi Monivong et les chefs de la sûreté de la Cochinchine et du Cambodge.

M. de la Brosse fit appeler le haut dignitaire Lê-Van-Trung et lui intima l'ordre de démentir qu'un nouveau roi devait apparaître en le rendant responsable de tous les événements qui pourraient se produire. L'ordre fut exécuté et la tranquillité n'a pas été troublée.

Toutes ces manifestations ont fait naître une légitime inquiétude parmi les populations française et annamite de Tâyninh, dont la sécurité ne pourrait être assurée avec les quelques miliciens et les rares gendarmes qui y résident si le fanatisme des caodaïstes donnait lieu à des événements imprévus.

---

Tribune libre

En réponse à la campagne anti-caodaïste de M. Bonvicini [dans *l'Opinion*]  
(*L'Écho annamite*, 11 juin 1928)

On nous prie d'insérer :

Monsieur Bonvicini,

Une rectification s'il vous plaît, et vous serez libre de chanter dans votre feuille et d'accuser gratuitement qui vous voudrez.

Je vous laisse dans l'erreur avec votre opinion personnelle qui vous fait voir tout en noir dans le caodaïsme, exempt pourtant de rancune et ennemi des discussions oiseuses.

[Ce que signifie *chu-son*]

Mais l'Annamite qui vous a traduit *chu-son* par « guerriers révoltés » est un ignorant ou un menteur, et il convient de le dire, pour vous apprendre le vrai sens de ce mot.

*Chu* signifie « tous » et *son*, au sens propre, « montagne ».

Dans un *pho cao* et tous écrits à l'intention des adeptes religieux, *son* désigne expressément et indistinctement tous les bonzes, qu'ils vivent sur les montagnes ou dans les pagodes.

Donc, *chu-son* veut dire : « Tous les bonzes », et non « Tous les guerriers ».

Au lettré ou bonze que vous rencontrez, demandez la définition de *chu-son*. Vous serez surpris de votre méprise, à moins que vous ne nourrissiez pour les caodaïstes une haine systématique.

Au figuré, *chu-son* désigne les hommes qui vivent retirés dans les forêts ou sur les montagnes, par conséquent, ennemis de la guerre et indifférents à la politique.

M. Bonvicini, soyez juste quand vous vous immiscez dans les affaires d'autrui sans en connaître exactement le fond. Soyez circonspect, surtout, quant à la signification des mots que vous croyez comprendre, sans quoi vous perdriez votre temps à frapper dans le vide.

Le caodaïsme est une religion, tout comme le catholicisme ou le bouddhisme. Son double but est d'enseigner le bien et d'éviter le mal.

Si vous n'étiez l'ami d'un délégué administratif poursuivi actuellement pour abus d'autorité à l'occasion d'une cérémonie religieuse, il me serait difficile de comprendre l'intérêt que vous attachez à la campagne que vous menez contre ces braves gens, qui travaillent pourtant à la paix universelle, incapables de violence, même envers les animaux.

Mais, puisqu'il existe un parti-pris, toutes discussions deviendraient inutiles, quoique votre campagne soit discutable à tous les points de vue. Je pense que nos lecteurs, français et annamites, ne sont pas dupes de votre fable, inventée de toutes pièces.

Vous suggérez au gouvernement l'idée d'exterminer les caodaïstes. Sans compter la prudence qui l'incite à ne pas obéir aveuglément aux journalistes de votre espèce, le gouvernement n'attend pas qu'on le commande pour agir.

Tout ce qui se passe dans le caodaïsme est connu de lui, parce que tout s'y fait au grand jour, voire avec le concours de ses agents convertis au caodaïsme et préposés à la surveillance des cérémonies cultuelles.

Après cette mise au point, M. Bonvicini, vous pouvez remplir votre feuille de toutes les opinions, vraies ou fausses, que vous voudrez. Vous êtes libre d'aimer ou de haïr le caodaïsme.

HOA-DAN.

---

Une victime inattendue du caodaïsme  
par Nguyễn Phan Long  
(L'Écho annamite, 20 juin 1928)



Depuis la campagne menée dans l'*Opinion* par M. Bonvicini contre le caodaïsme et ses dirigeants, je reçois journallement, avec prière d'insérer, des répliques virulentes, voire injurieuses à l'adresse du contempteur de la religion nouvelle.

Mes correspondants prennent trop à cœur les affirmations hasardeuses du jeune rédacteur de l'*Opinion*, affirmations dont celui-ci, à grand renfort d'érudition, dresse laborieusement l'édifice.

Pourquoi tant de passion, tant de colère contre un homme visiblement de bonne foi et que sa fougue et sa naïveté juvéniles protègent mal contre les surprises d'un métier fertile en embûches de toutes sortes ?

#### [Bonvicini instrumentalisé par Michel My]

En effet, M. Bonvicini est lui-même victime d'une mystification. C'est son ancien camarade de Taberd, dit-on, qui l'a fait monter à l'échelle. Une échelle d'un équilibre fort instable, mal calée avec des livres chinois et au haut de laquelle il essayait d'atteindre Cao-Dai, inconscient des dangers d'une culbute. Mais, patatras ! quelques secousses ont suffi pour flanquer l'échelle par terre !

Sacré Michel My ! Mimi, ainsi qu'il se fait surnommer lui-même dans ses impressions de voyage au Tonkin, Mimi, joli nom de midinette, qui vous a un air pimpant, coquet, calin comme un chat. Mais gare aux coups de griffes ! Il ne faut pas oublier que ce félin domestiqué — c'est du chat que je parle — appartient à la même famille que le tigre et que tout comme son sauvage cousin il égratigne, meurtrit et déchire avec une perverse volupté.

Comme un chat qui s'amuse avec une pelote de ficelle, Mimi, pardon, M. Michel My embrouille le cerveau de son camarade en y fourrant une histoire compliquée à plaisir. C'est que M. Michel My a besoin de brouiller les cartes, pour son propre compte. Délégué administratif à Tanchau (Châudôc), il a poussé son zèle — zèle pour la religion car il est catholique, ou zèle pour le service de l'Administration, car il est aussi fonctionnaire, je ne sais — au-delà des limites de ses attributions. Grâce à lui, nous détenons maintenant la preuve que le gouvernement français, émanation de la République — M. Blanchard de la Brosse régnant — viole ouvertement un des principes fondamentaux de la Constitution et une des clauses essentielles du traité conclu entre la France et l'Annam, qui garantissent l'un et l'autre la liberté de conscience.

En effet, M. My a adressé à deux notables d'un village de son ressort un *trat* où il les menaçait de révocation en leur reprochant de se livrer aux pratiques du caodaïsme. Sortant délibérément de son rôle, il a fait dans sa circonscription des conférences où il prêchait pour son saint, c'est-à-dire pour la religion catholique — ce qu'on pourrait à la rigueur lui passer — et où il poussait une charge à fond de train contre le caodaïsme et ses adeptes, ce qui est contraire à la neutralité et à la réserve auxquelles est tenu, en matière religieuse, un agent de l'Etat soucieux de ses devoirs.

Là dessus, la campagne de M. Bonvicini a été déclenchée à point pour mettre M. Michel My à l'abri des conséquences de ses malencontreuses initiatives, qui ont suscité des protestations dans la presse locale de langue annamite. Pour faire du pétard et créer par la même occasion une diversion à son profit, M. Michel My a bourré de citations et de renseignements tendancieux la tête de ce pauvre M. Bonvicini comme on bourre, dans un combat à outrance, les chaudières d'un torpilleur, au risque de les faire éclater.

#### [Le prétendu massacre de Tâyninh]

Je dis bien : citations et renseignements tendancieux. On peut en juger par ces quelques détails. M. Bonvicini avance que le temple caodaïste de Tâyninh a été volontairement élevé à l'endroit même où furent massacrés le colonel Marchaisse, le capitaine Larclause et toute la garnison française de la localité.

C'est l'*Impartial* qui a réfuté l'assertion en faisant ressortir que le registre des décès de Tâyninh de l'année 1866 mentionne que la capitaine Savin de Larclause fut tué le 7 juin 1866 dans le village de Vinh-Cuu, à quelques kilomètres au nord-est de Tâyninh, alors que le temple dont il s'agit est à plusieurs kilomètres au Sud-Est.

Sur le même registre, ajoute le rédacteur du même journal, on lit que le lieutenant-colonel Marchaisse est décédé à l'attaque du 14 juin dans le village de Vinh, commune de Hao-Duoc, à 4 heures de relevée. Ce dernier village est à environ 15 kilomètres de Tâyninh, à l'ouest.

D'autre part, Paulin Vial, dans son ouvrage *Les Premières Années de la Cochinchine*, note que Larclause trouva l'ennemi une heure après avoir quitté le fort de Tâyninh, et que le colonel Marchaisse marcha de l'aube à 3 heures du soir pour le rejoindre sur le rach Vinh.

De ce qui précède il résulte à l'évidence que les deux officiers n'ont pas été tués au même endroit.

Paulin Vial précise. que le combat où Marchaisse fut tué ayant cessé vers 5 heures, la colonne française reprit la route du fort, où elle rentra à 3 heures du matin.

Quant à la garnison française massacrée... dans l'imagination de M. Bonvicini, elle ne le fut en réalité ni le 7 juin, ni la 14, ni plus tard.

L'inspireur.de. M. Bonvicini a prévu, du reste, l'objection : réfutant par avance l'argument historique, il prétendait que la croyance populaire situe à l'emplacement du temple caodaïste le théâtre du massacre de Marchaisse, de Larclause et de la garnison française de Tâyninh. Croyance qu'il reconnaissait erronée et contraire aux données de l'histoire mais qu'il affirmait solidement ancrée, par les traditions orales, dans l'esprit des indigènes.

Erreur voulue de la part de l'auteur, qui permet de saisir sur le vif les procédés employés par celui-ci pour étayer son réquisitoire anti-caodaïste.

Les interprétations des ouvrages caodaïstes ou des références de source chinoise, que le collaborateur occulte de M. Bonvicini lui souffle, sont de la même farine. Dans une mise au point qui a été publiée dans ce journal, M. Hoa Dan a fait remarquer que *chuson*, que M. Bonvicini a traduit par *guerriers religieux, révoltés*, veut dire simplement : *tous les bonzes*. Sans discuter, et pour cause, l'interprétation de son contradicteur, M. Bonvicini s'est borné à dire qu'entre les deux versions il n'y avait que « la différence d'un accent » et a ajouté négligemment: « Et un accent en annamite !. » laissant entendre par là qu'il n'y attachait aucune importance.

M. Bonvicini connaît trop bien, précisément, la langue annamite pour ignorer l'importance capitale qui y est attribuée aux accents ; ils modifient du tout au tout la signification des mots qui en sont affectés.

Battu sur ce point, M. Bonvicini prend l'offensive sur un autre. Il convient que *chuson* veut dire tous les bonzes, mais en tire argument, avec une subtilité qui m'échappe, pour déclarer que son contradicteur ne fait que confirmer ce qu'il avance quant au but blâmable des caodaïstes, et que M. Hoa Dan a même fortifié ses appréciations. Et M. Bonvicini d'appeler à sa rescousse M. Coulet, l'auteur des *Sociétés secrètes en terre d'Annam*.

M. Bonvicini n'a pas, décidément, la main heureuse dans le choix de ses références ! Dans la critique de cet ouvrage — qui est une thèse de doctorat ès-lettres —, le jury a justement reproché à l'auteur de donner une importance excessive aux rapports de police, qui inspirent généralement une méfiance trop souvent justifiée.

Il serait trop long de relever les erreurs inconscientes ou volontaires dont fourmillent les articles anticaodaïstes de M. Bonvicini

[Gestion déplorable du caodaïsme]

Je n'en regrette pas moins que les attaques de M. Bonvicini portent à faux. Bien dirigées, elles eussent été utiles à ceux-là mêmes qui en ont été l'objet, car la conduite

des dirigeants du caodaïsme, de certains d'entre eux tout au moins, n'est pas à l'abri de toute suspicion ni même de tout reproche. La façon dont sont gérés les intérêts moraux et matériels de cette religion nouvelle, qui a suscité dans la population de ce pays un vif mouvement d'enthousiasme qui n'est pas encore - ralenti à l'heure actuelle et dont je n'arrive pas à m'expliquer les causes, est tout simplement déplorable.

Au point de vue spirituel, je reproche au caodaïsme de manquer d'une doctrine ferme et constante, que remplacent mal une « somme » hétéroclite et indigeste de « saintes paroles » où les inspirations personnelles des médiums, trop sensibles à leurs propres suggestions, semblent avoir une large part.

Au point de vue temporel, je m'étonne de la présence dans le comité directeur d'individus notoirement tarés qui exploitent sans vergogne un immense élan de foi dont on est forcé de constater, si l'on ne les admire, les effets moralisateurs pour peu qu'on soit sincère.

Puissent ces lignes, dictées par une sympathie désintéressée, inspirer aux dirigeants du caodaïsme le désir d'une mise au point doctrinale et d'un redressement moral dont la nécessité et l'urgence s'avèrent aujourd'hui évidentes !

---

#### Le collectionneur de démentis

---

Celui-ci n'est pas administratif.  
Il a tout de même bonne éloquence  
(*L'Écho annamite*, 27 juin 1928)

Décidément, le journal le mieux informé de l'Indochine — c'est lui qui le dit ! — n'a pas de veine !

Après les démentis administratifs qui lui ont été infligés, voici que lui tombe sur le dos un démenti privé, mais public quand même !

M. Bonvicini ayant annoncé, dans sa longue campagne anti-caodoïste, la prochaine parution de deux organes ayant des accointances avec la nouvelle religion, leur fondateur-propriétaire, M. Nguyễn-thanh Khiêt, lui a envoyé une rectification, que *l'Opinion* n'a pas publiée.

Notre confrère s'est contenté, en effet, d'écrire que les feuilles en question n'auront aucun rapport avec le caodaïsme, sans préciser, toutefois, qu'il avait affirmé le contraire.

Cet échappatoire n'a pas eu le don de contenter M. Khiêt, qui nous envoie les lignes suivantes :

Saïgon, le 27 juin 1928.  
M. Nguyễn thanh Khiêt, docteur en droit,  
79, rue La-Grandière, Saïgon.

À Monsieur le rédacteur en chef de *l'Écho annamite*.

Monsieur le rédacteur en chef,  
J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir publier dans votre organe le communiqué suivant :

« Contrairement à ce qu'a publié *l'Opinion* du 16 juin, M Nguyễn thanh Khiêt, docteur en droit, fait connaître au public que le journal *Tam Ky-Bao* et la revue *Tam Ky-Tip-Chi*, dont il est propriétaire-fondateur, n'ont absolument aucun rapport, de quelque nature que ce soit, avec le caodaïsme.

Veillez agréer, etc.

ILS SONT TROP !  
(*L'Écho annamite*, 30 juin 1928)

Nous recevons de nos lecteurs de nombreuses, voire trop nombreuses réponses à la campagne menée dans l'*Opinion*, par M. Bonvicini, contre le caodaïsme.

Notre directeur ayant dit là-dessus l'essentiel qu'il fallait dire, nous informons nos correspondants que nous ne prolongerons pas une polémique inutile à la manifestation de la vérité : les démentis que s'est attirés le jeune rédacteur de l'*Opinion*, qui infirment des assertions accueillies trop à la légère, enlèvent toute autorité à une campagne trop visiblement inspirée par la passion et le parti-pris.

---

Le Caodaïsme  
(*L'Écho annamite*, 3 juillet 1928)

Nous lisons dans le numéro de juin 1928 des *Annales du spiritisme*, revue mensuelle éditée en France, à Rochefort-sur-Mer, par la société Allan Kardec, les lignes que voici :

La France vit sous le régime de la liberté de pensée. Mais ses colonies ne connaissent pas encore cette humanité.

Le *Colon français*, de Haïphong, nous apprend, en son n° du 22 mars 1928, que la prédication du caodaïsme est interdite en Annam. Ainsi, d'ailleurs, que toute propagande du protestantisme.

On devine aisément, derrière cette révoltante iniquité, l'action des jésuites, des « bons pères » qui vont civiliser « les sauvages » avec d'infatigables et très zélés missionnaires.

Soyons fermement assurés que si les jésuites de France pouvaient arriver à cette défense de la propagation du spiritisme. « frère du caodaïsme », ils n'hésiteraient pas : Allan Kardec et l'autodafé de Barcelone nous enseignent à quelle tyrannie spirituelle arrivent les « êtres de noirceur »... si on les laisse faire !

Ainsi, l'Annam, qui a bien quelque lien avec la France, si nous en croyons nos instituteurs et nos professeurs de géographie, n'a pas le droit de penser, n'a pas la liberté de la pensée.

« Où allons-nous ? » se demande avec inquiétude le quotidien que dirige M. Tirard à Haïphong. Qu'en pense M. Perrier, ministre des Colonies ?

Gabriel GOBRON.

Nous joignons nos vœux à ceux de M. Gobron, pour que le gouvernement français, agisse en conséquence contre cette intolérance inqualifiable à notre siècle de liberté et de progrès.

B. PALÈS

[Une première libéralisation]

Nous ne savons si le grief articulé par l'auteur de l'entrefilet ci-dessus contre les jésuites est fondé. Mais il n'y a pas si longtemps que ses réflexions auraient pu tout aussi bien s'appliquer à la Cochinchine. Devant les abus commis par certains de ses agents d'exécution, les délégués administratifs, nous croyons savoir que M. le

gouverneur Blanchard de la Brosse a pris les mesures nécessaires pour mettre un frein au débordement de zèle de ses subordonnés.

Restent l'Annam et le Cambodge, où les autorités françaises se retranchent derrière le pouvoir nominal des souverains et la lettre de traités devenus pratiquement caducs. Par une interprétation vraiment singulière de ces traités, on est arrivé à interdire dans ces deux pays de l'Union la propagation du caodaïsme et du protestantisme, sous prétexte que ces deux religions n'y sont pas mentionnées parmi celles reconnues et autorisées.

---

Examen de conscience  
par Nguyễn Phan Long  
(*L'Écho annamite*, 5 juillet 1928)

Dans son *leader* d'hier et sous la signature de son directeur en personne, M. Haag, l'*Opinion* a voulu donner le coup de grâce au caodaïsme, que son collaborateur, M. Bonvicini, a impitoyablement malmené dans des articles truffés d'inexactitudes et d'erreurs.

Avec l'autorité qui s'attache à sa qualité et à son nom, M. Haag a entendu dire un « dernier mot » sur le caodaïsme, après une enquête pourtant pleine de lacunes. Il condamne sans appel la secte nouvelle et il me fait l'honneur de me citer, au cours du procès, comme un témoin à charge. Témoin suspect, d'ailleurs, parce qu'ayant manifesté sa sympathie à l'inculpé, mais dont l'opinion n'en est pas moins retenue en ce qu'elle est défavorable à ce dernier.

Ici, une petite mise au point préliminaire s'impose. M. Haag dit que si je n'ai pas donné mon adhésion officielle au caodaïsme, c'est pour le servir mieux en le compromettant moins. On trouve dans la critique que j'ai faite du caodaïsme, au double point de vue temporel et spirituel, la réfutation de cette assertion, réfutation anticipée et découlant naturellement de la vérité des faits. Faisant du spiritisme un objet d'étude et non d'adoration, quel intérêt avais-je à me mêler à des gens parmi lesquels je déplorais naguère la présence d'individus notoirement tarés et à adopter une religion à laquelle je reprochais de manquer d'une doctrine ferme et constante ?

Je connais personnellement la plupart des dirigeants du caodaïsme. Il en est, parmi eux, vis-à-vis desquels je me tiens sur la plus grande réserve. Aux autres, et c'est le plus grand nombre, j'accorde une très haute estime et j'envie leur foi, havre de grâce où l'homme le plus fort se sent réconforté de trouver un sûr refuge aux heures de détresse morale.

Et nous voici dans le vif de la question. En général, les Français s'étonnent et s'inquiètent de la vogue immense du caodaïsme. et l'expliquent de diverses façons : réveil du nationalisme annamite, « conscience religieuse d'un peuple étranger à toute religion et, par là, sollicité à butiner sur toutes ».

Pour ma part, j'ai étudié le mouvement pendant un an, toute mon intelligence, toute ma lucidité tendues dans une curiosité angoissée pour capter la seconde fugitive qui fait entrevoir la vérité dans un éclair. Je crois l'avoir découverte, et je vais l'exposer sans vaine précaution oratoire puisque, aussi bien, l'heure des explications définitives est venue.

[Raison d'être du caodaïsme]

Il existe un malaise indochinois. Il est né du contre-coup des violentes commotions de la guerre, subi par le peuple annamite. Il en est résulté, chez ce dernier, une de ces crises morales où l'homme désespéré, comme le naufragé perdu dans l'immensité de la mer, éprouve le besoin instinctif de s'accrocher à une planche de salut. Or, toutes les

épaves qui passent à sa portée s'émiettent entre ses mains. Repoussé par l'hostilité ambiante, il jette un regard désespéré vers le Créateur, entité mystérieuse à qui va sa suprême pensée.

On ne se rend pas compte de cette situation poignante, tragique, du peuple annamite. Les Français, gouvernants et particuliers, se demandent avec bonne foi, avec candeur : « Les Annamites vivent en paix ; ils mangent à leur faim ; ils s'enrichissent, Ils sont heureux. Que veulent-ils de plus ? » Je les engage à relire le conte d'Alphonse Daudet, *La chèvre de M. Seguin*, si profondément, si humainement vrai.

M. Seguin avait perdu six chèvres de la même façon : un beau matin, elles avaient cassé leur corde, s'en étaient allées dans la montagne et, là-haut, le loup les avait mangées. Il en acheta une septième. Il eut soin de la prendre toute jeune, pour qu'elle s'habitât mieux à demeurer chez lui. Qu'elle était jolie, la petite chèvre de M. Seguin, et docile, et caressante !

M. Seguin mit sa nouvelle pensionnaire dans un clos entouré d'aubépines. Il l'attacha à un pieu au plus bel endroit du pré, en ayant soin de lui laisser beaucoup de corde, et de temps en temps il venait voir si elle était bien. La chèvre se trouvait très heureuse et broutait l'herbe de si bon cœur que M. Seguin était ravi.

— Enfin, pensait le brave homme, en voilà une qui ne s'ennuiera pas chez moi !

M. Seguin se trompait, sa chèvre s'ennuya, car un jour, en regardant la montagne, elle eut envie d'aller y gambader. Dès lors, l'ennui lui vint : elle maigrit, se languit, ne pensa plus qu'à aller dans la montagne. De peur que le loup ne la lui prit comme les autres, le pauvre M. Seguin l'enferma dans l'étable. Une étable toute noire, dont il ferma la porte à double tour. Malheureusement, il avait oublié la fenêtre, et à peine eut-il le dos tourné que la petite s'en alla.

La chèvre blanche arriva dans la montagne ; elle gambada, brouta tout son soûl, tant et si bien que le soir tomba sans qu'elle s'en aperçût. Tout à coup, elle se trouva nez à nez avec le loup. Elle se défendit vaillamment, la brave petite bête, avec ses petites cornes et au matin elle s'allongea, pour mourir, dans sa belle fourrure blanche toute tachée de sang.

\*  
\* \*

L'histoire de la chèvre de M. Seguin se réédite tous les jours, à des milliers d'exemplaires, parmi les hommes.

Pour protéger les Annamites contre le « loup », le gouvernement français croit avoir fait son devoir en leur murant l'âme dans un corps bien nourri.

Censure de la pensée écrite ou parlée, censure des films cinématographiques, censure de disques et rouleaux phonographiques, ce sont autant d'entraves — qui font paraître la liberté plus désirable, même avec le loup au bout.

Heureusement pour la France et pour les Annamites, dans l'étable close, on a oublié une fenêtre qui ne mène pas dans la gueule du loup mais qui laisse voir un coin d'azur. Cette fenêtre est le caodaïsme.

Le caodaïsme est venu à son heure. Une religion ne se crée pas de toutes pièces. Elle naît, et n'est viable qu'autant qu'elle répond à un réel besoin des hommes. C'est une création spontanée qui se fait dans la conscience collective et éparses des foules ; ce n'est pas une invention artificielle enfantée par le cerveau des hommes.

[Un précédent : le renouveau catholique après la Révolution française]

Et étudiant la renaissance du sentiment religieux chez le peuple français après la Révolution de 1789, on peut saisir sur le vif le processus de l'essor du caodaïsme. La tourmente avait emporté l'autel avec le trône; les églises avaient été désaffectées et les prêtres chassés ; le culte de Dieu avait fait place à celui de la Raison personnifiée par

une femme de mauvaise vie. La paix sociale revenue réveillait les vagues religiosités endormies dans les âmes. Par hérédité, par habitude, le Français de 1800 était catholique. Il avait cessé de l'être pendant un temps ; mais il suffisait de souffler sur la cendre encore chaude pour ranimer la foi.

En effet, dès 1795, sous le régime de la séparation de l'Église et de l'État, le clergé avait repris le culte public. Les clefs de Notre-Dame avaient été remises à une société catholique, et 25.000 curés en 1796 desservaient 36.000 paroisses. Partout, le peuple s'était porté avec empressement à ses églises. et le culte de Dieu revêtait de nouveau sa splendeur d'antan.

Le Concordat que Bonaparte conclut avec le Pape ne fit que consacrer cette résurrection de l'Église en France. L'événement fut célébré par un *Te Deum* solennel le 18 avril 1802. Quatre jours auparavant, le *Génie du christianisme* de Chateaubriand avait paru.

L'auteur se flattait beaucoup lorsqu'il écrivait : « Ce fut au milieu des débris de nos temples que je publiai le *Génie du christianisme*. » Bonaparte et Chateaubriand semblaient s'unir pour relever la religion. Mais, selon l'opinion très juste de M. Gustave Lanson, à qui j'emprunte ces détails, pas plus que le premier ne fut le restaurateur du culte, le second ne fut le restaurateur de la foi, car il n'appartient à aucun homme, fût il un génie, de créer de pareils courants.

#### [Les naïvetés de Chateaubriand]

Les adversaires du caodaïsme se scandalisent du succès considérable qu'obtient la religion nouvelle auprès de la masse de la population parce que, disent-ils, ce salmigondis de religions, elle n'est qu'une vaste entreprise d'escroquerie. Le christianisme de Chateaubriand est quelque chose d'infiniment plus disparate, plus cocasse, où la panthéisme fait bon ménage avec l'athéisme. Je cite encore ici M. Gustave Lanson : « Chateaubriand dérive loyer de foi, et, là-dessus, nous fait admirer dans la foi la source de toutes les vertus, de toutes les joies domestiques Sur les difficultés de la chronologie universelle, il élève la certitude de la chronologie hébraïque avec une aimable aisance qui fait sourire. Il a un chapitre prodigieux sur le rôle du serpent dans la chute de l'homme, et, nous racontant la rencontre qu'il a faite d'un Canadien charmeur de serpents, il en tire une induction en faveur de la vérité de l'Écriture. Il croit remarquer qu'« on ne s'avise pas de peindre le *beau idéal* d'un cheval, d'un aigle, d'un lion », et ce privilège de l'homme, seul idéalisable, lui est une preuve de l'immortalité. Aux arguments baroques, il mêle de rares maladroites. Il trouve la Trinité au Thibet, à Otaïti ; dans une dévotion populaire, il aperçoit une trace du culte des dieux *lares*... »

Chateaubriand est d'une insigne candeur dans le maniement des preuves. Dieu existe parce que les nids des oiseaux sont bien faits, que certains oiseaux ont des migrations régulières, que le crocodile pond un œuf comme une poule, que Chateaubriand a vu une belle nuit en Amérique, qu'il a contemplé un beau coucher de soleil en mer ! L'âme est immortelle parce que l'homme a le respect des tombeaux, qu'un père et une mère s'attendrissent au bégaiement d'un enfant !

Et pourtant, dès sa parution, le *Génie du christianisme* fut accueilli par la faveur populaire comme un nouveau catéchisme plus accessible à la foule commune des âmes.

#### [Contre l'interdiction du caodaïsme]

Au nom de la Raison, avec un grand R — cette même raison qu'incarna, sur l'autel des sans-culottes, une catin — et au nom de l'omnipotence des pouvoirs publics, M. Haag veut qu'on interdise le culte caodaïste. Libre à lui d'en faire fi. Il peut encore s'en montrer ostensiblement dégoûté ; mais il excède son droit s'il prétend à en dégoûter les autres.

Qu'on défère aux tribunaux ceux qui exploitent la foi de la foule pour en tirer de l'argent ou pour en faire un instrument de révolte. Mais qu'on laisse les gens inoffensifs adorer le Créateur sous le nom et sous la forme qui leur conviennent.

Le directeur de l'*Opinion* incrimine l'Administration locale d'avoir déplacé le *huyên* My, chef du poste administratif de Tan-châu, simplement « suspecté d'anticaodaïsme ». En fait, ce fonctionnaire a outrepassé ses attributions en menant contre le caodaïsme une violente campagne qui s'est traduite par des *trat*, des conférences, des brimades à l'encontre des caodaïstes. Le gouverneur de la Cochinchine, convaincu par des preuves formelles placées sous ses yeux, a estimé que son subordonné avait violé en la circonstance la neutralité en matière religieuse inscrite dans les traités et la constitution de la République française, sous l'égide de laquelle nous vivons en ce pays. Il a pris vis-à-vis de M. Michel My la même mesure disciplinaire qu'il y a deux ans il infligea à plusieurs délégués administratifs de la province de Cholon, pour propagande en faveur du caodaïsme.

À ce moment, il s'est trouvé des gens pour accabler les fonctionnaires en disgrâce ; personne n'a élevé la voix pour protester contre la mesure dont ils ont été frappés.

Pourquoi y aurait-il deux poids et deux mesures ?

\*  
\* \*

L'étable est fermée ; seule, la fenêtre reste ouverte. Qu'on ne la ferme pas, car si l'on refuse au captif la charité d'un peu d'air et de lumière, il trouvera bien une issue pour s'échapper. au risque de rencontrer le loup et de se faire dévouer par lui.

Tous tant que nous sommes, nous méditerons avec profit l'histoire de la chèvre de M. Seguin...

#### Un communiqué du gouvernement local

Nous recevons du gouvernement de la Cochinchine le communiqué qu'on va lire ci-dessous. Ce document fait sans doute allusion au reproche qu'en son article d'hier, M. Haag directeur de l'*Opinion*, adressait à l'Administration d'avoir déplacé M. Michel My « suspecté d'anticaodaïsme ». Nous nous plaisons à souligner que le gouvernement y affirme sa neutralité absolue à l'égard de toutes les croyances en même temps que sa ferme volonté de réprimer sans faiblesse tous les abus tombant sous le coup de la loi qui pourraient être commis sous le couvert de quelque religion que ce soit.

La thèse du gouvernement, inspirée par les règles de la neutralité et de l'équité, est conforme à celle qu'a soutenue et que soutient encore aujourd'hui notre directeur.

N. D. L. R.

Au cours d'une polémique récente, un journal local a fait allusion au déplacement d'un délégué administratif suspecté d'anticaodaïsme.

Le gouvernement de la Cochinchine s'inspire à l'égard des religions, croyances ou philosophies suivies par les habitants de ce pays, tant qu'elles ne portent pas atteinte au bon ordre et à la souveraineté française, des règles de neutralité et d'équité qui sont, en cette matière, à la base des institutions de la République.

Quatre délégués administratifs ont été l'objet de sanctions pour s'être écartés de leurs instructions, en faisant de la propagande caodaïste. Un cinquième a été l'objet de mesures analogues, pour avoir fait de la propagande en faveur d'autres croyances. Ainsi que l'a signalé le même journal, s'il existe parmi les caodaïstes des personnalités d'une honorabilité indiscutée et dont certaines ont été parmi les bons agents de la cause française en Cochinchine, il est exact que des éléments suspects se réclament du



caodaïsme pour commettre des actes illicites. Ces actes ont été déférés aux tribunaux chaque fois qu'ils ont été suffisamment établis pour tomber sous le coup de la loi.

---

Confrère, ne cherchez pas vos rimes dans mes écrits !  
par Nguyễn-phan-Long  
(*L'Écho annamite*, 7 juillet 1928)

On a lu avant-hier, dans ce journal, le communiqué du gouvernement au sujet de la neutralité administrative en matière religieuse.

Pour n'être pas nommé en toutes lettres, le journal local en question n'en était pas moins explicitement désigné : c'est l'*Opinion*, qui s'est attiré démentis sur démentis au cours de sa campagne anti-caodaïste. Les autres quotidiens saïgonnais ne s'y sont pas trompés, qui ont donné à ce communiqué le nom de démenti, auquel quelques-uns ont ajouté un malicieux « encore ».

Cela n'a pas empêché M. Haag de monter le communiqué en épingle, en lui décernant les honneurs de la vedette. Le directeur de l'*Opinion* s'est paré ainsi modestement d'un bulletin de victoire. Ce faisant, mon distingué confrère s'est conduit comme un vulgaire chef de bande d'une des petites républiques de l'Amérique du Sud ou comme un simple général chinois.

Pour masquer son mouvement de retraite, M. Haag s'est servi de ma petite personne : cherchant un alibi, il a cru habile de reproduire des extraits de deux de mes articles où il feignait de trouver l'excuse de ses erreurs touchant la signification du déplacement de M. Michel My.

Fi donc ! cher confrère, vous êtes assez grand, assez connu pour dédaigner l'usage de ces petites « ficelles », que vous devriez laisser à d'obscurs blancs-becs, nouveaux-venus dans le métier. On connaît depuis longtemps ce procédé d'un avocat illustre qui faisait mine de se montrer satisfait chaque fois qu'une question malencontreuse qu'il posait à un témoin assommait son client. Il hochait alors la tête d'un air entendu, la bouche fendue d'un large sourire, en se frottant les mains comme sous l'empire d'une jubilation intérieure sous les yeux du témoin interloqué, qui se demandait s'il n'avait pas dit une bêtise ou prononcé des paroles imprudentes.

J'étais, ma foi, flatté, très flatté de me voir citer comme une caution par un confrère si honorable, si distingué. Pourquoi faut-il qu'un souvenir intempestif soit venu me remplir de confusion ? Voilà ce que c'est que d'avoir la tête farcie de lectures ! Je me suis rappelé, en effet, d'une façon bien inopportune pour M. Haag et pour moi-même, que j'avais lu quelque part une anecdote d'un homme d'esprit. Un jour, cet homme se trouvait dans une société des plus choisies. On devisait de choses et d'autres. À un moment, une accalmie se fit dans la conversation. Dans le silence qui succéda subitement au brouhaha des voix, un bruit distinct caractéristique, révélateur, fusa comme s'il avait guetté sournoisement le moment propice pour ne pas passer inaperçu. Les regards ironiques, appuyés de sourires railleurs effleurant les lèvres, convergent vers le coupable, qui rougit fortement. Le silence devenait presque tragique, car personne n'osait prendre sur soi de le rompre... Tout à coup, notre homme déplace bruyamment son fauteuil et se baisse sur le parquet, les yeux fureteurs, comme en quête d'un objet.

— Qu'est ce que vous faites là? lui demanda une personne que ce manège intriguait.

— Je cherche une rime pour Monsieur, fit-il, en se tournant d'un air innocent vers l'auteur de l'incongruité.

Grand confrère, soyez généreux, magnanime dans vos erreurs comme dans vos triomphes ; ne leur cherchez pas des rimes dans mes écrits !

---

Un dauphin de la République  
(*L'Écho annamite*, 13 juillet 1928)

En rentrant, voici quelques mois, au pays natal, M. Guigues, trésorier-payeur particulier de la Cochinchine, pensait sans doute qu'il allait jouir d'un repos confortable et sans histoire, à l'expiration duquel il reprendrait tranquillement son poste.

Ce bon M. Guigues ne savait pas que M. Jambrau, directeur général de la police et de la sûreté de l'Indochine, guignait son fromage et le couvait d'un œil plein de convoitise. Or, M. Jambrau est, comme chacun sait, le gendre de M. Albert Sarraut, ancien gouverneur général de l'Indochine et présentement ministre de l'intérieur dans le cabinet Poincaré.

Le gendre ayant exprimé son désir, le beau-père s'est empressé de dire un mot à son collègue des Finances, un autre à son collègue des Colonies. Et voilà ce pauvre M. Guigues qui reçoit sur la tête une tuile, sous la forme d'un décret le mettant à la retraite ! Et la place laissée toute chaude par cette exécution sommaire et inattendue échoit à M. Jambrau.

On n'est pas pour rien un dauphin de la République... des camarades.

Avant que le nom de M Guigues sombre dans l'oubli, rappelons une anecdote assez peu connue, surtout dans le public français.

[Origine du temple de Tâyninh]

M. Guigues avait beaucoup de sympathie pour le bouddhisme et les bonzes. Il tenait en particulière estime le chef de la pagode Giac-Hai. Ce dernier prêta aux promoteurs du caodaïsme naissant une pagode qu'il venait d'édifier à Tâyninh avec le produit d'une souscription publique, pour inaugurer officiellement leur culte. Mais, devant l'affluence de fidèles attirée par la nouvelle religion, notre bonze s'inquiéta, puis, obéissant à des sentiments d'envie, réclama catégoriquement « sa » pagode. Comme les caodaïstes avaient dépensé une vingtaine de mille piastres pour achever l'édifice religieux, dont la construction s'acheminait péniblement vers son terme, faute de fonds, un conflit s'éleva qui fit traîner les négociations en longueur.

Le chef des bonzes de la pagode Giac-Bai se plaignit à M. Guigues. Celui-ci soumit le cas au gouverneur de la Cochinchine, en lui signalant plusieurs délégués administratifs de la province de Cholon, où est située cette pagode, comme étant au nombre des dirigeants caodaïstes et, par suite, des « intriguants » qui méditaient de dépouiller son protégé. Les délégués furent déplacés C'est à eux que faisait allusion la note communiquée récemment par le gouvernement local à la presse à la suite de la polémique concernant le caodaïsme.

Disons, à propos de ce communiqué, que le dernier alinéa en a été mal traduit, ce qui a pu faire croire que le caodaïsme est défendu. Nous sommes à la disposition du traducteur pour lui faire toucher du doigt — c'est le cas de le dire — l'équivoque qu'il a commise, probablement sans le vouloir, pour avoir respecté la symétrie des deux membres de la phrase réunis par la conjonction *ni*, au lieu de la couper nettement en deux propositions indépendantes. Cette symétrie est absolument contraire au génie de la large annamite, qui ne pêche pas, au surplus, par l'excès de clarté.

Quoi qu'il en soit, la résignation et la sagesse bouddhiques seront d'un précieux secours à M. Guigues dans sa retraite ; il pourra méditer à loisir sur l'impermanence des choses de ce monde..

---

LETTRE OUVERTE  
À MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE

ET À MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL  
(*L'Écho annamite*, 16 juillet 1928)

Monsieur le gouverneur de la Cochinchine,  
Monsieur le procureur général,

Dans un souci de haute équité, auquel la population rend hommage, M. le gouverneur de la Cochinchine affirmait récemment, en termes non ambigus, dans un communiqué à la presse, la neutralité que l'Administration entend observer vis-à-vis de toutes les religions, croyances ou philosophies suivies par les habitants de ce pays, tant qu'elles ne portent pas atteinte au bon ordre et à la souveraineté française.

Cette note a dissipé l'équivoque dont souffrait particulièrement le caodaïsme, équivoque à la faveur de laquelle des délégués administratifs, dans l'excès de leur zèle, avaient commis des actes de persécution caractérisés à l'encontre des adeptes de cette religion. Les sanctions disciplinaires qui ont frappé les fonctionnaires en faute n'ont pas, malheureusement, fait disparaître tous ces abus. Il en subsiste encore un certain nombre, qui se commettent journellement et qui sont dus, à nom humble avis, à une interprétation trop étroite, voire erronée de la législation sur la matière.

En effet, d'après l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État, — *loi déclarée expressément applicable aux colonies représentées au Parlement, ce qui est le cas pour la Cochinchine* —, les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 juin 1881.

D'autre part, la loi du 2 janvier 1907 porte en son article 4 :

« Indépendamment des associations soumises aux dispositions du titre IV de la loi du 9 décembre 1905, l'exercice public d'un culte peut être assuré tant au moyen d'associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 que par voie de réunions tenues sur initiatives individuelles en vertu de la loi du 30 juin 1881 et selon les prescriptions de l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905 modifiée par la loi du 25 mars 1907, qui supprime la déclaration préalable. (*Guide formulaire Brayer à l'usage des aspirants aux fonctions de commissaire de police*, pages 197 et 198).

[Contradiction juridique]

Les dispositions ci-dessus énoncées infirment celles des articles 291 et 294 du Code pénal applicable aux indigènes, ainsi conçus :

« Art. 291. — Nulle association de plus de 20 personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sur les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société.

« Dans le nombre de personnes indiqué par le présent article ne sont pas comprises celles domiciliées dans la maison où l'association se réunit. »

« Art. 294. — Tout individu qui, sans la permission de l'autorité municipale, aura accordé ou consenti l'usage de sa maison ou de son appartement en tout ou en partie, pour la réunion des membres d'une association même autorisée ou pour l'exercice d'un culte, sera puni d'une amende de 16 francs à 200 francs. »

[Excès de zèle]

La question se pose de savoir si l'autorisation prévue est accordée à titre permanent, une fois pour toutes, ou bien doit être sollicitée et renouvelée à l'occasion de chaque cérémonie cultuelle. Il semble qu'elle est indéfiniment valable pour toutes les manifestations d'un culte officiellement reconnu. Certains *huoag quan* ou délégués administratifs font cependant exception pour le caodaïsme et défèrent au Parquet,

comme de vulgaires malfaiteurs, des dignitaires caodaïstes surpris dans des cérémonies cultuelles célébrées sans autorisation préalable, même lorsque le nombre des participants est inférieur à vingt.

Si c'est là une simple tolérance, le caodaïsme, à l'égard duquel le Gouvernement a hautement proclamé sa neutralité, devrait en bénéficier, au même titre que les autres religions pratiquées dans le pays ; le christianisme et le bouddhisme. Si c'est, au contraire, une violation de la loi, l'équité veut que ces religions soient soumises à la règle commune.

Je me permets d'attirer respectueusement votre haute attention sur ce point, afin que, par des instructions précises, vous mettiez un terme à des procédés vexatoires, que certains auxiliaires de l'Administration et de la Justice réservent aux seuls caodaïstes.

Veuillez agréer,

Monsieur le gouverneur,

Monsieur le procureur général,

l'hommage de mon profond respect et de ma sincère gratitude.

UN CAODAÏSTE.

---

### LE CAODAÏSME EN COCHINCHINE

---

L'autorisation donnée à la légère de pratiquer une religion nouvelle sous le couvert de laquelle se dessine un mouvement politique, menace de créer de graves difficultés à l'administration française de la colonie  
(*Le Petit Marseillais*, 22 juillet 1928)

À notre époque de scepticisme, voire d'incrédulité, instituer du jour au lendemain une religion nouvelle, qui arrive à grouper, en quelques mois, des centaines de milliers d'adhérents dans un pays de trois millions d'habitants, tient pour ainsi dire du miracle. Or ce miracle vient d'être accompli au cours de ces deux dernières années dans la plus belle, la plus prospère de nos colonies: la Cochinchine.

Notre distingué confrère, M. Jean Rodes, pour qui choses et gens d'Extrême-Orient paraissent n'avoir pas de secret, a consacré une page entière du numéro de l'*Illustration* du 5 mai 1928 à ce culte qu'il définit en ces termes :

« Une religion nouvelle fait en Indo-Chine, depuis un an qu'elle est fondée, des progrès étonnants.

Cette religion, appelée caodaïsme, révère un dieu suprême ou Cao-Dai, et des dieux secondaires ou demi-dieux : Lao-Tzeu, Confucius, Bouddha, Jésus.

C'est donc un bizarre mélange de taoïsme, confucianisme, bouddhisme, christianisme, à l'ombre de la tradition chinoise du sublime souverain du ciel.

Le Cao-Dai est figuré par un graphique représentant un grand œil ouvert environné de nuages. Il transmet ses volontés et ses conseils par les réponses qu'il fait aux demandes qui lui sont adressées selon le mode spirite, à l'aide de médiums.

Deux médiums se faisant face tiennent à quatre mains un panier à l'extrémité duquel une plume verticale est emmanchée à un bâtonnet horizontal.

Le panier étant tenu au-dessus d'une table, la plume, en contact avec la surface claire du meuble et soi-disant mise en mouvement par le fluide des médiums, écrit la consultation divine.

En quelques mois, cette foi nouvelle a fait d'innombrables adeptes, six-cent mille, dit-on, parmi lesquels de nombreux fonctionnaires indigènes.

Tous les prosélytes cotisent et on a déjà construit, avec les fonds ainsi amassés, sur les confins de la Cochinchine et-du Cambodge, à Tay-Ninh, une belle pagode. On serait

parvenu à rassembler, dans une sorte de congrès, 40.000 fidèles. Il y a là une force dont on doit se préoccuper.

Les autorités de la colonie se sont du reste inquiétées des désordres que pourrait provoquer ce spiritisme nationaliste avec des oracles qu'il ferait rendre par le Cao-Dai, à des masses crédules et fanatisées.

On a su que le thème secret de la propagande était celui-ci : l'Annam, s'étant éloigné de la religion, a été châtié par la perte de son indépendance, mais le Cao-Dai n'abandonnera pas le peuple élu et le sauvera...

Le fondateur du caodaïsme est un ancien conseiller du gouvernement, chevalier de la Légion d'honneur, nommé Le Van Trung et âgé de 53 ans. On prétend qu'il a vu surtout, dans cette entreprise spirituelle, un moyen de relever sa fortune personnelle, mise à mal par des affaires temporelles.

L'idée était d'ailleurs excellente, continue l'éminent collaborateur de *l'Illustration*, car elle correspondait à merveille aux aspirations sourdes des Annamites. »

Ce lumineux exposé de la question caodaïste reflèterait exactement la situation s'il ne comportait deux lacunes qu'il est indispensable de combler et une erreur que le respect de la vérité nous fait un devoir de rectifier.

M. Jean Rodes attribue au seul Le Van Trung l'honneur... ou plutôt le bénéfice de la fondation de la nouvelle religion.

M. Le Van Trung n'est pas, à proprement parler, l'inventeur de cette doctrine, qui vient en ligne directe du Setchouen, son pays d'origine, où elle existe depuis des siècles et où on la désigne sous le vocable de « Tong-Chen-Che ». On retrouve, en effet, dans ce « Tong-Chen-Cho », plus ou moins harmonieusement amalgamées les théories panthéo-matérialistes de Lao-Tzeu, les méthodes spirites, les pratiques de sorcellerie des disciples de Taoai et enfin la morale confucéenne avec son idolâtrie des ancêtres et de l'œuvre qu'ils ont léguée à leurs descendants, son culte de l'autorité — poussée jusqu'à la tyrannie — de l'empereur et du chef de famille.

La seule innovation dont puisse, à la rigueur, se prévaloir M. Le Van Trung, dans l'organisation du caodaïsme, est l'adjonction aux principes de toutes ces sectes de ceux du christianisme. Encore doit-il, en toute justice, partager cet honneur et celui d'avoir plagié le « Tong-Chen-Ché », avec son plus intime conseiller, qui fut le plus souvent son inspirateur, l'agitateur annamite Nguyễn Phan Long, conseiller colonial en Cochinchine, bien connu pour ses opinions politiques qui ne sont pas précisément favorables à la cause française.

De même, la lecture du récit qu'a fait M. Jean Rodes des événements relatifs à l'institution et au développement du caodaïsme pourrait laisser supposer que la responsabilité de l'autorisation de pratiquer et de diffuser ce culte incombe au gouverneur actuel de la colonie, l'honorable M. Blanchard de la Brosse, aux prises maintenant avec de sérieuses difficultés, qui sont la conséquence de cette autorisation donnée à la légère, d'une façon tout à fait inopportune et inconsidérée par son prédécesseur immédiat, le résident supérieur Le Fol, à qui furent confiées durant quelques mois les fonctions de gouverneur intérimaire de notre riche possession asiatique.

À cette erreur de documentation et à ces deux lacunes près, nous sommes, quant aux buts poursuivis par les chefs du caodaïsme, entièrement d'accord avec le rédacteur du grand illustré parisien. Les quelques mois que nous venons de passer en Extrême-Orient nous ont, en effet, permis de constater que l'observance des rites caodaïstes paraît surtout devoir dissimuler des manœuvres dirigées contre le maintien de l'ordre public dans la colonie, sans préjudice, bien entendu, des saignées abondantes et répétées faites à la bourse des « fidèles » par le petit groupe de profiteurs qui a pris la tête de cette lucrative entreprise.

N'est-on pas fondé à faire un rapprochement entre l'œil symbolique du Caodaï et celui de Moscou ?

Il ne fait en tout cas aujourd'hui de doute pour personne à Saïgon, qu'au point de vue politique, le caodaïsme constitue un danger sinon immédiat, du moins à une échéance plus proche que certains ne veulent le croire. Ce n'est donc pas le moment de s'endormir dans une sécurité indiscutablement beaucoup plus apparente que réelle.

N'oublions pas, en effet, que le chiffre de 600.000 adhérents indiqué par M. Jean Rodes, il y a quelques mois, était estimé à 700.000 lors de notre passage en Extrême-Orient et qu'il ne cesse de s'accroître journallement.

Les populations rurales indigènes, si crédules et si faciles à fanatiser pour des gaillards comme les principaux meneurs de l'aventure caodaïste, continuent à répondre en nombre à l'appel de Le Van Trung, de Nguyễn Phan Long et de leurs acolytes. Nous avons pu, ces temps derniers, en parcourant l'intérieur de la colonie, nous rendre compte sur place de l'importance de ce mouvement qui se propage grâce à l'autorisation donnée sous le couvert d'une religion nouvelle. C'est surtout en province que le prosélytisme des propagateurs caodaïstes s'est montré le plus actif et a obtenu le meilleur rendement en adhésions et... en souscriptions.

Rendement qui ne va pas sans inquiéter sérieusement la classe paisible des propriétaires terriens en raison des doctrines sociales subversives que certains missionnaires du « caodaï » prêchent en marge de la doctrine confessionnelle proprement dite.

Grands et petits possédants redoutent — la déclaration nous en a été faite maintes fois par les intéressés — que la foule aveugle, irréfléchie, des petits fermiers, suggestionnée par les mauvais bergers qui s'emploient en même temps à l'exploiter et à la pressurer sans vergogne, ne refuse le paiement du fermage en vertu de la théorie moscoute, habilement inculquée à ces fermiers, que les produits de la terre appartiennent à ceux qui la cultivent. Les entreprises françaises agricoles, commerciales et industrielles se verraient exposées aux mêmes dangers si l'on ne parvenait à enrayer, à bref délai les progrès de cette propagande, qui ne se fait pas encore ouvertement, mais dont les indigènes habitant les campagnes ont nettement discerné les symptômes à travers certaines attitudes, certaines revendications, timidement formulées pour l'instant par leur personnel, mais révélatrices d'un état d'esprit nouveau qui ne laisse pas de les préoccuper sérieusement pour l'avenir.

Faut-il conclure de ce qui précède que le caodaïsme ne compte que des adeptes de mauvaise foi et à tendances révolutionnaires ?

Nullement. Nous connaissons, pour notre part, parmi ces adeptes, des gens parfaitement honorables, qui ont embrassé par conviction la nouvelle religion et dont les sentiments de loyalisme à l'égard de la France ne sauraient être mis en doute.

Cet hommage rendu aux caodaïstes sincères ne nous met que plus à l'aise pour demander avec l'*Opinion*, de Saïgon. journal dont personne dans la colonie n'ignore les sentiments ardemment annamitophiles :

« Quelle est la raison qui pousse les Tu Mat, Tu Son, les Huong Than Nga, de Baqueo (dangereux chefs de bandes et repris de justice, plusieurs fois condamnés par les tribunaux répressifs du pays) à former un front unique en s'affiliant au caodaïsme ?

C'est que le caodaïsme, répond notre confrère, a été reconnu par le gouvernement et que seul, par conséquent, il peut créer des oratoires, organiser des réunions, faire de la propagande, recruter des adeptes, faire mille et une choses contre lesquelles la sûreté restera impuissante. »

Et la feuille saïgonnaise d'ajouter :

« L'intelligence des caodaïstes avec les sociétés secrètes est, en effet, patente et contrôlable. Est-ce le fait d'une religion que de conspirer avec d'autres sociétés contre la sûreté de l'État ?

Avec hypocrisie et pour [se] donner de l'importance, des meneurs caodaïstes sont entrés en rapport avec le cercle d'Allan Kardec, de Rochefort-sur-Mer, en lui envoyant une somme de 50.000 fr. Une même somme a été expédiée à une autre société spirite de New-York. »

Devons-nous enfin, de notre côté, rappeler, pour montrer sous leur vrai jour la moralité de l'entreprise caodaïste et la discipline aveugle de ses adhérents, que le premier oracle rendu par le « caodaï » fut l'ordre impératif adressé à tous les fidèles, par l'intermédiaire d'un médium, d'avoir à se cotiser d'urgence afin de libérer la conscience du pape Le Van Trung des ennuis que lui occasionnaient les réclamations de ses nombreux créanciers auxquels ii ne devait pas moins de 80.000 piastres, soit, au taux actuel de la piastre, un peu plus d'un million de francs ! Somme qui fut réunie en quelques jours et remise aussitôt à l'heureux pontife, dont la large face, habituellement épanouie, dut certainement rayonner ce jour-là d'une joie sans mélange.

Ainsi donc se préparent par ce travail souterrain de tous les instants dans les milieux autochtones, naïfs et superstitieux à l'excès, le mouvement révolutionnaire et la lutte de classes, buts cachés, mais néanmoins poursuivis avec une méthodique patience par ceux qui, sous le prétexte de propager un dogme nouveau, ne tendent en réalité qu'à se substituer à l'autorité de la nation protectrice et à saper les bases de la société actuelle pour pêcher plus aisément et d'une manière plus profitable dans l'eau qu'ils auront tant contribué à troubler.

Il y a là, incontestablement, une situation digne de retenir toute l'attention des pouvoirs publics, qui doivent coûte que coûte s'attacher sans retard à résoudre ce grave problème, s'ils ne veulent être exposés, dans un avenir prochain, à subir les plus cruelles déconvenues.

Il ne saurait plus, en effet, être question de perdre des moments précieux en vaines récriminations. L'heure est, au contraire, venue d'agir au plus vite et nous croyons savoir que le gouverneur actuel de Cochinchine s'y emploie pour tâcher de réparer, dans la mesure du possible, la monumentale erreur commise par un intérimaire imprévoyant, dont la méfiance aurait dû cependant être éveillée par la seule présence dans les sphères directrices du caodaïsme de MM. Le Van Trung et Nguyen Phan Long, personnages notoirement suspects et dangereux.

Mis au courant de cet état de choses, nous avons accompli notre devoir en le signalant. À ceux qui ont les honneurs et la charge du pouvoir de faire le leur maintenant. Espérons fermement qu'ils n'y failliront pas.

Ernest Outrey,  
député de la Cochinchine.

---

M. Outrey rentre à Paris

---

La situation de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1928)

M, Outrey, député de la Cochinchine, arrivé à Marseille samedi par le paquebot *Général-Metzinger*, courrier d'Extrême-Orient, a fait la déclaration suivante :

« La situation politique et économique de l'Indochine, en général, et de la Cochinchine en particulier, est assez satisfaisante et cela grâce à l'habile et sage administration de nos gouvernants. »

Mais, voilà qui va moins bien, selon M. Outrey :

« Quelques agitateurs annamites étroitement surveillés poursuivent néanmoins leurs sourdes menées et leur propagande subversive contre l'ordre public et la souveraineté française. Ils semblent toutefois avoir renoncé, en Cochinchine du moins, au développement des idées nationalistes pour agir plus à leur aise, sous le couvert d'une nouvelle religion : le caodaïsme. »

L'agité député, franchement, a l'air quelque peu effrayé par les contorsions jaunes des pantins caodaïstes.

« Cette religion constitue un véritable danger et doit être considérée comme une sérieuse menace pour l'ordre public.

C'est, à proprement parler, un autre péril jaune. »

.....

---

En lisant les journaux  
(*L'Écho annamite*, 24 juillet 1928)

Le hasard a mis sous mes yeux un numéro de la *Revue économique d'Extrême Orient*, de M<sup>e</sup> Léon Pages, éditée à Paris.

C'est celui, assez vieux, du mois de décembre 1927.

Nous y avons lu, sous la rubrique *Échos d'Indochine*, ce passage, concernant le caodaïsme en Cochinchine :

« Le 9 novembre, *plusieurs milliers de Cambodgiens en armes* (c'est la *Revue* qui a souligné cette partie de phrase), sont venus à Tâyninh, pour assister à une cérémonie en l'honneur de l'esprit de Cao Dai.

« M. Blanchard de la Brosse se rendit aussitôt à Tâyninh et ordonna aux prêtres caodaïstes de disperser leurs fidèles. »

On connaît nos sentiments à l'endroit du caodaïsme.

On sait aussi que nous supportons mal l'exagération, car, vraiment, M<sup>e</sup> Léon Pagès exagère, quand il affirme que les Cambodgiens étaient en armes, alors que, pour marcher à travers les forêts, ils avaient, pour se défendre contre les bêtes féroces, des bâtons en bambou, et pour se frayer un chemin, des coupe-coupe dont, de tout temps, ils ont l'habitude de se servir en pareilles circonstances.

Croit on qu'avec de telles armes, — il fallait préciser — ces Khmers pouvaient prendre d'assaut la citadelle de Tâyninh ?

Le gouverneur de la Cochinchine était bien venu. Un ministre cambodgien aussi. Mais le premier était reparti quelques instants après. sans qu'il y tût eu dispersion de « fidèles ».

Mis au point tardif, mais utile, voire nécessaire.

N. T.

---

Escrocs caodaïstes  
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1928)

Pham-tri-Su s'est présentée à dix Annamites et Chinois de Camau, tous adeptes du caodaïsme, comme prêtre de cette religion.

Il s'est fait remettre par chacun la somme de 10 p. 00 comme devant servir à l'achat d'une automobile pour aller assister aux cérémonies de la grande pagode de Tâyninh.

L'audacieux prélat quitta Camau très dignement.



Mais Su ne donnant plus signe de vie, ses victimes se décidèrent à porter plainte pour escroquerie.

---

## PIERRE PASQUIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL

La situation politique générale en Cochinchine  
(*L'Écho annamite*, 8 octobre 1928)

Le chapitre 1 du rapport du gouvernement de la Cochinchine [Blanchard de La Brosse] au conseil colonial expose en ces termes rassurants la situation politique générale du pays :

« La Cochinchine a continué à jouir, au cours de l'année 1928, d'une parfaite tranquillité, nullement troublée par les échos lointains des événements de Chine et les mouvements d'opinion dont certains pays asiatiques ont été le théâtre. Les élections législatives, bien qu'elles aient nécessité deux tours de scrutin, se sont déroulées dans le plus grand calme. La concorde n'a cessé de régner, du reste, entre les différents éléments de la population, augmentée progressivement de la main-d'œuvre tonkinoise des plantations et des immigrants chinois que l'insécurité du pays natal incite à chercher refuge en des lieux plus calmes et plus hospitaliers.

Venant surtout de Hongkong ou de Swatow, en nombre de plus en plus considérable, les immigrants chinois apprécient les commodités de séjour qu'ils trouvent dans la Colonie, et ont été jusqu'à ce jour absorbés dans la masse de la population sans qu'il en résulte une répercussion notable ; s'ils se tiennent de très près au courant de la situation intérieure de leur pays d'origine, ils évitent de se livrer à des manifestations et observent régulièrement les règlements de leur pays d'adaptation.

L'opinion publique a su ramener à leurs justes proportions les incidents, dont l'un très regrettable, qui se sont produits dans les provinces de l'Ouest, et dont la cause ne dérive pas de tendance à caractère politique quelconque, mais d'appétits et de rivalités d'intérêt entre propriétaires fonciers qu'a fait naître un développement économique d'une rare intensité.

Habituée, depuis de longues années déjà, à vivre dans une sécurité complète, la très grande majorité de la population indigène, qu'il s'agisse des campagnes ou des centres, a le réel désir de voir durer cette ère de paix et de tranquillité intérieure ; elle s'attache au labeur journalier qui lui a permis d'acquérir un bien-être sans cesse accru, et comprend que l'ordre, émanant d'une autorité ferme mais bienveillante, est la facteur essentiel du développement économique et de la prospérité générale.

### [Développement du caodaïsme]

À peine a-t-elle détourné son attention des travaux coutumiers pour observer, non sans étonnement et curiosité, la naissance et le développement d'une secte religieuse nouvelle, le caodaïsme. Après avoir constitué son berceau dans la province de Tâyninh, le caodaïsme s'est rapidement étendu dans les provinces de l'Ouest, grâce à l'activité de certains de ses disciples. S'inspirant à la fois du christianisme, du taoïsme et du bouddhisme, ses préceptes, à tendance moralisatrice, se traduisent dans la pratique par des manifestations relevant à la fois des rites extrêmes-orientaux et de l'occultisme des grands spirites français et étrangers.

Des oratoires ont été autorisés là où le justifiaient le nombre des adeptes, les garanties présentées par les personnalités qui offraient leurs immeubles et les conditions de salubrité de ces bâtiments.

Par contre, toutes réunions clandestines ont été interdites conformément aux dispositions de l'article 291 du code pénal modifié.

Sans vouloir en aucune façon s'écarter de la règle de la liberté de conscience qui est à la base de nos institutions, l'Administration a été amenée, en conformité de ses obligations d'assurer le maintien de l'ordre public, à prescrire à l'égard du caodaïsme les précautions que nécessitait la présence parmi ses adeptes, à côté de personnalités d'un caractère et d'une moralité indiscutables, d'individus à divers points de vue douteux.

Les œuvres d'intérêt social, enseignement, assistance publique, sociétés de crédit agricole, habitations à bon marché, ont continué à être l'objet d'une particulière sollicitude du gouvernement dans toute la mesure compatible avec les ressources du budget. Enfin, l'Administration locale s'est préoccupée d'améliorer la situation du personnel indigène, et d'ouvrir à la jeunesse instruite du pays des éléments nouveaux d'activité dans des conditions dont le détail sera donné au présent rapport. »

\*  
\* \* \*

Pour la première fois depuis plusieurs années, le Livre Vert s'abstient de parler « d'agitateurs » sur un ton comminatoire et dans un sens plus ou moins tendancieux.

Nous soulignons également avec satisfaction l'intention du Gouvernement — qui s'est manifestée par des actes — de respecter la liberté de conscience des Annamites. L'Administration locale a été heureusement inspirée de renoncer à l'attitude de suspicion hostile qu'elle a adoptée pendant quelque temps vis-à-vis du caodaïsme.

#### [Nécessité d'une religion moralisatrice]

Il est dit de cette secte nouvelle que ses préceptes sont à tendance moralisatrice. Ce ne sont pas seulement des tendances ; c'est un but délibérément poursuivi et, en partie, atteint, car on peut d'ores et déjà constater un sensible relèvement du niveau moral des habitants dans les régions où prédominent ses adeptes. Nous dirons même que le caodaïsme n'est, pour le moment, qu'une œuvre de moralisation car l'absence d'une doctrine constante et ferme ne saurait lui donner le caractère d'une religion aux dogmes bien définis. Il faut, du reste, s'en féliciter dans l'intérêt de la moralité publique car un peuple, si évolué, si éclairé soit-il, ne peut vivre sans religion et sans morale, dans le culte de la Raison pure.

---

La destitution du grand-prêtre caodaïste  
(*Les Annales coloniales*, 17 octobre 1928)

Les dignitaires de la religion caodaïste ont destitué le grand-prêtre Lê-van-Trung. La dignité de grand-prêtre et de gardien du Trésor a été conférée à un *doc phu* en retraite, Nguyen Van Ca, Annamite, devenu citoyen français. Son avènement à la dignité suprême de la religion nouvelle a eu pour résultat de ranimer le zèle des caodaïstes.

---

#### Tribune des absents

La Liberté individuelle au Cambodge !  
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1928)

L'an dernier à pareille époque, nous avons protesté contre l'innovation du délit de... murmure contenu dans le Code cambodgien :

« Si la critique n'est pas injurieuse, les coupables seront punis de six jours à un mois et d'une amende de 10 à 50 piastres » (art. 304 du Code pénal cambodgien).

Déjà, le code prévoyait que « les coupables » — *au pluriel*, — seraient punis, car logiquement pour critiquer, il faut au moins être deux : celui qui est « coupable-de parler » et celui qui est « coupable d'entendre ».

Aujourd'hui, après s'être attaqué à la parole, après s'être attaqué à l'attention auditive, on va plus profond encore : on s'attaque à la pensée des habitants du Cambodge.

Et si un article 304 *bis* (?) n'a pas osé faire de « penser » et de « croire » un délit du Code pénal cambodgien, c'est peut-être que le caodaïsme n'existait pas à l'époque où il fut mis en vigueur.

Aujourd'hui, la justice a fait des progrès, sous la surveillance d'une haute personnalité bien connue pour sa tolérance... envers les dépositaires de l'autorité ; et les infractions qui n'ont pas été prévues à cette époque donneront néanmoins lieu à emprisonnement.

Nous n'en voulons que la reproduction du *trat* ci-dessous, qui en apporte une preuve éclatante, et nous en profitons pour prévenir charitablement les habitants du Cambodge, quelle que soit leur nationalité, du danger que courra leur liberté s'ils se rendent à la pagode de Caodaï dans la nuit du 28 au 29 octobre courant afin de célébrer des cérémonies religieuses avec leurs coreligionnaires.

Ils savent d'ores et déjà qu'ils sont destinés à être arrêtés à leur retour.

Voici le texte officiel de l'ordre n° 640 envoyé par le *chaufai knand* Tioum, de Preyveng. :

.....

#### Traduction

An-Binh, le 2 octobre 1928.

Pour le *huong-tuân* et tous notables.

Nous avons reçu de M. le *chaufaikhand* n° 640 du 28 septembre 1928, nous invitant à faire connaître à tous les notables que, dans la nuit des 16 et 17 du 9<sup>e</sup> mois annamite, année 1928, il y aura une cérémonie dans la pagode de Caodài à Tâyninh.

Les notables doivent exécuter l'ordre suivant :

Il faut rôder pour savoir si l'on ira à la pagode de Caodài à Tâyninh.

Si quelqu'un se rend à cette pagode pendant les fêtes, ils faudra l'arrêter sans faute, sous peine de punition.

Pour ordre :

Le mékhum :

Signé : ILLISIBLE.

Quelques mots à M. Cai Xa, pour exécution de l'ordre de M. le *chaufaikhand* précité, car, étant très occupés, nous ne pouvons en tenir la main.

Signé :

Huong Truong : Illisible.

Huong Nhi : Illisible.

Pho Xa : Illisible.

Pour traduction conforme :

Phnompenh, le 18 octobre 1928.

L'interprète assermenté,

Signé : illisible.

Est-ce là un modèle des libertés républicaines accordées à l'indigène ? Qu'en pense M. le conseiller juriste du Cambodge, institué par la République française comme gardien de ses principes ?

---

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES  
Le caodaïsme jugé par l'Administration  
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1928)

[Le journal évoque le rapport Blanchard de La Brosse cité plus haut et ajoute :]  
Ces lignes confirment exactement les conclusions de la récente enquête de l'*Opinion* sur le caodaïsme. Nous nous réjouissons de constater que le gouvernement a prescrit à l'égard du caodaïsme les précautions indispensables au maintien de la sécurité publique.

---

Indiscrétion  
vvvvvvv  
À L'OCCASION DU DÉPART DE M. BLANCHARD DE LA BROSSE  

---

---

Une manifestation caodaïste  
(*L'Écho annamite*, 30 novembre 1928)

Nous croyons savoir qu'une grande manifestation est organisée par les caodaïstes pour le prochain départ de M. le gouverneur Blanchard de la Brosse, nommé directeur de l'Agindo.

Les adeptes de Cao Dai veulent par là montrer leur reconnaissance au gouverneur de la Cochinchine pour les paroles qu'il a prononcées en leur faveur à l'ouverture de la dernière session du conseil colonial.

Nous donnons néanmoins, cette information sous toutes réserves eu attendant que les dirigeants de la nouvelle religion nous confirme le renseignement avant le départ du gouverneur.

---

Caodaïsme  
[Un nouveau temple à Tâyninh]  
(*Les Annales coloniales*, 7 janvier 1929)

Près de 5.000 néophytes s'étaient réunis à au moins autant de sectateurs le 15<sup>e</sup> jour du dixième mois annamite, à Tâyninh, pour y célébrer les fêtes qui accompagnent le concile annuel du caodaïsme. La construction d'un nouveau temple, dont le coût ne sera pas moindre que 80.000 piastres, a été décidée. Ce chiffre coquet justifie la collecte faite à cette occasion et qui, paraît-il, a produit un joli denier.

---

Appels correctionnels de Saïgon  
Une affaire de réunion caodaïste illicite  
(*L'Écho annamite*, 10 janvier 1929)

Sept inculpés sont assis au banc de prévenus. Me Zévaco a la charge de les défendre. Voici leurs noms : Nguyễn van Huu, Luu van Vinh, Le van Thanh, Nguyễn van Ngo, Huynh van Kim, Nguyễn van Hui- et Phan van Truoc. Ils avaient été condamnés, par le tribunal de Mytho, le premier à 6 jours de prison et 16 francs d'amende, les six autres à six jours de prison avec sursis et 20 francs d'amende chacun. Après une plaidoirie en droit, Me Zévaco demande purement et simplement l'acquittement en bloc.

Après un court délibéré, la cour faisant droit à la défense, confirme le jugement pour le premier prévenu et acquitte les six autres.

---

À propos d'un concile  
(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1929)

Nous avons relaté en temps opportun la tenue, à Tâyninh, du concile annuel du caodaïsme. Il paraît que S. M. Monivong, roi du Cambodge, avait interdit à ses sujets d'y assister. Un grand nombre d'entre eux étaient, néanmoins, présents à la cérémonie.

Pour quiconque connaît le manque absolu de fanatisme religieux qui caractérise les Indochinois du Sud — Annamites de la Cochinchine et Cambodgiens —, il n'est pas douteux que les tendances du nouveau groupement méritent d'appeler l'intérêt de qui de droit

Doit-on s'expliquer par l'existence d'un but politique secret (pour la police) la belle indifférence dont ont fait preuve les fidèles à l'égard des accusations non dissimulées de malversation, qui, dit-on, s'attachent à la gestion financière de M. Lê-van-Trung, qui présidait le concile et dont l'influence personnelle semble bien n'avoir en rien diminué ? Manque-t-il réellement de l'argent dans la caisse ? Et si oui, ceux qui doivent le savoir ignorent-ils où il serait passé ? Probablement non. Aussi le futur pape du caodaïsme peut-il narguer la médisance, qui n'est sans doute pas de la calomnie

---

Caodaïstes poursuivis  
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1929)

Deux dignitaires caodaïstes ont comparu devant la cour de Saïgon, sur leur appel d'un jugement les condamnant pour manœuvre de nature à compromettre la sécurité publique. Après plaidoirie de Me Omer Sarraut [l'un des fils d'Albert] (dont c'était le début à la barre), ils ont été acquittés. Nous devons donc les croire innocents. Mais ce ne sera pas la dernière fois, sans doute, que nous verrons les caodaïstes poursuivis pour un tel motif, sinon de plus précis.

---

LES SECTES RELIGIEUSES

---

Le caodaïsme décline en Cochinchine

---

... Et à Camau, une religion nouvelle groupe de nombreux fidèles  
sous le signe de la déesse Ida

(*Le Colon français*, 9 février 1929)

Du *Courrier saïgonnais* :

Tout passe, tout lasse ! Le caodaïsme, si vigoureux naguère, donnerait déjà des signes de décrépitude. Il serait en décroissance presque partout. Une autre religion le détrône. Elle n'a pas encore de nom, mais elle a trouvé déjà sa divinité.

C'est une déesse qui répond (ou ne répond pas) au doux nom d'Ida, tout comme la nymphe nourrice de Jupiter. Au fait, c'est peut-être la même. Elle se révèle aujourd'hui dans la région de Camau.

On ne nous a pas renseignés encore sur son état-civil. Nous savons simplement qu'elle accepte les petits cadeaux. Ses mandataires ont révélé aux fidèles qu'elle ne crachait pas sur le cochon rôti et qu'elle avait un faible pour les devises mises en circulation par la Banque de l'Indochine. On l'adore une fois par mois, mais sa caisse est ouverte tous les jours.

Elle a déjà son martyr.

Un de ses apôtres recueillait des fonds pour acheter un camion destiné à conduire les fidèles à son sanctuaire. La générosité du public ayant dépassé ses espérances, il n'avait pas hésité à monter une entreprise de transports en commun. Le tribunal de sa province l'a condamné à six mois de prison pour escroquerie.

Cet incident n'a nullement découragé les adorateurs d'Ida. Et nymphe ou déesse, elle continue sa concurrence victorieuse au caodaïsme.

Une autre religion qui fait fiasco, c'est celle que nous apportaient les missionnaires américains. Beaucoup ont dû fermer boutique, faute de clients. Leurs catéchumènes, nous dit-on, les abandonnent pour se rallier au catholicisme.

Ce renseignement nous est confirmé par notre informateur de Rachgia.

Il attribue l'insuccès des pasteurs américains au fait que, ne parlant pas la langue du pays, ils sont obligés de s'en remettre à des sous-pasteurs tonkinois pour évangéliser les *nhaquès*.

Ces intermédiaires ont manifesté un faible trop prononcé pour les petits cadeaux et s'ils prêtent de l'argent à leurs ouailles, ce n'est pas sans intérêt. Celles-ci, trouvant plus avantageux de s'adresser au chetty, ont abandonné du même coup l'usurier et sa doctrine.

Le même informateur nous confirme le succès croissant du catholicisme dans la province et s'en félicite. Tout d'abord, le caodaïsme a été adopté par les trois quarts de la population rurale de Rachgia. Il y a créé un état d'esprit inquiétant.

Sous sa bannière se sont groupées des associations constituées surtout par des fermiers, dont le but est de créer des difficultés aux propriétaires non caodaïstes, et aux Français.

Un fait constaté, c'est que le cultivateur, dès qu'il est caodaïste, travaille moins. Devant donner un tant pour cent sur sa récolte, aux représentants de Cao-daï, il diminue sa contribution en réduisant sa production. Si l'année est mauvaise, il n'a plus de quoi vivre et...la religion nouvelle n'interdit pas de se débrouiller.

Les quêtes se répètent d'autant plus souvent qu'elles sont moins fructueuses. Pour apitoyer ses fidèles, le pape du caodaïsme a fait dernièrement une tournée dans la région de Ninh-Than-Loi. Il était vêtu de haillons et se déplaçait en Cai Suong.

Dans les trois ou quatre oratoires créés à proximité de Ninh-thanh-Loi se tiennent des réunions dont un colon, ancien membre de la chambre d'agriculture, a signalé le caractère anti-français... Il avait demandé que les postes administratifs de la région fussent confiés à de vieux gendarmes connaissant parfaitement l'annamite.

Le succès du catholicisme dans l'Extrême-Ouest, s'il n'exclut pas encore la nécessité du gendarme, prouverait au moins que, là aussi, le caodaïsme est battu en brèche.

Quant à la nymphe Ida, qui fait ses débuts en Cochinchine, elle ne doit pas être insensible à certaines suggestions ; n'ayant pas encore l'expérience du pays, elle serait sans doute très disposée à se conformer aux injonctions du commissaire de police et à n'exercer son pouvoir qu'en des domaines bien déterminés. Il y a gros à parier qu'elle

éviterait de faire de la politique anti-française si, en termes convenables, on le demandait à ses représentants.

---

Caodaïsme  
(*Les Annales coloniales*, 13 février 1929)

Est-ce une coïncidence ? Le pape du caodaïsme, M. Lê-van-Trung, qui, depuis quelque temps, s'était retiré sous sa tente, a fait sa réapparition pour accueillir en personne trois nouveaux adeptes. Pour la première fois, les deux dignitaires français du caodaïsme se sont, ce jour-là, abstenus d'officier, comme ils n'y avaient encore jamais manqué.

---

COCHINCHINE  
*Perseverare diabolicum...*  
(*Les Annales coloniales*, 23 février 1929)

Lê-phat-Chau, cultivateur à Rachgia, cherchait un médaillon pour y placer des images caodaïstes. Mais désireux de se le procurer sans payer, il essaya d'en dérober un chez Nguyễn hoa-Thuan, bijoutier à My-Phoc (Longxuyen) ; le volé s'aperçut aussitôt du larcin et fit restituer le bijou sans porter plainte. Le voleur s'en fut dans une autre bijouterie tenue par Tran-thi-Hiên où il récidiva.

Cette fois, on l'arrêta.

---

Cântho  
Obsèques de M. le *doc phu su* Nguyen dang Khoa  
(*L'Écho annamite*, 25 février 1929)

M. Nguyen dang Khoa, *doc phu su* en retraite, est mort le 11 février 1929, à Cântho-ville, à l'âge de 85 ans, et ses obsèques ont eu lieu le 19. Le défunt, qui avait servi l'Administration française pendant plus de 37 ans, était officier de la Légion d'honneur. Un détachement de gardes civils, sous le commandement de M. le lieutenant de gendarmerie Lebègue, à rendu les honneurs [et a accompagné le cortège jusqu'au cimetière caodaïste, créé par les partisans de la religion nouvelle.](#)

Au cimetière, M. Esquivillon, administrateur-chef de la province de Cântho, qui représentait à la fois M. le gouverneur de la Cochinchine et M. le général, président de la section cochinchinoise de la Légion d'honneur, prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

« S'il est toujours un douloureux devoir de conduire à sa dernière demeure un loyal et fidèle collaborateur, la douleur est doublement vive et profonde quand ce collaborateur a consacré la moitié de son existence à l'Administration française et au rapprochement franco-annamite.

Entré dans l'Administration en 1887 comme instituteur, M. le *doc phu* Nguyen dang Khoa a conquis tous ses grades dans les provinces du Tonkin, de l'Annam et de Cochinchine, à une époque où la colonie ne connaissait pas la paix et la prospérité dont elle jouit actuellement, M. Nguyen dang Khoa, quand il le fallut, paya de sa personne, fit campagne à côté des officiers français, participa à la soumission de plusieurs tribus

mois du Darlac, et rendit, comme secrétaire interprète, de précieux services, avant de parvenir aux grades de *huyên*, de *phu* et *doc phu su*.

En 1924, après 37 ans de services, M. Nguyen dang Khoa se retira à Càntho pour goûter dans la retraite un repos bien gagné. Il ne devait malheureusement pas profiter longtemps de ce repos, car cet homme de bien fut enlevé à l'affection des siens à l'âge de soixante cinq ans, après une douloureuse maladie.

Le gouvernement français l'avait fait, en récompense de ces loyaux services, chevalier de la Légion d'honneur en 1911 et officier de la Légion d'honneur en 1925. Il était, en outre, titulaire du Mérite agricole, de 2 médailles d'honneur, dont une en or de 1<sup>re</sup> classe, du Dragon de l'Annam, de l'Ordre royal du Cambodge, de l'Ordre du Mérite du Cambodge, de l'Ordre Royal de S. M. Norodom et officier d'académie.

En lui disparaît un des hommes les plus éminents d'une génération qui a fourni à l'Administration franco-annamite tant de collaborateurs dévoués et éclairés.

Puisse l'exemple de sa vie, qui fut toute entière consacrée au travail et au devoir, être suivi par les générations nouvelles ! C'est le vœu que je formule de tout cœur en adressant à ce loyal serviteur un dernier adieu et en priant sa famille d'accepter, avec les condoléances de M. le gouverneur de la Cochinchine et de M. le général président de la section cochinchinoise de la Légion d'honneur, l'assurance de mes sincères regrets.

*Doc phu su* Nguyen dang Khoa, dormez en paix.

Le *doc phu su* Truong van Nga, délégué administratif du chef-lieu de Càntho traduisit en annamite le discours de l'administrateur et, au nom de l'Association des fonctionnaires indigènes des provinces et des bureaux du gouvernement de la Cochinchine, prononça une allocution évoquant les qualités de modestie et de vertu du *doc phu su* Nguyen dang Khoa. Une allocution fut également prononcée par Vo van Thom, ami personnel du défunt.

Une foule nombreuse avait tenu à accompagner le défunt à sa dernière demeure : dans l'assistance se trouvait MM. Josa, président du tribunal de Càntho ; Brosius, procureur de la République ; Malet, ingénieur des Travaux publics ; maîtres Valery avocat-défenseur, et Carlotti, huissier ; MM. *dôc phu* Taoi, *dôc phu* Cu, *dôc phu* Trang, *dôc phu* Liêm dit Bay ; *phu* Loc, *phu* Giang, *phu* Luong, *phu* Tiep ; *huyên* Hy, *huyên* Tam, *huyên* Liem, conseillers coloniaux ; Trung Thom et Cang ; MM. Vo hieu De, médecins ; Ngoi, An et Minh, ainsi que de nombreuses notabilités annamites de la province et des diverses provinces de la Cochinchine.

(Communiqué)

---

[Après l'assassinat du recruteur Bazin à Hanoi]  
(*Le Colon français*, 5 mars 1929)

Nous lisons dans *La Dépêche* de Saïgon, du 25 février 1929 :

.....  
Ajoutons que, de retour du Tonkin également, est arrivé hier soir à la pagode caodaïste de Tayninh un de ses prêtres, Vo-tan-Cu, qui, lui non plus, n'est pas partisan du recrutement de la main-d'œuvre.

N'oublions pas que les agresseurs de M. Bazin étaient au nombre de quatre au minimum.

---

T'as l'âme à ça  
par Germain Ross



(*Le Colon français*, 28 février 1929)

Dénonciation d'un personnage officiel amateur de fichage :

.....

Le second cas me touche indirectement :

Quand j'écrivis, il y a quelques mois, dans ce journal, une série d'articles sur le caodaïsme, j'ai relaté certaines séances de spiritisme auxquelles j'avais assisté en Cochinchine. J'omis volontairement de dire que je m'étais fait accompagner d'un de mes amis qui, par simple curiosité — comme moi d'ailleurs — pour sa documentation personnelle et celle de ses chefs, voulait se renseigner sur la sincérité des prêtres de la religion nouvelle.

L'homme aux fiches — je ne sais comment — et c'est à croire qu'il existait déjà de faux-frères parmi les caodaïstes qui nous recevaient — apprit donc la présence de cet ami, un fonctionnaire, aux séances que j'ai relatées. Ce fut même à lui plutôt qu'à moi que furent adressés les messages de l'Être suprême... L'homme aux fiches l'a couché sur ses tablettes comme un adepte du caodaïsme. On ne peut vraiment se montrer plus aveuglément sectaire !

Si je dénie à qui que ce soit, en l'an 1929, le droit d'empêcher un fonctionnaire de croire en telle divinité devant laquelle il lui plaira de se prosterner, *a fortiori* dénierai-je à notre collectionneur de ragots le droit de s'opposer à ce qu'un budgétivore, quand bien même il relèverait de lui, se livre à une enquête personnelle sur telle ou telle religion ! ...

En vertu de quels principes nouveaux ferait-il ainsi table rase des droits de l'homme ?

Fais donc bien attention, lecteur, s'il en est temps encore et que tu ne tiennes pas à voir figurer ton nom sur les papiers de ce collectionneur de fiches.

.....

---

La vérité sur le caodaïsme ou Dai-Dao  
pat Germain Ross  
(*L'Écho annamite*, 2 mars 1929)

Je tiens tout d'abord à préciser l'impartialité absolue avec laquelle j'ai étudié les origines de la religion nouvelle, la morale qu'elle enseigne, les conséquences qui peuvent résulter pour l'influence française de sa propagation chez les différents peuples indo-chinois.

Je ne suis ni bouddhiste, ni caodaïste ; les chrétiens ne pourront donc pas m'accuser de plaider ma propre cause. Je ne suis affilié à aucune loge; les missions ne pourront donc voir en moi un ennemi. Mais je n'adhère pas davantage à l'une des religions d'Occident, ce qui ne permettra pas aux adeptes de la religion nouvelle de me supposer à la solde des missionnaires.

[L'athéisme, voilà l'ennemi !]

Certains grands prêtres du caodaïsme m'ont, d'ailleurs, amèrement reproché mon athéisme, m'ont affirmé que la morale de Confucius ne saurait suffire sur cette terre comme je le prétendais devant eux ; et lors du dernier entretien que j'eus avec le plus convaincu d'entre ces grands prêtres, je l'entendis m'exprimer le vœu très sincère qu'il formait de me voir un jour prochain converti, sinon au caodaïsme, du moins à l'une des sectes de la religion chrétienne, car, ajoutait-il, il y verrait la preuve que je ne doute plus de l'existence de l'âme éternelle ni de celle du Dieu suprême, père du Christ, axiomes sur lesquels s'appuie sa propre religion. J'ai peine à croire que pareille largeur de vues se rencontre chez les missionnaires catholiques ; que l'un d'eux ait jamais souhaité voir

adhérer au caodaïsme ou même au protestantisme à défaut du catholicisme un païen pour lequel il éprouvait quelque sympathie et surtout qu'il le lui ait exprimé.

#### [Impasse de la répression]

Ayant clairement prouvé l'indépendance absolue dans laquelle je me trouve, j'aborderai sans autre digression le sujet même de mon étude ; elle n'a d'autre but que détruire les légendes stupides qui se colportent à travers l'Indochine, à propos du caodaïsme, dans l'intention évidente d'arrêter son essor, mais qui pourrait avoir un résultat tout différent de ceux escomptés par leurs auteurs, au point de vue de l'influence française en premier lieu.

C'est une erreur de psychologie monstrueuse, que de tabler sur la possibilité de détruire une croyance religieuse par des mesures brutales ! L'auréole de martyrs a de tous temps renforcé la puissance de ceux que l'on voulait abattre. Il ne devrait jamais être perdu de vue, par ailleurs, qu'à force de considérer comme des ennemis ceux qui vous veulent uniquement du bien, on finit par s'attirer leur haine ou, tout au moins, par provoquer en eux la naissance de sentiments peu favorables qui remplacent petit à petit la sympathie dont on s'est entêté à nier l'existence.

\*  
\* \*

#### [Adeptes du spiritisme]

1926 ! Nous sommes au début de l'année.

Dans quelques jours, ce sera le Têt annamite. À peu de distance des halles centrales, dans une artère perpendiculaire au boulevard Saïgon-Cholon, un série de compartiments d'aspect modeste, habités pour la plupart, par des employés de grandes administrations ou de grosses sociétés. Dans l'un d'eux, depuis de longs mois déjà, de jeunes secrétaires des Douanes, des Travaux publics, des Chemins de fer, de la société o...o. (et ils sont loin d'être des plus mal notés !) se retrouvent de temps à autre, le soir, après l'heure du bureau, et s'amuse à faire tourner une table, à la faire parler ; ils sont tous bouddhistes. Comment ont-ils commencé ? L'un d'eux a entendu parler de spiritisme, de tables tournantes à son bureau. ou l'un de ses chefs, d'origine cochinchinoise, est un spirite convaincu, délégué de la plus importante société de spirites de France. Il en a parlé à son tour à plusieurs amis et, un beau jour, ils se sont assis quatre camarades autour d'une table :

— On va voir si ça marche ! On va voir si c'est vrai ! se sont-ils mutuellement confiés. Les débuts ne furent pas toujours brillants ; mais, petit à petit, en éliminant ceux qui ne possédaient pas de « fluide », en les remplaçant par des camarades mieux doués, ils enregistraient des résultats extraordinaires. Ils posaient des questions à la table qui ne manquait pas de leur répondre. Ils demandèrent alors s'ils étaient bien en communication avec un esprit. Il leur fut répondu affirmativement.

Cela devenait sérieux ! À chaque expérience, ils demandaient le nom de l'esprit qui leur parlait. Le plus souvent, c'était celui d'un des sages de l'antiquité chinoise, Ly thai Bach, ou bien Quang Thanh Dê Quãn, parfois aussi c'était celui d'un inconnu. Insensiblement ce qui, au débat, avait été un amusement, avec le mysticisme qui fleurit presque toujours dans l'âme annamite, devint une conversation privilégiée avec les esprits supérieurs du monde occulte, auxquels ils demandaient conseil.

Aucune doute n'effleurait leur esprit sur la nature même de ces conversations, d'abord parce qu'étant tous partis du même point de départ, ils ne pouvaient soupçonner une supercherie de la part de l'un d'entre eux, ensuite parce que certaines communications de leurs correspondants du monde occulte révélaient une telle élévation de sentiments, des connaissances scientifiques ou philosophiques si approfondies qu'aucun d'eux n'eut été capable d'en être l'auteur.

[La corbeille à bec détrône la table tournante]

Mais l'emploi de la table tournante pour correspondre avec le monde occulte était vraiment peu pratique ! Il fallait un temps infini pour obtenir la moindre phrase !

C'est à l'époque dont je parle, c'est-à-dire peu de temps avant le Têt annamite de 1926, qu'ils s'en ouvrirent à l'Esprit avec lequel ils correspondaient.

Il leur répondit de se servir de la corbeille.

Et comme ils lui demandaient de leur indiquer en quoi cela consistait (les personnes plus ou moins versées dans le spiritisme ou ayant seulement assisté à une seule séance voient, d'après cela combien ils étaient encore novices), l'esprit les engagea à s'adresser à leur compatriote, le *phu* Chiêu, très versé en spiritisme: car il lui serait trop difficile, à lui, de leur faire comprendre, au moyen d'une table de quoi il s'agissait.

Du même coup, le caodaïsme allait naître, ou plutôt allait entrer dans sa phase actuelle de popularité ; car depuis de longues années déjà, comme on va le voir, un homme adorait Cao-Dai.

Cet homme, qui suivait la sainte doctrine du Bouddha Gantama, n'était autre que le *phu* Chiêu. En dehors de la morale du Bouddha et celle de Confucius, qu'il vénérât comme des émanations divines, il croyait à l'existence d'un être suprême, tout puissant, maître souverain de l'Univers, qu'il appelait Cao-Dai. Il croyait aussi aux Esprits avec lesquels il se disait en relations depuis de nombreuses années. La dignité de vie de ce premier caodaïste, vers lequel était envoyé nos jeunes gens, était exemplaire. Ses compatriotes, à l'unanimité, le considéraient comme un très saint homme. Il enseigna aux secrétaires l'usage de la corbeille à bec, sur laquelle je reviendrai plus loin, qui leur facilita grandement leurs séances de spiritisme. Il y participa lui-même, heureux de disposer de médiums particulièrement doués, exercés, possédant un fluide extraordinairement puissant.

(suite)

(L'Écho annamite, 5 mars 1929)

Après être entrés en relations avec le *phu* Chiêu, c'est dans les mêmes conditions, sur les invitations du même esprit, qu'ils s'en allèrent trouver chez lui un autre de leurs compatriotes, ancien mandarin cochinchinois, membre du conseil de gouvernement, Lê-van-Trung, qui se livrait aussi, de temps à autre, à des séances de spiritisme ; Lê-van-Trung, dont ils ignoraient le nom, avant que l'esprit ne le leur eût indiqué, n'avait pas toujours mené, lui, une vie d'une sagesse exemplaire. Il avait, au contraire, joui de l'existence autant qu'il est possible de le faire, au point qu'à l'heure où nos jeunes gens furent délégués vers lui pour recevoir son enseignement, il avait dilapidé en ripailles la quasi-totalité de sa fortune. Avant déjà dépassé la cinquantaine, Lê-van-Trung, qui passait aux yeux de tous pour un matérialiste impénitent, à ses heures spirite amateur, considéra comme un avertissement de l'Être suprême le fait d'avoir été désigné avec le *phu* Chiêu, qu'il connaissait de longue date, pour indiquer leur voie aux jeunes spirites.

[Régime végétarien]

À partir de ce jour, il résolut de mener, lui aussi, une vie exemplaire et de se montrer digne de la mission pour laquelle il avait été désigné par Cao-dai. En fait, il cessa brusquement de fumer sans en être incommodé le moins du monde (ce qui prouve, disent les caodaïstes, combien il était soutenu par l'Être suprême, car un autre n'aurait pu se désintoxiquer aussi facilement), il s'abstint de boire de l'alcool, de se nourrir de viandes, de poissons, devint, en un mot, un végétarien sincère et pratiqua l'ascétisme des bonzes les plus austères. Cette conversion miraculeuse attira à lui un premier lot d'adeptes, en général issus de familles aisées ou remplissant des fonctions

administratives d'un rang assez élevé, notamment, le *phu* Tuong, en service dans la province de Cholon, qui était, comme son collègue Chiêu, un homme d'une moralité supérieure, pratiquant en toutes occasions la vertu de l'humanité chère à Confucius, le doc-*phu* Le ba Trang, peut-être moins convaincu, moins sincère, le *huyên* honoraire Nguyen ngoc Tho et sa compagne ex-Madame Monnier, Cochinchinoise très riche, employant depuis de longues années une partie de ses revenus à des œuvres de bienfaisance et de charité.

Le *phu* Chiêu, qui avait tout d'abord été désigné pour remplir les fonctions de chef suprême de la religion, de pape du caodaïsme, tint à rester à l'écart et fut remplacé par Lê-van-Trung.

Comme je demandais à l'un des principaux dignitaires les raisons de l'attitude de Chiêu, il me fut répondu qu'il avait bien été le premier caodaïste de Cochinchine, qu'il aurait dû normalement remplir les fonctions de chef suprême de cette religion, mais qu'il s'était montré incapable de surmonter une épreuve que Dieu lui avait assignée, comme il en impose à tous les êtres supérieurs avant de les élever d'un degré sur l'échelle dont le sommet est la perfection et qu'il était, de ce fait, obligé de racheter la faiblesse dont il avait fait preuve avant de reprendre la place à laquelle son passé semblait lui donner droit.

## II

Mais laissons ce côté ces questions de préséances, d'intérêt personnel, dont les Annamites, si vertueux soient-ils, ne parviendront pas de longtemps à délivrer leur esprit sans difficulté, et revenons à la religion elle-même.

Se confond-elle avec le spiritisme ? Que non pas.

Le spiritisme n'a été qu'un moyen de communiquer avec les esprits supérieurs qui entourent l'Être suprême et Caodai lui-même, de recevoir ses instructions par l'intermédiaire de six couples de médiums dont font partie les jeunes gens dont il a été question au début de cette étude ?

Lors de communications, de messages relativement récents, Cao-Dai a même averti les grands prêtres que s'ils devaient être les seuls à pratiquer l'emploi de la corbeille pour correspondre avec lui ou avec les Esprits supérieurs, ils ne devaient plus en user à l'avenir qu'exceptionnellement, dans des cas particulièrement graves, puisqu'ils connaissaient maintenant ses préceptes, en savaient assez, par conséquent, pour guider les masses dans la voie qu'il leur avait indiquée.

En fait, si les caodaïstes, durant les premiers mois, se sont journellement servi de la corbeille à bec pour recueillir les messages du Très-Haut, ils s'en abstiennent désormais le plus possible, de peur d'être mis en relation avec les Esprits inférieurs ou malfaisants qui leur donneraient des conseils opposés à ceux des Esprits supérieurs. Sur les six couples de médiums qu'ils utilisèrent depuis deux ans, il n'en reste plus guère que deux qui aient conservé leur fluide.

### [Règles de vie]

La religion nouvelle comprend donc trois sortes d'adeptes :

1° Les religieux proprement dits les hauts dignitaires qui sont astreints à mener une vie, sinon d'ascètes, comportant du moins certaines privations : l'œuvre de chair leur est interdite: ils ont conservé leur femme mais elle n'est plus pour eux qu'une compagne amie : l'alcool, la viande, le poisson leur sont interdits ; ils se nourrissent exclusivement de végétaux Eux seuls sont autorisés à correspondre avec Dieu et les Esprits supérieurs, mais ne doivent le faire qu'exceptionnellement.

2° Les médiums qui sont au nombre de douze, qui sont en quelque sorte des auxiliaires ou dignitaires, qui ne sont pas des religieux proprement dits, mais qui sont astreints cependant à certaines règles, à certaines privations, dans leur vie matérielle. Ils continuent à vaquer à leurs occupations journalières, soit dans le commerce et

l'industrie. Il leur est formellement interdit de pratiquer le spiritisme, hors la présence de dignitaires, sans que ceux-ci les y aient invités, après avoir récité leurs prières au Très-Haut.

3° Les adeptes ordinaires, la masse des croyants, qui n'ont d'autres devoirs que de suivre la morale et les règles de conduite qui leur sont indiquées par le comité directeur du caodaïsme et notamment de se prosterner régulièrement, chaque jour, devant l'autel de Caodai, que ce soit dans une pagode spéciale, dans un oratoire nouvellement créé, ou chez eux devant le petit autel que certains ont aménagé, sur lequel trône le dessin d'un œil entouré de nuages, auprès des chandeliers rituels, d'un brûle-parfums rempli de cendre dans lequel sont fichées des josticks, et d'offrandes telles que fruits en plus ou moins grande abondance.

Ces adeptes ne doivent en aucun cas se livrer à des pratiques de spirites, que ce soit au moyen de tables tournantes ou au moyen de la corbeille. Je crois cependant que la corbeille sera comprise parmi les objets rituels devant figurer sur les autels, en souvenir de la révélation divine, mais soigneusement encapuchonnée.

[Allan Kardec et Camille Flammarion]

Le caodaïsme ne saurait, comme on le voit, se confondre avec le spiritisme ; il est même vraisemblable, maintenant que les dignitaires sont en possession de la doctrine qu'ils doivent suivre et font suivre par les croyants, qu'ils n'y recourront désormais que très rarement, toujours en petit comité, en dehors de la masse des adeptes. Il n'en est pas moins vrai cependant que depuis deux ans que la religion nouvelle a été « lancée » dans le public, tous ceux qui la dirigent ont fait venir de France une bibliothèque complète de tous les ouvrages parus sur l'âme, l'existence du monde occulte, la vie des Esprits, ouvrages dont les conclusions sont bien différentes, qu'ils les ont longuement étudiés, de façon à acquérir une connaissance approfondie de l'Au-delà, connaissance qu'ils estiment indispensable à celui qui est chargé de guider les masses. Ils possèdent notamment toute la série des livres d'Allan Kardec qu'ils considèrent un peu comme une émanation divine, comme le furent Moïse, Confucius, le Christ ; les ouvrages de Flammarion sur les Forces occultes, le livre de Richet sur l'impuissance humaine, etc. Mais je doute qu'ils aient pu comprendre tout ce que contiennent ces livres, leurs auteurs n'ayant pas toujours pu y arriver eux-mêmes. Flammarion, qui semble avoir étudié le plus scientifiquement, le plus impartialement, les forces qui existent en dehors de nous, ne doute pas qu'il en existe — et je pense comme lui sur ce point si je ne crois pas, comme lui, à l'immortalité de l'âme — mais se reconnaît impuissant à en déterminer la nature, dans l'état actuel de la science, à les expliquer les comprendre par conséquent.

.....

(suite)

(*L'Écho annamite*, 7 mars 1929)

De l'orient à l'occident on voit poindre l'aurore  
Toutes les Églises dans leur allégresse.  
Voient venir le Divin Pasteur en sa noblesse.  
Unir toutes les croyances en une seule Foi  
Dont l'amour du prochain fait force Loi.  
Les races se fraternisent, le monde est rénové.  
Par un idéal plus noble et plus en viable,  
Un paix mondiale sera po[...]ér.  
Par le sceau de Dieu éternellement durable.  
Je ne puis écrire davantage à cause des lecteurs

Au revoir.  
Séance du 7 août 1928.

Message que m'adressa Quang Thanh Dê Quân après m'avoir appelé par mon nom et m'avoir prié d'approcher de la corbeille à bec :

Par ta volonté digne de Dieu ô noble cœur.  
Au moment où l'humanité se meurt, lente [?]  
De mes deux peuples les plus bénis, avec ferveur.  
Tu as travaillé à leur cordiale entente,  
À travers les souffrances, au cours de tes voyages.  
D'en répandra les remèdes ne me li?e pas ;  
Pour que, mission accomplie, vers ton beau rivage.  
Vogue à pleine voile au sortir du combat.  
Des déboires passagers n'en prends point souci.  
Marche droit vers le chemin que Dieu te trace  
Combien de nobles cœurs que le doute flétrit !  
Combien d'anges de le terre qu'il entache !  
Dans tes moments difficiles soit. bien certain  
Que ta noblesse d'âme sera bénie de Dieu  
Le monde s'enflammera, mais suis le dictamen  
De ta conscience et la Foi é[?]dra le Feu  
Le présent et.

Ici les médiums, qui depuis plusieurs minutes manifestaient une certaine lassitude, venant d'effectuer la nuit précédente un long voyage, s'arrêtèrent exténués ; ou plutôt la corbeille s'arrêta net.

Dans les autres messages que j'ai parcourus ou que j'ai en ma possession, Cao dai a donné les directives à suivre, pour les religieux, pour les médiums, pour les simples croyants.

#### [Deux races bénies]

Toujours il préconise la morale de Confucius, l'amour du prochain, la résignation. Toujours aussi il recommande l'entente franco-annamite, l'entente des deux races qui sont ses filles bénies entre toutes.

Si, parfois, il attaque les prêtres de la religion catholique qui ont déformé la doctrine du Christ, jamais il ne dit une parole à l'endroit de celui-ci qui ne soit pas une louange.

#### [Paradis perdu]

Dans un message du 13 janvier 1927, reçu en présence de plusieurs Européens, Ly thai Bach, qui s'appelle ministre de Dieu, définit ainsi la religion nouvelle :

« Loin d'exploiter votre crédulité par de puérides sorcelleries ou des prophéties charlatanesques, je tiens particulièrement, chers frères, à vous faire comprendre l'utilité de cette religion, la seule capable de ramener la paix universelle. Voici la doctrine de cette religion : Combattre l'hérésie, semer parmi les peuples l'amour du bien et des créatures, la pratique de la vertu ; apprendre à aimer la justice et la résignation : à marquer aux humains les conséquences posthumes de leurs actes, tout en assainissant leur âme; tel est l'idéal du dai-dao.. Les saintes doctrines des diverses religions sont mal pratiquées. L'ordre et la paix du temps jadis s'effacent. La loi morale de l'humanité est trahie. Chers frères, le Christ miséricordieux est venu parmi nous pour vous tracer le chemin du bien. Tachez de le suivre pour avoir plus tard la paix de l'âme. Avancez chaque jour d'un pas alerte dans l'amour de Dieu. Unissez-vous. Aimez-vous les uns les autres Aidez-vous mutuellement : C'est la volonté divine.»

Dans un message du premier octobre 1926, Caodai avait dit : « La saine doctrine ou christianisme ne sert plus qu'à envenimer l'ambition des Forts contre les Faibles et arme les premiers contre les derniers.

Il faut une nouvelle doctrine capable de maintenir l'humanité dans l'amour des créatures. Seule la nation annamite conserve religieusement le culte millénaire des morts Quoique cette nation ne connaisse depuis sa création que la servitude, elle est et reste celle qui le désire »

Il terminait son message en disant à un Français qui se trouvait là et qui était sur le point de rentrer en Europe :

« Tu feras connaître à la France que l'Annam est digne d'elle »

\*  
\* \*

Le 27 octobre 1926, Caodai commençait ainsi un long message :

« L'humanité souffre de toutes sortes de vicissitude. J'ai envoyé Allan Kardec, j'ai envoyé Flammarion, comme j'ai envoyé Élie et saint Jean-Baptiste précurseurs de l'avènement de Jésus-Christ. L'un fut persécuté et l'autre fut tué. Et par qui ? Par vous. Mon fils aussi fut tué par vous. Vous ne le vénerez qu'en esprit et non pas en sainteté.

« Au temps de Moïse, j'ai voulu causer avec vous sur le mont Sinai, mais vous ne m'avez pas compris.

Et il terminait :

« La race française et la race annamite sont mes deux filles bénies. Je voudrais que vous soyez unies pour toujours La nouvelle doctrine que j'enseigne a pour but de vous mettre dans une communauté d'intérêts et de vie. Soyez donc unies par ma volonté et prêchez au monde la paix et la concorde. »

Quelque temps avant, Caodai avait dit dans un autre message :

« Vous prêchez l'évangile sans même le comprendre. Vous dénaturez la signification de sa sainte doctrine.

L'humanité souffre des vicissitudes de ses apôtres qui n'ont pas su suivre le même chemin de calvaire que suivit leur Maître. »

Que le lecteur m'excuse d'avoir abusé de ces extraits de messages ! Il aurait été fastidieux de transcrire tous ce que je possède : mais il m'a paru nécessaire de choisir quelques passages essentiels pour bien montrer :

1° Combien on accuse à tort les caodaïstes d'organiser, sous le couvert de la religion, des sociétés secrètes dans un but anti-français.

2° Qu'à par quelques critiques qui visent personnellement les prêtres de la religion catholique (critiques vraisemblablement inspirées par la lecture de différents ouvrages d'Allan Kardec)

Qu'à part des gémissements nombreux visant la méchanceté de notre siècle (dans chaque message, il en est question), le Dai Dao ne s'attaque à personne, ne critique aucune Doctrine quant au fond ; il déplore uniquement la forme sous laquelle certaines sont pratiquées, la déformation de la doctrine primitive.

(suite)  
(L'Écho annamite, 8 mars 1929)

IV

[Une religion basique]

En réalité, le caodaïsme ou Dai Dao est la religion la plus simplifiée qui existe de nos jours, en ce qui concerne la pratique même du culte ; il se borne à demander à ses adeptes d'adresser des prières quotidiennes à Cao-dai, soit chez eux, soit dans les

oratoires ; pas de confessions ni de communications ! ! ! Le nombre de prières est réduit au strict nécessaire pour prêcher de temps à autre la sainte doctrine, exhorter les fidèles à pratiquer la vertu de l'humanité telle que la concevait Confucius. S'il n'existe pour elle qu'un seul Dieu, l'être suprême; elle recommande à ses adeptes de suivre la morale chrétienne pure, la morale de Confucius qui n'en diffère pour aussi dire pas.

Elle recommande de vénérer les esprits supérieurs qui furent les bienfaiteurs de l'humanité à diverses époques : le Christ, pas plus que le Bouddha Gantama, que Confucius, que différents génies de l'antiquité chinoise ne sont oubliés dans les prières. Si la Doctrine est suivie à la lettre, si la morale qu'elle préconise n'est pas perdue de vue par ses adeptes, s'ils s'abstiennent réellement de se livrer à des pratiques de spiritisme au moyen desquelles il est si facile à des médiums roublards de spéculer sur la crédulité des masses pour satisfaire un intérêt personnel, nous ne pouvons que nous déclarer satisfaits de l'œuvre moralisatrice que le Dai-Dao ne manquera pas d'accomplir auprès des différents éléments indigènes qui s'y convertiront. Nous ne pouvons que souhaiter voir des protégés y adhérer de plus en plus nombreux.

#### [Des effectifs gonflés]

On a beaucoup exagéré l'importance des adhésions enregistrées jusqu'à ce jour.

On a parlé de 800.000 caodaïstes en Cochinchine ! On s'est sans doute trompé d'un zéro. Le comité de direction n'entreprend d'ailleurs aucune propagande pour augmenter le nombre des adeptes ; il déclare que le troupeau doit s'augmenter de lui-même, sans contrainte, en se rendant compte de la félicité, du calme qui règnent dans l'âme des premiers convertis. Peut-être n'a-t-il pas tort !

En tous les cas, c'est un excellent moyen d'éviter l'intrusion au sein de la religion nouvelle de faux frères manquant de conviction et de sincérité, comme cela ne manquerait pas de se produire si des avantages quelconques étaient accordés à tout nouvel adhérent, comme cela s'est produit souvent pour la religion catholique et, à une époque récente, pour le protestantisme dans l'Ouest-Cochinchinois.

Les protestants annamites ont déjà abandonné la religion réformée pour Caodai.

De nombreux bouddhistes y viennent également. Par contre, le nombre des catholiques s'étant convertis au Dai-Dao est insignifiant, probablement à cause des sanctions que les missions ont dû laisser entrevoir à ceux des leurs qui les abandonneraient ; il n'en sera pas toujours ainsi.

#### [Le prisme cambodgien]

Quant aux milliers de Cambodgiens qui viennent à Tâyninh se prosterner devant la statue de l'être suprême, le mobile qui les y a poussés est tout autre qu'une conviction religieuse, ou plutôt qu'un désir de se convertir. Comme toujours, au moment où ces événements se sont produits, il s'est trouvé des gens pleins d'imagination pour expliquer le coup, et prêter des buts, des intentions machiavéliques à des manifestations de peuplades primitives qui virent certainement moins loin qu'eux. Il est possible que s'il n'avait pas été mis un terme à ces émigrations cambodgiennes, il se serait peut-être trouvé quelqu'un pour tirer parti de cette force rassemblée à porter de la main, prête à exécuter n'importe quel ordre qui serait donné au nom de la statue qui avait provoqué leur venue ; mais à l'origine, c'est spontanément et sans aucune autre intention que de se meure sous la protection de celui qu'elle représentait à leurs yeux que les familles cambodgiennes émigrèrent par milliers à Tâyninh ayant tout abandonné au Cambodge.

Et quand on voulut leur faire réintégrer leur territoire, elles se cachèrent encore quelque temps dans la forêt le jour, venant, à la tombée du soir, se prosterner devant « l'homme à cheval », tant la superstition de ces masses avait été frappée.

Ce n'est pas, en effet, Caodai qui les avait attirées ! Caodai n'existait pas à leurs yeux : la vérité est beaucoup plus simple. La voici :



Un Cambodgien passant un jour à Tâyninh, peu après l'érection de la statue de Caodai. auprès du temple du Dai-Dao, tomba sidéré aux pieds de l'homme à cheval.

Caodai ressemblait étrangement, paraît-il, au bon roi Norodom que les Cambodgiens avaient adoré comme un Dieu, et c'est lui, le Roi khmer, qu'il voyait - redescendu sur terre et non pas le Dieu du Dai-Dao, l'œil qui voit tout.

Il s'en fut donc dans son pays et colporta la nouvelle qui se répandit comme une traînée de poudre.

Pour qui connaît la superstition du peuple khmer, la facilité avec laquelle on peut déplacer des tribus entières, leur faire abandonner foyer, bétail. pour partir en nomades, vers un but inconnu, si l'on a trouvé le moyen de les enflammer d'un idéal religieux, il paraîtra tout naturel qu'en apprenant brusquement que le bon roi Norodom était redescendu sur la Terre, qu'il se trouvait à Tâyninh devant une nouvelle pagode, des villages entiers soient immédiatement partis pour Tâyninh se mettre sous la protection du bon Roi.

(suite et fin)

(*L'Écho annamite*, 9 mars 1929)

« Pour qu'il soit revenu parmi nous pensaient-ils, c'est que des calamités vont s'abattre sur notre peuple. Allons nous mettre sous sa protection ».

Et c'est ainsi que l'on put dire, à tort, que des milliers et des milliers de Cambodgiens venaient embrasser la religion nouvelle ayant reçu directement de Dieu la révélation que là était la voie.

J'imagine que maintenant qu'ils sont retournés dans leurs foyers, que leurs yeux se sont ouverts sur la vraie signification de la statue de Caodai, et que les bonzes à robe jaune safran ont à nouveau jeté sur eux les mailles de leur emprise séculaire, ils oublieront rapidement la statue fameuse et se borneront peut-être à dire entre eux le soir :

« C'est égal, elle ressemblait bien à notre Roi ! » Et peut-être que, tout bien pesé, il n'eût pas été si mauvais pour les Khmers d'adhérer petit à petit au Dai Dao, tout en croyant obéir à la volonté de leur ancien roi.

C'eût peut-être été là un moyen ingénieux de guérir ce pauvre peuple sans à coup et sans douleur du mal qui le ronge : à savoir les bonzes et les bonzeries qui auraient dès lors péri par extinction.

Mais, comme dirait Kipling, ceci est une autre histoire.

Pour l'instant, les Cambodgiens s'en sont retournés chez eux et le caodaïsme, sans avoir l'essor invraisemblable qu'on lui a prêté innocemment ou intentionnellement, pour pouvoir ensuite prouver qu'il était en voie de dégression, continue, lentement mais sûrement, sa marche en avant

Ce n'est pas, comme d'aucuns le prétendent, une exploitation méthodique de la naïveté des masses ; c'est bel et bien une religion nouvelle, définitivement implantée en Cochinchine, qui fera tache d'huile et s'étendra bientôt sur toute la Péninsule.

Je n'y saurais voir, pour ma part, aucun inconvénient puisque si ses origines et ses bases, son essence même, m'obligent, à m'écarter d'elle, sa morale, c'est-à-dire sa pratique reste l'antique morale d'Extrême-Orient du grand sage Confucius qui m'a depuis longtemps séduit.

P. S. — Je m'aperçois que je n'ai pas relaté la plus grave des accusations portées contre le caodaïsme, celle qui a trait à ses visées anti-françaises que ses ennemis considèrent comme irréfutable.

Il est à présumer que si je n'en ai pas parlé, c'est que je n'y attache pas grande importance. Je tiens néanmoins à réparer cette omission.

Il s'agit du choix de l'emplacement de la pagode éifiée à Tâyninh pour rendre le culte à Caodai.

[Le choix de Tâyninh]

Dans une récente campagne d'un journal saïgonnais, dont l'auteur allait, le dimanche matin, chercher son inspiration, après la messe, à l'École Taberd, il est dit que Lê-van-Trung choisit comme emplacement du temple sacré l'endroit précis où avaient été assassinés des officiers français.

Il en est de cette légende comme de celles qui circulaient à Rome au début du christianisme, quand on accusait les premiers chrétiens de célébrer des messes noires et de manger les petits enfants ! C'est une affirmation tout à fait fantaisiste qui n'a pas plus de valeur que si, demain, les caodaïstes édifiaient un temple à Gialam et si on les accusait d'avoir choisi exprès l'emplacement où fut tué Henri Rivière ! La distance qui sépare l'emplacement du temple de Caodai à Tâyninh de celui où furent tués les nôtres est, en effet, d'environ quatre kilomètres !! Cette constatation met en relief la scrupuleuse impartialité avec laquelle fut menée la campagne !!

Quant aux autres temples, aux oratoires pour lesquels furent demandées des autorisations d'ouverture qui furent parfois rejetées, les caodaïstes voulurent parfois utiliser des pagodes bouddhistes existant déjà, parfois se servir des maisons particulières de certains adeptes. Et ce fut à mon sens une erreur, qu'on reconnaîtra plus tard ; de ne pas avoir accueilli toujours leur requête

De deux choses l'une : ou bien l'on ne doutait pas de leurs intentions purement religieuses et alors il fallait les autoriser à exercer librement leur culte ; ou bien, on se méfiait de leurs fins et alors il eût été préférable de connaître par avance leurs lieux de réunion de façon à organiser une surveillance discrète sur leurs actes, sur la personnalité des gens qui pratiquaient ce nouveau culte, plutôt que de les obliger à se réunir par petits groupes, sans autorisation chez l'un d'entre eux, ce qu'aucune autorité ne pourra jamais empêcher.

---

COCHINCHINE  
LES EVENEMENTS ET LES HOMMES  
Cao Dai  
[Scission]  
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1929)

On parle à mots couverts d'une scission qui se serait produite parmi les sectateurs du caodaïsme : un groupe de néophytes aurait fondé la secte des Jeunes Caodaïstes qui aurait adopté une attitude d'opposition nette envers le « pape » Lê-van-trung.

Toute cette histoire est à suivre de fort près. L'organisation caodaïste, sur laquelle nous aurons à revenir, couvre d'un réseau étroit (et hors de proportion avec l'importance actuelle des effectifs des « fidèles ») le territoire entier de la Cochinchine. Les quêtes continuelles qui font affluer les fonds entre les mains du « pape » ne peuvent pas avoir d'autre but qu'un souci de prosélytisme religieux, tout a fait étranger au tempérament de la race.

Le mot d'ordre caodaïste est d'ordre purement culturel, nous le voulons bien. Au fond, il y a autre chose qu'il faudra dénoncer.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1929)

Le « Courrier saïgonnais » signale le déclin du caodaïsme et la naissance, à Camau, d'une religion de la déesse Ida.

---

Avis de décès  
(*L'Écho annamite*, 22 mars 1929)

Madame Lâm ngọc Thanh, propriétaire à Vungliêm ;  
Madame et Monsieur Doàn huu Linh, à Vungliêm, et leur enfant ;  
Madame veuve Huynh van Thân, à Vungliêm, et ses enfants ;  
Madame et Monsieur Huynh van Chat, propriétaire à Vungliêm et leurs enfants ;  
Madame veuve Huynh van Qui et ses enfants ;  
Madame Trâm thi Tho, propriétaire à Vungliêm ;  
Monsieur Nguyễn ngọc Tho, *huyên* honoraire à Saigon, et ses enfants ;  
La famille Doan huu Chung, *dóc phu su* en retraite à Bétranh (Mytho) ;  
Monsieur Lê-van-Trung, ancien membre du conseil de gouvernement, à Cholon représentant du caodaïsme, et ses membres.  
Madame et Monsieur Nguyen ngọc Lân, ancien conseiller provincial à Vungliêm  
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

M<sup>me</sup> veuve Huynh-van Giao  
née Nguyen thi Nghia, propriétaire à Vungliêm.

Leur belle-mère, mère, grand mère, aïeule et alliée.  
Décédée le 17 mars 1929 dans sa 84<sup>e</sup> année en son domicile à Trungtinh (Vungliêm).  
Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Vungliêm, le vingt deux mars 1929 à quatre heures du soir.  
Et à Phutho. (Giadinh), pagode de Giac Lâm, le vingt six mars 1929. à six heures du matin.

---

Caodaïsme  
(*Les Annales coloniales*, 25 mars 1929)

L'excommunié Tu Mat est rentré en grâce auprès du « pape » Lê-van-Trung, puisqu'il officiait à ses côtés lors de l'inauguration du nouvel oratoire de Dian, près Thu Duc. On remarquait aussi la réapparition d'un des dignitaires français dont l'éclipse avait été notée ces derniers temps. *L'éclatant soleil du Sud* aurait-il réussi à persuader à nos compatriotes, ses adeptes, de l'innocence immaculée du fond de son cœur ? Le jour n'est pas plus pur. (Lire le reste dans Racine).

---

[Obsèques de M<sup>me</sup> veuve Huynh van Giao]  
(*Le Colon français*, 4 avril 1929)

Il y a quelque jours ont eu lieu à Phu-Tho (Cochinchine), dans la pagode de Gia- Lâm, les obsèques de M<sup>me</sup> veuve Huynh van Giao, dont on connaît les œuvres de

bienfaisance, et qui est, comme on sait, apparentée aux plus hauts dignitaires caodaïstes.

La grande bienfaitrice de Vung-Liêm, qui n'est autre que la belle-mère de l'ex-madame Monnier (actuellement madame Nguyen-Ngoc-Tho), patronne de la pagode où elle a d'ailleurs été inhumée, a créé de nombreuses œuvres de charité, spécialement près de Vinhlong où elle demeurait.

C'est dire qu'une grande assistance se pressait aux obsèques..

M. Lê-van-Trung, représentant du caodaïsme, a fait, devant la tombe de la défunte, un grand discours au cours duquel il a retracé la vie toute de dévouement de M<sup>me</sup> Huynh van Giao et a relaté les œuvres de la grande bienfaitrice. Bien entendu, il en a profité pour parler du caodaïsme et a invité tous les adeptes présents, en prenant exemple sur le passé de la disparue, de ne pratiquer que le bien sur cette terre d'après tes préceptes de Cao-Daï

---

Un fâcheux débat à la Chambre  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1929)

27 mars

M. Ernest Outrey. — ... En quelques mois, on a créé de toutes pièces une religion nouvelle qu'on appelle le caodaïsme, qui a pris une extension telle qu'en Cochinchine, où il y a trois millions d'habitants, elle a maintenant 900.000 adhérents. (Vives interruptions à l'extrême-gauche. — Bruit).

M. le président. — Messieurs, je vous prie de faire silence, sinon vous m'obligerez à suspendre la séance.

M. Ernest Outrey. — Je tiens à vous expliquer...

M. Ernest Lafont. — Écoutons l'explication.

M. Ernest Outrey. — Monsieur Lafont, vous avez toujours été très désagréable pour moi chaque fois que j'ai abordé cette tribune. Pour une fois, laissez-moi poursuivre sans m'interrompre.

M. Ernest Lafont. — Vous savez bien que si j'avais voulu vous être désagréable, j'aurais trouvé le moyen de l'être cent fois plus.

Vous bénéficiez d'une bonne moyenne d'indulgence.

M. le président. — Vous avez bien besoin d'indulgence aussi, monsieur Lafont, pour que le président ne vous rappelle pas plus souvent à l'ordre. (Très bien ! très bien !)

M. Ernest Lafont. — Ma prière monte vers vous pour cet objet.

M. Ernest Outrey. — Je disais qu'en 1927, nous avons appris l'existence en Indochine d'une religion nouvelle, qu'on désignait sous la dénomination de religion caodaïste. Eh bien, je suis persuadé que dans aucune religion la propagande n'a été plus active ni surtout n'a produit des résultats plus heureux pour ses prosélytes. En effet, en quelques mois, 900.000 adhérents, je le répète, sont venus à cette religion.

M. Alexandre Varenne. — Non, pas autant.

M. Ernest Outrey. — Je crois, monsieur Varenne, que je suis au-dessous de la vérité.

M. Alexandre Varenne. — Permettez-moi de vous interrompre.

M. Ernest Outrey. — Volontiers.

M. le président. — La parole est à M. Varenne, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alexandre Varenne. — J'ai connu à ses débuts le mouvement caodaïste, cette religion nouvelle dont vous parlez. C'est une sorte d'amalgame de toutes les religions connues. C'est aussi une entreprise ayant des côtés politiques.

Je suis convaincu que l'acte dont il a été parlé tout à l'heure, acte récent puisqu'il remonte à deux ou trois mois <sup>9</sup>, par lequel le régent d'Annam, et non pas l'empereur, qui est mineur, a invoqué les traités dans un sens peut-être un peu restrictif, d'ailleurs, au moins pour la religion protestante, est beaucoup plus dirigé contre cette religion caodaïste, qui a beaucoup inquiété les autorités françaises et même les autorités indigènes, que contre la religion protestante. (Très bien ! très bien !)

Je ne crois pas, en effet, que l'interprétation des deux traités de 1874 et 1884 permette de proscrire complètement la religion protestante.

J'entends bien que le gouvernement annamite en ce moment, présidé par M. Nguyen Huu Bay, dont on a parlé tout à l'heure, qui est catholique. Mais je connais assez le libéralisme d'esprit de ce haut mandarin pour être convaincu que la France n'aura pas grand effort à faire, si elle s'y emploie, pour lui faire comprendre que l'application loyale des traités de 1874 et de 1884 ne doit pas aller jusqu'à interdire toute évangélisation protestante en Annam. (Applaudissements.)

M. Ernest Outrey. — Je ne peux que vous remercier, monsieur Varenne, de cette déclaration, et je me félicite de vous avoir laissé la faire. Pour convaincre vos amis, elle a, en effet, beaucoup plus de poids que la mienne.

Vous l'avez dit excellemment : la préoccupation du gouvernement annamite était surtout tournée du côté de cette nouvelle religion beaucoup plus que du côté de la religion protestante.

Vous avez prétendu que j'exagerais sans doute le nombre des adhérents à cette nouvelle religion. Mais vous avez quitté l'Indochine depuis des mois déjà. Si vous voulez bien vous renseigner, vous constaterez que les chiffres que j'ai cités ne sont nullement exagérés.

Mais, en supposant même que les chiffres que j'ai donnés soient un peu exagérés, vous ne contesterez pas que cette religion a fait des progrès inquiétants, et si vous étiez gouverneur général de l'Indochine, vous vous en inquiéteriez, j'en suis bien certain, comme d'autres s'en sont inquiétés en Indochine.

.....

(suite)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1929)

.....

En ce qui concerne le caodaïsme, nous estimons que son importance a été considérablement exagérée. M. Varenne parle de côtés politiques ; ce qu'il y a surtout, ce sont des côtés financiers ; pour nous, le caodaïsme n'est qu'une très belle escroquerie, et on ne saurait abuser plus habilement de la naïveté des paysans cochinchinois et surtout cambodgiens. Quand M. Outrey cite 900.000 caodaïstes sur 3 millions de Cochinchinois, il commet une erreur manifeste. D'abord, d'après lui, tous les adultes et vieillards sans exception et un certain nombre de femmes seraient caodaïstes ; de plus, le recensement de 1921 a enregistré en Cochinchine une population de 3.797.000 habitants et en 1926, on en comptait 4.118.000. Le chiffre de 3 millions cité par M. Outrey est très inférieur à la réalité.

Qu'on eût pu condamner le caodaïsme sans toucher au protestantisme, c'est bien évident, et M. Varenne a raison sur ce point.

---

Caodaïsme

---

9 M. Varenne commet la même erreur que M. Rucart, signalée plus haut.

(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1929)

Nous avons dit que le « pape » Lê-van-Trung était de retour de sa longue absence dont voici l'explication : il inaugurerait un nouvel oratoire à Tan-Thia-Ni, délégation d'Hocmon, avec l'aide d'un dignitaire, le *huong-chu* Vu, qui présidera aux destinées du nouveau temple.

Il paraît, d'ailleurs, que, non contents des brillants revenus que lui valent ses nombreuses succursales, le *Soleil du Sud* ne dédaigne pas, pour les augmenter, et d'implorer, au cours de ses déplacements, les dons des fidèles, et des autres, et d'apitoyer la charité publique en se montrant couvert de haillons dans les divers marchés situés sur sa route.

Tout cela est bien fort, et M. Lê-van-Trung est bien intéressant.

---

Menaces de mort  
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1929)

Le curé annamite de la paroisse de Thala (Tây ninh) vient d'être l'objet de menaces de mort. On soupçonne les caodaïstes, car le prêtre visé passe pour très francophile.

---

Des caodaïstes qui exagèrent  
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1929)

Dans la province de Chaudoc, un notable osait tenir tête aux caodaïstes. Il fut, dès lors, soumis à un espionnage en règle. Mais on ne trouva rien contre lui, sa vie administrative autant que privée étant exemplaire.

Thai van Cam paya alors une femme, Nguyễn thi Dat, qui sur un prétexte futile, gifla le notable. Celle-ci était suivie de deux voyous qui tombèrent eux aussi à bras raccourcis sur le notable.

Cette affaire était venue une première fois devant le tribunal correctionnel de Chaudoc qui condamna les coupables Nguyễn thi Dat, Phani van-Ty et Duong van-Ngay à 6 mois de prison et Thai van Cam, l'instigateur, à 15 jours de prison

Mais les caodaïstes ayant fait appel, la cour a diminué les peines des trois premiers prévenus à 3 mois et confirmé celle du quatrième.

---

Chronique des provinces  
Tây ninh  
Les obsèques de M. Cao huynh Cu  
(*L'Écho annamite*, 18 avril 1929)

M. Cu, *thuong pham* de la religion caodaïste, est mort à Tây ninh, le 10 avril, dans sa 42<sup>e</sup> année. Le transfert de son corps de la route Basse à la route Haute, où se trouve la grande pagode, a eu lieu devant une grande affluence de caodaïstes, tous en deuil, le dimanche 14 avril.

M. Cu a été mis en bière assis, dans un cercueil de forme prismatique à neuf faces. Ce cercueil est déposé dans une chapelle ardente, à la grande pagode, à la vénération des fidèles, en attendant son transfert dans une tour, à 9 côtés également, laquelle sera construite près du grand temple.

À M<sup>me</sup> Cao huynh Cu et à tous ceux que ce deuil afflige, nous présentons nos sincères condoléances.

---

Solennité caodaïste  
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1929)

À Phu-Tho, dans la pagode de Giac-Lâm, ont eu lieu récemment les obsèques de M<sup>me</sup> veuve Huynh-van-Giao, connue pour ses œuvres de bienfaisance, et qui était apparentée aux plus hauts dignitaires caodaïstes.

Une grande assistance se pressait aux obsèques.

M. Lê-van-Trung, représentant du caodaïsme, a fait, devant la tombe de la défunte, un grand discours au cours duquel il a retracé la vie toute de dévouement de M<sup>me</sup> Huynh-van-Giao et a relaté les œuvres de la grande bienfaitrice, il en a profité pour parler du caodaïsme et a invité tous les adeptes présents à ne pratiquer que le bien sur cette terre d'après les préceptes de Cao-Dai.

---

[Krautheimer, gouverneur de la Cochinchine]  
EN LISANT LE LIVRE VERT DE LA COCHINCHINE  
(*Le Colon français*, 10 septembre 1929)

Le *Livre vert* vient d'être distribué aux membres du conseil colonial dont la prochaine session ordinaire s'ouvrira le mardi 10 septembre. Plus volumineux que de coutume (il compte près de 700 pages), cet ouvrage donne, sur l'état de la Cochinchine pendant la période 1928-1929, un exposé très détaillé. Nous allons en extraire ces quelques renseignements qui intéresseront sans aucun doute nos lecteurs.

#### LE CAODAÏSME

Le rapport sur la situation politique indique que :

« L'importance de la nouvelle secte caodaïste semble en régression. Si elle a gagné quelques provinces où elle bénéficie de l'attrait de la nouveauté, principale cause de son succès, dans d'autres, au contraire, elle a perdu, de nombreux adeptes, mieux informés sur les buts intéressés de certains de ses dirigeants. »

En définitive, « année calme, bien que de jeunes ambitieux, qui ne peuvent trouver dans le cadre social actuel une place digne de la valeur qu'ils s'accordent, aient profité de toutes les occasions pour nier et même dénigrer contre l'évidence, l'œuvre entreprise par la France en ce pays ». Mais ces agissements « ont plutôt déçu leurs auteurs, dont la vanité n'a d'égale que l'incompréhension de l'âme du travailleur annamite, fidèlement attaché à ses coutumes ancestrales. »

---

Le Caodaïsme  
par Ernest OUTREY,  
député de la Cochinchine,  
vice-président de la commission des colonies  
(*Midi Colonial Maritime et Aéronautique*, 7 novembre 1929)  
(*L'Écho annamite*, 14 décembre 1929)

Il n'est pas qu'aux États-Unis que naissent les religions ; dans notre Extrême-Orient, en Indochine, a, en effet, surgi depuis fort peu une religion nouvelle, le « caodaïsme », dont le nom rappelle que nous devons adorer l'Être Suprême et ses dieux secondaires « Lao Tzeu, Confucius, Bouddha, Jésus ». Nous sommes donc, pour utiliser un langage savant, en présence d'une religion mélangeant avec harmonie les principes directeurs du taoïsme, du confucianisme, du bouddhisme, du christianisme, sous l'égide un peu lointaine du Maître du Monde défini par la tradition chinoise. Ainsi s'explique que, sans avoir de parenté avec la franc-maçonnerie, le caodaïsme a comme emblème un grand œil ouvert environné de nuages.

Outre les concepts taoïstes, confucéens, bouddhiques et chrétiens qui rattachent le caodaïsme aux grandes religions traditionnelles, la nouvelle foi emprunte les formules du spiritisme quant aux rapports entre les fidèles et la divinité. Ainsi voyons-nous apparaître l'emploi du médium, celui-ci conversant avec l'au-delà grâce à la classique « planchette », en l'espèce une sorte de corbeille verticale.

Comment est née cette religion ? Est-elle une « résultante » due à des contingences multiples ? Est-elle, au contraire, le fait d'un « inspiré » ? Proche de nous, cette naissance n'entraîne, à vrai dire, aucune glose subtile et nous en connaissons parfaitement le « père » qui est un ancien conseiller du Gouvernement, chevalier de la Légion d'honneur, Lê-van-Trung. Est-ce que cet ex-fonctionnaire annamite est un illuminé ou, au contraire, un homme habile qui travaille la crédulité publique, cette crédulité considérable de la race annamite, pour des fins personnelles. On n'a pas caché, et des enquêteurs fort sérieux l'ont affirmé, que Lê-Van-Trung avait utilisé ce moyen pour rétablir une fortune assez compromise ; l'idée n'est pas sans être ingénieuse quoique bien terre-à-terre. Cao-Dai a parfaitement rempli sa mission vis-à-vis de son prophète. Mais là où l'idée de Lê-van-Trung est tout à fait habile, c'est qu'elle correspond avec les aspirations plus ou moins sourdes des milieux intellectuels annamites. En exposant avec beaucoup de netteté aux lecteurs de *l'Illustration* ce que c'était que le caodaïsme, Jean Rodes n'a pas caché à ses lecteurs que « l'on a su que la thème secret de la propagande était celui-ci : l'Annam s'étant éloigné de la religion a été châtié par la perte de son indépendance, mais le Cao-dai n'abandonnera pas le peuple élu et le sauvera ». Ainsi, par les chemins détournés de la métaphysique, on parvient au carrefour nationaliste dans lequel s'est engagé la Chine et que le « jeune Annam » appelle de tous ses vœux. Le mouvement en question apparaît donc comme un mouvement à surveiller de près ; voilà ce qu'il importe de connaître, voilà ce qu'il faut savoir.

Par ailleurs, Lê-van-Trung n'a fait, en l'occurrence, qu'adapter, disons qu'« annamitiser » une vieille doctrine religieuse du Setchouen où elle est connue depuis des siècles sous le vocable de « Tong Chen Che », amalgame des principes du taoïsme, ces théories de Lao-tzeu et des concepts sociaux et législatifs de Confucius. Un piment a été ajouté à cette ancienne salade pour lui redonner un peu de relief : quelques pincées de christianisme assaisonné, en outre, de mysticisme spirite où se retrouvent les ombres d'Alan Kardec et de Léon Denis. Du reste, Lê-van-Trung a eu, dans son œuvre de propagande, un collaborateur actif en la personne d'un ancien conseiller colonial de Cochinchine, Nguyễn Phan Long, dont les sentiments à l'égard sinon de la France, du moins à l'égard de l'Administration française, n'ont pas été des plus favorables.

La nouvelle religion plaît donc et aux mystiques, aux assoiffés de nouveautés, comme aux « jeunes annamites ». Le nombre des adeptes ne cesse d'augmenter, on parle de sept cent mille et déjà, sur les confins de la Cochinchine et du Cambodge, s'élève une pagode où se réunissent de très nombreux fidèles.

J'ai pu me rendre compte de toute l'étendue du mouvement, il y a un an, au cours de mes randonnées en Cochinchine ; les foules paysannes viennent nombreuses aux appels des missionnaires caodaïstes et contribuent très largement à l'œuvre



d'organisation et de développement. Ces « missionnaires » qui agissent au grand jour s'efforcent de faire pénétrer en même temps leurs idées dans les masses et dans toutes les provinces de la Cochinchine où le gouverneur Le Fol a commis l'imprudence de les autoriser à créer des oratoires et à exercer leur propagande. Aussi voit-on les adeptes accourir, les uns par sentiments purement religieux, les autres avec des arrière-pensées politiques. Nous sommes en fait, en présence d'un mouvement trouble qu'il convient de surveiller de très près car le tout est camouflé d'une sorte de religion internationalisée permettant entre autres de correspondre avec le « groupe spirite de Rochefort » !

Nous n'avons pas le droit de laisser se développer davantage cette vague mystico-religieuse. Le gouverneur de Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse, et son successeur M. Krautheimer ont fait jusqu'à présent tout ce qui a été en leur pouvoir pour enrayer la diffusion de ces doctrines subversives, mais avant eux, les écluses avaient été ouvertes par autorisation maladroite donnée par leur prédécesseur, le gouverneur Le Fol, de la libre pratique de ce culte nouveau. Il y a des erreurs qui ont de puissantes conséquences ; il n'est pas bon de laisser un peuple divaguer hors de ses religions traditionnelles : n'oublions pas l'histoire des convulsionnaires à la veille de la Révolution. Le caodaïsme n'est pas un simple jeu de l'esprit : il mérite toute l'attention des pouvoirs publics.

---

Le « caodaïsme »  
par N. T.  
(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1929)

Le député de Cochinchine [Ernest Outrey] fait le procès de la nouvelle religion, dans le *Midi colonial* arrivé par le dernier courrier. Il profite aussi de l'occasion pour déverser sa bile sur MM. Lê-van-Trung, le principal dirigeant du « caodaïsme », et Nguyễn-phan-Long, ancien directeur de l'*Écho annamite* et conseiller colonial<sup>10</sup>, et enfin sur M. Le Fol, qui avait autorisé la libre pratique de la nouvelle doctrine en Cochinchine.

Quoique pratiquant le spiritisme en amateur. — il l'a dit, plusieurs fois, ouvertement, dans les colonnes de ce journal, M. Nguyễn-phan-Long est, à notre connaissance, totalement étranger à la religion naissante. Nous nous demandons dans quel but le député au monocle veut l'associer aux œuvres de M. Lê-van-Trung. N'a-t-il pas déjà, à plusieurs reprises, traité les Ng.-phan Long, les Bui-quang Chieu et *tuti quanti* d'anti-français, alors qu'ils sont simplement anti-outreyistes ?

Si le fait de critiquer le député d'un millier de fonctionnaires français est anti-français, nous déclarons, sans [crainte] d'être démenti, que tous les Annamites sont anti-français et le resteront, en dépit de ses foudres.

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire à ceux que le caodaïsme intéresse spécialement. Nous n'avons pas à voir ce qu'a fait ici M. Le Fol, comme gouverneur, et au Cambodge et en Annam, comme résident supérieur. Nous savons qu'il a autorisé la libre pratique du caodaïsme, et il n'a fait là que son devoir, car tout autre que lui eût fait la même chose, s'il a un tant soit peu le respect des cultes prescrit par la loi.

M. Outrey, en rendant M. Le Fol responsable de la grande vogue de la nouvelle religion, a simplement voulu satisfaire, encore une fois, sa rancune personnelle. Personne n'ignore, en effet, que le délégué blackboulé du Cambodge au Conseil supérieur des Colonies garde toujours une dent à l'ex-résident supérieur du Cambodge, du fait de son échec retentissant aux dernières élections khmères.

Pourquoi ne s'en prend-il pas à MM. Blanchard de la Brosse et Krautheimer, qui n'ont prit aucune décision interdisant l'exercice du caodaïsme, car rien n'eût été plus

---

<sup>10</sup> Et non pas ancien conseiller colonial.

facile à ceux-ci de le faire, s'ils trouvaient que cette religion poursuivait, non pas un but religieux, mais celui de jeter les Français dans les eaux du Mékong et du Bassac ?

Si les deux derniers gouverneurs susnommés n'ont rien fait dans le sens souhaité par notre député, c'est que la doctrine caodaïste, malgré les mauvaises intentions qu'on lui prête, poursuit un but hautement apprécié des personnes, françaises et annamites, qui se donnent la peine de l'étudier de près.

Nous étions le premier à critiquer ce mélange de religions [synchrétisme], le premier aussi à signaler la mauvaise conduite de quelque-uns de ses dirigeants, qui n'y voyaient qu'une affaire de piastres et de femmes. Aujourd'hui, ces brebis galeuses sont ou mortes ou reniées par les dignes représentants de « Cao-Dai ».

[Une religion favorisant les bonnes mœurs]

La question religieuse mise à part, le caodaïsme a son utilité, que des adversaires acharnés reconnaissent.

C'est ainsi que nous voyons des fumeurs d'opium quitter la pipe en se faisant caodaïstes, pour s'adonner ensuite à des travaux de vannerie, de culture ou aux études.

Le caodaïsme est un bien pour les nhâ-quê ignorants qui, dans la concession de M. Lê-van-Trung, apprennent à confectionner des corbeilles à pain, des chaises, des fauteuils, des tables en rotin. Ils cultivent la terre, plantent des herbes médicinales, et reviennent le soir se grouper autour de maître qui leur apprend à lire et à écrire le *quôc ngu*.

L'œuvre que poursuivent M. Lê-van-Trung et ses amis est belle. Au point de vue économique, nous les approuvons entièrement. Leur devise, disent-ils, c'est : « Bien faire et laisser dire ».

---

Tây ninh  
Vingt-cinq caodaïstes arrêtés  
(*L'Écho annamite*, 24 décembre 1929)

Dans la nuit du 18 au 19 décembre courant, une réunion religieuse avait lieu, à la pagode de Cao Dai, de la route Haute, à laquelle participaient près de 300 personnes. La cérémonie, n'ayant pas été autorisée par le chef de la province, fut interrompue par le gendarme du chef-lieu, qui arrêta 25 « fidèles », sans incident sérieux.

---

COCHINCHINE  
Encore le caodaïsme  
(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1929)

Les fondateurs du caodaïsme ont fêté, le 15 novembre, le troisième anniversaire de l'inauguration officielle du nouveau culte.

Au début, devant l'humble pagode de Tây ninh, trois mille fidèles, peut-être, murmuraient d'interminables litanies.

[Construction du nouveau temple de Tây ninh]

Aujourd'hui, le sanctuaire de Tây ninh a été l'objet de grandes améliorations. Le bâtiment, d'abord simple paillote, est maintenant beaucoup plus imposant grâce à la construction en pierre de ses soubassements. Et puis les toitures sont maintenant de tuile ; quant aux campaniles, on les a recouverts de tôle peinte.

Pour le 15 novembre, fête solennelle entre toutes, plus de 10.000 fidèles des deux sexes, venus des quatre coins de l'Indochine (sauf toutefois du Laos), se pressaient dans la nef du sanctuaire ou déferlaient, foule pacifique, le long de ses murailles.

Hormis les invocations et les prières, cette main-d'œuvre mystique ne demeura pas inemployée durant les quelques jours consacrés à la plus économique abstinence.

On travailla donc au labourage et à l'ensemencement d'un champ d'essais de plantes médicinales, qui, par la suite sauront opérer de miraculeuses guérisons, et à divers autres travaux d'ordre semblablement religieux.

---

## Un ancien voyou devenu dignitaire caodaïste

La mort de Tu-Mat  
(*L'Écho annamite*, 28 décembre 1929)

Tu-Mat a eu son heure de célébrité. On la donnait pour un chef révolutionnaire. En réalité, il n'était qu'un voyou de grande envergure. À la suite de crimes de droit commun, il fut enfermé, cinq ans durant, dans la cellule des « dangereux » de la prison centrale de Saïgon. À l'expiration de sa peine, on l'en retira plus mort que vif : à la suite de leur immobilisation trop prolongée, ses jambes étant comme frappées de paralysie, pour un temps limité seulement, par bonheur pour lui.

[1916 : attaque de la prison centrale de Saïgon]

D'aucuns nous affirment que l'affaire de 1916 avait été montée pour le délivrer de son cachot. Comme on le sait, les insurgés échouèrent dans leur tentative de prise de la maison centrale, où celui qu'ils appelaient leur « frère aîné » (*dai ca*) continuait à être incarcéré. Ils ne réussirent qu'à tuer une sentinelle hindoue, nommée Gnanadicom, et à faire envoyer à la plaine des Tombeaux, devant le pelotons d'exécution, près de quatre-vingts condamnés, parmi lesquels de nombreux innocents. — On était au cours de la Grande Guerre européenne, et l'état de siège avait été proclamé dans le pays.

Des journalistes, dont M. Camille Devilar, ont déploré, même longtemps après, cette « justice » barbare et expéditive, qui frappa à tort et à travers, et qui est demeurée, à leur avis, l'éternelle flétrissure de la carrière du gouverneur Gourbeil.

Le cadavre de Gnanadicom, victime de son devoir, martyr de la consigne, fut conduit à sa dernière demeure, au cimetière de la rue de Bangkok, par une grosse affluence d'Européens. De son côté, Phan xich Long hoàng dê (« l'empereur Phan le Dragon Rouge »), un farceur qui avait fait une quantité incalculable de dupes, devenues ses partisans fidèles et fanatiques, fut expédié au bagne de Poulo-Condore.

[Entrepreneur prospère]

Plus chanceux que le soldat « français de l'Inde » et que son ami mi-magicien mi-magnétiseur, Tu Mat (littéralement: « quatre yeux ») fut rendu à la liberté... mais non à la « politique », à laquelle il fut assez clairvoyant pour renoncer, afin de se consacrer entièrement à ne métier plus lucratif : celui de l'exploitation clandestine de la cagnotte et des tripots, sous le couvert d'un salon de coiffure et d'une entreprise de transport en commun par automobiles.

Revêtu de sa peau neuve, il eut les sourires de la fortune, au-delà même de ses espérances. Sa prospérité illicite grandissait et se maintenait, plus heureux qu'il était que ses deux redoutables concurrents, Vincenot et Paul Daron, qui, eux du moins, ont eu maille à partir avec les tribunaux et ont tâté de la prison, chose qui ne lui est plus jamais arrivée depuis qu'il était dans l'opulence.

À peine une simple mésaventure vint-elle assombrir, passagèrement, son bonheur sans nuage. Phan-van-Kiêm le dénonça comme étant l'instigateur du coup de revolver qui avait manqué M. Nadaillat, juge d'instruction, et Tu Mat faillit renouer ses relations avec la sinistre « salle des dangereux », voisine de la fatidique n° 13 destinée à loger les pourvoyeurs de la guillotine, — dont les ceps et les fers avaient joué un si vilain tour à ses pauvres jambes.

Mais ce n'était-là — Cao Dài en soit loué ! — qu'une fausse alerte et une mauvaise plaisanterie imaginée par ce fumiste de Phao-van-Kiêm, lequel, pour maintenir la balance égale entre eux deux, ne l'avait pas non plus épargnée à Paul Daron.

Ce fut, croyons-nous, l'unique incident qui marqua la vie du Tu-Mat nouveau modèle. Il fut incapable de le ramener au premier plan de la célébrité et de troubler ses derniers jours, qu'il vécut, avec une philosophie toute caodaïque, dans le silence d'une fausse médiocrité et à l'ombre des autels qu'il édifia à Phu-Tho en l'honneur de l'œil divin, que des plaisants irrévérencieux appellent « l'œil de Moscou », mais que nous assimilons volontiers à l'œil qui avait poursuivi Caïn le fratricide jusque dans ses repaires ténébreux.

Car, à l'instar du diable de la légende, le voyou enrichi et devenu vieux se fit ermite, un peu pour se conformer au sage adage : « Pour vivre heureux, vivons caché », beaucoup pour racheter les péchés de sa folle jeunesse.

À vivre sous la protection de l'œil de Dieu, les « quatre yeux » de Satan obtiennent-ils l'absolution escomptée ?

— Pour notre part, nous ne le croyons pas, et les événements sont venus confirmer notre opinion et notre foi en la justice immanente.

[Explosion d'une lampe à essence]

Un horrible accident est arrivé, en effet, à Tu Mat, dans sa pagode, même, sous l'œil impassible et justicier de l'Être suprême.

Il y venait, cette nuit-là, nous ne savons pour quoi, peut-être pour organiser une partie de chemin de fer — oh ! par pure charité, par charité bien ordonnée et qui commence par soi, que ni Bouddha, ni le Christ, ni Cao-Dai n'ont jamais recommandée.

Il demandait à ses gens de lui préparer un potage. En attendant qu'il fût prêt, il pensa à s'éclairer. Les lampes à essence étaient là, qui réclamaient leur provision et quelques coups de pompe pour prodiguer leur lumière.

En digne dignitaire caodaïste, le maître donna l'exemple du travail. Il mit la main à la pâte et invita deux domestiques à en faire autant.

Au cours de l'opération, un jet d'essence jaillit de la pompe et atteignit les feux des lampes. Aussitôt, ce fut un vrai commencement d'incendie. Toute la touque du précieux liquide y passa.

Tu Mat fut sérieusement brûlé. Les deux boys rendirent, sur le champ, leur âme à Cao-Dai ; leurs corps gisaient inanimés, presque carbonisés <sup>11</sup>.

On transporta le blessé à l'hôpital, d'où, ce matin, il rejoignit ses infortunés valets et leurs divinités de l'autre monde.

Cao Dài s'était chargé lui-même, par le feu, qui purifie tout, d'épurer ses cadres. Justice est faite, eût-on dit au Palais.

Tu Mat n'est plus ; paix à ses cendres !

X.

---

APRÈS LES ATTAQUES DE M. ERNEST OUTREY  
L'apologie du caodaïsme par ses adeptes

---

<sup>11</sup> Même accident dix ans plus tard : voir ci-dessous *L'Écho annamite*, 13 novembre 1939.

(L'Écho annamite, 2 janvier 1930)

L'Écho annamite n'est ni chrétien, ni bouddhiste, ni caodaïste. Il respecte toutes les religions, tout en s'en tenant à l'écart, conformément à l'idéal démocratique, qui inscrit à son programme la liberté de conscience et des cultes, tant qu'elle ne dégénère pas en licence nuisible ou dangereuse à la société.

C'est dans cet esprit, maintes fois proclamé dans ces colonnes, que nous avons, spontanément, pris la défense du caodaïsme, injustement attaqué par M. Ernest Outrey, comme nous avons prôné, tout récemment encore, le bouddhisme, à propos de l'inauguration de la pagode Linh Son, comme nous dirions du bien du christianisme à l'occasion, tout en nous réservant le droit de stigmatiser, quand il le faut, les aigrefins qui, sous couleur de religion, exploitent la naïveté et la crédulité populaires, à quelque dogme religieux qu'ils prétendent appartenir, car, dans ce dernier cas, ils s'écartent délibérément du domaine religieux — lequel nous est étranger — pour tomber dans le domaine social, lequel relève de nos critiques.

C'est également dans cet esprit que nous publions la lettre ci-dessous, dont nous laissons à son auteur la responsabilité pleine et entière. Nous ne pouvons, toutefois, nous empêcher de constater, une fois de plus, l'évidente mauvaise foi et le parti-pris systématique du député de la Cochinchine, qui se refuse à discuter les assertions de M. Lê-van-Trung, reproduites plus bas, et qui continue, néanmoins, à se servir du caodaïsme comme d'une arme déloyale contre ses adversaires politiques, dans des desseins n'ayant absolument rien de commun avec la religion, et que, par conséquent, nous ne saurions trop flétrir.

Si notre *parlementeur* au monocle estime le caodaïsme dangereux pour la domination française, qu'il formule ses griefs nettement, en s'appuyant sur des faits patents et tangibles. Nous verrions ensuite si ses accusations tiennent debout, suivant cette stricte impartialité dont nous nous faisons une règle immuable dans notre ligne de conduite. Au lieu de cela, il nous sert des affirmations gratuites, dont nous ne saurions tenir compte, et qui ne peuvent faire honneur à son procédé de polémique.

N. D. L. R.

### [Leçons de caodaïsme]

À Monsieur le directeur de l'Écho annamite, à Saïgon.

Monsieur le directeur,

En vous remerciant infiniment de l'entrefilet que vous avez publié, spontanément, dans votre journal du [12] décembre, en faveur des caodaïstes injustement pris à parti par M. le député de la Cochinchine dans le *Midi colonial*, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser l'insertion, dans votre estimable organe de défense des intérêts franco-annamites, de la lettre ci-jointe, que nous avons adressée, en octobre 1928, à M. Ernest Outrey, à Paris, afin de l'éclairer sur l'historique du *Dai-Dao Tam-Ky Phô-Dô* (3<sup>e</sup> Amnistie de Dieu en Orient).

Vos aimables lecteurs pourraient ainsi se rendre compte du but tout à fait inoffensif poursuivi par les apôtres de la Religion nouvelle (née du spiritisme, et nullement fondée par eux, sans tendance politique) dont aucun n'a été, de près ni de loin, impliqué dans les multiples arrestations faites, ces mois derniers, du Nord au Sud de l'Indochine.

Je profite de la circonstance pour livrer à l'examen du public, juge de notre bonne foi, le passage ci-dessous de l'*Aube nouvelle*, éditée à Alger, en mars 1927, et corroborant exactement les Enseignements que nous avons reçus de notre Divin Maître :

Vers la fraternité des religions

.....  
Parlant par la bouche du prophète Esaïe, le Christ Universel nous a donné cette affirmation :

« Le temps est venu de rassembler toutes les nations et toutes les langues (langues a ici le sens de doctrines).

« Elles verront ma Gloire.

« Je mettrai un signe parmi Elles.

« Et j'enverrai leur réchappés (l'élite des véritables croyants qui ont conservé intact le dépôt des vérités religieuses confié à leurs pères) vers les nations ».

Parlant par la bouche de Jésus, le Christ Universel nous donne encore cette affirmation :

« J'ai encore des brebis qui ne sont pas de Ma Bergerie (ceux qui ne sont pas encore ralliés à la Religion de Vérité). Celles là, IL FAUT (chose inéluctable) que je les amène ; elles entendront ma VOIX (c'est-à-dire, elles comprendront et accepteront ma doctrine) et il y aura UN SEUL TROUPEAU ET UN SEUL BERGER.

Pour l'Instant, ce rassemblement des croyants des différentes Églises semble une sublime Utopie, chaque église revendiquant farouchement la suprématie spirituelle et un Messie à sa convenance.

.....  
Signé : ADIAKTIS

Cette mise au point faite, libre à M. Ernest Outrey de maintenir son attitude méfiante à notre égard.

Veillez, etc.

UN CAODAÏSTE.

À cette lettre était jointe celle qu'on va lire :

LÊ-VAN-TRUNG,  
ancien membre du conseil de gouvernement de l'Indochine

Tây Ninh, le 29 octobre 1928.  
À Monsieur Ernest Outrey, député de la Cochinchine à Paris,

Monsieur le député,

Dans une déclaration que vous aviez faite aux journalistes, lors de votre débarquement à Marseille, vous aviez dit « que le caodaïsme, ou bouddhisme rénové <sup>12</sup>, propagé depuis trois ans en Cochinchine, est une doctrine qui apporte des troubles dans notre pays et qui ressemble à une société secrète. »

Cette assertion nous a profondément surpris de la part d'un homme parfaitement instruit des choses et des gens d'Indochine. Dans toutes vos campagnes électorales, vous avez toujours affirmé que, non seulement vous êtes le représentant des Français, mais vous représentez aussi plus de trois millions d'Annamites. Hélas ! vous oubliez que les Annamites sont scrupuleusement traditionalistes et qu'ils ont soif d'une vraie religion.

Aussi, contrairement à notre caractère religieux, qui nous défend toute polémique de presse, et à la règle qui veut que nous ne répondions pas à nos détracteurs, nous venons, parce que l'accusation portée contre notre doctrine est très grave et injuste, faire auprès de vous cette mise au point, espérant ainsi vous ramener à une conception

---

<sup>12</sup> L'idée que le caodaïsme serait un simple bouddhisme rénové est combattue dans un article de *L'Écho annamite* du 10 février 1928. Voir plus bas.

plus exacte des choses. Nous ne prétendons pas faire, ici, l'apologie de notre religion, qui dans l'espace de trois ans, a pu réunir plus d'un million d'adeptes comprenant des Annamites, des Cambodgiens, des Chinois, et même des Français ; nous désirons simplement vous exposer aussi clairement que possible, le but qu'elle poursuit et qui n'est pas celui que vous croyez.

Le *Dai-Dao Tam-Ky Phô-Dô* (3<sup>e</sup> Amnistie de Dieu en Orient), connu aussi sous le nom de caodaïsme ou bouddhisme indochinois rénové, est une religion fondée d'après les enseignements de Dieu

Par l'intermédiaire des médiums-écrivain, l'Être suprême désigne ses missionnaires et trace le plan à suivre.

Ce plan, dicté à ses premiers adeptes par la voie des messages célestes, est un des plus nobles. Dieu enseigne aux hommes l'amour du prochain, la pratique de la vertu. Loin d'exploiter la crédulité publique par de puérides sorcelleries ou des prophéties charlatanesques, il fait comprendre aux hommes l'utilité d'une religion nouvelle, capable d'amener la paix universelle.

### [Une idéologie réactionnaire]

L'ère actuelle est une ère de désordre et de troubles. Les hommes deviennent de plus en plus méchants. Ils s'entretuent pour le moindre profit. Des bouleversements sociaux se préparent. L'égoïsme, la dissension, la pratique de la force destructive, l'oubli de toute justice, la destruction de toute morale, le matérialisme le plus dangereux, voilà ce qui constitue le spectacle de la vie sociale actuelle. Plus de religion, plus d'idéal nulle part. Partout, on ne songe qu'à la satisfaction des passions plus ou moins viles ; partout, la course au confort, à l'honneur. De même, les Annamites, de nos jours, imbus des idées occidentales, ont complètement abandonné les mœurs et traditions de l'ancien temps. Les familles sont entièrement désagrégées, il n'y a presque plus de culte des morts.

C'est pour porter remède à cette situation lamentable que l'Être Suprême s'est manifesté. Il s'est manifesté pour ramener les hommes vers le chemin du bien, par la pratique de la religion ; ses communications renferment surtout des exhortations à la sagesse, à la purification de l'âme, à l'union entre tous les hommes, à l'amour de Dieu. Elles combattent l'hérésie, enseignent la justice et la résignation, prêchent la paix.

Le caodaïsme n'a jamais été et ne sera jamais l'instrument des révoltes. Il ne professe aucune doctrine politique. Il se tient à l'écart de toute manifestation populaire. Il a toujours banni et bannira toujours la violence.

Aussi, on ne doit pas le considérer comme un facteur de troubles ; au contraire, il souhaite et désire ardemment l'union de plus en plus intime et franche entre Français et Annamites. Dans tous ses livres de prières, le caodaïsme recommande aux adeptes le respect des Autorités du Gouvernement, le paiement des impôts, etc., etc.

### [Races bénies ! Vœux exaucés !]

Dans une communication céleste, il a été dit : « La race française et la race annamite sont mes deux bénites *[sic]*. Je voudrais que vous soyez unis pour toujours. La nouvelle doctrine que j'enseigne a pour but de vous mettre dans une communauté d'intérêts et de vie. Soyez donc unis par ma volonté et prêchez au monde la paix et la concorde. Je suis bien le Jéhova des Hébreux, le Dieu des Israélites, le Dieu inconnu des Juifs et le vrai Père de Jésus-Christ. Il vous suffit de me prier par ce prêtre-nom de Cao dai (le Très-Haut) pour que vos vœux soient exaucés. »

Le caodaïsme est donc la résultante des principales religions qui se partagent jusqu'ici l'empire des âmes sur le globe terrestre : le bouddhisme. le taoïsme. le confucianisme et le christianisme, Il résume en lui tous les enseignements des autres religions, qui ont constitué et qui constituent encore le fondement moral de toute société humaine. C'est pourquoi l'Être Suprême nous conseille d'adorer :

- 1 — Dieu (Le Créateur) ;
- 2 — Thich-Ca Mâu-Ni (Bouddha) ;
- 3 — Lao-Tseu (Taoïste) ;
- 4 — Confucius ;
- 5 — Jésus Christ.

Le caodaïsme ne prêche pas ses doctrines dans l'ombre, mais les propage au grand jour. Ses adeptes en ont fait la déclaration, en octobre 1926, à Monsieur le gouverneur de la Cochinchine, et lui ont exposé le but que poursuit la nouvelle religion, qui enseigne aux peuples :

- 1° — La haute morale de Confucius ;
- 2° — Les vertus dictées par les religions bouddhique et taoïste.

Ces vertus, nous le répétons, consistent à faire le bien et à éviter le mal, à aimer l'humanité, pratiquer la concorde, éviter totalement la dissension et la guerre.

Le gouvernement général de l'Indochine a été également avisé de la propagande du caodaïsme.

Depuis son apparition, le caodaïsme n'a jamais failli à ses enseignements. C'est ce qui explique l'affluence de jour en jour plus grande de fervents venant demander à notre religion une ligne de vie, y puiser l'oubli des misères de ce monde et l'espoir d'une rédemption prochaine. Et il a parfois été l'occasion d'attaques plu. ou moins violentes et injustes de la part de ses détracteurs, cela est dans l'ordre naturel des choses ! Le Christ n'a-t-il pas été crucifié par ceux-là même qu'il voulait sauver ? Dans un message, l'Esprit suprême a dit : « L'humanité souffre de toutes sortes de vicissitudes. J'ai envoyé Allan Kardec, j'ai envoyé Flammarion, comme j'a envoyé Élie et saint Jean-Baptiste, précurseurs de l'avènement de Jésus Christ. L'un est persécuté et l'autre est tué. Et par qui ? Par l'humanité. Mon fils est aussi tué par vous. »

Vous savez bien que, de tout temps, les rénovations religieuses ont toujours été sujettes à des attaques, que les précurseurs sont des martyrs.

Thich-Ca Mau-Ni, Lao Tseu et Confucius ont été au premier abord chassés de partout et grand nombre de leurs disciples ont été persécutés.

Nous avons donc la ferme conviction que notre doctrine est d'une très haute portée morale, car elle travaille activement à l'amélioration des âmes, à inculquer aux hommes les notions du devoir, du bien et de la vertu. Le gouverneur de la Cochinchine lui-même, dans sa haute sagesse, en a reconnu la valeur, et, dans une circulaire, a défendu aux fonctionnaires de se mêler aux attaques dirigées contre les religions. Il a fait preuve, en la circonstance, de respect des institutions républicaines de la France, qui, entre autres libertés, a proclamé bien haut celle du culte.

Vous pouvez donc être assuré, Monsieur le député, que le caodaïsme n'a pas les desseins que vous lui prêtez au cours des différents événements politiques qui s'étaient déroulés en Cochinchine. Il s'est toujours tenu à l'écart. Il ne prêche que la concorde et la paix. Et vous êtes à même de pouvoir juger combien une ère de tranquillité est nécessaire à notre pays, pour permettre à notre religion également de mener à bien l'œuvre de vraie civilisation et l'œuvre de relèvement moral du peuple fortement ébranlé par tant de disputes stériles.

#### [Le poison des idées occidentales]

Vous avez sans doute remarqué combien les assises de notre vie nationale, basée naguère sur la morale de Confucius, s'étaient désagrégées au contact des idées importées d'Occident

L'Esprit de famille s'est dissocié. La morale a fait faillite. Une vague de matérialisme grossier menace d'envahir le pays ; la campagne se dépeuple ; des bandes de pirates, chaque jour, pillent les habitations. La brigandage, les meurtres, les crimes se



multiplient. La nouvelle doctrine apparaît donc à son heure et se voue à la tâche noble, mais, difficile, de sauver le peuple annamite de la catastrophe finale. Les Esprits intelligents, les âmes élevées, au lieu de la combattre, doivent, au contraire, l'assister dans son œuvre de régénération.

C'est bien regrettable que, lors de votre dernier séjour en Cochinchine, et parce que vos nombreuses occupations électorales ne vous le permettaient pas, vous n'avez pu vous rendre compte, par vous-même, que là où le caodaïsme est pratiqué avec ferveur, il y a moins de crimes, de vols, etc. Les registres des écrous dans les provinces le prouvent bien.

Nous répétons encore ce que nous avons dit plus haut : « C'est avec notre religion que nous aurons l'entente franche, cordiale et cimentée entre Français et Annamites. Le gouvernement doit nous aider dans notre tâche.

Qui sait si Dieu veut que, par l'exemple d'entente parfaite, sincère, entre Français et Annamites, on obtienne l'entente cordiale et franche des nations ?

Certes, aux yeux de quelques sceptiques, nos assertions paraissent exagérées. Mais Lloyd George n'a-t-il pas dit, tout récemment, que « tous les efforts faits, soit à Genève, soit aux États-Unis, pour consolider la paix, imposer aux nations une formule d'arbitrage, étaient insuffisants » et que, d'après lui, la seule base sérieuse d'une paix générale consisterait uniquement dans le sentiment religieux » ? « La religion seule aurait pouvoir d'imposer aux peuples sa discipline pacifique. »

Pour répondre aux attaques, accusations et calomnies injustifiées, nous vous adressons, sous ce pli, la genèse du caodaïsme : le premier livre des saintes paroles de l'Être-Suprême connu par les Orientaux sous le nom de Ngoc-Hoang-Thuong-Dê. Il y a dans ce livre des communications en français.

Nous osons espérer que vous serez exactement renseigné sur le caodaïsme, qui est d'une grande vogue, inouïe même, depuis trois ans, en Cochinchine.

Nous regrettons qu'il y ait encore, de nos jours, des Français qui regardent d'un mauvais œil ce que nous, Annamites, nous faisons, fût-ce le bien pour tout le monde.

Hélas ! quand expirera-t-il ce temps de méfiance ? Pourtant, nous sommes tous humains, issus de la même souche. Nous sommes tous enfants du Créateur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'assurance de nos sentiments dévoués, et nous comptons sur votre bienveillance si connue pour la réussite de notre œuvre.

---

Bêntre  
Un caodaïste se noie  
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1930)

Caodaïste fervent, Nguyễn-van-Di, 27 ans, demeurant au village de Tân-Hung, se rendit, en bac, de l'autre côté du fleuve, pour acheter des fleurs qu'il voulait offrir à l'Être Suprême.

Au retour, pour gagner du temps, il traversa le cours d'eau à la nage sous la protection de son Dieu et des esprits tutélaires.

Hélas ! ceux-ci n'étaient pas, peut-être, dans la province de Bêntre ce jour-là. Quoiqu'excellent nageur, leur jeune adorateur ne parvint pas à l'autre rive, et exténué, se noya, avec ses fleurs. Que Cao Dai ait son âme en paradis !

Deux jours après ce mortel accident, le cadavre de la victime fut retrouvé, près du village de Thom. L'inhumation eut lieu, après les formalités d'usage.

---

TRIBUNE LIBRE  
Le péril caodaïste ?  
Dédié à M. Outrey  
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1930)

Par tempérament et par principe, je n'ai jamais, au grand jamais, glissé sur le brûlant terrain de la politique. Et avec moi, je crois, la totalité de mes frères caodaïstes. Car, tout ce qui revêt un caractère de haine et de parti-pris étant fermement condamné par nos livres saints, comment oserions-nous nous aventurer là où, vérité navrante, le loup est, plus que partout ailleurs, un loup pour l'homme ? Si, sortant de ma tour d'ivoire, je prends aujourd'hui la liberté de causer un brin avec vous, c'est, M. le député, à mon corps défendant, tout simplement par cette crainte, fort légitime d'ailleurs, que les pierres par vous lancées dans notre paisible jardin n'induisent en erreur le public de la Métropole sur notre compte

C'est avec une surprise douloureuse que j'ai vu le député de la Cochinchine tomber à bras raccourcis sur ce brave homme qu'est M Lê-van-Trung. Je ne comprends pas, je l'avoue, qu'avec votre charité chrétienne, que vous avez à revendre, vous puissiez avoir la phobie de ce conseiller du gouvernement qui, au soir d'une vie saturée d'honneurs, s'est retiré sagement à l'écart de toutes les passions humaines, auréolé de cette foi qui, seule, peut sauver. Mais d'aucuns affirment, et je commence à les croire, que l'homme est le cadet de vos soucis, votre but étant d'atteindre, à travers lui, la religion que vous exécutez, et dont les progrès s'accroissent de jour en jour, par progression arithmétique

À travers votre Zeiss obscurci par les poussières des routes coloniales, vous avez, M. le député, vu tout en noir, voire tout en rouge. De là, votre fureur contre tout le monde !

Dans son fauteuil gubernatorial, M. Le Fol, à qui vous ne pardonnez pas, dit-on, votre échec aux élections du Cambodge, n'a pas échappé à vos foudres en somme bien inoffensives. Ce fin diplomate, ce très digne représentant de la France, vous l'accusez d'avoir, alors qu'il était au timon du char cochinchinois, permis au caodaïsme, par une politique trop veule, de devenir ce qu'il est aujourd'hui.

La critique est aisée. Mais vous, le flambeau du Parlement, qu'auriez-vous fait à sa place ? Fouler aux pieds les principes de 89, qui accordent, entre autres libertés, celle du culte ? Je ne crois pas, car le gouvernement ne vous aurait pas permis cette énormité, à vous comme à nul autre. La plus grave faute politique que l'Histoire ait connue est peut-être la révocation de l'Édit de Nantes !

Vous affirmez que M. Lê-van-Trung, le père du caodaïsme, a eu, en M. Nguyễn-phan-Long, un collaborateur des plus actifs, dans son œuvre de propagande. Mais, M. le député, quelle fâcheuse habitude vous avez de regarder les choses par le petit bout de votre mignonne jumelle ! Je sais que, fervent admirateur d'Allan Kardec et de Léon Denis, M. Long a un goût très marqué pour le spiritisme. Il ne s'en cache d'ailleurs pas. Il me semble, cependant, qu'on peut s'amuser à interroger les esprits sans avoir partie liée avec notre religion, qui n'a pas, et nous le regrettons, l'honneur de compter M. Nguyễn-phan-Long au nombre de ses adeptes.

Agitant l'épouvantail communiste, vous recommandez aux pouvoirs publics de nous surveiller de près, comme si, moins consciencieux que vous de leur devoir de représentants de la France, nos gouvernants n'avaient pas déjà fait le nécessaire en ce sens !

On saurait employer contre nous, le cas échéant, toutes les armes fournies par l'arsenal des lois. Relisez, je vous prie, la déclaration de M. de la Brosse à Lê-van-Trung, et vous saurez qu'on dort, ici, dans les palais gubernatoriaux, beaucoup moins tranquille qu'en votre château de Mayenne

Jusqu'ici, cependant, on n'a rien trouvé, ce qui est une preuve éloquente de la pureté de nos intentions. Non, M. le député, nous ne sommes pas, nous, caodaïstes, contre la

France. Mieux : la cause française n'a pas de plus ardents défenseurs que nous. Témoin la figuration, dans notre programme, du travail d'union des races française et annamite, « les deux bénites de l'Être suprême ». Et tenez ! les dignitaires de la religion ne sont-ils pas, pour la plupart, des serviteurs dévoués de notre Administration locale ?

[Œuvres caodaïstes]

Non, M. le député, nous ne sommes pas non plus une bande de chevaliers d'industrie, formée pour battre monnaie sur la crédulité publique. Quand vous viendrez en Cochinchine, faites-nous l'honneur d'une visite et nous vous montrerons nos travaux humanitaires, cours d'adultes, etc.

« Errare humanum est ». Je ne doute pas que, votre monocle bien essuyé, vous ne daigniez, en beau joueur, reconnaître votre erreur et nous accorder votre bienveillant appui. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'heure actuelle, la méchanceté humaine est à son plus haut degré. Que les individus s'aiment les uns les autres !

Qu'elles tombent toutes, ces murailles de Chine qui séparent les peuples et contre lesquelles l'éloquence la plus entraînante, la plus persuasive ne peut rien. La Fraternité universelle, en un mot. Pour cela, il est nécessaire de donner à cette société platement matérialiste, désaxée, déséquilibrée, une vraie religion, une foi. Travail titanesque, à laquelle nous nous attelons, avec confiance, et qui, n'en déplaise à nos détracteurs, aura le succès qu'il mérite !

UN CAODAÏSTE.

---

Tribune libre

Autour du caodaïsme

Un interview de M. Lê-van-Trung  
(L'Écho annamite, 21 janvier 1930)

Après le *Midi colonial, maritime, aéronautique (sic)* au tour de la *Dépêche* et de l'*Impartial* de tomber à bras raccourcis sur la religion de M. Lê-van-Trung.

« Le caodaïsme ne mérite pas le titre de religion, c'est une vaste fumisterie », disent nos confrères, et les fervents adeptes de Cao Dài haussent les épaules. L'un d'eux M. Lê-van-Trung, qu'un heureux hasard a mis sur mon chemin, a bien voulu nous préciser sa pensée fidèlement traduite ci dessous.

Nous sortions des bureaux de la Poste de Tâyninh, quand stationnait devant ces mêmes bureaux, la voiture de l'ancien conseiller du Gouvernement. Il descendit de sa « boîte d'allumettes » et s'adressa au cocher :

— Je désirerais voir M. X. Pourriez-vous me dire s'il est chez lui ou dans son hôtel de la route Haute ?

— Me voici Bonjour *Quan Ion* <sup>13</sup>.

— Bonjour, mon ami. Mon vœu s'est réalisé. Je désirais justement vous voir !

M. Lê-van-Trung voulait, en effet, connaître l'auteur. qui signait N.T., un article sur le caodaïsme paru dernièrement dans l'*Écho annamite*.

Nous satisfîmes sa curiosité, puis

— Que pensez vous, mon cher *quan Ion*, de la campagne anticaodaïste menée ces jours par la presse coloniale ?

---

<sup>13</sup> Nous nous adressons à M. Lê-van-Trung, ancien conseiller du Gouvernement, chevalier de la Légion d'honneur, plutôt qu'au grand dignitaire du caodaïsme.

— Moi ? Mais rien ! Vous l'avez dit, ma devise est : « Bien faire et laisser dire ». Seulement, je désire que tous ceux qui veulent formuler des critiques contre la nouvelle religion viennent voir ici ce que nous faisons

Les attaques de M. Outrey et *tutti quanti* ne reposent que sur des racontars que le temps se chargera de réduire à néant.

« J'ai fait des essais de plantes médicinales. J'ai monté une vannerie, une école d'adultes et, bientôt, une magnanerie et une école primaire supérieure, avec internat si possible.

J'ai inculqué l'amour des cultures aux fidèles qui se sont groupés nombreux dans la concession caodaïste. Vous les voyez planter maintenant de la salade, des aubergines, du tabac, des arachides et même des asperges, des pastèques, etc., etc.

« Au lieu d'extorquer les *nhà què* comme d'aucuns le prétendent, mes amis et moi nous leur fournissons du travail, pour gagner leur vie tout en leur apprenant à faire le bien et à éviter le mal, but essentiel de toute religion qui se respecte.

« Est-ce là faire œuvre anti-française ?

« Que pourrions-nous, nous, Annamites. contre la France, qui dispose d'avions, de mitrailleuses, lesquels anéantiraient la Cochinchine voire l'Indochine en quelques jours, si elle le voulait ?

« Non ! Ces messieurs ne savent pas ce qu'ils font ni ce qu'ils disent.

« Nous travaillons au grand jour. Pas de portes closes chez nous, et nos ennemis comme nos amis sont toujours les bienvenus dans notre concession »

#### [Bannis des écoles publiques]

Nous avons quitté M. Lê-van-Trung sur ces paroles. Il avait insisté surtout sur l'ouverture de l'école primaire projetée, laquelle, même à titre payant, rendra d'immenses services aux enfants du pays, nous voulons dire de toute la Cochinchine, qu'un arrêté draconien exclut sans merci des écoles gouvernementales pour n'avoir pas rempli certaines conditions des plus fantaisistes.

Nous avons dit notre mot sur cette nouvelle religion. Nous n'y reviendrons plus.

N T.

---

#### TRIBUNE LIBRE

Comment le caodaïsme est défendu par ses adeptes

Un curieux document  
(*L'Écho annamite*, 13 février 1930)

Il s'agit d'un article signé d' « Un CAODAÏSTE » et paru à cette place le 16 janvier. Cet article est dédié au député de la Cochinchine. Il y est dit, en substance, que M. Outrey avait grandement tort de bombarder, à travers la personne de M. Lê-van-Trung, le caodaïsme, dont les dirigeants sont les fidèles et dévoués serviteurs de l'Administration française en ce pays et les adeptes, les chauds défenseurs de la cause française (c'est-à-dire coloniale).

#### [Le coup des peuples élus]

Est-ce là l'opinion de tous les caodaïstes ? Sont-ce aussi le but et l'idéal de cette nouvelle religion ? Après M. Dang thuc Liêng, et, plus particulièrement, M. Đào trinh Nhât, qui ont représenté le caodaïsme comme une vaste association d'escrocs, sans être démentis ni inquiétés d'aucune manière, c'est au tour d'un caodaïste de proclamer,

publiquement, l'indéfectible loyalisme envers la France du Très-Haut, qui a, d'ailleurs, affirmé que la race française et la race annamite sont ses deux BÉNITES. On pourra légitimement se demander ce qu'il reste de cette religion, qui réunit, en peu de temps, près d'un million de fidèles, après des déclarations aussi formelles.

Il n'est ni malin ni habile de la part de ce caodaïste de défendre ainsi sa foi. Une religion telle que je la conçois, et qui prétend surtout être prescrite par Dieu lui-même, ne doit avoir peur de rien, ni des gouvernements ni des hommes. Elle doit planer au-dessus de toutes les mesquineries et se garder de toute flagornerie.

Est-ce votre avis, Messieurs les caodaïstes ?

Si vous êtes à bout d'arguments, il vaudra mieux pour vous vous taire, et le silence, en ce cas, serait d'or. Quand une cause est défendable, parce que noble et élevée, point n'est besoin de la soutenir si maladroitement. La façon de faire de notre caodaïste me rappelle celle de l'ours qui, pour chasser une mouche s'acharnant sur son ami endormi, l'écrase avec un lourd pavé.

Je souhaite qu'à l'avenir, dans leur intérêt même, les caodaïstes qui voudront justifier l'existence de leur culte, ne se servent plus des pavés de l'ours.

K.G.

N. D. L. R.. — Nous avouons pour notre part, que nous n'avons pas été peu surpris de constater qu'une religion qui, comme le caodaïsme, se prétend révélée par Dieu lui-même, fait des distinctions de races et de couleurs, comme de vulgaires mortels chauvins ou xénophobes. Avec nos yeux de profane, ou de mécréant nous ne voyons guère les raisons pour lesquelles les races annamite et française sont regardées comme privilégiées et favorites par le Créateur en personne.

On serait tenté de déduire d'une telle affirmation encore qu'elle flatte notre petite vanité et celle de nos protecteurs, que les autres peuples de la terre, pourtant issus aussi de l'œuvre divine, sont maudits par le Très-Haut lui-même, ou lui demeurent indifférents, bien qu'ils n'aient jamais à notre connaissance, demandé à être tirés du néant et qu'ils ne puissent être rendus responsables de leur existence. Ne seraient-ils pas, dans ces conditions, en droit de protester contre les préférences de notre Père à tous et de l'accuser d'injustice et d'iniquité, d'autant que rien, apparemment, n'explique la déchéance où ils sont plongés, malgré eux ?

Nous sommes à l'aise pour faire ces observations dénuées d'acrimonie, en toute impartialité d'autant plus que, sans être des leurs, nous avons toujours, dans ce journal. — et ils sont les premiers à nous rendre cette justice —, manifesté une certaine sympathie et beaucoup de bienveillance pour les caodaïstes et leur culte, conformément aux principes de la saine démocratie, qui prescrivent le respect de toutes les croyances, sans les partager, dans le cadre de la liberté de conscience tant qu'elles ne nuisent en rien aux intérêts matériels de la société.

#### [Races bénites ou bénies ?]

Avant même l'auteur des lignes ci-dessus reproduites, notre attention a été attirée par cette phrase, qui semble l'avoir choqué, non seulement parce qu'elle donne lieu aux remarques que nous venons de faire, mais aussi parce qu'elle contient, selon les conceptions humaines que nous nous faisons de la syntaxe française, une faute que nous n'aurions point laissé échapper si nous l'avions rencontrée dans un texte ordinaire, c'est-à-dire de provenance terrestre, mais à laquelle nous nous sommes scrupuleusement gardé de toucher, dans le cas présent, étant donné l'origine, que nos excellents amis caodaïstes qualifient de céleste, du bout de message confié à nos colonnes : « Les races française et annamite sont mes deux *bénites*. »

C'est ce dernier mot qui nous chiffonne, et nous prenons soin de le souligner. Sans avoir la prétention de nous ériger en puriste méticuleux, nous nous permettons de dire que l'épithète de *bénies* nous paraît mieux convenir en l'occurrence. L'adjectif « béni »,

nous ont, en effet, enseigné nos maîtres, au temps heureux où nous usions nos fonds de culotte sur les bancs de l'école primaire ne prend un t final que lorsqu'il implique l'idée d'une consécration religieuse, par des prières ou une cérémonie de l'Église. Exemples : eau bénite ; pains bénits ; drapeau béni.

Dans tous les autres cas, béni ne prend jamais de t — excusez le jeu de mot involontaire, — même quand.. il vient du ciel ! L'archange Gabriel s'est chargé lui-même de nous appuyer dans notre thèse, vingt siècles avant la naissance du caodaïsme, et 1930 ans avant que nous ayons soulevé cette discussion ! Dans son *Ave Maria*, que les catholiques connaissent bien, pour l'avoir récité tous les jours et plusieurs fois par jour, dans une langue ou dans une autre, l'ange dit, en effet, à la mère du Christ, à supposer qu'il parlât français : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni. »

Nous ne pensons pas que la règle ait changé depuis sur la terre comme aux cieux, et nous avons lieu de nous étonner vivement que Cao Dai n'ait pas cru devoir l'observer. L'ignorait-il ? Non ! car il est la Science Infinie et Parfaite. Il devait, alors, avoir des raisons, qui nous échappent, pour ainsi la violer. Pour s'appeler Cao Dai, on n'en est pas moins Dieu le Père Tout-Puissant. Or chacun sait que, sous cette dénomination, l'Éternel nourrit des desseins profonds qu'ils dépassent, d'ordinaire, entendement de faibles mortels que nous sommes.

Il est vrai que si elle régit jusqu'aux rois, la grammaire de Vaugelas ne saurait, certes, imposer ses lois à l'Empereur de Jade (*Ngoc Hoang*) qui est au dessus de tout, puisqu'on l'appelle le Très Haut.

Quant à contester l'origine divine de cette entorse au beau langage, nous nous en garderons bien. Il suffit que d'honorables et dignes ministres de la nouvelle religion, dont la bonne foi et la foi tout court ne font pas l'ombre d'un doute, nous l'assurent dans des occasions solennelles, pour qu'à notre tour nous y croyions dur comme fer, ne serait-ce que pour ne pas leur causer de la peine et par respect pour leur credo. Nous croyons devoir le préciser car des gens malintentionnés vont jusqu'à prétendre que la faute de français dont il s'agit, si faute il y a, est moins imputable aux esprits qu'à leurs interprètes : les médiums, soucieux, pour la plupart, ajoute-t-on, de ne mécontenter personne, sauf les mânes d'Émile Littré peut-être. et de ménager à la fois la chèvre et le chou, mais pas la grammaire, probablement !

---

#### Les cultes non catholiques et leur autorisation au Tonkin et en Annam

(*Les Annales coloniales*, 27 mars 1930)

(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> avril 1930)

Au début de 1928, le conseil des ministres de l'empire d'Annam avait interdit la propagande du protestantisme et du caodaïsme.

Seule la religion catholique était donc admise en Annam, conformément au traité de 1884.

Cette ordonnance de 1928 souleva de très vives protestations de la part des protestants d'Australie et des États-Unis. Les méthodistes américains qui, en Chine, se sont infiltrés partout, voulaient se développer aussi en Annam et au Tonkin. Trouvant contre eux les traités passés entre la France et l'Annam, ils menacèrent de s'adresser à la Société des Nations.

Le gouvernement français, informé, a pris les devants.

Un arrêté du 4 décembre 1929 règle le statut des ministres des cultes chrétiens n'appartenant ni à la station française, ni à la station espagnole, pour lesquels les traités ont prévu une entière liberté d'action et de propagande.

Cet arrêté stipule ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup> — L'exercice du culte de l'œuvre évangélique des pasteurs protestants français sont libres.

Art. 2. — Pour les missions étrangères de tous cultes, ou ministres étrangers de tous cultes, une procédure d'autorisation préalable est établie.

Art. 3. — Les demandes d'autorisation seront transmises par les intéressés à la résidence supérieure, examinées en séance du conseil de l'Empire, et soumises à l'approbation de Sa Majesté ou du dépositaire de ses pouvoirs rituels pendant sa minorité. La décision prise sera rendue exécutoire et notifiée par les soins de la Résidence supérieure.

Art. 4. — La régularisation des établissements existants aura lieu conformément à la même procédure.

Jusqu'à présent, les missions catholiques d'Annam et du Tonkin ne connaissaient pas les luttes religieuses. Les villes de Tourane, de Hanoï et de Haïphong avaient bien des établissements protestants américains. Mais leur influence était plutôt restreinte. En sera-t-il encore de même, maintenant que les portes de l'Annam et du Tonkin leur sont ouvertes, sinon largement, du moins assez pour que, sous le couvert d'une autorisation préalable, ils puissent propager leur doctrine ?

Les œuvres scolaires et charitables seront, dès lors, plus que jamais nécessaires aux catholiques.

Depuis deux ans, la Mission de Hué s'occupe de la fondation d'un établissement d'enseignement secondaire libre, pour lequel toutes autorisations nécessaires ont été reçues du gouvernement français. On espère entreprendre prochainement la construction de ce collège.

---

## COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Un prétendu complot a été dénoncé le 3 mai au chef de la province de Càntho ; aucun trouble ne s'est produit et il s'agit là sans doute d'une vengeance de caodaïstes contre Chinois. La congrégation de Canton fait actuellement un procès aux caodaïstes de Càntho pour avoir bâti leur oratoire sur un cimetière chinois.

---

Tây ninh, foyer du caodaïsme, reste calme

(*L'Écho annamite*, 23 mai 1930)

On s'étonne, peut-être, qu'à l'encontre d'autres centres caodaïstes, tels Cao-Lanh, Cho-Moi, etc., Tây ninh, foyer principal du caodaïsme, reste d'un calme absolu.

Tels nos fonctionnaires trahissant la pensée gouvernementale, nos Giao-Huu des centres précités trahissent celle des principaux dirigeants du caodaïsme à Tây ninh. D'où ces petits soulèvements, causés aussi par une Administration maladroite, et attribués, bien à tort, à MM. Trung et consorts, qui n'en peuvent mais.

Ces derniers sont sincères dans leurs déclarations au sujet de la nouvelle religion, autant que sympathiques dans leur commerce avec leurs compatriotes. Ils travaillent, disent-ils, au rapprochement des peuples par la religion.

Leurs partisans et coreligionnaires seraient-ils des révolutionnaires ? Non ! Tây ninh leur doit sa tranquillité, due aussi à la bienveillante et paternelle administration du chef de la province, M. Royer, à la bonne justice du président de notre Tribunal, M. Paul-Pont, et, enfin, au sage et énergique commandement du capitaine Tétart, trois hommes

que Tâyninh souhaiterait garder le plus longtemps possible à sa tête, pour le plus grand bien de sa population, tant européenne qu'indigène.

Par ces temps de troubles, MM. Royer, Paul-Pont et Tétart, qui ont conduit la barque tâyninnoise sans défaillance comme sans heurt, méritent un hommage public de tout les habitants de la région.

N.T.

---

Le sort des deux colleurs d'affiches du « Duoc-Nha-Nam »  
(*L'Écho annamite*, 16 juin 1930)

Notre confrère la *Tribune indochinoise* nous apprend que les deux jeunes colleurs d'affiches dont nous avons relaté la récente arrestation par le commissaire de police de Sadec, ont été relâchés, par le parquet de Vinhlong, où ils avaient été déférés.

.....  
Maintenant, à qui le tour d'être rendu à la liberté, du caodaïste appréhendé à Giadinh ou du Tonkinois Nguyễn van Chinh, perquisitionné dans la même province, tous les deux écroués à la prison centrale de Saigon actuellement ?

---

LES EXCÈS FISCAUX EN COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

.....  
Comment remédier à de tels actes d'arbitraire ? Il faut rendre contrôlables les actes des notables, édicter dans ce but des règlements simples, assez souples pour se plier aux traditions, mais formels.

Il faut; aussi multiplier les enquêtes, donner des « coups de sonde » et sévir. Ces enquêtes ne donneront de résultat que si elles sont menées par des Français pouvant se passer du concours d'un interprète et interrogeant les gens un par un et en dehors de la présence de qui que ce soit.

Voilà de petits faits qui expliquent le nombre des manifestants de Sadec, mais qui n'expliquent pas les incidents eux-mêmes. Ces paisibles paysans étaient mécontents, mais ils n'ont manifesté que parce qu'ils étaient poussés.

Qui donc les a poussés ? Il semble que les caodaïstes aient une responsabilité en l'occurrence. Le pape de Cao-Dai est, en effet, de Sadec, il se trouvait à Tan-Duong quelques jours avant la manifestation qui s'y produisit, et depuis de longs mois, la population de plusieurs provinces se plaint des sectateurs de Cao-Dai.

Quand percera-t-on à jour ce curieux mouvement religieux ?

---

Nouvelles du Cambodge  
LA FRANCE ABANDONNE SES DROITS SUR SES SUJETS ASIATIQUES  
(*L'Écho annamite*, 15 juillet 1930)

C'est du moins, ce qui résulte d'une récente réunion, dont M. le résident-maire de Pnom-Penh avait pris l'initiative.

M. le résident-maire avait convoqué, pour le samedi 5 juillet, les notabilités annamites de sa circonscription, et leur fit savoir que Sa Majesté le Roi du Cambodge avait, par ordonnance royale, interdit le caodaïsme sur tout le territoire. En



conséquence, les Annamites et Asiatiques assimilés devaient s'abstenir de pratiquer cette religion.

D'aucuns interprètent cette communication comme un résultat de l'abandon par la France de son droit de protection, au Cambodge, sur ses sujets asiatiques, quelle met sous la dépendance des lois cambodgiennes.

Cette décision est une violation non déguisée des traités et des prérogatives que seul le Parlement a le droit de modifier.

N. D. L. R.. — Cette interdiction n'est ni le fait du résident de Phnompenh, ni celui du roi Monivong. Elle est celui du résident supérieur du Cambodge, autrement dit du gouvernement français, démocratique, républicain et laïque, par conséquent respectueux de la liberté de conscience.

Mais, comme cette mesure est profondément illégale et qu'il le sait pertinemment, le Protectorat n'a pas osé en prendre ouvertement l'entière responsabilité. Suivant son habitude et pour sa commodité, il se cache derrière un paravent tout indiqué, en l'espèce le semblant d'autorité conféré à Sa Majesté khmère.

Sans être caodaïste, nous croyons de notre devoir de stigmatiser un tel abus de pouvoir, d'autant plus qu'il ne bénéficie même pas de l'apparence d'excuse ou de justification invoquée pour son pendant cochinchinois, puisque le royaume voisin n'a cessé, ces derniers temps, de jouir de la plus absolue tranquillité, au milieu de l'effervescence remarquée en pays annamite.

On voudrait provoquer des troubles chez les Cambodgiens qu'on n'agirait pas autrement. C'est la politique de division par les races et les religions qui se continue et dont M. Pasquier nous a donné des témoignages non équivoques, depuis qu'officiellement il semble s'intéresser au bouddhisme au point de s'en intituler le protecteur attitré, lors de sa visite aux bonzes jaunes de Travinh et de l'inauguration de l'Institut bouddhique de Phnompenh, créé sur son instigation et sous son patronage avoués, en violation des lois de laïcité républicaine qui l'obligent, lui, le plus haut représentant en Indochine de la France démocratique, à demeurer au dessus et en dehors des querelles religieuses et des questions de chapelle, que, de par ses fonctions, il est appelé, le cas échéant, à arbitrer.

Reste à savoir si l'opinion publique métropolitaine, le ministre des colonies et le parlement français entendent approuver une si étrange attitude, en opposition directe avec les principes immuables et intangibles qui régissent constamment la France de la troisième République.

---

Les caodaïstes préparent la politique de non-coopération  
(*Le Populaire d'Indochine*, 14 septembre 1930)



Le cheval enchanté monté par Bouddha  
que les caodaïstes ont habillé en roi cambodgien,  
sans doute pour s'attirer la sympathie des Cambodgiens.

Mes confrères ont signalé, ces jours derniers, un exode inquiétant de caodaïstes vers Tayninh où les dirigeants de la nouvelle religion (!) venaient d'acquérir 500 hectares de terres arables afin d'agrandir la concession qu'ils y possèdent déjà.

Je le savais aussi, mais j'attendais d'avoir des précisions plus grandes. Et pour en avoir, il fallait... aller en chercher sur les lieux.

C'est donc après une enquête approfondie faite à Tayninh même, que je vais entretenir mes lecteurs de ce qui se passe dans cette province.

#### Un État dans l'État

Les caodaïstes à Tayninh ? Mais personne n'a affaire à eux. On ne les voit pas, et tout semble calme dans cette ville. Trop calme même. On vit à Tayninh dans une atmosphère de méfiance. On s'y sent surveillé, épié. Les Annamites gagnés à la religion nouvelles s'éloignent de nous. Les plus fanatiques vont ailleurs, à six kilomètres plus loin, au village qui se forme autour de la pagode.

Le blanc se porte beaucoup à Tày-Ninh. Cette particularité m'a frappé... Or, cette couleur est une couleur de deuil, c'est aussi celle des caodaïstes. Que faut-il en déduire ? Qu'on meurt beaucoup à Tày-Ninh ou que les caodaïstes sont légion dans cette province ?

Le village caodaïste autour de la pagode, est un véritable État dans l'État. Il grandit sans cesse. Des foules tous les jours s'y rendent, y viennent s'installer.

\*  
\* \*

Depuis quelque temps, matin et soir, la route Haute de Saïgon à Tayninh est très animée. Chaque jour voit défiler sa caravane d'une cinquantaine de charrettes contenant les choses les plus hétéroclites : familles entières emportant leurs pauvres paillotes démontées, poulets, cochons... Pourquoi ces déménagements ? Une telle animation sur la route Haute ne s'était jamais vue, sauf lors du pèlerinage du Têt à la montagne de Ba-Den. Sur le fleuve, même entrain, les barques succèdent aux barques.

Cette immigration continue n'est pas pour inspirer confiance aux nha-qués des villages. Mais pour quelle raison les caodaïstes des autres provinces viennent ils à Tayninh ?

\*  
\*     \*

Pour quelles raisons ? — Ces foules obéissent à un mot d'ordre. Cao-Dai va se créer un État indépendant dans l'État. Dans son village qui sera bientôt ville, *on cherche à se passer de toute marchandise étrangère*. On est obligé encore d'acheter de la matière première, mais on ne plantera plus seulement des hévéas sur la concession caodaïste. On y plantera des plantes médicinales, du kapok et beaucoup de riz. Avec cela, on pourra se dispenser des Français : les caodaïstes préparent la politique de non coopération.

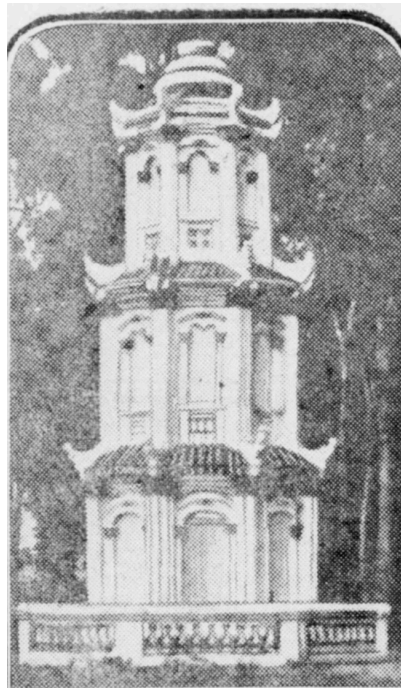
Déjà, dans leur village, il y a une imprimerie, une filature, une école, des boîtes à lettres, un bureau de poste. Des paillotes s'élèvent journellement dans la nouvelle propriété de 500 hectares qu'ils viennent d'acheter. C'est M<sup>me</sup> Monnier et le phu Tuong de Baria, qui l'ont acquise à M. Trieu, qui l'avait achetée lui-même à M. O'Connell. C'est précisément sur cette nouvelle propriété que les caodaïstes étudient quelles plantes ils doivent cultiver pour pouvoir se soustraire, se libérer de l'influence commerciale et économique des Français. Déjà, au point de vue habillement, les caodaïstes sont astreints, de par les règles de leur religion, à ne se vêtir que de toile blanche et grossière et pour cause...

La filature du village caodaïste, entretenue par une quarantaine de femmes, fonctionne activement, mais on ne peut demander à ces ouvrières, avec leurs métiers de modèles antiques, de tisser une étoffe fine et soyeuse. D'où obligation pour les caodaïstes de s'habiller de toile grossière. La filature de Tayninh voit ainsi toute sa production écoulée avec facilité. Elle ne suffirait pas même à la consommation. Si donc les caodaïstes de Tayninh utilisent parfois encore du calicot sortant de chez Masurel ou de toute autre fabrique française, c'est que les quarante ouvrières de leur filature ne produisent pas assez.

#### La guerre économique

Mais avec le temps, le nombre, une meilleure organisation de leur force, une discipline plus rigide et une autorité plus effective, les caodaïstes se sentiront assez armés, économiquement parlant, pour déclencher au moment opportun la politique de non coopération. L'exemple de l'Inde a frappé les esprits de Lê-van-Trung, Le-ba-Trang et consorts, qui rêvent de devenir, eux aussi, autant de Gandhi annamites.

Insuffisamment armés de fusils et de revolvers, impuissants avec leurs coupe-coupe, les caodaïstes se préparent quand même à nous faire la guerre la guerre économique. Celle-ci n'est pas moins mortelle. Il nous faut donc prévoir et réagir. Je lance le cri d'alarme contre les nouvelles menées obscures qui se fomentent et dont j'ai été assez heureux pour découvrir les visées antifrançaises !



Le mausolée de Cao quyng Cu,  
le chef des médiums caodaïstes

\*

\* \*

Lors de ma première campagne, j'avais vu juste, lorsque je signalais l'effervescence caodaïste à Chomoi. *C'est, en effet, de là qu'est partie la première manifestation communo-caodaïste en Cochinchine.*

Et pour quelle revendication ? *La suppression de l'impôt.*

Or, qu'ai je dit dans l'*Opinion* du 11 juin 1928, quand j'ai dénoncé la manière dont les caodaïstes faisaient leur propagande ? J'ai écrit ceci :

« Dans ses réunions où l'atmosphère est au préalable préparée pour les paroles qui suivent, ils disent :

— *Patientez mes frères, les persécutions cesseront bientôt au jour de la Restauration (?) Phuc Hoi.*

— *Quand tout un village se convertira au caodaïsme, il ne payera plus d'impôt.*

— *Cao Dai n'ouvre actuellement qu'un œil ; quand l'autre s'ouvrira, le jour de la délivrance sera proche.*

Que veulent dire toutes ces paroles ?

Paroles religieuses ou paroles révolutionnaires ? Qu'on les relise et qu'on me dise, mais là franchement, sans parti-pris, ce que l'on en pense, surtout en ce moment de troubles et de manifestations communistes.

Si je rappelle ma campagne passée, c'est pour me donner une référence : ce que j'ai prévu il y a deux ans se réalise aujourd'hui. La politique de non-coopération que les caodaïstes préparent actuellement avec activité se réalisera dans... Oh ! que je voudrais être mauvais prophète.

H. BONVICINI.

L'ŒIL DE CAO-DAI ET L'ŒIL DE MOSCOU  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1930)

Nos lecteurs connaissent ce singulier mouvement religieux né il y a quelques années en Cochinchine et qui se réclame d'un esprit du nom de Cao-Dai.

Nous exposerons bientôt et dans tous les détails, la naissance et le développement de cette religion nouvelle, qui est sortie d'un groupe de spirites français et annamites et qui n'a dû sa prospérité qu'à l'habileté de son « pape », Lê-van-Trung ; ce dernier a su faire coïncider très exactement son intérêt personnel avec celui de la religion nouvelle, sans que les fidèles y voient rien d'anormal.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire la défiance que nous inspirait ce mouvement religieux. Dans l' « Opinion » des 2, 3, 4 et 5 septembre, notre excellent confrère Henri Bonvicini, qui fut un des premiers à étudier le « caodaïsme », rend compte d'une enquête qu'il vient de faire à Tâyninh, où se trouve le temple de Cao-Dai, et qui ne fait que confirmer ses soupçons.

Il y a quelques mois, M<sup>me</sup> Monnier et le *phu* Tuong, de Baria, ont acheté à M. Triêu 500 ha. d'excellente terre, sis à Tâyninh (ancienne propriété O'Connell), et les prêtres de Cao-Dai ont annoncé que les sectateurs du Dieu pouvaient venir s'y installer.

On compte en Cochinchine plus d'un million de caodaïstes et, les inondations dans l'Ouest aidant, plusieurs centaines d'Annamites se mirent en marche vers Tâyninh, entassant leurs paillotes démontées, leurs enfants, les poulets, l'autel des ancêtres et le cochon dans la charrette à bœufs.

[Autarcie et boycottage des produits français]

En suscitant ce mouvement, les prêtres de Cao-Dai ne visaient-ils qu'à accroître leur domaine, qui se composait déjà de 150 ha. de rizières ?

M. Bonvicini avait de fortes raisons d'en douter et il est allé à Tâyninh, où il a trouvé des choses fort intéressantes.

À 6 km. du chef-lieu de la province, les Caodaïstes ont créé un village où ils ont installé des tissages, une école, une imprimerie. La filature compte déjà 40 femmes qui fabriquent une toile grossière et rude, mais les fidèles l'achètent de préférence à toute autre et la demande dépasse la production.

Quel est le but de Lê-van-Trung ? Il veut créer une communauté qui puisse vivre entièrement par elle-même, sans faire appel à l'extérieur.

Les saint-simoniens auraient-ils des adeptes en Cochinchine ? Allons-nous voir une nouvelle Icarie ? Cabet, Considérant et Enfantin vont-ils frémir dans leur tombe ? La vérité est différente, et l'inspirateur, en l'occurrence, n'est pas Saint-Simon, mais Gandhi.

Il s'agit, au fond, d'amorcer une politique de boycottage des produits français, une politique de « non-coopération ».

Que donnera-t-elle ? On ne le sait. En tout cas, M. Bonvicini a observé que la plus grande activité régnait dans le nouveau village qui, en quelques mois, a surgi de terre, et ses habitants semblent avoir conscience de réaliser une mission dont ils sont fiers.

[Prophéties]

Le sympathique journaliste rappelle les mots d'ordre des prêtres de Cao-Dai, dont le caractère sibyllin faisait sourire il y a deux ans, mais qui ont pris, depuis, hélas, une signification qui n'est que trop précise :

« Patientez, mes frères, les persécutions cesseront bientôt, au jour de la Restauration (Phuc-Hoi). »

De quelle restauration s'agit-il ? Ne serait-ce pas de celle du pouvoir annamite ?

Et ceci :

« Cao-Dai n'ouvre actuellement qu'un œil. Quand l'autre s'ouvrira, le jour de la délivrance sera proche. »

De quoi le peuple sera-t-il délivré ? De la domination française, cela ne fait guère de doute.

Quand Lê-van-Trung déclare :

« Notre religion est garantie par les 10.000 nations. »

Ou encore :

« Pourquoi travailler ? Les 10.000 nations s'occupent de nous », on ne peut s'empêcher de penser que les « 10.000 nations » (*Vang quâc hy tên*) sont les Républiques soviétiques socialistes.

Dans toutes ces maximes, à la lumière des derniers attentats communistes, le sens politique perce sous la phraséologie pseudo mystique.

Laissera-t-on s'ouvrir l'autre œil de Cao-Dai, qui n'est autre que l'œil de Moscou ?

Heureusement, il y a là-bas un troisième œil, et singulièrement perspicace. C'est celui de M. Krautheimer, gouverneur de la Cochinchine.

---

#### CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1930)

On a arrêté à Phnom-Penh 98 caodaïstes, dont le chef, Lù van Bay. Ils ont été, après interrogatoire, mis en liberté provisoire.

---

Protestation du chef de la religion caodaïste au ministre des Colonies  
(in Andrée Viollis, *Indochine S.O.S.*, annexes, pp. 198-202, Paris, NRF, 1935)

Tây ninh, le 13 novembre 1930.

À Monsieur le ministre des Colonies, Paris.

Monsieur le ministre,

Représentant de la religion caodaïste, qui compte en Cochinchine plus d'un million d'adeptes sur une population de trois millions et demi, j'ai l'honneur, au nom de la liberté de conscience que la France a inscrite sur les plis de son drapeau, de protester contre les paroles attribuées à M. le gouverneur général Pasquier qui, publiées dans la presse indochinoise, n'ont jamais reçu de démenti.

Ces paroles, les voici :

« Le caodaïsme, loin d'être une respectable religion, n'est qu'une vaste affaire d'escroquerie ; il faut tout faire pour empêcher sa propagation. »

Ces paroles, dans la bouche du représentant de la France, sont d'une particulière gravité, puisqu'elles font insulte à un million de vos sujets.

Le caodaïsme que M. le gouverneur général Pasquier juge aussi sévèrement, il ne le connaît pas, il ne s'est jamais donné la peine de le connaître et, malgré nos démarches, il ne nous a même jamais favorisé d'une audience <sup>14</sup>). Il nous condamne sans nous entendre et tranche de haut en Grand Seigneur à la manière des gens de qualité du théâtre de Molière.

---

<sup>14</sup> Cette audience a été demandée le 10 mai 1930 à M. le gouverneur général Pasquier. Parmi les signataires qui auraient pu se recommander à son attention, se trouvaient deux chevaliers de la Légion d'honneur et une dame annamite qui, à elle seule, a versé à la France plus de 500.000 francs pour ses emprunts de guerre. Tels sont les responsables choisis par cette « vaste affaire d'escroquerie ».

Je vais donc profiter de la présente protestation, Monsieur le ministre, pour relater en quelques mots les angoisses de nos fidèles et attirer votre attention sur leur qui s'écoule dans un perpétuel état de persécution.

On essaie de nous représenter tantôt comme des révolutionnaires, tantôt comme des communistes, et la qualification d'escrocs, plus bénigne cependant, est une troisième manière de jeter sur notre religion l'opprobre émanant d'un homme trop bien placé, pour savoir que nous ne rentrons dans aucune des deux catégories précédemment citées.

Après de telles paroles, la foule — (celle des Français en particulier que notre doctrine indiffère) — n'a plus qu'à répéter le jugement tout fait qu'on lui propose, ce qui lui évite l'effort — trop fatigant pour son intelligence moyenne — de se documenter elle-même.

Vous pouvez dès lors juger, si nous servons de pâture à tous les fonctionnaires subalternes français et indigènes qui se croient d'autant plus puissants qu'ils violent plus effrontément les lois qui nous régissent ; et vous devinez que les abus perpétrés contre nous deviennent œuvre pie et signalent à l'avancement ceux qui les commettent en raison du zèle excessif qu'ils n'hésitent pas à y déployer.

En conséquence, on viole nos demeures privées, on arrête nos adeptes, on perquisitionne sans mandat, on arrache et on détruit nos images pieuses, — et si elles sont sous verre, on brise la glace pour mieux les atteindre — en un mot, on commet des actes qui ne sont d'aucune utilité pour renforcer l'autorité française et qui sont considérés comme des sacrilèges par plus d'un million de vos sujets.

Voilà les seules preuves de nos escroqueries que peut apporter M. le gouverneur général à la Nation française, avec l'opinion de tous ceux qui rapportent sans contrôle, en circuit fermé, ce qu'ils ont entendu dire par lui.

Néanmoins, il n'est point superflu de proposer à votre esprit, Monsieur le ministre, le raisonnement suivant :

L'escroquerie est un délit prévu par le Code pénal.

Si nous sommes des escrocs, appliquez purement et simplement la loi, et punissez-nous pour escroquerie, vous serez dans la légalité et vous aurez l'opinion publique avec vous ; mais ne venez pas violer nos domiciles et commettre des actes dignes d'iconoclastes et non d'auxiliaires de la Justice.

Mais le hasard veut que nous soyons inculpés de tout ce qui passe par l'imagination de nos persécuteurs sans que, par une coïncidence incompréhensible, le mot escroquerie ait jamais fait partie de l'inculpation.

Les arrestations se terminent, après une longue prévention, soit par un non-lieu, soit par une poursuite en réunions illicites, quelquefois par une accusation de complot, suivant la fantaisie de celui qui nous poursuit. L'affaire ensuite est jugée, la plupart du temps par des hommes qui sont en même temps juges et résidents, qui ont déclenché les poursuites et prononcent eux-mêmes la sanction. C'est vous dire que nous avons toutes les chances qu'ils ne se donnent pas tort à eux-mêmes et surtout qu'ils ne donnent pas tort au chef hiérarchique qui détient leur avancement : M. le gouverneur général.

Quant aux abus dont nous sommes les victimes, nous sommes prévenus que M. le procureur général refuse de les poursuivre ; ils peuvent donc continuer en toute sécurité.

En Cochinchine, de nombreux journaux français nous ont attaqués — mais à la manière de M. le gouverneur général, c'est-à-dire au petit bonheur et sans savoir.

Un des signataires les plus acharnés des articles parus contre nous est un nommé Paul Marchet. Nous avons voulu savoir quel était en réalité cet ennemi irréductible.

Voici ce que nous avons recueilli :

M. Nguyen-van-Khanh dit Paul Marchet est un ancien séminariste, client des Missions catholiques, qui donne des marques de dévouement à la main qui le nourrit.

Or, si les Missions catholiques n'ont aucune inquiétude en tant que françaises, elles ne voient pas sans mauvaise humeur les indigènes revenir aux cultes de leurs aïeux, légèrement modifiés et réformés par nos doctrines.

Le caodaïsme, dont les principes sont en conformité avec l'âme du peuple annamite, se développe, malgré les persécutions quotidiennes et le désir contraire récemment exprimé de M. le gouverneur général avec une poussée irrésistible plus forte que toutes les persécutions.

À qui avons-nous escroqué de l'argent ?

Nos temples ne se bâtissent pas moins spontanément que le Sacré-Cœur de Paris, la basilique de Lourdes ou l'oratoire de Sainte-Thérèse de Lisieux.

Si nous avons des temples, il a fallu les construire et les fidèles qui ont contribué volontairement à cette œuvre n'ont pas été plus escroqués que les catholiques qui, dans la France tout entière, ont versé aux quêtes faites dans le but d'élever des autels qui leur semblaient plus prédestinés à leurs prières.

Nous n'avons encore jamais sollicité d'argent « pour sauver de la mort les petits Chinois que les parents jettent en pâture aux cochons » et nous sommes heureux que les Chinois, comme les Annamites, aient, au contraire, comme premier souci, celui de se réserver une postérité qui leur rendra le culte après la mort.

Nous ne quêtons pas non plus pour le denier de Saint-Pierre, ni pour les âmes du Purgatoire, car nous savons que l'Au-Delà a mis entre elles et nous une barrière douanière infranchissable qui ne laisse pas passer les métaux précieux pour la plus grande tranquillité des bienheureux.

.. Et de plus, chez nous, *les prières sont gratuites.*

Dans ces conditions, vous nous voyez navrés à juste titre des paroles graves d'un gouverneur général jetant sur nous l'opprobre à la légère et dénonçant à la persécution des mauvaises natures plus d'un million de personnes sur trois millions et demi que comporte votre possession d'Extrême-Orient.

Nous savons que la France ne veut point ces choses ; mais nous savons aussi qu'elle est faible et que sa sollicitude n'a pas une force suffisamment agissante pour maintenir sévèrement ses principes au loin ; qu'elle se trouve, en un mot, sans moyens d'action sur ceux auxquels elle a, en quelque sorte, délégué ses pouvoirs et qui trahissent ses directives généreuses.

En conséquence, vous nous voyez obligés, Monsieur le ministre, de venir protester entre vos mains au nom de plus d'un million d'adeptes qui ont embrassé la religion caodaïste parce qu'elle répond à leur idéal religieux et non, comme dans le grand nombre des autres religions parce qu'ils restent simplement dans la religion où ils ont été élevés. En sorte que si l'on faisait le décompte des gens activement croyants et convaincus, nous viendrions peut-être en tête des religions pratiquées en Indochine.

Je ne doute pas que l'homme éclairé que vous êtes ne prenne notre protestation en considération et nous terminons cette lettre par une déclaration de loyalisme vis-à-vis de la Nation française, acte que nous n'avons jamais manqué de faire et de renouveler à l'occasion de chaque avènement d'un chef de la Colonie.

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un dossier de divers documents qui viendront vous apporter les preuves de ce que nous avons avancé.

Daignez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

M. LE-VAN-TRUNG,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
ancien conseiller colonial,  
ancien membre. du conseil de gouvernement,  
chef de la religion caodaïste,  
à Tâyninh (Cochinchine).



---

Comment on dresse contre la France des gens inoffensifs  
(*L'Écho annamite*, 24 novembre 1930)

De l'*Œuvre* :

— Ah ! ma chère ! Il est caodaïste !

— Caodaïste, dites-vous ? Comment peut-on être caodaïste ? Et d'abord, qu'est-ce que cette affreuse chose ?..

Ma foi, le caodaïsme, c'est une religion. Elle vaut ce que vaut une religion — ni plus, ni moins. Tout le monde ne peut pas être bouddhiste ou chrétien. Et, à vrai dire, le caodaïsme est un mélange de dogmes assez curieux. Ce mélange est-il savoureux ? Je n'en sais rien. Toujours est-il qu'il satisfait, en Extrême-Orient, et en Indochine notamment, un grand nombre d'âmes. C'est bien leur affaire.

— Mais j'ai entendu dire que les caodaïstes étaient les ennemis de la France.

— La vérité est qu'ils finiront par le devenir, pour peu que se renouvellent des incidents comme ceux que je vais vous raconter.

\*  
\* \*

M<sup>me</sup> Huynh thi Trong était bijoutière à Takeo (Cambodge). Elle était aussi caodaïste. Le 10 mars dernier, elle voulait célébrer, selon les rites de sa religion, l'anniversaire du décès de son mari, et convier à la cérémonie les amis du défunt. Mais les caodaïstes n'ont pas le droit de se réunir à plus de 20, pour dire ce qui leur sert de messe, sans autorisation administrative. Par écrit, le 3 mars, M<sup>me</sup> Huynh thi Trong sollicita de M. Paris, résident de France à Takéo, l'autorisation nécessaire. Pas de réponse. Le 10 au matin, jour de l'anniversaire, elle se rendit chez M. Paris, qui lui fit savoir par un interprète, « qu'il voulait bien lui donner l'autorisation verbale, mais non écrite, et qu'elle pourrait célébrer la fête mortuaire entre 18 et 22 heures ».

Sûre ainsi d'être en règle, M<sup>me</sup> Huynh Thi Tron rassemble donc ses amis. Mais la cérémonie débutait à peine — il était 18 heures 30 — que la demeure de la bijoutière était envahie par quarante miliciens en armes

sous la conduite de M. Paris lui-même. Alors commença une « perquisition » ou plutôt une véritable mise à sac du logement et de la boutique.

M<sup>me</sup> Huynh Thi Trong ayant voulu émettre une timide protestation, le résident lui décocha un coup de poing qui manqua son but. Mais un subordonné de ce haut fonctionnaire, encouragé par le geste de son supérieur, administra à la malheureuse « caodaïste » une volée magistrale, dont elle garda plusieurs jours les traces.

Sur quoi M<sup>me</sup> Huynh-Thi-Trong eut l'audace de déposer une plainte entre les mains du procureur général. Mal lui en prit. Car loin de suivre cette plainte, la justice dénicha un vague oncle du mari de la bijoutière, à la demande de qui M<sup>me</sup> Huynh-Thi-Trong se vit enlever à la fois la garde des deux enfants et l'usufruit des biens du défunt.

Dénuée de tout et ne se sentant plus en sûreté à Takéo, M<sup>me</sup> Huynh-Thi-Trong s'est réfugiée à Pnom-Penh.

\*  
\* \*

Autre histoire analogue :

Le 2 juillet, un Chinois du nom de Te Lin, habitant depuis vingt ans l'Indochine et y payant patente, marié à une Annamite, père de trois enfants, était expulsé par mesure administrative.

Son crime ? Avoir assisté à une cérémonie « caodaïste » autorisée.

\*  
\* \*

Troisième fait :

En août, à Phnom-Penh, 200 Annamites étaient arrêtés, parmi lesquels M. Lê van Bay, représentant au Cambodge de la religion caodaïste.

— Tout cela est probablement le fait de fonctionnaires trop zélés et maladroits.

— En tout cas, tout cela est couvert, explicitement, officiellement, par M. le gouverneur général Pasquier, qui nous dira sans doute que « l'ordre règne à Saigon », comme l'autre assurait qu'il régnait à Varsovie, mais dont la politique indigène apparaît vraiment singulière.

Il se peut que les missions catholiques — dont M. le résident Paris, par exemple, est un ami fidèle — voient d'un mauvais œil les progrès et la concurrence du « caodaïsme ».

En quoi cela nous regarde-t-il ? Le caodaïsme est, en lui-même, répétons-le, une religion. Ce n'est pas une organisation politique. Mais il est bien évident qu'en s'y prenant comme on s'y prend, on finira par faire, de ce qui n'est qu'une secte de croyants, une secte antifrançaise.

Sommes-nous en Indochine pour nous y mêler aux guerres de religion ?

Jean Piot.

---

NOUVELLES DU CAMBODGE  
Les persécutions anti-caodaïstes  
(*L'Écho annamite*, 22 janvier 1931)

Sans être caodaïste, nous nous sommes souvent élevé contre les vexations et les tracasseries, administratives ou autres, dont sont l'objet les adorateurs de Dieu désigné sous le vocable nouveau de Cao Dai.

Ce faisant, nous ne faisons qu'obéir à notre seule conscience, qui nous prescrit la tolérance religieuse et le respect des croyances d'autrui.

Nous avons la consolation de constater que nos efforts en ce sens, alliés à ceux de plusieurs de nos confrères, métropolitains et indochinois, n'ont pas été tout à fait vains.

Ainsi, depuis quelque temps, en Cochinchine du moins, le gouvernement semble accorder la paix qu'ils demandent aux disciples de la nouvelle religion.

Malheureusement, il n'en est pas de même au Cambodge, où l'on s'acharne à leur causer toutes les misères possibles et imaginables, au besoin en marge ou en violation de l'élémentaire légalité, comme le prouve, une fois de plus, la correspondance reproduite ci-après.

Les déplorables incidents qu'elle relate sont assez éloquents par eux-mêmes, dans leur authenticité nue, pour se passer de tout commentaire de notre cru.

Les trop zélés « défenseurs de l'ordre public. » du royaume khmer voudraient répandre le trouble dans ce pays, qui n'a cessé de jouir de la plus absolue tranquillité, pendant que ses voisins indochinois immédiats ont connu des soubresauts graves, d'ordre social, qui ne se sont pas encore apaisés complètement, qu'ils n'agiraient pas autrement.

D'aucuns se demandent même si le « bulletin individuel » institué, pour les Annamites demeurés au Cambodge, par un arrêté du résident supérieur que nous publions en quatrième page de ce numéro de notre journal, n'a pas, lui aussi, pour but de faciliter la surveillance des adeptes de Cao Dai venus de Cochinchine.

Nous ne le pensons pas, pour notre part. Mais il est de notre devoir de pousser le cri d'alarme. Il appartient aux autorités cambodgiennes d'écouter ou non notre avertissement loyal, et, dans la négative, d'endosser entièrement leur très lourdes responsabilités, au cas où se réaliseraient — ce qu'à Cao Dai ne plaise ! — les sombres prévisions des esprits pessimistes.

N.D.L.R.

Phnom-Penh, le 20 novembre 1930

Monsieur le résident supérieur au Cambodge, Phnom-Penh

Monsieur le résident supérieur,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement vous exposer ce qui suit :

Hier, mercredi 19 novembre, vers 17 heures, quatre de nos coreligionnaires, les nommés Bui van Ngoan, Nguyễn van Tân, Nguyễn van Lai et Nguyễn van Dậy se sont rendus sur les quais, à l'appontement n° 18 pour prendre livraison, sur la chaloupe *Thuân Tân* venue de Kompong Trabek (Preyveng) des statues des Divinités que nous adorons, expédiées par le nommé Pham van Nen, habitant du khum K?uos, Khet Romduol, résidence de Soairieng Celui-ci et le nommé Nguyễn van Ben accompagnaient l'expédition.

Cinq agents de police — dont 3 Européens et 2 indigènes — sont venus les presser de débarquer ces statues pour les transporter au commissariat central de police, ce qui fut exécuté. Dès qu'ils y furent arrivés, ces agents leur ont donné l'ordre de transporter ces statues dans un violon (sans leur donner la moindre explication) leur disant de revenir le lendemain, après avoir demandé leurs cartes d'impôt personnel pour prendre leurs noms.

Un agent indigène, le sieur Doi Xuyen, les recevait par une kyrielle d'injures répétées à satiété, constituant un sacrilège à des objets de notre culte. Je me vois obligé, bien à regrets, de reproduire en entier ces insultes, parce qu'elles sont très graves. Les voici (en annamite avec la traduction textuelle en française :

Tuôi bậy tu gi ?

Bande de gens, qu'en savez-vous pour faire le moine ?

Phật annam không thô, de bậy churoc ngurôi ta tho tam bậy.

Le Bouddha annamite, vous ne l'adorez pas ; vous imitez des gens qui adorent à tort et à travers.

Phật gi, Phật con cat tan chô Phật ?

Quel Bouddha ? Bouddha de ma verge.

Xách dau nô vô liên bậy nô dô.

Prenez les (bouddhas) par les cheveux, entrez les et jetez-les pêle-mêle ici.

De sâng tao dốt râu hêt.

Demain matin, je brûlerai toute leur barbe.

L'un de mes coreligionnaires, Búi van Ngoan, qui avait apporté deux coupes d'étoffes pour envelopper ces statues, voulait les étendre par terre pour placer les statues dessus leur évitant le contact du parquet. Le dit agent indigène l'en a empêché et a recommencé de plus belle ses insultes.

Il est à noter que Pham van Nén, prévoyant les difficultés, avait sollicité de M. le résident de Soairieng l'autorisation de les transporter à Phnom-Penh. Le dit résident lui a fait savoir qu'il ne voyait pas d'inconvénient à leur déplacement dans le périmètre de

sa province mais il ne pouvait pas accorder l'autorisation pour traverser les autres provinces qui ne dépendent pas de son autorité

À Kompong-Trabek (Prevveng), le gendarme de l'endroit procédait à une fouille en règle sur la personne et les effets de Pham van Nén.

De pareils actes pourraient semer la haine dans le cœur si les victimes n'avaient pas la résignation caodaïste.

Nous ne pourrions qu'assister, le cœur douloureusement meurtri, à cette profanation des objets de notre culte, à ce sacrilège, à ces insultes prodiguées par les agents de la force publique.

En conséquence, je viens respectueusement vous prier, Monsieur le résident supérieur, de bien vouloir faire cesser toutes ces persécutions et prendre des sanctions contre ceux qui ont certainement outrepassé et déformé avec un esprit de malveillance marquée les ordres que vous aviez donnés.

J'insiste également respectueusement pour que vous vouliez nous faire rendre nos statues religieuses.

Daignez agréer, Monsieur le résident supérieur, l'assurance de ma très respectueuse considération.

Signé : Lê-van-Bay,  
représentant de la religion caodaïste au Cambodge.

---

#### CAMBODGE

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1931)*

La « Tribune indochinoise » du 19 janvier publie des lettres de M. Lê-van-Bay et de M. Lortat-Jacob, relatives aux brimades dont les caodaïstes du Cambodge ont à souffrir.

---

#### COCHINCHINE

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1931)*

Les caodaïstes commencent à Tâyninh la construction d'un grand temple qui aura 146 mètres de long, 27 de large et 36 de haut, et qui coûtera 800.000 piastres.

---

#### COCHINCHINE

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juillet 1931)*

Dans la « Tribune indochinoise » des 1 et 13 mai, M. Garros traite du caodaïsme. Il ne comprend pas, en dépit de ses efforts, ce mouvement religieux, mais demande qu'on ne le traite pas comme une société secrète et qu'on veille sur la paix religieuse de l'Indochine.

.....  
Un incendie a détruit 20 paillotes dans la concession caodaïste de Tâyninh ; le R. P. Dang va bientôt achever l'église de Tâyninh.

#### CAMBODGE

Le tribunal correctionnel de Phnom-Penh a condamné à des peines variant de 50 à 200 francs d'amende des chefs caodaïstes pour réunion illicite. Les condamnés ont fait appel.

.....  
La « Tribune indochinoise » publie le 29 mai un compte rendu du procès des caodaïstes qui eut lieu à Phnom-Penh. M<sup>e</sup> Lortat-Jacob défendit les prévenus. Il ressort des débats que le chef de la Sûreté a outrepassé ses instructions en arrêtant les disciples de Cao-Dai, sur lesquels il n'était chargé que de mener une enquête.

---

La *Revue caodaïste* est interdite au Tonkin  
(*La Tribune indochinoise*, 5 août 1931)  
(*Les Annales coloniales*, 22 septembre 1931 : 1<sup>er</sup> §)

Sont interdites sur le territoire du Tonkin comme étant susceptibles de porter atteinte au respect de l'autorité française en Indochine et aux gouvernements indigènes protégés par la France, l'introduction, la circulation, la mise en vente, la distribution et la détention de la *Revue caodaïste* paraissant mensuellement, éditée 155, rue d'Ayot, à Saïgon.

La mesure prise contre la *Revue caodaïste* nous étonne moins en elle-même que pour les raisons qui en ont été données. Nous avouons que ces raisons nous laissent rêveur. La *Revue caodaïste* n'a jamais, que nous sachions, contenu dans ses colonnes la moindre allusion politique ; elle s'est toujours contentée d'exprimer la doctrine caodaïque et les phénomènes spirites. Comment a-t-elle pu, dans ces conditions, « porter atteinte au respect dû à l'autorité française en Indochine et aux gouvernements protégés » ? Si elle s'est rendue coupable, du délit, voire du crime qui lui est imputé, que ne punit-on ses rédacteurs ?

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1931)

La police a arrêté à Tâyninh, chez un caodaïste, le nommé Nang qui, en septembre 1930, tua à Huu-Thanh (Giadinh) deux notables qui avaient refusé de l'argent au parti communiste et que les révolutionnaires avaient condamnés à mort.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1931)

La « Tribune indochinoise » signale qu'au Cambodge une Française, Annamite d'origine, a été condamnée à 200 francs d'amende pour avoir embrassé le caodaïsme.

---

LE CAHIER DES VŒUX ANNAMITES  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1932)

Le 18 octobre 1931, M. Paul Reynaud fut reçu à l'hôtel de ville de Saïgon par les Annamites de Cochinchine qui, au nombre de près de 400, lui offrirent un grand banquet.

À l'issue de ce banquet, M. Bui Quang Chieu présenta au ministre des colonies un cahier de vœux qu'il avait rédigé avec M. Nguyen phan Long et d'accord avec les élus annamites de Cochinchine.

.....  
Liberté de conscience

La liberté de conscience est au nombre des droits essentiels de l'homme et du citoyen, dont la Révolution de 1789 proclama la charte immortelle ; elle est considérée comme une des conquêtes de la démocratie. Cependant, elle n'existe, pas en Cochinchine, terre française : une religion nouvelle, qui s'appelle le caodaïsme et qui compte, dit-on, un million d'adeptes, y est l'objet de mesures qui revêtent parfois le caractère de véritables persécutions. L'exercice du culte caodaïste est rendu impossible par l'interdiction des cérémonies rituelles.

Il ne nous appartient pas de juger la valeur du caodaïsme au point de vue métaphysique ou philosophique.

Nous nous bornons à constater que les principes dont il se réclame ne sont contraires ni à la morale ni à la loi et qu'il semble exercer une heureuse influence sur les mœurs de ses adeptes.

Ces raisons suffisent, pensons-nous, pour que le Gouvernement fasse bénéficier le caodaïsme du même traitement que les autres religions pratiquées dans le pays.

Toutes les infractions de droit commun relevées à la charge du caodaïsme ou des caodaïstes seront, bien entendu, réprimées conformément à la loi.

Le présent vœu ne tend donc pas à l'instauration d'un régime nouveau en faveur du caodaïsme, mais à faire rentrer celui-ci dans la règle commune.

---

Cambodge  
Le caodaïsme indésirable  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1932)

La cour d'appel a confirmé un jugement du tribunal de Phnom-Penh déclarant indésirable le caodaïsme au Cambodge, mais a réduit à 100 francs d'amende avec sursis les condamnations de M. Lê van Bay et de M<sup>me</sup> Batrya et à 16 francs avec sursis les condamnations prononcées contre 89 autres personnes qui avaient assisté à la cérémonie non déclarée.

---

DANS LA PRESE INDOCHINOISE  
*La Volonté indochinoise*  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1932)

Les 10 et 12 janvier, M. de Monty annonce que le caodaïsme va se répandre au Tonkin et demande une interdiction totale de cette religion ; il craint une prochaine recrudescence d'agitation, notamment au Têt.

---

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1932)

Le docteur Pham van Ngoi emprunta, pour se présenter aux élections coloniales, 2.000 piastres à M<sup>me</sup> Monnier, la « papesse caodaïste », qui lui remit un billet de 2.000 piastres signé d'un tiers, billet qu'il encaissa. Il ne put rembourser M<sup>me</sup> Monnier et celle-ci, prétendant qu'elle lui avait confié le billet pour l'encaisser et sans lui en prêter le montant, obtint en correctionnelle une condamnation en abus de confiance.

La cour d'appel a acquitté M. Ngoi et condamné M<sup>me</sup> Monnier aux dépens; mais n'a pas résolu le problème de la nationalité de la plaignante : M<sup>me</sup> Lam-ngoc-Thanh, Annamite, devint française en épousant M. Monnier, puis suisse par un second mariage. Veuve pour la seconde fois, est-elle restée française ?

---

#### DANS LA PRESE INDOCHINOISE

*France-Indochine*

(14 janvier au 3 février)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1932)

M. Pham-Quynh est allé à Tâyninh et a assisté à une cérémonie caodaïste. La ferveur des fidèles l'a frappé, mais il ne considère pas la caodaïsme comme une religion ; pour lui, c'est une poussée mystique qui doit son succès au désarroi moral de la société en Cochinchine et au Cambodge. Le caodaïsme s'apparente aux *tam-giao* (trois religions) qui, de tout temps, ont voulu concilier Bouddha, Confucius et Laotseu ; à ces trois chefs de religions, Cao-Dai ajoute le Christ, de la théosophie et du spiritisme (15 janvier).

---

#### DANS LA PRESE INDOCHINOISE

*La Presse indochinoise (Neumann)*

(14 janvier au 3 février)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

21 février : Plaidoyer pour le caodaïsme.

---

#### MORT DE L'INSPIRATEUR

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

On annonce le décès de Cântho du *phu* Ngo [Minh] Chiêu qui, étant délégué administratif à Duong-Dong, organisa les séances de spiritisme où les médiums enregistrèrent les premiers messages de Cao-Dai.

---

#### DANS LA PRESE INDOCHINOISE

*La Dépêche*

(du 4..au 9 juin)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

M. de Lachevrotière est encore plein de rancœurs. Le 4 juin, il reproche à M. Outrey de favoriser les caodaïstes et de leur avoir promis sa bienveillance.

---

Séance plénière du 16 septembre 1932  
Discours de Krautheimer, gouverneur de la Cochinchine  
(*Conseil colonial de Cochinchine*, 1932)

.....  
La situation politique

Le développement du caodaïsme paraît quelque peu entravé pour le moment par les difficultés matérielles qui ont sensiblement refroidi l'ardeur des adhérents et la générosité des mécènes. Le gouvernement ne s'est pas départi de l'attitude de neutralité qu'il s'est imposée. Il a respecté la liberté de conscience, mais il a le droit de surveiller les manifestations de groupements qui, par leurs appels répétés et sans contrôle à la générosité publique, par les déplacements considérables de personnes qu'ils provoquent d'un bout à l'autre de la Colonie, ne sauraient laisser indifférent le gouvernement responsable de l'ordre public, dans les délicates circonstances actuelles.

---

CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

Le 8 novembre, M. Phan kim Kha, 62 ans, ancien chef de canton, ancien fermier général de pêcheries de Takeo et de Kandal, s'est pendu dans une pagode caodaïste de Phi-Lai, à 15 kilomètres de Triton.

M. Kha devait au protectorat 700.000 piastres de redevances pour la campagne de pêche 1930-31 et il ne pouvait les payer par suite de la rareté et de la mévente du poisson.

Certains prétendent que ses créanciers voulaient, pour une dette de 90.000 piastres, mettre la main sur ses rizières de Triton (Chaudoc) estimées 400.000 piastres.

---

ÉCHOS D'INDOCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

Il paraît, d'après le « Courrier de Saïgon », que M. Charles Bellan, ancien résident de France au Cambodge, fait à Paris de la propagande caodaïste. C'est son droit, mais nous aimerions savoir si Caodaï l'a amené à se réconcilier avec M. Baudoin.

M. Gabriel Abadie, qui alla de Saïgon en Perse en auto, est avec M. Bellan, le fondateur de la section française du caodaïsme.

---

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

TONKIN

La cour d'appel de Hanoï a acquitté le prêtre caodaïste Thai van Gam, condamné à Tourane à six mois de prison avec sursis pour faux et usage de faux en écriture privée.



## COCHINCHINE

Le 19 janvier, les autorités provinciales de Chaudoc remirent solennellement des insignes et emblèmes caodaïstes aux prêtres de Cao-Daï.

---

### REVUE DE LA PRESSE

Le Caodaïsme

(*Le Journal des débats*, 2 avril 1933)

Notre collaborateur, M. Jean Dorsenne, publie dans la *Revue de Paris* un intéressant article sur le caodaïsme. Le caodaïsme est une nouvelle religion qui a été créée en 1925 en Cochinchine et qui compte déjà près d'un million de fidèles. Le caodaïsme est-il une religion parfaitement désintéressée ? Il est permis d'en douter.

Il suffit, écrit Jean Dorsenne, d'avoir vécu quelque temps en Indochine pour apprécier l'importance des sociétés secrètes. Le caodaïsme constitue avec sa discipline rigoureuse, une menace réelle pour la sûreté de la domination française.

Il est permis, quelque impartial que l'on veuille rester, de s'étonner des efforts acharnés tentés par les dirigeants du mouvement caodaïste pour rallier à leur cause les crédules et honnêtes populations du Cambodge. Depuis des siècles, l'hostilité règne entre Annamites et Khmers. Caodaï essaya de grouper les deux peuples et le choix de Tâyninh comme quartier général n'est pas indifférent, puisque Tâyninh se trouve sur la frontière cambodgienne, au milieu de forêts, favorisant les concentrations de masses. L'attrait de Caodaï, de son cheval blanc qui est, dit-on, celui d'un prince cambodgien, et des pratiques surnaturelles auxquelles il convie, s'exerça si puissamment que, par milliers, les paysans khmers se rendirent à Tâyninh. Le roi du Cambodge condamna solennellement « l'hérésie caodaïste » et mit en garde les habitants contre la propagande dirigée contre l'ordre religieux du pays. Un axiome de Caodaï était répandu à profusion chez les Cambodgiens : « Caodai n'ouvre actuellement qu'un œil ; quand l'autre s'ouvrira, la délivrance sera proche. ».

C'était un appel non déguisé à une insurrection contre l'autorité française.

---

## CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

La cour d'appel a confirmé les amendes prononcées par le tribunal de Phnom-Penh contre les caodaïstes qui avaient tenu une réunion illicite. M<sup>e</sup> Duong van Giao les défendait. Sur 130 caodaïstes, 55 avaient été condamnés et 13 avaient fait appel.

---

## COCHINCHINE

[Le pape en procès]

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> juillet 1933)

Le 11 juin, plus d'un millier de caodaïstes venus de tous les points de la Cochinchine et du Cambodge se réunirent à Tâyninh pour y juger leur pape Lê-van-Trung, accusé d'avoir escroqué des coreligionnaires, d'avoir subventionné le journal « Bao-An » en puisant sans autorisation dans la caisse de l'Église, d'avoir vendu une terre litigieuse et d'avoir commis des abus de pouvoir.

M. Lê-ba-Trang, qui fut le plus jeune *doc phu su* de Cochinchine, présenta l'accusation et fit désigner un bureau présidé par MM. Nguyen-phan-Long et Truong-duy-Toan chargé de demander au « pape » de venir s'expliquer devant l'assemblée.

Le « pape », qui avait essayé de faire interdire la réunion par l'administration, feignit l'ignorance et prétendit que la réunion avait été convoquée irrégulièrement. Il se fit représenter par M. Diep-van-Ky, avocat à la Cour, rédacteur en chef du « Cong-Luan », qui obtint la dissolution de l'assemblée, laquelle fut renvoyée à quinzaine.

Quelques semaines auparavant, 47 caodaïstes avaient reçu le baptême, ce qui troubla fort certains fidèles.

Le 13 juin, la cour d'appel confirma la peine de 2 francs d'amende infligée à cinq zéloteurs de Caodai qui avaient expulsé violemment M. Linh et sa famille venus réclamer à Lê-van-Trung le prix d'une terre lui appartenant et que Trung avait vendue sans lui en verser le montant.

---

Le pape caodaïste Lê-van-Trung est accusé par ses pairs des pires méfaits  
(*Les Annales coloniales*, 19 août 1933)

De l'« Opinion » :

Comme nous l'annoncions, il y a déjà plusieurs mois, l'agitation qui régnait chez les caodaïstes vient d'éclater au grand jour.

M. Lê-van-Trung, le pape de la nouvelle religion, est aujourd'hui accusé par ses pairs des pires méfaits. S'il sut jusqu'ici se défendre avec beaucoup d'énergie et d'habileté, contre les accusations portées par de nombreux fidèles (nous nous sommes fait l'écho de certaines d'entre elles et des plus compromettantes), il n'est point arrivé à convaincre le clan qui, depuis un certain temps déjà, a nettement pris position contre lui.

Aussi a-t-il été décidé que tous les fidèles du « Dieu à l'unique œil », les plus hauts dignitaires comme les plus modestes néophytes, se réuniront pour juger les actes du pape.

Cette assemblée, générale qui se constituera en tribunal sous la dénomination de « Van. Linh » se tiendra naturellement à Tâyninh, la Mecque du caodaïsme, dans l'enceinte de l'église métropole.

L'acte d'accusation qui a été dressé contre le pape des caodaïstes reproche à ce dernier :

1° D'avoir emprunté de l'argent à des coreligionnaires et de ne pas l'avoir remboursé ;

2° D'avoir puisé dans la caisse de l'Eglise sans autorisation pour subventionner, le journal « Bao-An » ;

3° D'avoir vendu une terre litigieuse ;

4° De s'être laissé entraîner à des abus de pouvoir.

On déclare que certains orateurs ont des révélations sensationnelles à faire et sont bien décidés à réclamer la démission du pape. Attendons les événements...

---

Discours du gouverneur général Pierre Pasquier  
au conseil de gouvernement de l'Indochine  
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 14 décembre 1933)

[LE CAODAÏSME SE MEURT]

.....

Comme dans les autres pays de l'Union indochinoise, l'éducation et l'instruction des enfants du peuple seront longtemps encore en Cochinchine un des principaux objets de cet effort. À la vérité, il y a tant de superstitions qui hantent l'esprit naturellement crédule du paysan annamite que cette œuvre d'éducation positive ne pourra s'accomplir que très lentement. Il ne s'agit pas de transformer du jour au lendemain la mentalité atavique de toute une race. Nos instituteurs ne sauraient être des magiciens. Il faut laisser l'évolution des mœurs et des idées se faire naturellement, mais en suivant la direction que nous aurons nous-mêmes fixée.

On a souvent prétendu que les indigènes cochinchinois souffrent d'une sorte de soif religieuse et on a voulu en voir la preuve dans le succès relatif qu'a obtenu, il y a quelques années, la prédication caodaïste. J'ai déjà dit ce que ce je pensais de cette prétendue religion qui n'a eu tant d'adeptes que par l'engouement provoqué chez les paysans naïfs par les pratiques de l'occultisme habilement présentées et exploitées. Cet engouement s'est usé à la longue et les schismes, que les querelles individuelles ont provoqués dans le clan des prometteurs de la foi nouvelle, ont déjà fortement ébranlé les fondations de la prétentieuse église. Ce mouvement n'a eu, en tout cas jusqu'à ce jour, aucune conséquence d'ordre politique. Il n'a été que la reviviscence d'anciennes sectes d'importation chinoise ayant accommodé au goût américain du spiritisme les pratiques cultuelles composites du taoïsme et du bouddhisme. Le caodaïsme a profité largement du régime libéral dont nous avons doté la Cochinchine.

S'il se meurt aujourd'hui, c'est sans doute que sa vitalité, pour diverses causes qu'il serait facile de préciser, était précaire, comme le furent toujours le prestige et l'autorité de son haut clergé décoré des noms les plus pompeux de l'Église romaine.

.....  
\_\_\_\_\_

## COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> novembre 1933)

Le 16 octobre — 23<sup>e</sup> jour du 8<sup>e</sup> mois — fut fêté chez M. Vo van Thuong, boulevard Gallieni, le 8<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du caodaïsme. C'est chez M. Thuong qu'eut lieu la première réunion pour faire la déclaration officielle. M. Lê-van-Trung n'assista pas à la fête.

\_\_\_\_\_

Lettre de Lê-van-Trung, pape caodaïste, renvoyant au Président de la République son ruban de chevalier de la Légion d'honneur

(in Andrée Viollis, *Indochine S.O.S.*, annexes, pp. 202-204, Paris, NRF, 1935)

Tây Ninh, le 4 mars 1934

À Monsieur le président de la République française, Paris.

Monsieur le président de la République,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement remettre entre vos mains la décoration de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur que m'a conféré la République française.

Fonctionnaire apprécié et estimé pendant douze ans, conseiller colonial ensuite pendant huit ans, enfin membre du conseil de gouvernement de l'Indochine pendant douze ans, telles sont les trente-deux années de vie mises loyalement au service de la France, qui m'ont valu cette haute récompense de la République.

Après ma vie publique, je m'apprêtais de finir mes vieux jours dans un coin de terre oublié en Cochinchine, quand soudain (1926) je fus appelé par l'Invisible à reprendre ma tâche pour l'unification de toutes les religions existantes, pour semer parmi les peuples l'amour du bien et des créatures de Dieu, la pratique de la vertu, apprendre à aimer la justice et la résignation : révéler aux humains les conséquences posthumes de leurs actes, tout en assainissant leur âme.

Ainsi fut né le bouddhisme rénové ou caodaïsme.

Depuis huit ans, je me consacre entièrement à cette œuvre de la fraternisation des races, convaincu que la nouvelle religion constitue un des puissants facteurs indispensables à la réalisation d'une collaboration loyale et sincère de tous les peuples d'une paix mondiale durable.

Le caodaïsme comprend aujourd'hui plus d'un million de fidèles composés d'Annamites en très grande partie et de Cambodgiens, Laotiens, Moïs et Chinois.

Nous ne sommes pas compris peut-être par le gouvernement colonial ?

Toujours est-il que le caodaïsme est sans cesse injustement frappé.

À nos doléances et à nos réclamations, on répond par des actes arbitraires et des persécutions religieuses.

À l'heure qu'il est, on fait, tout pour atteindre le promoteur de cette nouvelle église dans son honneur.

Dans de nombreux documents, je me permets d'extraire les passages édifiants ; ci-après une lettre que j'ai écrite récemment à M. l'administrateur Vilmont, chef de la province de Tâyninh (Cochinchine) :

« En ce qui concerne vos récentes instructions, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître jusqu'à quand est applicable cette nouvelle réglementation des cultes.

« Quant aux événements dont vous avez fait allusion dans votre lettre, je me permets de vous faire remarquer que si vous aviez bien voulu tenir compte de mes requêtes, et de mes droits, sinon de chef du sacerdoce caodaïste, du moins de chef du Temple de Long-Thanh (Tâyninh), ces désordres n'auraient jamais eu lieu. Mieux que tout autre, vous saviez que les désordres que vous signalez aujourd'hui ne venaient pas de nous.

« La réunion du 24 novembre dernier, autorisée par vous à se tenir dans mon temple, à des personnes tout à fait étrangères à la religion et malgré ma lettre n° 349 du 22 novembre 1933, est un véritable défi, sinon une insulte jetée sans motif à la face d'un vieux et loyal serviteur de la France doublé d'un décoré de la Légion d'honneur.

« Il m'est vraiment pénible de constater ces choses à l'heure où tous mes efforts et tout mon dévouement sont mis sincèrement au service de la cause commune des deux peuples, c'est-à-dire à l'entente cordiale et sincère des deux peuples appelés par la volonté du Tout-Puissant à vivre en communauté de vie et d'intérêts. »

Naturellement, ces doléances sont restées sans réponse. Par contre, les persécutions se font de plus en plus belles.

La dernière en date fut mon emprisonnement, le 22 février dernier, pour dette due au fisc par 34 de mes coreligionnaires, prétexte tout à fait fallacieux.

Le chevalier de la Légion d'honneur, à l'aurore de sa soixantième année, fut jeté en prison sans qu'aucune formalité prescrite par la loi fût observée.

J'ai séjourné deux jours et demi dans une cellule de la prison de Tâyninh avec mon ruban et ma carte de chevalier sur moi.

Ainsi, aux yeux du gouvernement colonial, la Légion d'honneur ne signifie rien, l'infamie peut l'atteindre.

Tout le tort revient-il à la République qui ne devait pas conférer cet honneur à un pauvre indigène ?

J'accomplis mon geste avec d'amers regrets, mais je préfère ne plus porter une très haute distinction à laquelle le gouvernement colonial n'a aucun égard et qui ne peut même plus devenir un éclatant témoignage de mon attachement à la France.

Cependant, confiant en la justice de cette France, douce, généreuse, que j'ai toujours aimée, je poursuivrai jusqu'au bout ma tâche sans passion et sans haine, espérant qu'on voudra bien un jour se rendre compte des erreurs commises et rendre justice à une religion qui n'a d'autre prétention que celle d'apporter au monde la paix et la concorde.

Veuillez agréer, monsieur le Président de la République, l'expression de mon plus profond respect.

Signé : LE-VAN-TRUNG.

---

1934 (FÉVRIER) : René ROBIN,  
nouveau gouverneur général  
1934 (AVRIL) : Pierre PAGÈS,  
nouveau gouverneur de Cochinchine  
INAUGURATION D'UNE POLITIQUE LIBÉRALE  
ENVERS LES CAODAÏSTES

Sous M. Pierre Laval, les curés sont rois !

---

Comment les fonctionnaires français  
au Cambodge ont été de corvée de messe  
le mois dernier  
(*Le Populaire*, 2 juin 1934)

Depuis longtemps, le renégat Pierre Laval a jeté le masque. La manifestation scandaleuse à laquelle il va participer demain à Aubervilliers aux côtés du cardinal Verdier — et au cours de laquelle la riposte ouvrière saura se faire entendre, comme nous l'annonçons en sixième page — le montre sous son vrai jour ! Celui du plus ferme soutien du cléricanisme et de la réaction.

Aussi, ne faut-il pas être surpris si dans le département ministériel confié à la direction de ce singulier homme d'État « républicain », les hommes d'autrefois s'en donnent à cœur joie. Toutefois, jamais encore nous n'avons entendu d'exemple aussi cynique du pouvoir pris par certaine maffia dans l'État, que celui que vient de donner le résident supérieur du Cambodge.

Voici sans autre commentaires, le texte d'une circulaire adressée officiellement à ses subordonnés par ce porte-parole tout puissant de la République laïque !

« Le résident supérieur de la République française au Cambodge a l'honneur de faire connaître à MM. les chefs de service ci-dessous mentionnés qu'il a reçu des autorités ecclésiastiques de Pnom-Penh avec prière de la transmettre une invitation à assister au service religieux qui sera célébré par M<sup>gr</sup> Herrgott le dimanche 13 mai à 7 h. 30 en l'église du Sacré-Coeur, rue Praire, à l'occasion de la Fête nationale de Jeanne d'Arc.

« MM. les chefs de service sont priés de vouloir bien assister à cette cérémonie officielle avec les principaux fonctionnaires placés sous leurs ordres. »

Pnom-Penh le 8 mai 1934.

(signé) : Sylvestri.

Nous sommes tout simplement revenus aux pires temps de la Restauration !

Signalons que c'est ce même Sylvestri, homme des missions catholiques, qui s'est livré, à l'instigation de celles-ci, aux odieuses persécutions dont les caodaïstes ont été et sont encore l'objet, et qui ont ancré dans le cœur d'un million d'indigènes la haine d'une France sectaire et intolérante. Avec le bombardeur Robin comme gouverneur général d'Indochine, ces malheureuses populations sont bien servies !

Une délégation du Comité pour l'amnistie aux. condamnés indochinois, conduite par notre camarade Moutet et comprenant Francis Jourdain, Hardy, Félicien Challaye, Andrée Viollis et Lascaux, est allée émettre auprès de M. Pierre Laval, au sujet de ce geste de son représentant, une protestation indignée. À cette protestation se joindront tous ceux qui veulent défendre la liberté de pensée et ils sont encore plus nombreux que certains ne le croient.

M. Laval s'en apercevra demain à Aubervilliers.

---

## LA MORT DU PREMIER PAPE SON REMPLACEMENT PAR PHAM CÔNG TÀC, chef de l'Assemblée supérieure des médiums, architecte du Grand Temple dont il avait surveillé toute la construction

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> janvier 1935)

Le 19 novembre, M. Lê-van-Trung, « pape » du caodaïsme, est décédé à Tâyninh d'une fièvre pernicieuse pour laquelle on l'avait d'abord hospitalisé rue Pellerin. Il avait 58 ans. Originaire de Cholon, il avait été secrétaire de Résidence, puis conseiller colonial de Giadinh, Il avait, démissionné lorsque M. Outrey, gouverneur p. i., avait voulu reclasser les rizières. Il fut membre du conseil de gouvernement et chevalier de la Légion d'honneur.

Il a été remplacé par un comité de quatre dignitaires, dont M<sup>me</sup> Lam Ngoc Thanh ; il n'aurait pu être remplacé que par MM. Tuong ou Trang, mais ceux-ci furent désavoués par le défunt.

Les funérailles eurent lieu le 2 décembre à Tâyninh ; 4.500 personnes y assistaient.

---

La mort du pape des caodaïstes  
(*Les Annales coloniales*, 8 janvier 1935)

Lê-van-Trung, le pape des caodaïstes, est mort à Tâyninh. Il a été inhumé dans le caveau du Sacerdoce le 2 décembre, après un long cérémonial auquel participèrent plus de dix mille fidèles venus de Cochinchine et du Cambodge.

L'élection de son successeur se pose : Lê-van-Trung était pape et chef du corps exécutif.

M. Tac, qui vient immédiatement après le pape comme chef du corps législatif, ou, mieux, chef des médiums intermédiaires entre les hommes et les esprits, dirige pour le moment la religion, assisté d'un conseil. Il n'y a, actuellement, aucun candidat officiel.

---

Le nouveau pape caodaïste  
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1935)

Par 5.326 voix, M. Tuong a été proclamé pape intérimaire. Cette élection, qui a été faite à Bêntré (Cochinchine) par des sectes dissidentes, paraît un peu suspecte. En effet, on aurait trouvé 5.357 bulletins dans l'urne, alors qu'il n'y aurait eu que 4.112 votants. Il est vrai que les opérations du scrutin durèrent trois jours et deux nuits.

Certains prétendent que des événements graves sont imminents. Nous ne le pensons pas. Tout se terminera par de longs discours.

---

Par avion, de Saïgon  
LE RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ  
par G. D.  
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1935)

Saïgon, 2 mars.

.....  
Les dissensions survenues chez les caodaïstes risquaient de provoquer une lutte religieuse dont certaines provinces auraient eu à souffrir. D'excellentes mesures d'ordre et l'action personnelle de M. Pagès [gouverneur de la Cochinchine] — que les dirigeants des deux partis considèrent comme un chef à la fois ferme et bienveillant — ont réussi à calmer les esprits. D'un côté comme de l'autre, on sait que le libéralisme du gouvernement actuel vis-à-vis du caodaïsme ne saurait aller jusqu'à la faiblesse.

---

LE CAODAISME  
par Guy Desur  
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1935)

Par avion, de Saïgon  
Saïgon, 16 mars.

L'opinion annamite a été sollicitée, ces temps derniers, par deux événements locaux : le caodaïsme et les élections coloniales.

On sait que le caodaïsme constitue, en Cochinchine, un mouvement religieux et qu'il avait réussi à englober un demi-million environ d'adeptes. À la mort de Lê-Van-Trung, fondateur de cette religion qui exerçait à Tâyninh les fonctions de pape, un schisme s'est produit au sein des dignitaires. D'un côté, les Dac-Phu Le-Ba-Trang et Tuong ont constitué à Bêntré une chapelle que fréquentent un certain nombre de croyants. De l'autre, quelques dignitaires qui acceptent le Saint-Siège de Tâyninh refusent de reconnaître l'autorité de Tuong récemment élu pape à Bêntré.

Les rivalités entre ces deux Églises caodaïstes avaient donc agité bien des esprits. La presse locale avait même parlé d'une véritable guerre de religions en perspective, aussi bien à Bêtré au moment des élections du pape Tuong qu'à Tâyninh le jour où les partisans de ce dernier devaient pénétrer dans le Saint-Siège pour en prendre possession.

Il n'y eut rien. Les dispositions prises par M. Pagès ont maintenu le calme absolu dans les deux provinces sièges des caodaïstes.

Ceux de ces derniers qui avaient fait le voyage de Bêtré à Tâyninh sont rentrés bien tranquillement chez eux. Tout se passa en palabres entre les dirigeants des deux Églises. Le gouverneur de la Cochinchine a su allier, en cette circonstance si délicate, la fermeté et la diplomatie.

Le caodaïsme, aujourd'hui librement pratiqué grâce à une mesure libérale récente du gouverneur général Robin, a tout à gagner de l'union de ses adeptes. Il n'est pas douteux qu'une réconciliation survienne entre les deux Églises. Pour l'instant, on peut affirmer que ce mouvement religieux, après avoir connu une certaine ampleur dans le pays, est en légère régression. Les rivalités de personnes en sont la cause.

---

Séance plénière du 11 septembre 1935  
Discours de Pierre Pagès, gouverneur de la Cochinchine  
(*Conseil colonial de Cochinchine*, 1935)

.....  
Caodaïsme

Pour s'éclairer complètement, cet exposé de la situation politique de la Cochinchine doit être complété d'un rapide aperçu de l'évolution religieuse et spirituelle entrée, depuis peu, dans une nouvelle phase. Les religions définies ont continué d'apporter à la population les apaisements bienfaisants et traditionnels. Par contre, l'Administration locale avait dû, jusqu'à présent, apporter une certaine réserve dans l'observation du mouvement caodaïste dont les tendances spirituelles ne faisaient aucun doute, mais dont l'organisation, le dogme, sinon les rites, toujours peu clairement définis, ne permettaient pas de lui reconnaître le caractère d'une foi indépendante et risquaient, au surplus, de provoquer certaines hésitations et inquiétudes dans l'âme annamite.

L'expérience semble, maintenant, établir que le caodaïsme présente une transposition, sur un plan plus moderne, des anciennes croyances ; et les déclarations faites par son chef, Lê-van-Trung, d'apporter au gouvernement sa collaboration, ont, jusqu'ici, dissipé tout équivoque d'une confusion possible du temporel et du spirituel.

Aussi M. le gouverneur général Robin, à la fin de l'année dernière, a-t-il décidé d'accorder au caodaïsme tous les privilèges de la liberté du culte comportant, notamment, l'[autorisation de réunion dans les temples, sans déclaration préalable](#).

Jusqu'à présent, les fidèles ont su se montrer dignes de cette mesure libérale. Elle a coïncidé, d'ailleurs, avec la mort de Lê-van-Trung et un schisme dogmatique divisant les principaux dignitaires appelés à sa succession.

Le gouvernement local responsable de l'incidence des croyances philosophiques sur l'évolution politique et sociale du pays suit impartialement, mais avec prudence, l'évolution d'une pensée qui échappe, encore, à l'examen critique.

---

La production littéraire en Indochine  
(*Le Journal des débats*, 6 janvier 1936)



Le rapport des services du dépôt légal en Indochine, qui vient d'être publié, fait ressortir que le nombre des publications périodiques est en progression dans la colonie : 86 journaux ont été déposés pendant le premier semestre 1935 [...].

Pendant le même semestre, le nombre des dépôts d'ouvrages divers s'est élevé à 524 [...].

Les écrits en langue française ont progressé de 19 % tandis que ceux en langue annamite accusent une augmentation de 62 % avec 368 unités.

La littérature annamite est représentée par des recueils de chansons, des contes en prose et en vers, des poèmes, des romans, des pièces de théâtre. En plus des habituels romans traduits du chinois et des romans historiques annamites, on note un goût de plus en plus marqué pour les romans policiers.

Les publications à caractère religieux sont au nombre de 26 pour le bouddhisme, 10 pour le caodaïsme et 8 pour le christianisme.

---

À TRAVERS LA PRESSE  
D'INDOCHINE  
HUMOUR  
(*Les Annales coloniales*, 11 février 1936)

G. Colline donne à l'*Opinion* (Saïgon, 3 décembre), une belle satire sur certaine culture de soja préconisée par les caodaïstes :

La vérité qui s'affirme davantage à chaque nouveau concours régional, c'est que, après avoir vécu les âges du fer, de la pierre ou du bronze, nous allons vers l'âge du soja.

Ce haricot est un don de Cao-dai lui-même, comme la manne était un don de laveh... — cette manne « qui ressemblait à de la graine de coriandre, était blanche et avait un goût de miel. »

Sans le soja, les caodaïstes périraient. Ils ne doivent manger d'aucune bête vivante ou morte : plus de *nems*, plus de poisson, plus de cochon, et finies les volailles. Les vers palmistes leur sont interdits autant que le *nuoc-mâm*...

Ils étaient donc en train de se dessécher comme les sauterelles du désert, et ils rouspétaient autant que jadis les enfants d'Israël crevant de soif entre Elina et Sinäi.

Alors Cao-dai prit à part l'administrateur de Bêtré, lui commanda de multiplier le soja et lui découvrit les mille façon de l'accommoder.

Et, docilement, le maître de Bêtré suivit les préceptes du Très Rond.

À Mytho. il y a un pavillon pour exposer les résultats obtenus.

Prodigieux.

Dans ce stand, on trouve du lait du beurre, du fromage, des œufs durs, en soja ; du pâté de foie, du cervelas, des saucisses de Francfort en soja.

Avec du soja, on fabrique de la viande et du poisson qu'il suffit de saler et fumer pour avoir du jambon ou du haddock.

Le triomphe, ce sont les gâteaux. On en fait des secs et des pas secs, des biscuits et des babas. En variant les couleurs et les parfums on a toute la gamine des petits fours.

Il n'y a guère que du cuir à chaussures, qu'on ne tire pas encore du soja. Toutefois, puisqu'on a réussi le beefsteak, on est sur la voie qui mène aux semelles chromées.

Mais la qualité suprême du soja, celle qu'on vient de découvrir, et qu'on confie de bouche à oreille, c'est que ce divin haricot vous confère la durable jeunesse.

Le don Juan nourri de soja est à lui-même toujours égal : jamais fatigué, jamais de râles. On soupçonne que Hercule n'eut pas d'autres dragées pour mener à bien ses travaux.

Et c'est pourquoi, dans Bêtré transformé en paradis terrestre, chaque ménagère entretient gratte, sarcle et arrose son carré de soja, gage d'un bonheur durable, caodaïste et conjugal.

---

Sur la mort d'une papesse  
par Christiane Fournier  
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1937)

La papesse est morte. Vive la papesse !

Il ne s'agit point de la papesse Jeanne, célébrée autrefois en Avignon. Mais d'une papesse d'Extrême-Asie, que viennent de rappeler en leur ciel caodaïste les trois dieux au service desquels, sans esprit de parti, elle avait voué son culte : Lao-Tseu, Bouddha, le Christ.

Quand je la vis, il y a cinq mois, dans sa résidence de Tay-Ninh, en Cochinchine elle participait à la grande cérémonie en l'honneur du premier pape caodaïste défunt, et qui avait attiré, de tous les coins de l'Indochine, des milliers de fidèles. Par une belle nuit profonde d'Extrême-Asie, une de ces nuits où les âmes elles-mêmes doivent se reconnaître tant l'air est pur, une sorte de cathédrale en plein air dont le maître-autel portait l'effigie formidable du défunt, réunissait la foule un peu fantomatique de milliers d'Annamites habillés de blanc.

Il faut proposer aux hommes des articles de foi : et il y eut des discours sur la morale de ces trois religions, là où leurs chemins se croisent. N'écoutons pas Voltaire, cruel humoriste qui a osé prétendre que si Dieu avait fait l'homme à son image et à sa ressemblance, l'homme le lui avait bien rendu Voltaire n'a rien à voir dans ce lieu des âmes.

Sur des estrades, des deux côtés de la foule, le trouvaient disposés les prélats. Le nouveau pape s'excusa gentiment de ce que ses habits sacerdotaux lui interdisent toute conversation familière et suivie avec ses hôtes étrangers.

Il avait en effet le chef surmonté d'une haute tiare, à la façon des acteurs chinois : complexe coiffure multicolore, profonde, décorée, où bougeaient des pompons rouges, et qui faisait de cet homme destiné à dominer la foule, comme la légende du théâtre chinois domine le public enchanté, une sorte de géant, de surhomme.

La papesse, elle, était vêtue de blanc. Elle portait une tiare virginale, une robe impeccable et pure : et lorsque, pour une manière d'entr'acte, après les danses rituelles du dragon, empruntées à Bouddha, elle se leva pour se retirer, le cortège des femmes qui la suivait avait l'air, avec je ne sais quelle étrangeté sous cet autre ciel, de figurer un chœur antique.

À ce moment, un grand-prêtre vêtu de blanc (bonnet de police. lévite immaculée) nous fut aimablement délégué par la papesse pour nous inviter à faire une halte dans la chapelle des initiés.

Les idoles se tenaient tristement côte à côte sur l'autel. Sans être prévenue j'aurais plutôt reconnu là l'éventaire d'un éclectique marchand de bric-à-brac. Mais le grand-prêtre, hôte respectueux, se chargeait de mettre un nom sur ces visages déjà reconnus, et de chasser l'équivoque. Ils s'appelaient cérémonieusement Lao-Tseu, Bouddha, le Christ. Ils observaient entre eux une hiérarchie : il y avait si je puis dire, les occupants des premières-loges, et ceux des fauteuils de balcon. D'ailleurs, toutes les places étaient bonnes. Il avait bien fallu se rendre à l'évidence et s'incliner devant un de ces Sacre-Cœur colorés qui fleurissent chez les marchands de la rue Saint-Sulpice. Hélas, ce n'était pas tout. En me montrant une figurine asiatique, pommettes saillantes, yeux minces et obliques, le grand-prêtre me présenta :

— C'est la Vierge mère.

Il insista :

Elle-même, sans vouloir tenir compte de mon étonnement, expliquant seulement, pour apaiser mes vains scrupules:

— Nous avons pris l'excellence de toutes ces doctrines.

J'entends : Cao, grands dieux ! Mais peut-être aurait-il mieux valu consulter les dieux eux-mêmes sur l'opportunité de cette S.D.N. supra-terrestre. Il est vrai : la mode est à cela. Puis, les caodaïstes n'ont pas manqué de consulter leur Très Haut par l'intermédiaire de la « corbeille à bec », bridge record, comme l'Amérique elle-même n'en a pas inventé.

Mais je n'ai pas le dessein imprudent de discuter la réalité objective de cette création de l'esprit humain qui convient peut-être à l'esprit d'Extrême-Asie : comme les danses complexes de ces chimères et de ces dragons, dont les mouvements et les visages ont été inventés par les enfants des hommes pour effrayer les enfants des hommes.

Je n'ai pas non plus le dessein téméraire de discuter la question politique du caodaïsme, ni de me demander si les fins divines de cette religion ne sont pas entachées de buts immédiats.

Non : je veux seulement ressusciter le visage de notre hôtesse, en ce jour trois fois saint. À minuit, heure des âmes, elle nous offrit avec une exquise bonne grâce, un souper végétarien arrosé de champagne de France. Elle nous servait elle-même des sandwiches de sa main droite aux ongles longs.

Elle ne parlait ni n'entendait le français.

Mais une interprète avisée nous traduisait les expressions de cette exquise politesse qui semblait nous ramener au temps des fées.

Quand nous descendîmes du premier étage de son bungalow de bois, une longue auto bleue. dernier salon, nous attendait au bas des escaliers. Un chauffeur bien style ouvrit et referma sans bruit la porte de la voiture.

Il fallut traverser encore une fois la route un peu fantomatique des fidèles avides de croire.

Puis la route fut une ligne tracée par les phares entre deux pans de brousse. À 100 kilomètres, Saïgon, occidentale, nous attendait.

Cependant, les toits des pagodes y sont aussi ornés de chimères et de dragons, et la « zone » qui entoure la ville se nomme la plaine des Tombeaux...

---

## LIAISONS DANGEREUSES AVEC LES JAPONAIS

La répression des japonophiles  
in Patrice Morlat,  
*La répression coloniale au Vietnam (1908-1940)*,  
Paris, L'Harmattan, 1990, 258 p.

[249] Le péril nippon obligea la police de Sûreté à créer un secteur nouveau de répression [...]. Elle eut en effet à faire face à la « résurrection » du prince Cuong-Dê [...] En 1938, la surveillance de la Sûreté s'étendit aux caodaïstes soupçonnés dans un premier temps de subir l'influence du prince réfugié au Japon. En septembre de la même année, la police fut convaincue de la pénétration des milieux caodaïstes par la propagande japonaise <sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> A.O.M., Slotfom, série 111, carton 59. Note de septembre 1938.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS COLONIALES  
Pour le scrutin du 16 avril  
Deux listes complètes  
(*L'Écho annamite*, 5 avril 1939)

.....  
Du côté annamite, il faut citer M. Michel My, directeur fanatique de *la Croix d'Indochine*, muée en *Aube Nouvelle* pour les besoins du moment, pour ne pas trop effrayer les non-catholiques... peut-être aussi afin d'attirer les suffrages des caodaïstes, ces pelés, ces galeux dont il se déclara jadis l'irréductible adversaire, au temps heureux où il était encore fonctionnaire et délégué administratif, notamment dans la circonscription vinhlongeoise de Cholach — ô inoubliables souvenirs !  
.....  
\_\_\_\_\_

ANNAM

\_\_\_\_\_

Qui-nhon  
Les bruits qui courent  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1939)

Vous rappelez-vous que nous avons signalé en son temps des bruits qui couraient dans le nord de la province ? On contait que des propagandistes du caodaïsme disaient : Dépêchez-vous d'adhérer, car lorsque les Japonais seront ici, nous n'accepterons plus personne, même si on nous offre des centaines de piastres. D'autres bruits circulent en ce moment. On dit que des petits drapeaux japonais auraient été trouvés chez des adhérents et, en particulier, chez un zélé propagandiste qui était venu du dehors et qui aurait été renvoyé en son pays. Si les faits sont exacts, l'administration devrait nous en informer ; s'ils sont faux, elle devrait le déclarer. Un mal connu est peu redoutable, mais on a tout à craindre des faux bruits qui circulent et qui ne sont pratiquement qu'une excellente propagande japonaise. Pour nous, le caodaïsme de Cochinchine n'a rien à voir en tout cela, mais il se peut que des Japonais l'aient exploité dans le nord du Binh-Dinh, au Quang-Ngai et même au Quang-Nam dans le but que l'on devine. Nous demandons simplement que la lumière soit faite ; si les on-dit sont faux, qu'on le déclare officiellement ; s'ils sont exacts, qu'on le reconnaisse non moins officiellement. C'est le meilleur moyen d'assurer la tranquillité du pays.  
\_\_\_\_\_

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

Plaidoyer d'un caodaïste en faveur du « Tiên-Thiên »  
Espérons en la clémence des juges de la cour d'appel de Saïgon  
(*L'Écho annamite*, 5 juin 1939)

En son audience du treize mai, la correctionnelle indigène de Saïgon a condamné, à vingt-cinq francs d'amende chacun, deux imprimeurs et M. Lê-kim-Ty, grand dignitaire de la secte caodaïque dite Tiên-Thiên, pour publication sans gérant d'un bulletin, exclusivement et strictement réservé à la lecture des coreligionnaires de M. Ty, disséminés dans deux ou trois cents oratoires cochinchinois.

Si elle avait frappé un journal ordinaire, cette sanction aurait paru d'une indulgence extrême, et ceux qui en ont été l'objet auraient été les premiers à s'incliner devant la sentence de nos magistrats.

Mais le bulletin en question ne ressemble en rien à une exploitation journalistique.

D'abord, sa périodicité — si on peut l'appeler ainsi ! — est des plus irrégulières, témoin les dates suivantes de ses éditions successives : premier août 1938 ; quinze août 1938 ; vingt-neuf septembre 1938 ; premier novembre 1938 ; vingt-sept novembre 1938 ; premier janvier 1939 ; trois février 1939 ; douze mars 1939.

Ensuite, il n'accepte ni publicité commerciale, ni abonnements payants. Tiré à deux ou trois cents exemplaires, il ne vise à aucune opération mercantile et est distribué gratuitement à ses destinataires, dans le but de les informer de ce qui se passe dans leur secte religieuse : sermons ; messages médianimiques ; naissances, mariages et décès, survenus chez eux et chez leurs frères en croyances.

C'est donc moins un journal ou une revue qu'une sorte de circulaire, à l'usage exclusif d'un groupement déterminé. Au lieu de l'imprimer, M. Lê-kim-Ty aurait pu très bien le faire polycopier ou dactylographier, comme une simple lettre adressée à des amis, à charge pour ceux-ci de l'afficher dans leur oratoire respectif, ou de le conserver dans leurs bibliothèques ou leurs archives.

Est-il besoin de répéter que cette publication, d'un genre tout spécial, se désintéresse complètement des problèmes politiques ou économiques, pour s'occuper, non pas du caodaïsme en général, mais seulement de la secte Tiên-Thiên ?

Il est à espérer que la cour d'appel, devant laquelle M. Lê-kim-Ty et ses deux co-inculpés vont comparaître sur leur propre demande, tiendra compte de ces circonstances atténuantes, soit pour acquitter purement et simplement ces trois justiciables, soit pour leur accorder au moins le sursis.

Notons aussi que les imprimeurs de ce bulletin n'ont jamais omis d'en faire le dépôt légal, conformément aux règlements administratifs en vigueur, et cela immédiatement après la sortie des presses de chaque édition.

Nous avons foi en la clémence des juges de la haute juridiction saïgonnaise, qui daigneront, nous le souhaitons, mettre en pratique le haut libéralisme de la France en matière d'opinions religieuses et de liberté de conscience, que M. le ministre des colonies Georges Mandel a si bien traduit, tout récemment encore, en recommandant aux autorités indochinoises le respect absolu du libre exercice du culte et des rites du caodaïsme.

Nous avons confiance aussi dans le talent de M<sup>e</sup> Condamy, qui a bien voulu accepter de défendre bénévolement M. Ty et ses compagnons devant la cour d'appel, geste qui honore autant la robe de cet avocat que sa largeur de vue et son esprit de tolérance.

L K L.

---

### [ŒCUMÉNISME]

Un Congrès des religions s'est tenu à Paris le mois dernier

M. G. Gobron y représentait le caodaïsme

(*L'Écho annamite*, 2 août 1939)

Le dernier courrier-avion nous a apporté le compte-rendu suivant, que nous a adressé un correspondant de Paris, adepte du caodaïsme ou bouddhisme rénové.

Nous l'insérons volontiers, en témoignage de notre respect strict de toutes les croyances religieuses.

N.D.L.R.

Le caodaïsme ou bouddhisme rénové a été représenté cette année au Congrès des religions à Paris, (3-11 juillet) par M. Gabriel Gobron, instructeur en France du caodaïsme, qui retrouvera là des personnalités dirigeantes qu'il avait connues à Londres en 1936 : Sir Francis Younghusband, président, et M. Arthur Jackman, secrétaire.

Le gouvernement français avait tenu à donner son appui au Congrès des religions, en la personne de M. Georges Mandel, ministre des Colonies ; M. Champetier de Ribes, ministre des Pensions ; M. le recteur de l'Université de Paris, le Dr Rousey, qui offrit le vaste amphithéâtre Richelieu, en Sorbonne, pour les assises du congrès.

Un comité français, sous la présidence du professeur Louis Massignon, et composé de diverses personnalités — M<sup>me</sup> de Coral-Rémusat, M. Jean Herbert, M<sup>me</sup> de Margerie, la princesse A. Murat, R. de Traz, M. O. Lacombe, le professeur Daniel-Rops, etc. — dirigea les débats, lesquels furent concentrés sur ce thème fondamental : Comment développer l'esprit de coopération fraternelle dans le monde par les religions ?

Autour du problème ainsi posé, on peut néanmoins noter des « journées » catholique, protestante, hindouiste, musulmane, bouddhiste, juive, etc., selon que l'orateur principal appartenait à l'une ou l'autre des confessions.

Ainsi, le mardi 4 juillet fut la journée « catholique » : L'église catholique s'abstint officiellement de participer aux travaux du Congrès, mais, en fait, le prof. Jacques Maritain, M. O. Lacombe et d'autres catholiques, jouèrent un rôle de tout première plan dans la semaine du Congrès, l'Église était invisible, mais présente.

À vrai dire, la portée au Congrès n'est pas aussi grande, aussi universelle que l'on pourrait le désirer. Cela tient à certaines limitations imposées aux congressistes ; 1° Aucune religion ne doit faire de prosélytisme en montrant sa supériorité sur les autres croyances ; 2° Il ne peut-être question d'union, de fusion des religions, mais seulement de collaboration avec des religions différentes et devant rester séparées : une religion d'union synthétique, comme l'est le caodaïsme, est donc assez mal à l'aise dans ce Congrès. Aussi, notre instructeur en France put-il déclarer à M. Olivier Lacombe, vice-président du comité français, qu'il était le seul « hérétique » ; 3° L'accès du Congrès, théoriquement, est réservé « aux seules grandes religions historiques, ayant prouvé leur fécondité par leur long passé » (Paroles de M. O Lacombe, le 10 juillet 1939).

Sir François Younghusband tint cependant à déclarer à M. Gabriel Gobron qu'il était le bienvenu, qu'il avait liberté de parole et de discussion comme tout le monde, après que celui-ci eut remis sa délégation des autorités caodaïstes au secrétariat en Sorbonne.

M. Georges Mandel, ministre des Colonies, avait assuré la participation des éléments de l'Empire français aux travaux et débats.

C'est ainsi que le général Hasan Husny Abdeiwahab, de la maison du Bay de Tunis. un attaché du Haut Commissariat de Syrie, par exemple, représentaient l'islam

Par contre, notre instructeur en France ne paraît pas avoir rencontré d'éléments français de l'Asie, l'hindouisme et le bouddhisme étant seulement représentés par des éléments anglais : le Bhikkhu Thittila (Monastère de Rangoon), le prof. Dasgupta (Calcutta), etc.

Chaque journée à Paris, comme à Londres en 1936, comprenait un exposé le matin, puis une discussion l'après midi, suivis de visites aux curiosités (Versailles, musées, et aux foyers intellectuels de Paris (Institut de civilisation indienne. mosquée, Association France-Grande Bretagne, etc.)

Notre instructeur en France ayant critiqué l'organisation du Congrès de Londres, où des intellectuels isolés, ne représentant rien qu'eux-mêmes (et parfois leurs petites vanités) occupaient le plateau de l'orateur pendant une heure ou deux, la préférence fut accordée à Paris aux REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS, selon les termes mêmes du règlement du Congrès en Sorbonne.

Ainsi les dilettantes et les amateurs se trouvèrent écartés, au profit de grands noms comme le professeur Jacques Maritain (Institut catholique de Paris), prof. Dasgupta (hindouisme) Dr Sié (Université de Nankin), général Hasan Husny Abd Iwalhab (Maison

beylicale), vicomte Samuel (ex Haut Commissaire en Palestine), Bhikkhu Thittila (Monastère de Rangoon), prof. Hauter (Faculté protestante de Strasbourg), etc.

Le mardi 11 mit fin aux travaux et débats des plus fraternels et des plus courtois. On se quitta avec peine, avec un certain déchirement, après avoir voté des vœux, des résolutions, examiné des projets, des améliorations, fixé le lieu du prochain Congrès en Hollande, etc.

[Soutien à la capitulation de Munich]

Signalons, parmi d'innombrables choses intéressantes : un vœu demandant aux dictateurs du manier leurs peuples avec plus d'humanité ; des félicitations à Chamberlain, pour son œuvre de paix ; des remerciements aux autorités françaises, dont la bienveillance pour toutes les religions n'est plus à démontrer ; la possibilité envisagée pour Strasbourg, Jérusalem, Genève, etc. d'accueillir les prochains congrès ; une invitation à toutes les Eglises de donner la plus large publicité aux travaux du Congrès, dont un orateur a pu dire qu'il remplaçait désormais la Société des Nations, torpillée par les politiciens et leurs inspireurs. La question des réfugiés a été proposée pour l'an prochain.

Le Comité français a décidé de continuer, à Paris même, le travail de rapprochement et de compréhension mutuelle des grandes croyances. Plusieurs associations interreligieuses ont été signalées dans la capitale et se sont offertes aux congressistes désireux d'assister à leurs réunions et de s'associer à leurs efforts.

---

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

Pas de querelle religieuse, s'il vous plaît !

—v—

POUR LA CONCORDE

—v—

Quels reproches M. Franchini voudrait-il adresser aux caodaïstes ?

par DANG-TRUNG-CHU,  
dignitaire caodaïste.

(*L'Écho annamite*, 6 septembre 1939)

À moins que les événements européens n'incitent nos gouvernants à reculer la date de l'ouverture de la session ordinaire de 1939 du conseil colonial de Cochinchine, notre parlement en miniature se réunira, selon les prévisions, dans la première ou la seconde quinzaine de septembre courant.

Un membre français de l'assemblée — M. Mathieu Franchini, pour ne pas le nommer — se proposerait d'y pousser une charge vigoureuse contre le caodaïsme en général, et certains des adeptes de cette religion en particulier.

Du moins c'est ce que vous a annoncé un quotidien saïgonnais, il y a déjà de longues semaines.

La nouvelle ne nous a pas émus outre mesure, mes coreligionnaires et moi. La preuve en est que nous y avons, jusqu'ici, opposé le silence le plus complet.

Nous sommes des religieux, et non des politiciens. Nos occupations ordinaires sont la prière et le recueillement. Notre but principal, c'est notre perfectionnement spirituel, et — s'il plaît à la sainte volonté du Très-Haut — le bonheur de l'humanité entière.

« Bien faire et laisser dire » : telle pourrait être notre devise.

Elle n'a pas le mérite de la nouveauté. Mais nous avons celui de nous y conformer strictement, dans la mesure des possibilités de notre faible nature.

Qu'on nous blâme ou nous loue, qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien, qu'on approuve ou critique nos croyances confessionnelles ou nos principes moraux, cela nous est parfaitement égal, tant que notre conscience est en repos — et elle l'est.

Malheureusement, les circonstances actuelles nous obligent à nous départir, pour une fois, de notre indifférence coutumière, à sortir de notre mutisme habituel et de notre habituelle réserve.

Oh ! qu'on se rassure ! Journaliste occasionnel, je n'engagerai nulle polémique, ni avec M Franchini ni avec personne, fût-ce au nom de mes frères dans la foi et pour défendre notre cause commune.

D'abord, on ne se bat pas avec une ombre, et notre censeur éventuel n'a encore jamais formulé ses griefs à notre rencontre. Au vrai, nous nous demandons, depuis des jours et des semaines, quels pourraient bien être ces griefs, pour qu'un conseiller colonial ait jugé indispensable de nous menacer publiquement de ses foudres.

Nous sommes, d'ailleurs, bien tranquilles, car nous sommes sûrs d'avance qu'au cas où il nous les lancerait, au sein du plus important corps élu du Sud-Indochinois, il s'y trouverait sans doute, parmi ses collègues, des hommes assez courageux pour redresser la vérité, si besoin en était.

En prenant aujourd'hui la plume, j'ai pour objectif — tout pacifique — la seule concorde a fraternelle entre Français et Annamites, cette concorde tant prônée, aux heures troubles où nous vivons, par les éminents représentants de la France en notre cher pays.

Relisez donc, lecteurs et amis, les récentes proclamations, faites aux populations de l'empire français d'Asie, par M. le gouverneur général Catroux et M. le gouverneur de la Cochinchine Veber.

Elles ont été reproduites par la plupart des périodiques locaux. Elles contiennent des arguments éloquentes et patriotiques, sur lesquels je n'aurai pas l'outrecuidance d'insister, ma voix étant trop faible pour que j'ose la mêler à celles — si autorisées, si qualifiées — des hauts fonctionnaires responsables des destinées de l'Indochine.

À propos, M. Franchini a-t-il connaissance de ces belles paroles, si émouvantes à nos cœurs d'administrés annamites ?

S'il les a lues, j'aime à penser qu'il a, d'ores et déjà, de son plein gré, renoncé à son projet de sensationnelle intervention verbale, auquel d'aucuns ont eu la méchanceté d'attribuer, avant la lettre, un caractère de réclame électorale assez déplacée, mais que je me permets, moi, de considérer comme absolument inopportune, parce que propre à semer la zizanie entre Français et Annamites, au moment précis où l'union sacrée devrait être, pour nous tous, un mot d'ordre impératif.

Dans l'hypothèse, bien improbable, où M. Mathieu Franchini persisterait dans sa peu généreuse intention d'attaquer ouvertement caodaïsme et caodaïstes, je prendrais la liberté de lui rappeler que M. G. Mandel, notre actuel ministre des colonies, a donné des instructions formelles pour qu'on respecte ici la liberté de conscience de tous les citoyens, sujets ou protégés français, conformément à la noble tradition des libéraux de 1789, dont la métropole vient de célébrer la mémoire, dans des cérémonies somptueuses, vraiment dignes de la République une et indivisible.

Je ne saurais, en écrivant ces lignes, ne pas rendre un pieux hommage à M. René Robin, notre ancien gouverneur général, à l'esprit humanitaire de qui nous devons, nous, adeptes du bouddhisme rénové, la libre manifestation de nos rites cultuels.

Il me faut reconnaître aussi qu'après lui, M. le gouverneur général Jules Brévié a tenu à suivre la même voie, et je profite de l'occasion pour l'en remercier publiquement et respectueusement.

Déjà, à la date du 3 décembre 1934, M. le procureur général Dupré a envoyé une circulaire dans ce sens, aux magistrats placés sous sa haute autorité.

Je tiens à la disposition de tous les curieux copie des documents officiels auxquels je fais ci-dessus allusion.



Après tout, est-ce bien nécessaire ? Pour ma part, je réponds : non, persuadé que tous, Français et Annamites, conscients de la gravité de l'heure, nous nous gardons d'évoquer nul sujet de nature à nous diviser.

Au contraire, c'est le moment de chercher, par tous les moyens, à nous entendre, pour la grandeur de la France immortelle et de l'Indochine française, indissolublement liées l'une à l'autre.

---

BRAVO, LES CAODAISTES !

---

Des preuves irrécusables  
de leur loyalisme confiant

---

Des milliers d'engagés volontaires  
(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1939)

L'Union sacrée n'est pas une vaine formule en Cochinchine. La preuve en est dans l'empressement de chaque habitant à contribuer au triomphe final de la patrie française, en lutte contre les barbares communistes et les monstres nationalo-socialistes.

Quelles que soient leurs croyances confessionnelles, nos amis annamites apportent des témoignages irrécusables de leur loyalisme et de leur gratitude envers la France humaine et généreuse.

Reconnaissons en toute franchise que, dans cette noble émulation, les caodaïstes se sont particulièrement distingués.

Depuis le vingt trois octobre, c'est par centaines que se comptent, dans chaque province. leurs engagés volontaires, soit dans les unités combattantes, soit dans les services auxiliaires.

Détail à retenir : tous renoncent à leur prime d'engagement. qui s'élève à une soixantaine de piastres pour chacun d'eux — sacrifice d'autant plus louable que la plupart de ces jeunes gens appartiennent à des familles modestes.

Ne vous hâtez point, chers lecteurs, de vous inquiéter du sort des femmes, des enfants et des parents qu'ils laisseront ici en s'embarquant à destination de Marseille. On pratique une solidarité toute fraternelle dans leur religion, et ni elle ni notre groupement tutélaire ne souffriront que végètent dans la gêne ceux qui auront offert un fils ou un père, m frère ou un mari, sur l'autel saint de la Mère-Patrie !

Ainsi donc, tranquilles quant au destin matériel de ceux qui demeureront au village natal, tous les dignitaires caodaïstes, sur l'ordre de leur supérieur de Tâyninh, M. Pham công Tàc, se surmènent, depuis bientôt deux semaines. à inscrire leurs coreligionnaires désireux de partir pour le front occidental, à les présenter à l'examen des autorités militaires et médicales, à les aider à préparer leur voyage imminent, à soutenir leur courage par parole ou par écrit, à prier le Très-Haut pour la réussite de leur mission sacrée, à leur donner — à eux ou aux leurs — des renseignements complémentaires de nature à les intéresser, etc., etc.

Et cette lourds et bénévoles besogne se poursuit encore, à un rythme accéléré, dans l'atmosphère réconfortante d'une stimulation spirituelle, dans la foi absolue de remplir un devoir splendide, avec le concours des puissances invisibles et invincibles.

*Sursum corda*, Messieurs ! « En avant, pour la France et pour Dieu ! », comme aimait à répéter Jeanne d'Arc à ses soldats !

À en juger par les fruits qu'il a déjà produits — dans un temps assez court — ce travail intensif promet de magnifiques moissons de cœurs et de bras. En prenant pour base de nos calculs une moyenne de deux cents recrues seulement par province, une simple multiplication nous apprendra que les caodaïstes de la secte de Tâyninh — pour

ne parler que d'elle — parviendront au résultat coquet d'environ quatre mille enrôlements pour la Cochinchine entière.

[Les dignitaires caodaïstes cherchent à récupérer  
les primes abandonnées par leurs ouailles engagées]

Si nous considérons maintenant le problème financier, chacun de ces braves s'étant engagé à renoncer à ses soixante piastres de prime, nous voilà en présence d'un total de deux cent quarante mille piastres au bas mot, représentant pour l'armée une économie considérable, on l'avouera, en notre époque de vie chère.

Conformément à ce principe de stricte équité pécuniaire : « Donnant donnant », il y a lieu peut-être, pour nos conseillers coloniaux — qui se réunissent, justement, en session ordinaire de 1939 — de suggérer au gouvernement ce geste de générosité, en réplique : À celui que nous venons d'évoquer : abandonner, à son tour, le millier de piastres que lui versent, chaque année, au titre de l'impôt personnel, les deux cents dignitaires caodaïstes de l'obéissance tayninoise.

Pareille mesure s'expliquerait d'autant mieux qu'à partir du premier jour du dixième mois de l'an lunaire en cours, ces religieux, à l'instar des prêtres catholiques et des bonzes bouddhiques — dispensés, eux, depuis longtemps, de la taxe annuelle de capitation — seront soumis, sous peine de déchéance, au double vœu réglementaire de pauvreté et de chasteté — et partant seront forcés de vivre dans le célibat, en dehors de toute spéculation commerciale.

Nul doute qu'à leur traditionnelle séance des vœux, nos élus indigènes ne se fassent les avocats éloquents de cette cause équitable.

Marc ENJADE

---

#### DÉCÈS

(*L'Écho annamite*, 13 novembre 1939)

Nous apprenons avec regret les décès de :

.....

M. Huynh-van-Hay, directeur de la décortiquerie de Bencat (Govap), victime d'un mortel accident, survenu en un temple caodaïste.

À tous ceux que ces deuils affligent, *l'Écho annamite* présente ses condoléances émues.

Voici dans quelles circonstances M. Hay a trouvé la mort :

Une cérémonie se déroulait dans un temple caodaïste, où M. Ng.-phan-Long devait prononcer un sermon, en français, sur la croix du Christ

Comme la lampe à manchon qui éclairait l'assistance fonctionnait assez mal, M. Huynh-van-Hay se chargea de la réparer, séance tenante.

Pendant qu'il la gonflait, une explosion se produisit, lui faisant de graves brûlures.

Les témoins de la scène parvinrent à éteindre la torche vivante en quoi la victime s'était transformée, en la roulant sur un épais matelas.

Mais M. Hay était trop grièvement atteint.

Transporté à l'hôpital du chef-lieu de Giadinh, il y expira, dimanche douze novembre, vers huit heures du matin, dans une lucidité parfaite.

C'était une grosse perte pour ses coreligionnaires.

---

«—x—xOx— x—»  
Les caodaïstes ont bon dos  
—( «oxOxo»)—  
(L'Écho annamite, 27 novembre 1939)

Le bourrage de crânes, en temps de guerre, sévit avec la même intensité dans la masse indigène et les milieux européens.

Nous avons déjà signalé les rumeurs, que certains répandaient avec une ardeur inlassable, selon lesquelles les disciples de Caodaï ne s'engageaient volontairement qu'afin d'échapper aux opérations communes de conscription et de tirage au sort.

Or, on sait que tous ceux qui sont susceptibles d'être appelés — c'est-à-dire qui n'entrent pas dans les conditions d'âge fixées par les textes pour souscrire un engagement — *sont tenus de se soumettre à la règle commune, en répondant aux appels des mobilisables et en tirant au sort.*

Les bruits erronés qui ont couru, à ce sujet, risquaient de nuire aux caodaïstes eux mêmes, qui ne sauraient être dupes de ces supercheries.

Voici que des gens, sans doute malintentionnés, prétendent que les caodaïstes — encore eux, toujours eux ! — offrent de s'enrôler, parce que convaincus qu'ils bénéficieraient d'un régime de faveurs spéciales dans les formations militaires.

Encore une tentative de tromperie, qui n'aboutira jamais à rien !

Les règlements de l'armée ignorent privilèges et faveurs. Ils ne font aucune différence entre les diverses philosophies et religions professées par ceux qui vivent sous les drapeaux.

*Tous auront la même vie, les mêmes exercices, la même existence à la caserne ou sous le feu de l'ennemi.*

---

La Croix gammée en Indochine  
(Le Nouvelliste d'Indochine, 26 mai 1940)

Le Sauvastika ou Swastika est un symbole indien qui a été adopté, on le sait, par le parti d'Hitler, maison lui infligeant une modification. Les crochets originaires sont tournés à gauche, ceux de Germanie sont tournés à droite.

Or cette croix gammée, l'originale, est un emblème adopté par le caodaïsme, qui est un composé des principales religions du Monde et créé en Cochinchine.

Il est donc possible de voir en divers lieux de notre Colonie, sur certaines façades, la croix gammée arborée et abhorrée.

Cet emblème a été adopté par les caodaïtes avant les nazis, mais il n'en est pas moins vrai que l'exposition de cet emblème a semblé un défi à la plupart des habitants.

Aussi le gouverneur général [Catroux], par un arrêté, vient d'en interdire l'imposition, la distribution, la mise en vente, en public et en privé et sur les objets de culte également.

Les pontifes du caodaïsme, devant le mécontentement qui s'était manifesté, auraient dû avoir le bon goût d'éviter cette mise en demeure.

---

PREMIÈRE RÉPRESSION DE MASSE  
DÉCIDÉE PAR LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE VEBER  
SOUS LE RÈGNE FINISSANT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL CATROUX

## Caodaïsme et Défense nationale

Un arrêté du gouverneur de la Cochinchine [Veber], en date du 10 juillet 1940, a révoqué les autorisations données à cinquante oratoires caodaiques (secte Cao-trieu-Phat) et a prononcé la fermeture de ces oratoires parce que poursuivant des activités hostiles à la défense nationale.

La moitié de ces oratoires se trouvaient dans la province de Bacliêu, une autre notable partie dans la province de Rachgia et les autres dispersés dans quelques autres provinces de la Cochinchine.

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 4 août 1940)

---

## 20 juillet 1940 : PRISE DE POUVOIR PAR L'AMIRAL DECOUX INTENSIFICATION IMMÉDIATE DE LA RÉPRESSION

Amiral Jean Decoux,  
*À la barre de l'Indochine*,  
Plon, 1950, 510 p.

[234] J'en arrive ainsi à une question importante : celle du nationalisme indochinois, et de l'influence que l'action japonaise a exercée sur celui-ci pendant mon gouvernement général.

À vrai dire, il exista toujours, du moins dans les pays d'Annam, des tendances éparses, aussi bien révolutionnaires que xénophobes ou antifrançaises, se réclamant plus ou moins ouvertement du principe du « nationalisme », tendances qui se manifestaient de façon spasmodique, dans les époques troublées.

Il convient d'ajouter que dans ces mêmes pays de race annamite, certains milieux de la masse autochtone se montrèrent, de tout temps, favorables au pullulement de ces associations secrètes, ou sectes politico-religieuses, au sein desquelles le mouvement « Viet-Minh » devait, en 1945, trouver son terrain d'élection.

Depuis de longues années, les mouvements en question étaient surtout développés en Cochinchine, pays le plus évolué, que notre civilisation avait plus ou moins déraciné de ses croyances et traditions ataviques, et dont la population éprouvait, de ce fait, le besoin obscur de retrouver un idéal spirituel.

Force nous est de reconnaître ici que si ces sectes, ou associations plus ou moins secrètes, avaient ainsi foisonné, surtout dans l'Indochine du Sud, jusqu'à la veille de la dernière guerre mondiale, les faiblesses, les erreurs ou les excès de notre politique n'avaient pas été étrangers à un tel résultat. À l'origine de la conquête, les amiraux-gouverneurs, qui s'appuyaient délibérément sur les missions, avaient envisagé l'évangélisation générale de la population autochtone. C'était là une solution qui se défendait ; la III<sup>e</sup> République n'en voulut pas. Mais ses dirigeants ne comprirent pas qu'en laïcisant systématiquement la masse, ils rejetaient du même coup celle-ci vers les dangereuses activités dont je viens de parler. En se ralliant à ces mouvements, les indigènes donnaient, en effet, un aliment, bon ou mauvais, à ce besoin secret de spiritualité qui, depuis les premiers âges, dans tous les temps et dans tous les pays, n'a cessé de torturer l'âme humaine.

Le « mouvement caodaïste » offre à cet égard un exemple typique. Créé au début de ce siècle [?], le mouvement en question, qui s'apparentait aussi bien aux sociétés secrètes qu'aux sectes [235] religieuses, parvient, après des crises diverses, à se regrouper autour de la secte de Tay-Ninh, qui devient rapidement un foyer d'agitation antifrançaise, en relation dès cet instant [?] avec une puissance étrangère, le Japon.

En 1938, son chef annonce la guerre, la venue des Japonais, et le retour en Indochine du prétendant Cuong-Dè. Ce prince, proche parent de l'empereur d'Annam, vit en exil au Japon.

Dès cette époque, il est évident que ce mouvement devient dangereux pour la sauvegarde de la souveraineté française, et que son interdiction s'impose. Mais le ministre Mandel, mai informé, ne veut pas entrer dans cette voie. En 1939, il reconnaît comme légale l'existence du caodaïsme, au nom du principe sacro-saint de la liberté des cultes. Ce mouvement, sera plus tard l'un des auxiliaires de l'action nipponne contre la France.

En raison des faiblesses dont je viens de parler, je dus, dès ma prise de fonctions, réagir énergiquement, en fermant le temple central et un certain nombre d'oratoires provinciaux. Peu de temps après, je profitai d'une des dernières occasions de mer vers Madagascar, pour envoyer en exil à Nossi-Lava (Comores), le pape des caodaïstes, Pham Cong Tac, en même temps que plusieurs agitateurs politiques. Mais il m'était impossible d'aller plus loin ; car je ne voulais pas faire de ces illuminés, de nouveaux martyrs.

.....

---

COCHINCHINE  
Tay-ninh  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1940)

Camp d'internement

L'ancienne citadelle de Tay-ninh, Cochinchine, est érigée en camp spécial pour l'internement des individus jugés dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique dans les conditions fixées par le décret du 10 septembre 1940.

---

Verney (Sébastien),  
*L'Indochine sous Vichy.*  
*Entre Révolution nationale, collaboration et identités nationales 1940-1945.*  
Riveneuve Éditions, Paris, 2012, 522 p.

Le caodaïsme et la loi du 13 août 1940 :  
une société secrète ?

[276] Face à cette application en Indochine de la loi, nous avons été surpris de voir que la question des lois anti-maçonnnes s'adressait à d'autres publics assimilés à la franc-maçonnerie en raison de leur fonctionnement, comme le mouvement religieux caodaïste. Suspecté de menées anti-françaises derrière un culte polymorphe (puisant dans différentes religions), le mouvement caodaïste est né en Cochinchine durant les années 20. Ce dernier est régulièrement montré du doigt par l'administration qui facilite sa division en plusieurs branches (ou sectes) pour l'affaiblir [CQFD]. Bien qu'une tolérance précaire s'installe sous le Front populaire [la tolérance est antérieure au FP], l'année 1939 est le retour de violentes attaques contre le mouvement de la part de l'administration, qui cherche à l'interdire au motif qu'il utilise le svastika bouddhiste

dont le nazisme a fait son emblème. Si l'administration décide, finalement de revenir sur l'interdiction d'un symbole religieux populaire utilisé dans les pagodes bouddhistes <sup>16</sup>, les caodaïstes n'en sont pas moins dans le collimateur français. La loi sur les sociétés secrètes semble donner de nouvelles armes à l'administration contre le mouvement religieux. L'administration cherche donc à savoir s'il lui est possible de puiser dans cette nouvelle législation de nouveaux moyens pour réprimer un mouvement connu pour ses positions antifrançaises <sup>17</sup>. Decoux, en prenant ses fonctions [le 20 juillet], sonde ainsi le gouverneur de Cochinchine Veber qui prend l'initiative de dissoudre la secte de Bac Liêu (dit de « Hâu Giang ») et de fermer ses oratoires [277] le 10 juillet <sup>18</sup>. Mais le gouverneur de Cochinchine se garde bien de déclencher une répression générale contre l'ensemble de la galaxie caodaïste, et se contente de mesures plus ciblées face à une religion comptant 300.000 membres, 900 Phuóc Thiên (« maisons de charité ») en Cochinchine et au minimum 79 oratoires. Decoux suit son subordonné et lance de grandes perquisitions fin août 1940 dans certains oratoires de la Cochinchine. Ces dernières permettent à la police de saisir plusieurs tonnes de documents, de procéder à la dissolution de la secte de Tiên Thiên et de ses oratoires, de fermer dix-neuf oratoires rattachés à la secte de Tây Ninh ainsi que de toutes les maisons de charité devenues illégales <sup>19</sup>. Malgré des destructions de documents, la police possède un schéma du mouvement caodaïste cochinchinois et n'hésite pas à le décrire comme un État dans l'État colonial : « L'organisation du caodaïsme du point de vue culturel n'est qu'un paravent derrière lequel se cache un organisme d'action politique avec tous les rouages de la machine administrative destinés à la première occasion favorable à se substituer dans le pays à l'autorité et à l'administration française » <sup>20</sup>. Cependant, faute de preuves suffisantes et d'absence de participation au soulèvement communiste de novembre 1940, mis à part quelques caodaïstes isolés <sup>21</sup>, les autorités décident de ne pas interdire le mouvement et préfèrent se consacrer à des tâches plus urgentes au lendemain de l'affrontement franco-japonais à Lang San et des tensions franco-thaïlandaises.

La question revient à l'ordre du jour fin 1940 sur l'initiative de plusieurs administrateurs qui se demandent si la loi du 13 août 1940 sur les sociétés secrètes ne peut fournir un cadre légal idéal à l'interdiction du mouvement caodaïste. Le résident supérieur du Tonkin, Grandjean, interpelle [278] Decoux le 28 novembre sur cette question tandis que d'autres chefs de province préconisent une utilisation partielle de la loi à l'encontre des sectes les plus dangereuses du mouvement caodaïste <sup>22</sup>. Decoux interroge le gouverneur de Cochinchine en raison de l'importance du mouvement dans sa circonscription sur l'introduction de la secte caodaïste au sein d'une loi portant sur les sociétés secrètes visant majoritairement la franc-maçonnerie <sup>23</sup>. La réponse détaillée du gouverneur est intéressante, car elle soulève bien des questions et indique la

---

<sup>16</sup> EVARD Jean Luc, Signes et insignes de la catastrophe. De la Swastika à la Shoah. Paris : Eclat, 2005, p.43-50.

<sup>17</sup> ANVN-CII, GOUCOCH IIA45/322 (3) : Caodaïsme divers.

<sup>18</sup> ANVN-CII, GOUCOCH IIA45/263 (9) : Commissariat délégués aux relations franco-japonaises, du 6/06 au 15/06/1942.

<sup>19</sup> Considérées [comme] associations illégales, les maisons de charité sont interdites et les membres dirigeants sont fermement condamnés à des amendes et à des peines de prison allant de huit jours à deux ans de prison. ANVN-CII. GOUCOCH IIA45/212 (1) : États des condamnations, résultat des affaires correctionnelles jugées par la cour d'appel à Saïgon.

<sup>20</sup> ANVN-CII, GOUCOCH IIA45/322 (3): Caodaïsme divers.

<sup>21</sup> Comme l'explique à regret Decoux à Vichy : « Je vous signale que les centres caodaïstes, à l'encontre des chrétiens, furent respectés par les communistes. Bien qu'aucune collusion ne puisse être établie entre les deux mouvements, les perquisitions antérieures montrent que [le] caodaïsme poursuit [des] buts politiques hostiles [à la] souveraineté française ». CAONI FNI. 1 TFI-690. T. 13112/1940.

<sup>22</sup> CAOM Indochine. RST NF. n° 2411.

<sup>23</sup> ANVN-CII, GOUCOCH IIA50/521 (9) : dossier de principe, bureau des API. (Les citations qui suivent sont issues de ce dossier).

direction que prendra Decoux. Le gouverneur de Cochinchine, face à l'impossibilité d'assurer la fermeture de plus de 150 oratoires sans risque majeur pour la sécurité publique, pose également la portée politique de l'interdiction du mouvement qui est bien différent de la franc-maçonnerie :

« Considérer le caodaïsme comme une société secrète analogie à la franc-maçonnerie me paraît une vue trop sommaire de la question. Je n'ignore pas qu'un des traits essentiels du caodaïsme, pour certains fidèles, réside dans ce caractère de mystère dont s'entoure avec habileté le nouveau culte (.. ). Cette complexité dans la source de sentiments qui animent les sectateurs de caodaïsme ne permet pas d'appliquer à ce culte un traitement brutal inspiré du souci de briser une puissance occulte tentant de se soustraire au droit commun et se dressant contre l'autorité de l'État ».

Le gouverneur démontre qu'interdire le mouvement reviendrait à se séparer de certaines branches fidèles, comme celle de Bêñ Tre, voire même celle de Tâý Ninh et priverait ainsi les autorités d'éléments francophiles. En outre, l'éventualité de traquer le moindre acte de piété individuelle élargirait la portée de la loi du 13 août qui s'appliquerait ici à une religion. De plus, le gouverneur pointe le problème d'intégrer ou non les caodaïstes dans les déclarations sur l'honneur de non-appartenance des fonctionnaires français et indochinois, car ils alourdiraient les procédures, déjà difficiles à mettre en place. De surcroît, l'interdiction du caodaïsme inquiète le gouverneur de Cochinchine par son impact mental sur les masses indochinoises en devenant un mouvement martyr, victime de persécutions françaises et pouvant gonfler les mécontents après la répression anticommuniste et les abandons territoriaux au profit de la Thaïlande. Pour tenter d'avoir une vision la plus large possible, le [279] gouverneur demande à ses subordonnés de Cochinchine de lui adresser leurs avis sur l'éventualité d'une dissolution du mouvement caodaïste. Sur 23 réponses, quatre proposent la dissolution totale (dont trois concernent la secte de Tâý Ninh) et dix-sept restent fermement opposées à toute dissolution, préférant le cas par cas. Les réponses varient entre une tolérance de certains administrateurs distinguant le culte de la hiérarchie en place et une rigueur des plus radicaux critiquant une religion « médiocre ou plutôt [d'un] bas syncrétisme, mâtinée de sorcellerie et d'affairisme ». Parmi les solutions proposées par certains administrateurs et acceptées par Decoux figure celle d'envoyer des missionnaires chrétiens dans les communautés caodaïstes afin d'évangéliser les zones concernées et d'ostraciser les éléments jugés peu fiables <sup>24</sup>. Le choix est donc pris de réagir au cas par cas, en évitant une répression aveugle et générale envers un mouvement religieux important, pour cibler les branches jugées hostiles. De la sorte, le leader de la secte de Tâý Ninh, Pham Công Tắc, condamné début 1941 à huit jours de prison, voit se resserrer autour de lui le contrôle de l'administration. Il est mis en détention dans un camp de travail au Tonkin fin-juillet, puis déporté en urgence à l'île de Nosylava de l'archipel des Comores le 30 août 1941 avant que les Japonais puissent l'intercepter pour l'utiliser. De surcroît, les autorités décident de prendre possession du temple de Tâý Ninh en installant une importante caserne militaire comprenant 600 hommes, dont 200 Européens. L'administration en profite pour acquérir les terres aux alentours du temple caodaïste et racheter la maison présente sur un des terrains afin de construire une nouvelle école.

---

Chizuru Namba,

---

<sup>24</sup> ANVN-CII, GOUCOCH 11159/N64 (19) : Conseil des Indes, 27/01/1941.

[106] Les Japonais nouent des rapports étroits avec les nationalistes de Dai Viet, composé de plusieurs groupes politiques pro-japonais ou pro-Cuong De, et gagnent leurs services en échange d'un soutien financier et politique. Ils trouvent aussi des collaborateurs dans deux organisations politico-religieuses, la secte Cao Dai et la secte Hoa Hao en Cochinchine. Matsushita Mitsuhiro, directeur de la société japonaise d'import-export Dainan Koosi, joue un rôle important dans le rapprochement des Japonais avec la secte Cao Dai. Matsushita est un ami et soutien important de Cuong De, et il se dit son représentant en Cochinchine. Par son intermédiaire, des lettres et de l'argent des nationalistes sont envoyés à Cuong De au Japon <sup>25</sup>. Matsushita a une grande influence sur cette secte et se dit « le chef des caodaïstes » <sup>26</sup>. À travers lui, la secte Cao Dai soutient Cuong De depuis 1939, et attend l'arrivée des Japonais très favorablement à la suite d'un message de Dieu qu'aurait reçu le « pape » de la secte, Pham Cong Tac <sup>27</sup>. Par son intermédiaire aussi, des militaires japonais se rapprochent rapidement de Cao Dai, en tenant compte de la foi ardente des adeptes et de la capacité de la secte à les mobiliser. Elle qui souffrait de l'oppression des autorités françaises estime qu'il est nécessaire d'obtenir l'aide du Japon en vue de la liberté religieuse. En juillet 1941, le gouverneur général Decoux prend une mesure pour entraver les activités de la secte : il envoie des troupes au siège central de Cao Dai. Pham Cong Tac et cinq autres dirigeants sont arrêtés et envoyés d'abord à Poulo Condore, puis à Madagascar [aux Comores]. Cette affaire rapproche rapidement la secte des Japonais. Ayant subi un dommage important et pour assurer sa survie, la secte cherche la protection et l'aide financière du Japon. Tran Quang Vinh, dirigeant principal après l'expulsion du « pape », noue des liens importants avec des gendarmes japonais. En retour, la secte fournit aux Japonais des informations et des travailleurs pour les chantiers et assiste l'armée nippone en appelant les jeunes adeptes à s'y engager. Sur un chantier près de Saigon, les travailleurs sont organisés en groupes selon les provinces, et ils fabriquent des bateaux en bois portant le nom des provinces en concurrence les uns avec les autres, malgré les bombardements des Alliés qui s'intensifient à partir de 1944 <sup>28</sup>. L'armée japonaise paie entre 200.000 et 3 500.000 piastres pour un bateau et cela constitue un revenu très important pour les acti- [107] vités de Cao Dai <sup>29</sup>. Parmi les travailleurs du chantier, des groupes paramilitaires sont organisés, dont l'effectif s'élève à 3 240, dans l'éventualité d'une bataille pour la libération. Au début, l'armée japonaise garde une certaine distance avec ces groupes militaires et ne leur dispense pas d'entraînement. Mais jugeant que le débarquement des Alliés est proche, elle commence à les former à partir de la fin de l'année 1944. Cependant, quand l'entraînement a lieu avec les militaires japonais du quartier général au début de 1945, il se fait à l'intérieur de la petite caserne, pour que les autorités françaises ne le sachent pas. Ceci semble affecter le moral des soldats de Cao Dai, qui sont emportés par leur ardeur <sup>30</sup>.

Au cours de la négociation entre la secte et les Japonais, il semble que ces derniers demandent encore davantage, en menaçant toujours de retirer leur protection. Comme la protection et le soutien du Japon lui sont indispensables, Cao Dai finit par accepter la demande. Mais ses dirigeants souffrent de l'attitude arrogante des gendarmes japonais, qui ne sont pas sincères dans leur soutien. Avant tout, ce qui est le plus décevant pour

---

<sup>25</sup> Tran My-Van, « Japan and Vietnam's caodaists... », *op. cit.*, p. 183.

<sup>26</sup> SHAT, 10H2511. Ordres de bataille, forces chinoises et Viteminh, éléments japonais, 1945-1946.

<sup>27</sup> Tran My-Van, « Japan and Vietnam's caodaists... », *op. cit.*, p. 182.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 186-187.

<sup>29</sup> Tachikawa Kyôichi, « Dainiji sekaitaisen ki no betonamu dokuritsu undô to nihon », *op. cit.*, p. 81.

<sup>30</sup> Tran My-Van, « Japan and Vietnam's caodaists... », *op. cit.*, p. 187.



eux, c'est que le Japon ne veuille pas réaliser l'indépendance du Vietnam. Les dirigeants de la secte expliquent aux adeptes que « le message spirituel » conseille de « ne pas se décourager » et d'être « patients »<sup>31</sup>. Ainsi, la relation entre les Japonais et la secte Cao Dai est maintenue au cours des années d'occupation nippone. Les caodaïstes sont des collaborateurs fidèles et idéaux pour le Japon, grâce à la foi des adeptes, à la force de l'organisation religieuse et à son hostilité envers la France.

---

APRÈS LE COUP DE FORCE JAPONAIS DE MARS 1945  
Madeleine O'Connell aux prises avec les caodaïstes de Tay Ninh

---

6 décembre 1946 : Le caodaïste Lê Van Hoach succède à Thinh comme Premier ministre de la Cochinchine (Devillers, *PSH*, p. 281 n). Il est logé dans l'ancien et modeste hôtel des transmissions alors que le commissaire de la République, Torel, est installé au palais Norodom (*L&I*, pp. 364-5).

---

## 1946 : RALLIEMENT DES CAODAÏSTES AUX AUTORITÉS FRANÇAISES

(coll. Gérard O'Connell)



La soumission. Intermédiaire : Patrick O'Connell, main droite sur la hanche, béret Conus sur la tête.

---

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 186.

# DÉFILÉ DE CAODAÏSTES À TAYNINH (EN 1946 ?)

(coll. Gérard O'Connell)







---

Un reportage de Charles RUEN

Ceux du Maroc en Indochine  
Conduits par un enfant, dix pseudo-déserteurs  
glissent dans la nuit  
le long des rues de Thudaumot  
Ils ont rendez-vous avec le Viêt-Minh  
(*Le Journal de Saïgon*, 8 juillet 1947)

Le soir, après l'heure du dîner, quand s'organise le guet qui durera jusqu'à l'aube pour empêcher les salopards de s'infiltrer à l'intérieur du petit camp, le commandant Pottier m'a dit :

— Si vous voulez voir mon autre compagnie actuellement en opérations, il vous faudra filer jusqu'à Thudaumot. C'est là que se trouve le capitaine Devathaire. Je sais qu'ils ont fait du bon travail.

La citadelle de Thudaumot, d'où l'on domina le grandiose panorama de la rivière de Saïgon, sillonnés de légers sampans, était noyée par la pluie d'orage lorsque la jeep s'est arrêtée devant le poste de garde.

C'était l'instant où, le service terminé, les sous officiers descendent par groupes vers la ville et où les hommes s'essaiment vers des rendez-vous ignorés.

Le lieutenant qui m'accompagnait est né, lui aussi là-bas, comme les hommes qu'il commande. Il parle avec fierté de ce Tafilalet dont il est descendu un jour pour servir la France, légitimement fier de ses galons et de sa réussite mais plus volontairement discret sur son courage et sa témérité.

Le sergent français auquel il s'adressait s'était instinctivement raidi.

— Prenez une section ce soir vers 21 heures, et organisez une surveillance discrète aux abords de l'arroyo, là où nous avons eu l'engagement hier soir.

— Jusque quand mon lieutenant ?

— Vous êtes juge... C'est à votre perspicacité.

— Alors ce sera sans doute jusqu'à l'aube.

— J'oubliais... Les hommes qui ont participé à l'expédition d'hier se reposent.

— Bien sûr, mon lieutenant...

Je l'interrogeai du regard. Gros engagement ? Il sourit et haussa les épaules :

— Petite affaire... Un traquenard plutôt. Nous étions dix...

— Et eux ?

— Quarante

Habillés en caodaïstes les tirailleurs  
ouvrent le feu sur un ennemi  
quatre fois supérieur en nombre

#### La désertion des Caodaïstes

En réalité l'histoire vaut d'être contée.

La veille, le chef de la compagnie caodaïste stationnée en ville est venu trouver le capitaine Devathaire.

— Nous avons reçu la visite d'un émissaire viêt qui insiste pour que nous passions chez eux avec armes et bagages. J'ai dit que nous serions dix. Un gosse viendra nous chercher ce soir pour nous conduire au rendez-vous. Maintenant à vos ordres, mon capitaine.

Le capitaine a biché, Tout de suite, il a entrevu la combinaison et le plan qui s'échafaude dans sa tête, avant même que le partisan annamite ait terminé, se concrétise déjà:

— Appelez-moi le lieutenant.

Quelques instants plus tard, cinq hommes sont réunis dans une petite chambre et se livrent à un laborieux travail. Un coiffeur leur coupe les cheveux à l'annamite, on leur a apporté des vêtements du pays et mis des brassards.

Ils se glissent dans l'ombre jusqu'au casernement des caodaïstes. À 21 heures, on gratte légèrement contre la porte du cantonnement. Le chef va ouvrir. C'est un gosse qui est là et qui échange avec lui quelques mots. Le chef fait un signe. Les dix hommes qui sont réunis se lèvent, sortent dans la nuit noire, se glissent le long des trottoirs, gagnent la sortie de la ville.

Pour plus de sécurité, on n'a pas prévenu les sentinelles. Et celles-ci ont mission de tirer sur les ombres. Mais le petit groupe est assez heureux pour parvenir sans encombre à la sortie de Thudaumot. Des hommes sifflent dans l'ombre et le gosse qui ouvre la colonne émet une étrange modulation.

On passe. Le groupe s'est engagé maintenant dans le petit chemin qui va vers les rizières en bordure desquelles coule un arroyo sinistre.

Le gosse parle et le chef caodaïste fait un signe. On s'arrête et l'on s'accroupit entre deux arbres que l'enfant a désigné.

#### Dix contre quarante

Celui-ci s'éloigne et revient avec un homme... Un autre le suit, puis un autre. Le lieutenant qui suit tous les mouvements de la nuit en compile maintenant quarante. Le chef caodaïste s'est levé et conversa au milieu d'eux. Que disent-ils ?

Tous suivent accroupis les moindres gestes de la bande rebelle. Ils ont leur F. M. entre les jambes, le doigt sur la gâchette et le cran de sécurité est enlevé.

Soudain le chef fait un bond de côté. Alors les dix s'en donnent à cœur joie. Les rafales succèdent aux rafales. Puis un bruit de moteur. Voici le capitaine et la compagnie qui impatients arrivent en renfort.

Cela n'a pas demandé cinq minutes... De larges nappes de sang ont plaqué des traînées rouges sur la terre mouillés et aux fûts déchiquetés des arbres. Mais les Viets ont eu le temps d'emmener leurs cadavres. L'arroyo coule silencieusement...

Un mort, un seul parmi les nôtres : un partisan caodaïste qu'un Viet a abattu d'un coup de revolver au premier geste qu'il a fait.

Le colonel a donné la croix de guerre au chef partisan.

— Cette fois-ci encore, on a eu du pot... m'a dit le lieutenant. Je le sentais. Au mess j'avais commencé un verre de vin rosé, du vrai, qui vient de chez nous. Je l'ai laissé sur la table en disant : je le terminerai après l'opération.

Il rit de toutes ses dents blanches.

\*

\* \*

Tels sont les hommes du Maroc qui se battent aujourd'hui en Indochine pour la France.

Il n'est nul besoin d'épiloguer davantage sur leur bravoure et sur leur fidélité. Les faits quotidiens des rapports militaires et la frousse bleue qu'ont les hommes de Ho chi Minh devant ces baroudeurs terribles démentent les allégations d'une radio qui n'a même pas le courage de la vérité.

Les tirailleurs marocains n'ont qu'une tradition : Servir la France.

Ch. R.

FIN

---

## Gabriel Gobron, *Histoire du caodaïsme* (1948)

(coll. Gérard O'Connell)



Saïgon. — De gauche à droite au premier plan : 1° Le général Boyer de la Tour (en képi) ; 2° M. Tran-Quang-Vinh, commandant en chef des troupes caodaïstes (en calot) ; 3° S.E. Pham-Cong-Tàc, supérieur du caodaïsme (chapeau conique) ; 4° M. Lé-van-Hoach, président du gouvernement de la République de Cochinchine (tête nue) — Août 1947.





Saint-Siège caodaïste à Tayninh (Cochinchine)  
Le haut commandement et l'état-major caodaïste  
M. Tran-Quang-Ving, commandant en chef (marqué d'une croix)



Devant le Q.G.caodaïste à Tayninh (Cochinchine)  
Brigades volantes caodaïstes  
M. Tran-Quang-Ving, commandant en chef (marqué d'une croix)



1948 : défilé des troupes caodaïstes à Tây-Ninh, lors d'une prise d'armes avec les troupes françaises.  
(coll. Gérard O'Connell)

[Après le désastre de la RC4]  
Rester ou partir ?  
LA GUERRE EN INDOCHINE  
(*Réalités*, novembre 1950)

.....  
L'armée Bao Dai, qui doit, en principe, relever en partie les forces françaises, est encore dans les limbes, malgré le désir évidemment très vif que l'on a en France de la voir grandir. Elle compte 28.000 combattants réguliers et 29.000 supplétifs (chiffre de l'été 1950), [les organisations paramilitaires des catholiques, caodaïstes et Hoa-Hao se montent à 70.000 hommes](#), mais la bonne entente n'est préservée entre elles que par la présence de nos troupes, les rivalités régionales et religieuses étant fort vives au Viet-Nam.

.....  

---

  
Yvonne Pagniez, *Français d'Indochine*, Flammarion, 1951, 234 p.

#### IV. — LE SECTEUR D'HOC-MON

[143] À Trang Bang, P. C. d'un sous-secteur occupé par les spahis [144] et les caodaïstes, le colonel Ribes nous parle de l'opération effectuée ce matin à quelques kilomètres pour dégager les abords de la chaussée en réfection. La semaine dernière, des tireurs embusqués ont balayé à l'arme automatique le groupe des ouvriers ; il y eut un tué et six blessés.

— Venez voir les travaux, nous dit le colonel, appelant une Jeep qui arrive en pétaradant. Cette route est abandonnée depuis des années ; elle allait de Tayninh à Saïgon par Cholon. Nous avons entrepris de la refaire pour pénétrer dans les bois tout proches où se cache le Viêt-Minh. Nous avancerons progressivement en construisant des tours. La première sera terminée dans dix jours. Déjà, nos coolies ont reconstruit le pont sur lequel vous venez de passer.

Nous traversons le village de Tha La. Frêles logis dans la verdure autour de l'église aux tons de lavis. Chemins creux dans la mousse des bambous. Ici, jeudi dernier, un gendarme français fut assassiné qui faisant fonction de commissaire de police.

Quelques minutes cahotantes ; nous voici sur le chantier. Armés de pelles, de rasettes, une centaine de coolies vêtus de noir, culottes courtes et blancs chapeaux en étoignoirs, travaillent sans hâte, sous la protection de supplétifs et d'une automitrailleuse campée sur ses lourdes roues en pleins champs. À la pointe de l'équipe terrassière, un soldat agenouillé dirige son fusil-mitrailleur vers les bois voisins.

— Dans ces arbres de la lisière — indique le colonel à quelque trois cents mètres — des guetteurs nous surveillent. Les Viêts ne se retirent que l'épée dans les reins. Il y a quinze jours, les rizières que vous voyez autour de nous déjà envahies d'herbes folles étaient vivantes de paysans occupés au repiquage. Ils ont dû se replier de force, entraînés par les rebelles. Leurs paillotes éparpillées en bordure des bois, du soir au matin ont disparu. Sans doute ont-ils emporté les matériaux.

La peur ! Toujours cette chape de plomb sur les épaules des malheureux à qui la seule joie est ôtée qui éclairait leur pauvre vie : la libre seigneurie de leur minuscule domaine, soigné de père en fils avec un zèle pieux. La guerre en fait des manœuvres, de tristes déracinés qui perdent le goût de l'effort. Il apparaît si vain, cet effort, quand ne le galvanise point un idéal, de l'un ou [145] de l'autre côté de la barrière ! Les paysans que nous voyons penchés sur la terre rougeâtre sont les mêmes que le Viêt-Minh employait, il y a quelques mois, à rendre impraticable cette route qu'ils ouvrent aujourd'hui à la circulation. Et derrière leur front buté, je devine la pensée, toute chargée de détresse, qu'ils auront à démolir peut-être demain l'œuvre nonchalante de ce jour, peinant sous le même implacable soleil, aux ordres d'un autre maître qui commande plus dur et paye encore moins.

Ah ! rendre confiance à ces plus douloureuses victimes de la guerre, que tant de fluctuations d'un destin toujours cruel a condamnées à plonger plus profond chaque jour dans un désespoir sans issue !

— Les habitants du village de Tha La — le colonel poursuit sa chronique —, ce village que vous venez de traverser, à six kilomètres de mon P. C., et tout ceinturé de postes protecteurs, eh bien ! les habitants s'en vont sans nous prévenir, assister à toutes les fêtes du Viêt-Minh à Loc Giang et à Boloï, là-bas dans les bois. Ils font à pied six et douze kilomètres à travers champs et halliers. Tout le village ! On les voit partir à la queue leu leu en longues files sur les diguettes. Restent seulement les vieillards et les « nhos » dans les paillotes.

Nous regagnons la Jeep parmi les coolies assis sur leurs talons ; car c'est l'instant de la pause. Ils nous regardent sans aménité.

— J'ai le moins possible de relations avec les habitants des villages, me dit le chef de sous-secteur.

Cette sourde hostilité ne se pourrait-elle vaincre pourtant

## V. — AU PAYS DES CAODAÏSTES

Bien avant d'arriver à Tayninh, nous avons vu se profiler sur le ciel blanc de chaleur la montagne qui domine la ville et porte le même nom, ici plein de promesses car Tayninh veut dire « Ouest tranquille ». Inattendue, cette taupinière parmi la platitude des rizières

et le lacis des eaux troubles indolemment courantes. Ses pentes bleues de forêts cachent une pagode très sainte, me dit le capitaine Barois, dédiée à la Vierge Noire, une jeune fille qui, en [146] des temps indéterminés, voulant fuir le vieux prétendant cousu d'or que ses parents lui imposaient, se réfugia dans la jungle où elle vécut de longues années, miraculeusement épargnée par les fauves.

Il est midi, quand nous nous engageons, sous une pluie de gouttes de soleil, dans la splendide cocoteraie de Tayninh. Pendant le déjeuner au P. C. du sous-secteur, la conversation roule sur ces caodaïstes qui m'intriguent, nombreux dans la province. Leur présence se signale par le drapeau jaune, imbriqué d'un carré bleu où s'inscrit une roue écarlate, au-dessus des postes que flanque souvent un observatoire haut perché comme un échassier sur d'immenses pattes de bois.

Adeptes d'une religion nouvelle, fondée en 1924, profondément imprégnée de spiritisme, et qui prétend synchrétiser les éléments essentiels des cultes d'Orient et d'Occident, les caodaïstes sont environ 1.500.000 en Cochinchine. Nous irons tout à l'heure visiter, à quatre kilomètres d'ici, leur basilique, et dans son petit Vatican fleuri, le pape. Si Sa Sainteté veut bien nous recevoir, car on la dit coutumière aux heures nombreuses où l'Esprit la visite, exigeant méditation et prière, d'éconduire même des pèlerins de marque. La hiérarchie ecclésiastique est calquée sur celle de l'Église de Rome. Sous l'égide du succédané des fils de Pierre, s'échelonnent cardinaux, évêques, prêtres. Seulement, cette religion des siècles neufs, marchant à l'avant-garde, fait une place déjà dans le chœur des ministres de Dieu à la gent féminine. Les cérémonies aux somptueux cortèges des fêtes du Printemps, du Têt, de la riche nomenclature du calendrier rituel, présentent parmi les dignitaires mâles enturbannés et mitrés, des dames cardinales coiffées d'un seyant pain de sucre ennuagé de mousseline flottante.

Ces récits prometteurs me font regretter de n'être point venue communier à la foule en quelque Pâques fleuries. J'ai hâte cependant de voir de près les mystiques de la nouvelle observance, qui communiquent avec le Très Haut par l'intermédiaire de médiums, auxiliaires du clergé, chargée de faire parler, dans des séances à huis-clos rares et graves, la corbeille à bec, instrument plus moderne et plus sensible que la table tournante. Ce n'est pas Dieu lui-même qui répond à petits coups du bec de bois, mais des messagers du Seigneur qui, du monde désincarné où ils flottent, [147] ont la charité de garder contact avec les pauvres mortels que nous sommes.

Pauvres mortels réconfortés par un déjeuner pétillant de cognac-soda et de gaieté malicieuse, qui s'en vont maintenant, au nombre de cinq ou six, vers les lieux saints, dans deux voitures transformées en fours par la canicule. Le commandant Bochet, chef du sous-secteur, a bien voulu prendre la tête de notre groupe, auquel manquent les bourdons et la coquille Saint-Jacques. A quatre kilomètres du mess où tant de galons d'or rayonnaient la France, nous voici dans un monde étrange.

Est-ce un casino en une église, l'immense bâtisse qui surgit au dernier tournant de la route, avec ses toits à triple décrochement d'un merveilleux rose verni, avec ses tours de Saint-Sulpice et le balcon ventru qui les sépare, croustillant de pâtisserie au citron, à la cerise, à la pâte de pistache ? Mais l'œil encadré de nuages de Cao Dai, le Dieu unique, qui nous regarde là-haut sur la façade, nous avertit que la plaisanterie serait ici incongrue. Et voilà d'ailleurs de graves personnages, de blanc vêtus, membres du sacerdoce, qui viennent à nous avec une réserve souriante, nous font gravir l'escalier du parvis.

— Regardez, dit l'un, plein de componction, ces trois missionnaires envoyés comme guides de l'humanité pour réaliser la troisième alliance.

Son doigt indique une fresque sur le mur, près du portail. Deux personnages en draperies orientales, qu'il me dit être Sun Yat Sen et le premier pape caodaïste, entourent — n'ai-je pas rêvé ? — Victor Hugo en habit vert d'académicien, dont la main trace de pieuses devises : « Dieu et Humanité, » « Amour et Justice. » Qui eût dit que la Compagnie des Immortels, présente jusqu'en ces arcanes d'un dévot mystère,

verrait un jour son bicorné à plumes tenir lieu d'auréole ? Devant mon étonnement mal dissimulé, notre guide explique :

— Victor Hugo est l'un des esprits qui répondent le plus souvent aux interrogations des médiums. D'autres Français sont aussi parmi les saints qui communiquent volontiers avec nos fidèles ; sainte Jeanne d'Arc par exemple, que nous honorons tout spécialement, et Camille Flammarion.

Sous la bénédiction du poète des *Orientales*, nous pénétrons [148] dans la basilique. Impression stupéfiante pour nos yeux d'Occidentaux, cette triple nef vaste comme Saint-Paul-Hors-les-Murs, inondée de lumière, et dont le dallage éblouissant porte une double rangée de colonnes en spirales surchargées de motifs floraux, de dragons écailleux, de gueules et de griffes, qui se tordent, badigeonnées de couleurs acides, jusqu'au ciel doré, très haut, dans le plus extravagant des styles baroques. Aussi touffu sous son bariolage de sucre d'orge des foires est le maître-autel que domine un fronton en pendentif orné de raides reliefs en couleurs, les cinq prophètes qui personnifient les religions unifiées dans la moderne synthèse : Confucius, Lao-Tseu, Çakya-Mouni, le Génie Tutélaire, et dernier venu, celui qui fait le lien entre tous, Jésus-Christ. Derrière le maître-autel, une sphère gigantesque, lumineuse, étoilée d'or sur fond bleu, nous foudroie du regard courroucé de Cao-Dai, le Dieu à l'œil unique inscrit dans un triangle. Les offrandes rituelles s'étalent sur une table ; des fleurs, le thé, l'alcool qui symbolisent les principes de toute vie, et fumant en odorantes volutes les cinq bâtonnets d'encens, images des cinq degrés de l'initiation.

Notre guide à la robe candide nous parle des réincarnations successives de l'âme, régies par la loi du Karma. Il nous détaille les cinq interdictions qui s'imposent aux fidèles : Ne pas tuer. Ne pas être cupides. Ne pas faire grande chère, ni boire d'alcool. Ne pas se laisser tenter par la luxure. Ne pas pécher en paroles. Il nous dit l'obligation pour les laïques d'observer six jours par mois le régime végétarien qui est de règle tous les jours pour les prêtres. Il nous décrit les cérémonies du culte, les cinq prières quotidiennes à grands lais et prosternements sur le dallage à fleurs, si tiède sous nos pieds nus.

Autour de nous, dans le grand silence frais du temple aux fenêtres grillagées de bouquets de plâtre, des lévites qu'on dirait éclos tout blancs dans la lumière, balayent sans plus de bruit que des personnages de rêve, le sol en quadrillage de soleil.

Nous sortons. Sur le parvis nous attendent nos chaussures ; et les voitures au pied de l'escalier, qui nous emmènent à deux kilomètres vers le Saint-Siège. Traversée d'un grand village aux alignements de maisonnettes en pisé coiffées de chaume. Bananiers, canne à sucre, manioc, entourent chaque logis. Les tiges longues [149] des puits à balancier pointent dans le bleu que l'heure imprègne d'or toujours plus ardent. Près de 100.000 adeptes du caodaïsme sont réfugiés ici, venus de régions où le Viêt-minh les persécute. Aux misères qu'ils emportent dans leur bagage d'émigrés, l'Église compatissante porte remède. Car voici, non loin de la maison du pape, au milieu des bâtiments administratifs et des écoles de cadre de l'armée Cité rose et crème toute neuve, gaie comme l'avenir qu'on regarde avec des yeux qui ont foi. L'autorité ecclésiastique lève des taxes que les fidèles jugent parfois lourdes. Mais il faut reconnaître qu'elle en fait bon usage.

Le chef de l'Église nous reçoit, avec le « sous-pape » que nous avons cueilli en passant, et qui veut bien nous introduire dans la jolie maison à colonnes, au toit brillant comme de l'émail. Ce pape en robe blanche, frétilant sur sa chaise tant pétille la vie qui l'anime, ne pontifie pas du tout. Jeune encore, mince, parfait homme du monde et cultivé, il converse avec nous de politique, de voyages, d'action sociale, dans un français impeccable appris à Paris où il fit ses études. Il nous dit son amour pour la France, dont par un accord de sympathie, nous taisons les éclipses. Autour des tasses de thé blond très parfumé, nous sommes vite un cercle d'amis près de la Sainteté pour nous gentiment descendue sur terre, qui plaisante, rit de bon cœur, dit des choses fort

sensées, et dans l'excitation de l'entretien, ramène parfois d'un geste vif ses jambes en pantalon blanc qui dépassent la robe sur le siège où son séant d'une secousse les reçoit. Pape à l'orientale. Pape moderne d'avant-garde. Pape en coquetterie avec la France. Pape charmant.

Nous revenons par la « route Haute », celle que menace encore, sur une partie de son parcours, assez dangereusement, le Viêt-Minh. Aussi juge-t-on prudent de nous donner, à la plantation de Can Quoi [Cauckhoï ?] qu'exploitent des Français sous protection militaire, une escorte de spahis en scout-cars et command-cars.

.....

